

SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du samedi 28 novembre 2020

(34^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. VINCENT DELAHAYE

Secrétaires :

M. Pierre Cuypers, Mme Martine Filleul.

1. Procès-verbal (p. 10440)
2. Loi de finances pour 2021. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 10440)

SECONDE PARTIE (*SUITE*) (p. 10440)

Enseignement scolaire (p. 10440)

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Jacques Gasperrin, rapporteur pour avis de la commission de la culture

Mme Nathalie Delattre, rapporteure pour avis de la commission de la culture

Mme Céline Brulin

Mme Annick Billon

Mme Marie-Pierre Monier

M. Jean-Pierre Decool

M. Thomas Dossus

Mme Nadège Havet

Mme Guylène Pantel

M. Max Brisson

M. Stéphane Piednoir

M. Fabien Genet

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

État B (p. 10453)

Amendement n° II-650 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Amendement n° II-695 de M. Thomas Dossus. – Rejet.

Amendement n° II-649 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Amendement n° II-651 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Amendement n° II-697 de M. Thomas Dossus. – Rejet.

Amendement n° II-444 de M. Michel Savin. – Rejet.

Amendement n° II-711 rectifié de M. Éric Gold. – Rejet.

Amendement n° II-875 de la commission. – Après une demande de priorité par la commission, adoption.

Amendement n° II-657 de Mme Marie-Pierre Monier. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-234 rectifié de M. Michel Canevet. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-683 de Mme Céline Brulin. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-733 de M. Joël Labbé. – Devenu sans objet.

Amendements identiques n°s II-661 de Mme Marie-Pierre Monier et II-681 de Mme Céline Brulin. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-659 de Mme Marie-Pierre Monier. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-658 de Mme Marie-Pierre Monier. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-662 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Amendement n° II-663 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Amendement n° II-664 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Amendement n° II-710 de Mme Monique Lubin. – Rejet.

Amendement n° II-656 de Mme Marie-Pierre Monier. – Retrait.

Amendement n° II-682 de Mme Céline Brulin. – Rejet.

Amendement n° II-570 rectifié *bis* de Mme Nathalie Delattre. – Adoption.

Amendement n° II-441 de M. Michel Savin. – Adoption.

Amendement n° II-655 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Amendement n° II-652 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Amendement n° II-665 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Amendement n° II-666 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Amendement n° II-660 de Mme Marie-Pierre Monier. – Adoption.

Amendement n° II-696 de M. Thomas Dossus. – Adoption.

Amendement n° II-653 de Mme Marie-Pierre Monier. – Adoption.

Amendement n° II-654 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10490)

Adoption des crédits modifiés de la mission « Enseignement scolaire », figurant à l'état B.

Article 54 *decies (nouveau)* – Adoption. (p. 10490)

Suspension et reprise de la séance (p. 10490)

PRÉSIDENCE DE M. ROGER KAROUTCHI

3. Rappel au règlement (p. 10490)

M. Jean-Pierre Sueur

4. Loi de finances pour 2021. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 10491)

Pouvoirs publics (p. 10491)

Conseil et contrôle de l'État (p. 10491)

Direction de l'action du Gouvernement (p. 10491)

Budget annexe : Publications officielles et information administrative (p. 10491)

M. Jean-Michel Arnaud, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Christian Bilhac, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Paul Toussaint Parigi, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Olivier Cadic, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

M. Mickaël Vallet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

Mme Catherine Deroche, en remplacement de Mme Brigitte Micouveau, rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis de la commission des lois

M. Guy Benarroche, rapporteur pour avis de la commission des lois

M. Jean-Yves Leconte, rapporteur pour avis de la commission des lois

M. Franck Menonville

M. Alain Richard

M. Fabien Gay

Mme Isabelle Briquet

M. Jérôme Bascher

M. Guy Benarroche

M. Stéphane Artano

M. Michel Canevet

M. Marc Laménie

M. Marc Fesneau, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement et de la participation citoyenne

POUVOIRS PUBLICS (p. 10504)

État B (p. 10504)

Vote sur les crédits de la mission (p. 10504)

Adoption des crédits de la mission « Pouvoirs publics », figurant à l'état B.

CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT (p. 10505)

État B (p. 10505)

Amendement n° II-115 rectifié de M. Jérôme Bascher. – Rejet.

Amendement n° II-687 rectifié de M. Guy Benarroche. – Retrait.

Amendement n° II-620 de Mme Nathalie Goulet. – Retrait.

Amendement n° II-684 rectifié de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10509)

Adoption des crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État », figurant à l'état B.

Article 54 *quater (nouveau)* (p. 10509)

Amendement n° II-11 de la commission. – Adoption de l'amendement supprimant l'article.

DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT (p. 10510)

État B (p. 10510)

Amendement n° II-442 de M. Michel Savin. – Non soutenu.

Amendement n° II-554 de M. François Calvet, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Retrait.

Amendement n° II-686 rectifié *ter* de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Amendement n° II-680 de Mme Michelle Meunier. – Rejet.

Amendement n° II-685 rectifié *bis* de M. Guy Benarroche. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10516)

Adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », figurant à l'état B.

BUDGET ANNEXE : PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE (p. 10516)

État C (p. 10516)

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 10516)

Adoption des crédits du budget annexe « Publications officielles et information administrative », figurant à l'état C.

Remboursements et dégrèvements (p. 10517)

Engagements financiers de l'État (p. 10517)

Compte d'affectation spéciale : Participation de la France au désendettement de la Grèce (p. 10517)

Compte d'affectation spéciale : Participations financières de l'État (p. 10517)

Compte de concours financiers : Accords monétaires internationaux (p. 10517)

Compte de concours financiers : Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics (p. 10517)

Investissements d'avenir (p. 10517)

M. Pascal Savoldelli, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Jérôme Bascher, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Jean Bizet, rapporteur spécial de la commission des finances

Mme Sophie Primas, en remplacement de Mme Martine Berthet, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques

Mme Nathalie Goulet

M. Franck Menonville

Mme Sophie Taillé-Polian

M. Thani Mohamed Soilihi

M. Christian Bilhac

M. Fabien Gay

M. Thierry Cozic

M. Marc Laménie

Mme Christine Lavarde

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS (p. 10528)

État B (p. 10529)

Amendement n° II-718 du Gouvernement. – Adoption.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10529)

Adoption des crédits modifiés de la mission « Remboursements et dégrèvements », figurant à l'état B.

ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT (p. 10529)

État B (p. 10529)

Vote sur les crédits de la mission (p. 10530)

Adoption des crédits de la mission « Engagements financiers de l'État », figurant à l'état B.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE : PARTICIPATION DE LA FRANCE AU DÉSENETTEMENT DE LA GRÈCE (p. 10530)

État D (p. 10530)

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 10530)

Adoption des crédits du compte d'affectation spéciale « Participation de la France au désendettement de la Grèce », figurant à l'état D.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE : PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT (p. 10530)

État D (p. 10530)

Amendement n° II-735 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-10 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-164 de Mme Nathalie Goulet. – Retrait.

Amendement n° II-716 de M. Daniel Salmon. – Retrait.

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 10534)

Rejet des crédits modifiés du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », figurant à l'état D.

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS : ACCORDS MONÉTAIRES INTERNATIONAUX (p. 10534)

État D (p. 10534)

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 10534)

Adoption des crédits du compte de concours financiers « Accords monétaires internationaux », figurant à l'état D.

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS : AVANCES À DIVERS SERVICES DE L'ÉTAT OU ORGANISMES GÉRANT DES SERVICES PUBLICS (p. 10534)

État D (p. 10534)

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 10535)

Adoption des crédits du compte de concours financiers « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », figurant à l'état D.

INVESTISSEMENTS D'AVENIR (p. 10535)

État B (p. 10535)

Vote sur les crédits de la mission (p. 10535)

Adoption des crédits de la mission « Investissements d'avenir », figurant à l'état B.

Article 55 (p. 10535)

Amendement n° II-738 rectifié de Mme Martine Filleul. – Rejet.

Amendement n° II-714 de Mme Sophie Taillé-Polian. – Rejet.

Amendement n° II-487 rectifié *bis* de Mme Angèle Prévile. – Rejet.

Amendement n° II-739 rectifié de Mme Martine Filleul. – Rejet.

Amendement n° II-715 de Mme Sophie Taillé-Polian. – Rejet.

Adoption de l'article.

Économie (p. 10539)

Compte de concours financiers : Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés (p. 10539)

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale de la commission des finances

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Serge Babary, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques

M. Franck Montaugé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

M. Franck Menonville

M. Daniel Salmon

Mme Nadège Havet

Mme Guylène Pantel

M. Fabien Gay

M. Jean-Pierre Moga

Mme Florence Blatrix Contat

M. Patrick Chaize

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie

Suspension et reprise de la séance (p. 10550)

PRÉSIDENTE DE MME PASCALE GRUNY

5. Rappel au règlement (p. 10550)

Mme Nathalie Goulet

6. Loi de finances pour 2021. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 10550)

ÉCONOMIE (p. 10550)

État B (p. 10550)

Amendement n° II-737 rectifié *bis* de Mme Nathalie Delattre. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-598 rectifié de Mme Martine Filleul, II-607 rectifié de Mme Anne-Catherine Loisier, au nom de la commission des affaires économiques, II-608 rectifié *bis* de M. Patrick Chaize et II-873 de la commission. – Adoption des quatre amendements.

Amendements identiques n°s II-2 rectifié de la commission, II603 rectifié de M. Serge Babary, au nom de la commission des affaires économiques et II-642 rectifié *bis* de Mme Florence Blatrix Contat. – Adoption des trois amendements.

Amendement n° II-21 rectifié de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-698 de M. Serge Babary. – Rejet.

Amendement n° II-741 de Mme Jacky Deromedi. – Retrait.

Amendement n° II-143 rectifié *ter* de Mme Pascale Gruny. – Retrait.

Amendement n° II-679 de M. Jean-Yves Leconte. – Adoption.

Amendement n° II-604 rectifié de M. Serge Babary, au nom de la commission des affaires économiques. – Retrait.

Amendement n° II-641 rectifié de Mme Sylvie Robert. – Rejet.

Amendement n° II-693 rectifié de M. Laurent Lafon. – Adoption.

Amendement n° II-605 rectifié de M. Serge Babary, au nom de la commission des affaires économiques. – Adoption.

Amendement n° II-8 rectifié *bis* de la commission. – Adoption.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10564)

Adoption des crédits modifiés de la mission « Économie », figurant à l'état B.

Article 54 *octies* (nouveau) – Adoption. (p. 10564)

Article 54 *nonies* (nouveau) (p. 10564)

Amendement n° II-874 de la commission. – Adoption de l'amendement rédigeant l'article.

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS : PRÊTS ET AVANCES À DES PARTICULIERS OU À DES ORGANISMES PRIVÉS (p. 10565)

État D (p. 10565)

Amendement n° II-100 rectifié de Mme Évelyne, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. – Rejet.

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 10567)

Adoption des crédits du compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés », figurant à l'état D.

Plan de relance (*suite*) (p. 10567)

Plan d'urgence face à la crise sanitaire (*suite*) (p. 10567)

PLAN DE RELANCE (*SUITE*) (p. 10567)

Article 56 (p. 10567)

Amendement n° II-379 de Mme Sophie Taillé-Polian. – Rejet.

Amendement n° II-301 rectifié de Mme Céline Boulay-Espéronnier. – Retrait.

Adoption de l'article.

Article 56 *bis* (nouveau) – Adoption. (p. 10568)

Article 56 *ter* (nouveau) (p. 10568)

Amendement n° II-147 de Mme Sylvie Vermeillet. – Retrait.

Amendement n° II-32 de M. Daniel Gremillet. – Non soutenu.

Adoption de l'article.

Article 56 *quater* (nouveau) – Adoption. (p. 10571)

Article 56 *quinquies* (nouveau) (p. 10571)

Amendements identiques n°s II-183 de M. Marc-Philippe Daubresse, II-209 rectifié de M. Jean-Baptiste Blanc, II-230 rectifié *ter* de Mme Dominique Estrosi Sassone, II-303 rectifié *bis* de Mme Sylvie Vermeillet, II-310 rectifié *bis* de M. Philippe Dallier et I-359 rectifié *ter* de M. Jean-Pierre Moga. – Adoption des amendements n°s II-209 rectifié, II-230 rectifié *ter*, II-303 rectifié *bis*, II-310 rectifié *bis* et II-359 rectifié *ter*, l'amendement n° II-183 n'étant pas soutenu.

Adoption de l'article modifié.

Article 56 *sexies* (nouveau) (p. 10572)

M. Franck Menonville

Amendement n° II-290 rectifié de M. Serge Babary. – Retrait.

Amendement n° II-22 de la commission. – Adoption.

Amendements identiques n°s II-23 de la commission et II-161 de Mme Anne Chain-Larché. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-291 rectifié de M. Serge Babary. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-24 de la commission et II-162 de Mme Anne Chain-Larché. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-320 rectifié de M. Franck Menonville. – Retrait.

Amendement n° II-319 rectifié de M. Franck Menonville. – Retrait.

Amendement n° II-336 rectifié de M. Hervé Marseille. – Rejet par scrutin public n° 37.

Adoption de l'article modifié.

Articles additionnels après l'article 56 *sexies* (p. 10579)

Amendement n° II-207 de M. Ronan Dantec. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-240 rectifié de Mme Marta de Cidrac, II-254 rectifié *bis* de M. Jean-Pierre Moga et II-385 rectifié de M. Jean-Pierre Corbisez. – Retrait des trois amendements.

Amendements identiques n°s II-243 rectifié de Mme Marta de Cidrac, II-253 rectifié *bis* de M. Jean-Pierre Moga et II-386 rectifié de M. Jean-Claude Requier. – Retrait des trois amendements.

Amendement n° II-244 rectifié de Mme Marta de Cidrac. – Retrait.

Amendement n° II-245 rectifié de Mme Marta de Cidrac. – Retrait.

Amendements identiques n°s II-289 rectifié de Mme Gisèle Jourda et II-367 de Mme Marie-Noëlle Lienemann. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-368 de M. Éric Bocquet. – Rejet.

Amendement n° II-369 de M. Éric Bocquet. – Rejet.

Article 56 *septies* (nouveau) – Adoption. (p. 10586)

Article 56 *octies* (nouveau) (p. 10586)

Amendement n° II-364 de M. Éric Bocquet. – Rejet.

Amendement n° II-988 du Gouvernement. – Rejet.

Amendement n° II-989 du Gouvernement. – Rejet.

Adoption de l'article.

Articles additionnels après l'article 56 *octies* (p. 10588)

Amendement n° II-317 rectifié de M. Rémy Pointereau. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Amendement n° II-296 rectifié *bis* de M. Loïc Hervé. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

PLAN D'URGENCE FACE À LA CRISE SANITAIRE (*SUITE*)
(p. 10589)

Articles additionnels après l'article 56 *octies* (p. 10589)

Amendement n° II-770 rectifié de la commission. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Amendement n° II-375 rectifié de Mme Sophie Taillé-Polian. – Rejet.

Amendement n° II-377 rectifié de Mme Sophie Taillé-Polian. – Rejet.

7. **Ordre du jour** (p. 10591)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. VINCENT DELAHAYE

vice-président

Secrétaires :
M. Pierre Cuypers,
Mme Martine Filleul.

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à neuf heures trente.)

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 2021

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2021, adopté par l'Assemblée nationale (projet n° 137, rapport n° 138, avis n° 139 à 144).

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

SECONDE PARTIE (SUITE)

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

Enseignement scolaire

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Enseignement scolaire » (et article 54 *decies*).

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la brièveté de mon temps de parole m'oblige à être extrêmement direct.

La commission des finances, le 12 novembre dernier, a adopté votre budget, monsieur le ministre, sous réserve de l'adoption d'un amendement relatif à l'enseignement agricole.

Nous l'avons adopté non pas seulement parce que vous l'augmentez légèrement – à 55 milliards d'euros hors compte d'affectation spéciale « Pensions », il est en hausse de 2,5 %, ce qui est au demeurant significatif –, mais d'abord et surtout parce que nous partageons avec vous des orientations majeures pour la politique de l'enseignement scolaire.

La première est le soutien à l'enseignement primaire, une volonté constante et réaffirmée de notre assemblée : nous considérons qu'œuvrer en faveur de l'enseignement primaire est une priorité absolue.

Ce soutien se traduit par une augmentation de 2,6 % des dépenses du programme « Enseignement scolaire public du premier degré », tandis que les crédits du secondaire progressent certes, mais de 1,3 %, soit deux fois moins vite. Cette progression se confirme par l'augmentation des effectifs, puisque 1 273 équivalents temps plein supplémentaires sont prévus dans le primaire, à effectifs constants de la mission « Enseignement scolaire » – ils sont compensés par une diminution à peu près équivalente des effectifs dans l'enseignement secondaire, public et privé.

Cet effort, qui est confirmé, conduit, sur dix ans, à diminuer les effectifs du secondaire de 0,8 % et à augmenter ceux du primaire de presque 3 % – 2,88 %, pour être exact. À quel niveau, monsieur le ministre, estimerez-vous que le rééquilibrage est atteint ? Nous sommes encore loin des moyennes de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

Ce rééquilibrage a permis de poursuivre la politique nouvelle de dédoublement des classes de l'enseignement primaire en éducation prioritaire. C'est une excellente marche, et on commence à en mesurer, au travers des études du ministère, les conséquences positives sur la réduction de l'écart entre la compétence des enfants des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et de l'enseignement primaire général.

Vous pourrez poursuivre cette politique positive, puisque vous annoncez un dédoublement en grande section de maternelle, la généralisation de la scolarisation à partir de l'âge de 3 ans – sur laquelle je reviendrai dans quelques instants – révélant, hélas, que les différences d'aptitudes, de capacités et de maîtrise du langage commencent extrêmement tôt ; on les constate dès la maternelle.

Cette politique de soutien au primaire vous permet d'afficher un objectif de plafond de 24 élèves par classe dans l'enseignement maternel et primaire. Pouvez-vous confirmer ce plafond, qui est une nouveauté ?

La deuxième raison pour laquelle nous soutenons votre budget, en fait la contrepartie de la première, c'est que vous commencez à remettre de l'ordre dans l'offre du secondaire : une offre généreuse, de qualité, mais extraordinairement dispersée.

Ainsi, le nouveau bac que vous avez proposé permet 428 combinaisons, paraît-il.

M. Stéphane Piednoir. Eh bien !

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Je serais incapable d'en faire le compte par moi-même... Or il apparaît très clairement que 15 de ses 428 combinaisons représentent 80 % des effectifs des candidats au baccalauréat. En d'autres termes, une remise en ordre est nécessaire dans l'organisation de l'offre scolaire secondaire, évidemment chapeauté par le baccalauréat.

Monsieur le ministre, jusqu'où voudrez-vous aller en la matière? Étant entendu que vos établissements sont divisés entre deux logiques: répondre à une offre réelle, celle des élèves, conseillés par leurs parents ou leur environnement, et assurer une couverture géographique de l'offre. Celle-ci avait peut-être atteint une dispersion trop grande, ce qui est la raison du coût de l'enseignement secondaire, mais une absence de couverture géographique risque de poser le problème de l'égalité des territoires.

La troisième raison pour laquelle nous soutenons votre budget est spectaculaire: c'est la reconquête de l'année scolaire. L'idée était simple et de bon sens, trop de journées étant perdues. Grâce à la réorganisation des examens, vous avez reconquis pour les lycées, en tout cas pour les élèves de seconde, et pour les collèves deux à trois semaines d'année scolaire selon les établissements, ce qui est une excellente mesure.

Par ailleurs, vous avez ouvert deux nouvelles formes de scolarisation.

D'abord, le dispositif Devoirs faits pour les collèves, une formule que, au sein de la commission, nous trouvons tous excellente. Elle pourrait même être systématisée, puisque, actuellement, seuls 28 % des élèves de collève acceptent le principe de Devoirs faits – soit deux heures de plus en moyenne dans l'établissement par semaine. Cette proportion est de 40 % en sixième, ce qui est intéressant. Elle atteint 44 % en éducation prioritaire, ce qui révèle une prise de conscience de la nécessité de s'appuyer sur l'école pour rattraper un éventuel retard. La généralisation est-elle possible?

Ensuite, le dispositif Vacances apprenantes, une formule tout aussi excellente, permet de regagner des jours de formation sur les loisirs, qui sont nombreux – trop, même. Cela offre des chances supplémentaires de réussite à nos élèves – 1 million en ont déjà bénéficié. Quelles sont les perspectives en la matière?

J'ajoute que nous soutenons l'affirmation de l'établissement et de son identité, avec le Conseil d'évaluation de l'école. Je ne peux malheureusement pas développer mon propos sur ce sujet, car je me rends compte que le temps s'égrène inexorablement.

Au service de cette politique, vous avez pris des mesures financières pour les revenus des enseignants. Je vous en félicite, car, autant le dispositif Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) favorisait un ordre établi non ouvert à ceux qui sont dans les situations les plus difficiles, autant les mesures catégorielles pour l'informatique et l'attractivité, ainsi naturellement que les heures supplémentaires, qui permettent de répondre à une offre, contribuent à ouvrir le système.

Je terminerai par une question simple. Notre évolution démographique est spectaculaire, même si elle paraît modeste quand on la considère d'année en année. Nous avons perdu 100 000 naissances entre 2010 et 2020. Sur quinze ans, cela fait 1,5 million d'élèves en moins.

Monsieur le ministre, qu'allez-vous faire des moyens dégagés par cette diminution de notre natalité – regrettable, je le dis comme je le pense, car elle appauvrit notre pays.

Mes chers collègues, je vous rappelle que votre commission des finances a émis un avis favorable sur les crédits de cette mission, sous réserve d'un amendement relatif à l'enseignement agricole, malheureusement trop souvent oublié – mais c'est là une autre affaire... (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jacques Gasparrin, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, trois minutes pour un budget de 76 milliards d'euros: je suis contraint d'être concis...

La mission « Enseignement scolaire » sera dotée, donc, de 76 milliards d'euros en 2021, soit une augmentation de 2,6 %, ce qui représente 1,9 milliard d'euros en plus par rapport à cette année. Cette hausse traduit les principales priorités du ministère: l'école inclusive et le premier degré.

Monsieur le ministre, je salue cet effort financier très important en cette période si singulière et difficile. Permettez-moi toutefois de souligner plusieurs points de vigilance.

Le premier concerne l'école inclusive: les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ne doivent pas être oubliés dans les discussions actuelles sur la revalorisation salariale des personnels. Je souhaite également attirer votre attention sur le nombre insuffisant d'enseignants référents, chargés de mettre en œuvre et de faire vivre les projets personnalisés de scolarisation. Ces projets doivent être une réalité pour tous les élèves en situation de handicap, y compris ceux qui ne sont pas accompagnés par un AESH.

Le deuxième point de vigilance concerne la fermeture de classes du premier degré en milieu rural, qui ne peut se faire sans l'accord du maire. Plusieurs d'entre nous vous ont interpellé, ici même, à ce sujet en mars dernier. Vous nous avez entendus, et nous vous en remercions. Mais cette mesure, obtenue pour cette année, sera-t-elle reconduite l'année prochaine?

Le troisième point de vigilance porte sur le second degré. Depuis le début du quinquennat, près de 4 500 équivalents temps plein ont été supprimés. Ces suppressions ont été compensées par des heures supplémentaires. Or le recours aux heures supplémentaires entre dans une phase très tendue, car nous sommes dans le pic démographique des enfants de la décennie 2000, désormais au collève et au lycée.

Il faut s'intéresser aux difficultés singulières de chaque établissement. Entre les enseignants à temps partiel et ceux dont l'état de santé ne leur permet pas de faire des heures supplémentaires, l'enveloppe des heures supplémentaires annualisées (HSA) porte souvent sur une petite moitié des enseignants de chaque discipline. En raison de cette concentration, il n'est pas rare qu'un chef d'établissement demande à un enseignant d'effectuer trois, voire quatre heures supplémentaires hebdomadaires. Le vivier sur lequel s'appuyer se réduit de plus en plus.

Je conclurai en évoquant la transmission des valeurs de la République, dans laquelle l'école, creuset de la Nation, doit prendre sa place – je sais, monsieur le ministre, que vous y êtes attaché.

Les professeurs ne sont pas assez formés à cette mission. Leurs formations initiale et continue doivent être renforcées et améliorées.

La transmission des valeurs républicaines engage collectivement et à long terme chaque établissement. À cet égard, la journée de la laïcité, le 9 décembre, doit être un temps fort d'unité dans nos établissements scolaires. L'enseignement de ces valeurs doit fédérer les équipes pédagogiques et l'ensemble des disciplines.

La commission de la culture, de l'éducation et de la communication a émis un avis favorable sur les crédits de la mission « Enseignement scolaire ». (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et RDSE.*)

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDSE, UC et Les Républicains.*)

Mme Nathalie Delattre, rapporteure pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'excellence de l'enseignement agricole et sa capacité d'insertion sociale et professionnelle sont reconnues par tous. Pourtant, les crédits du programme 143, « Enseignement technique agricole », ne sont pas à la hauteur des défis que doit relever l'agriculture.

Je pense à la nécessité de renforcer la résilience et la sécurité alimentaire, à la volonté de produire et transformer autrement. Il y a également urgence à former une nouvelle génération d'exploitants : 215 000 exploitants, soit 45 % de la population agricole, feront valoir leur droit à la retraite d'ici à 2026.

La situation de l'enseignement agricole, qui connaissait un lent déclin depuis quelques années, s'est brutalement dégradée cette année. De fait, il a été très fortement touché par la crise financière et économique de la covid-19 : les pertes sont estimées à plus de 45 millions d'euros... Je regrette qu'aucun amendement n'ait été déposé par le Gouvernement pour soutenir les établissements concernés, pourtant un tiers du total.

Cette crise a percuté de plein fouet un projet de budget construit autour d'un schéma de rationalisation des moyens datant de trois ans et qui ne laisse aucune marge de manœuvre, dans ce contexte unique, pour développer l'enseignement agricole.

Aujourd'hui, la situation est telle que – je pèse mes mots – la survie de l'enseignement agricole est en jeu.

Mme Marie-Pierre Monier. Tout à fait !

Mme Nathalie Delattre, rapporteure pour avis. Il est de plus en plus concurrencé par des formations de l'éducation nationale, tandis que la pression sur les équivalents temps plein (ETP) empêche tout dynamisme : pour ouvrir une nouvelle filière dans un établissement, il faut aujourd'hui en fermer une autre.

L'enseignement agricole perd 80 ETP cette année, et 110 supplémentaires devraient disparaître l'année prochaine, selon ce projet de loi de finances. Dans ces conditions, nous sommes certains que des suppressions de classes auront lieu dès la rentrée prochaine.

Autre conséquence directe des restrictions financières et humaines : la réforme du baccalauréat ne peut pas se déployer dans de bonnes conditions. Par manque de dotations horaires, les chefs d'établissement ne peuvent proposer qu'une doublette de spécialités en terminale ; ceux

qui font le choix de proposer deux doublettes le font au détriment des options proposées. Cette situation est inacceptable : il y a rupture d'égalité de traitement entre lycéens !

Enfin, le budget 2021 ne répond pas aux problèmes que nous signalons depuis plusieurs années : la revalorisation des agents de catégorie 3 et le différentiel de traitement des assistants d'éducation.

L'enseignement agricole apparaît clairement comme le parent pauvre du ministère de l'agriculture, et aussi du ministère de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, si 6 millions d'euros ont été débloqués dans le quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2020 pour soutenir les établissements en faillite imminente du fait de la covid-19, dans le même temps, 13 millions d'euros ont été annulés... L'enseignement agricole est donc l'un des rares secteurs ayant perdu des crédits en 2020.

Pour toutes ces raisons et pour tirer vigoureusement la sonnette d'alarme, la commission de la culture a émis, de façon unanime, un avis défavorable sur les crédits du programme 143. Des amendements d'abondement de crédits vont certainement être votés ; nous espérons que la chambre basse aura à cœur de conserver les nouvelles dotations, avec un avis favorable du Gouvernement ! (*Applaudissements.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de vingt minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Céline Brulin.

Mme Céline Brulin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Enseignement scolaire », comme malheureusement l'ensemble de ce projet de loi de finances pour 2021, prend bien peu en compte la crise sanitaire qui se prolonge en une crise économique et sociale très profonde.

En termes de moyens humains, par exemple, rappelons que les 2 039 postes supplémentaires budgétés pour le premier degré sont pour la plupart, comme il vient d'être rappelé, issus de la mobilisation du Sénat pour qu'aucune classe ne ferme en milieu rural sans l'accord du maire. Souvenons-nous aussi des batailles menées par certains d'entre nous pour empêcher des fermetures de classe décidées en plein confinement, au moment même où tout le monde s'inquiétait des possibles décrochages à venir.

Ces créations de postes demeurent insuffisantes, y compris au regard de vos propres objectifs. Par ailleurs, elles sont à mettre en parallèle avec la suppression de 900 postes de stagiaire. Enfin, elles se font au détriment du secondaire, où 1 800 postes sont supprimés...

Mme Marie-Pierre Monier. Tout à fait !

Mme Céline Brulin. ... en contradiction avec la réalité démographique et la nécessité d'un accompagnement renforcé pour faire face aux réformes qui bousculent profondément, en particulier, le lycée.

Au motif de compenser ces suppressions, vous industrialisez les heures supplémentaires, qui atteignent près de 10 % du temps d'enseignement ! Si, sur le papier, vu du ministère, cet allongement du temps de travail des enseignants semble

fonctionner, la réalité est tout autre : plus de 12 millions de crédits d'heures n'ont pas été consommés en 2019, et des expériences toutes plus kafkaïennes les unes que les autres nous remontent des établissements, qui ne parviennent pas à les réaliser concrètement.

L'enseignement agricole, comme il a été signalé, est le parent le plus pauvre du secondaire, au point que la commission de la culture a émis un avis défavorable sur les crédits du programme correspondant. Établissements au bord de la faillite et suppressions de postes mettant en cause le devenir même de l'enseignement agricole : nous sonnons l'alerte ! Le nombre élevé d'amendements relatifs à l'enseignement agricole en témoigne, je crois.

Aux moyens nécessaires en termes d'enseignants je pourrais ajouter le soutien aux directeurs d'école, qui n'est pas du tout à la mesure des tâches qu'ils ont à réaliser dans le contexte actuel, ni des SOS qu'ils ont lancés avec force ces derniers temps – tout cela malgré vos annonces. Sans compter la situation des AESH, encore trop peu nombreux pour accompagner les enfants en situation de handicap.

Nous assistons, dans ce projet de loi de finances, à une explosion des recrutements hors titre 2. Ce phénomène affaiblit considérablement vos annonces en ce qui concerne l'école inclusive, pourtant présentée comme une priorité. La situation salariale et le statut de ces personnels demeurent, dans nombre de cas, indécentes.

De même, les élèves scolarisés en classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) ne sont toujours pas comptabilisés dans les effectifs généraux dans toutes les académies. C'est inhumain au sens propre du terme ! C'est aussi profondément injuste, car cela ôte des moyens aux établissements, alors qu'il leur en faudrait, au contraire, davantage.

J'en viens au plan de revalorisation des enseignants, qui n'est absolument pas de nature à répondre à la crise de recrutement que nous traversons. Ainsi, alors qu'un professeur certifié, dont le temps de travail est estimé à 44 heures hebdomadaires, est payé environ 1 600 euros, croyez-vous réellement qu'une revalorisation qui va se résumer, pour les deux tiers des enseignants à une prime informatique de 150 euros par an va susciter de nouvelles vocations ?

Par ailleurs, pourquoi vous obstinez-vous à refuser de piocher dans les listes complémentaires aux concours pour faire face aux postes non pourvus dans certaines disciplines ou académies ? Nous disposons là de personnels motivés et disponibles, qui ont déjà un pied dans la formation !

Monsieur le ministre, je suis un peu stupéfaite que vous ayez choisi de faire des annonces très inquiétantes sur l'éducation prioritaire au moment où plus d'une centaine de maires, dans une très large diversité politique, alertent sur les risques de décrochage de certains de nos quartiers et sur la nécessité que le plan de relance accorde une attention toute particulière à ces quartiers – et plus qu'une attention : des moyens.

Oui, il y a besoin de remettre le chantier de l'éducation prioritaire sur la table, car trop de communes, d'élèves et de familles qui devraient en relever en sont exclus. Non, les difficultés sociales ne sont pas l'apanage des milieux urbains, mais ce chantier doit être guidé par la promesse républicaine d'égalité et l'affirmation de notre République sociale. Car défendre la République, c'est aussi refuser une République à la carte, où tout se contractualise et se négocie dans une concurrence d'autant plus redoutable qu'elle vise à se partager des moyens qui manquent.

Je terminerai en abordant la situation des collectivités territoriales. Les 100 millions d'euros qui leur sont affectés vont essentiellement répondre à l'instruction obligatoire à 3 ans et à son corollaire de compensations à accorder à l'enseignement privé. Ce montant ignore les efforts importants réalisés par les collectivités territoriales pour mettre en place les protocoles sanitaires. Je crois qu'il y aura là un vrai sujet dans les prochaines semaines, parce qu'il va falloir qu'elles continuent à mettre en œuvre ces protocoles.

À moins que nombre de nos amendements et de ceux de nos collègues ne soient adoptés, nous ne pourrions pas, malheureusement, voter les crédits de cette mission ! (*Applaudissements sur les travées des groupes CRCE, SER et GEST.*)

M. le président. La parole est à Mme Annick Billon. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC et sur des travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Annick Billon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en temps normal, chacun sait que l'école est notre avenir. Après le confinement et l'assassinat de Samuel Paty, cette formule est aujourd'hui plus vraie que jamais.

La nécessaire mobilisation de la société autour de son école se manifeste dans le budget de l'État, dont elle constitue le premier poste de dépenses. Plus récemment, elle s'est également traduite par des mesures que nous soutenons : l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans, l'obligation de formation des jeunes jusqu'à 18 ans et, bien sûr, le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+. Sans oublier un socle élargi et affermi, que vous avez baptisé, monsieur le ministre, l'école de la confiance.

Un socle élargi et affermi, mais un socle perfectible. Je pense à l'éternel problème du zonage des REP et REP+ : certaines écoles, dites orphelines, en sont exclues, surtout en zone rurale, alors qu'elles devraient pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique. Dans ces conditions, nous serons très attentifs à l'expérimentation de la suppression de la carte REP. Si l'idée est de rebattre les cartes pour coller au mieux aux besoins réels des établissements, nous ne pourrions que la soutenir.

Le socle de l'école de la confiance est aujourd'hui mis à mal par la situation sanitaire. C'est bien ce qu'ont prouvé les évaluations de cette année en CP et CE1 : elles ont mis en évidence un creusement de l'écart entre les élèves en éducation prioritaire et les autres. Le confinement a donc eu pour ces derniers un effet négatif ; il a, en quelque sorte, annulé les effets bénéfiques du dédoublement des classes.

La leçon est sans équivoque : si l'école de la République peut compenser un environnement sociologique défavorable, c'est à la condition qu'elle soit physiquement présente.

Ce qui ne signifie évidemment pas qu'il faille manquer le virage de l'école numérique. La création d'une dotation informatique de 150 euros par enseignant prouve d'ailleurs que le Gouvernement en a bien conscience.

Certes, 150 euros, cela peut paraître peu, mais le montant importe moins que le signal envoyé : celui d'une mutation du métier d'enseignant et de l'école tout entière.

Les grandes orientations tracées pour cette école de la confiance nous semblent donc aller dans le bon sens, à condition de ne pas négliger le secondaire. Nous comprenons bien que la priorité soit donnée au primaire, mais cela ne doit pas nous faire oublier que le niveau des élèves ne s'apprécie pas uniquement au travers du français et les mathématiques.

En tant que présidente de la délégation sénatoriale aux droits des femmes, j'aimerais mettre l'accent sur une problématique spécifique au secondaire : les cours d'éducation sexuelle. Le code de l'éducation prévoit que les élèves doivent avoir trois rendez-vous sur ce thème au cours de leur scolarité. Monsieur le ministre, est-ce effectivement le cas ? La loi sur les cours d'éducation sexuelle est-elle respectée sur tout le territoire de la République ? En réalité, je n'attends pas la réponse : elle ne fait aucun doute... Comptez sur l'implication de notre délégation, en liaison avec votre ministère, pour que cette éducation devienne effective partout : c'est un enjeu d'égalité !

En miroir de l'école de la confiance se construit aussi une école de l'inclusion, ce qui soulève toute la problématique des AESH. Plus de postes, c'est bien, mais une approche du sujet exclusivement quantitative n'est pas satisfaisante. D'un point de vue qualitatif, il faut se poser la question de la formation et de l'attractivité du métier.

S'agissant de la qualification, nous ne pouvons que saluer la mise en place d'une véritable formation *ad hoc*, mais celle-ci demeure incomplète. Par exemple, les AESH ne sont pas formés, ou peu, aux enfants atteints de surdité.

En ce qui concerne l'attractivité, il faut rappeler que la rémunération des AESH est très faible, de l'ordre de 600 à 800 euros par mois. À cet égard, gare aux fausses bonnes idées : on ne rendra pas plus attractif ce métier en encourageant les AESH à accompagner plusieurs enfants en même temps, sans prendre en compte les difficultés de mobilité.

L'école de l'inclusion est donc encore perfectible.

Je terminerai en évoquant l'enseignement technique agricole. Que dire, monsieur le ministre, si ce n'est que le constat est amer ? L'enseignement technique agricole ne représente que 2 % des crédits de la mission « Enseignement scolaire ».

Amer, le constat l'est d'autant plus que le gouvernement auquel vous appartenez n'a eu de cesse de valoriser les agriculteurs, leur fonction nourricière de la Nation et leur rôle déterminant dans la crise sanitaire que nous traversons. Or la crise de la covid a particulièrement affecté l'enseignement agricole et pose désormais la question de sa survie.

Menaces de fermetures de classe, impossibilité d'ouvrir de nouvelles filières sans en fermer d'autres, mise en œuvre complexe de la réforme du baccalauréat, fortes difficultés financières d'un tiers des établissements : la situation est d'autant plus grave que ces établissements accompagnent souvent des enfants en difficulté.

Forcé est de constater que les élèves de l'enseignement agricole sont les laissés-pour-compte de ce budget. Ils représentent pourtant l'avenir de l'agriculture ; à ce titre, ils doivent pouvoir être formés aux nouveaux enjeux technologiques et environnementaux, afin que notre agriculture reste l'une des meilleures du monde.

Comme l'a souligné la rapporteure pour avis, Nathalie Delattre, que je salue pour la qualité de son travail,...

M. Max Brisson. Très bien !

Mme Annick Billon. ... tous les arbitrages en faveur de l'enseignement agricole ont été perdus au bénéfice de l'enseignement général.

M. Michel Savin. Eh oui !

Mme Annick Billon. De surcroît, un déséquilibre persiste entre les enseignements agricoles public et privé : alors même que ce dernier accueille plus d'élèves, il reçoit une dotation inférieure de 40 %, ce qui se traduit concrètement par un écart du simple au double dans le ratio coût par élève.

M. Max Brisson. Ce n'est pas acceptable !

Mme Annick Billon. La baisse du nombre d'enseignants dans les collèges et lycées agricoles se poursuit – 80 équivalents temps plein supprimés l'année prochaine –, alors même que le nombre d'élèves est en hausse, pour la première fois depuis une décennie. Cela fragilisera davantage encore une filière déjà touchée les années précédentes.

Les maisons familiales rurales (MFR) n'ont bénéficié d'aucune augmentation de leur dotation. Or elles ont subi la crise de plein fouet, avec des pertes financières importantes – 10 % de recettes en moins cette année pour la MFR dans laquelle j'étais vendredi dernier, à Saint-Jean-de-Monts.

Ce choix est d'autant plus regrettable qu'il intervient au moment où l'État lance « 1 jeune, 1 solution ». Quelle sera la solution pour les jeunes dans l'enseignement technique agricole ? (*Applaudissements sur les travées des groupes UC, Les Républicains et INDEP.*) La situation est telle que la survie de l'enseignement agricole est, semble-t-il, en jeu.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, si le groupe Union Centriste envisage de voter en faveur des crédits de la mission « Enseignement scolaire », nous rejetons unanimement ceux qui sont relatifs à l'enseignement agricole.

Avant de clore mon propos, je souhaite remercier les rapporteurs pour avis de la commission de la culture, Jacques Gasperrin et Nathalie Delattre, pour le travail qu'ils ont mené avec son président, Laurent Lafon, sans oublier le rapporteur spécial de la commission des finances, Gérard Longuet. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Pierre Monier. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

Mme Marie-Pierre Monier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est dans un contexte bien compliqué pour l'éducation nationale que nous étudions la mission « Enseignement scolaire » de ce projet de loi de finances (PLF) pour 2021.

L'assassinat de Samuel Paty, l'un des siens, a profondément ébranlé la communauté enseignante, dont les membres ont été meurtris dans leur chair. Je crois que nous n'avons pas encore suffisamment pris la mesure, collectivement, de ce que cela a représenté pour eux.

Les hussards noirs de la République sont les piliers de notre société face à l'obscurantisme. Ils ne manquent ni de courage, ni de volonté, ni de conviction pour remplir cette mission. Il faut entendre leurs alertes lorsqu'ils disent ne pas se sentir assez protégés ni soutenus et avoir besoin de davantage de formations pour répondre sereinement aux nombreuses questions de leurs élèves.

Cette violence s'ajoute à un contexte difficile pour les personnels de l'éducation nationale, en première ligne dans cette crise sanitaire et aux prises avec des situations complexes à gérer : des protocoles difficiles à mettre en place et communiqués tardivement, un stress important, des élèves en difficulté après le confinement, et des parents inquiets. Et ce alors que les obstacles dans un contexte ordinaire sont nombreux : classes surchargées, réformes difficiles à mettre en œuvre, manque de matériel, et un sentiment profond que leur travail n'est pas reconnu.

Les directeurs et directrices d'école étaient déjà à bout avant la crise sanitaire car leurs missions sont trop nombreuses. Nous n'avons pas oublié la mort de Christine Renon lors de l'année scolaire précédente ni les mots bouleversants qu'elle nous a laissés. Il n'est pas question qu'un tel drame se reproduise.

Tendez l'oreille, monsieur le ministre ! Entendez-vous la souffrance des enseignantes et des enseignants ? Notre école de la République a pour mission de fournir à nos élèves un enseignement qui permette de résorber les inégalités. Or elle n'y parvient plus, malgré la bonne volonté de celles et ceux qui la font vivre.

La plus belle de nos institutions souffre !

Ce PLF pour 2021 est-il en mesure d'y remédier ? Telle est la question que nous devons nous poser aujourd'hui. Certes, le budget global de la mission « Enseignement scolaire » est en hausse par rapport à l'année dernière ; mais cette hausse n'est pas significative, car elle correspond au transfert d'une partie du budget consacré au sport et à la jeunesse ainsi qu'à une revalorisation salariale.

Nous nous interrogeons d'ailleurs sur cette revalorisation, certes positive, mais qui ne concernera pas tout le monde et sera dégressive. Nous regrettons que vous n'ayez pas plutôt fait le choix d'augmenter le point d'indice pour tout le monde.

Quant à la prime d'équipement, l'objectif annoncé est de permettre le renouvellement d'un équipement informatique complet. Mais l'enveloppe prévue, d'un montant de 450 euros sur trois ans, est insuffisante pour y parvenir.

Les crédits alloués à la mission « Enseignement scolaire » prévoient une hausse du nombre de postes d'enseignants dans le primaire, notamment afin de poursuivre le dédoublement des classes dans les zones REP et REP+.

J'ai d'ailleurs lu dans la presse, monsieur le ministre, que vous lanciez des expérimentations en vue de supprimer la carte des REP. J'avoue ne pas comprendre cette décision, peu cohérente avec l'objectif de dédoublement.

Ces créations de postes en primaire sont une bonne chose, mais malheureusement, force est de constater que cela se fait au détriment du dispositif « Plus de maîtres que de classes », qui bénéficiait notamment aux écoles rurales, et que ces créations entraînent des suppressions de postes ailleurs.

Ce budget prévoit aussi de mettre en place des décharges pour les directeurs et directrices d'école. Est-ce un effort suffisant pour répondre aux besoins réels ? Nous en doutons.

Les créations de postes en primaire s'accompagnent de suppressions de postes dans le secondaire. Or la suppression de ces 1 800 postes coïncide avec l'arrivée de 28 000 élèves supplémentaires. C'est inquiétant, d'autant que cela intervient dans le contexte de la mise en œuvre complexe des réformes des lycées général et professionnel.

Monsieur le ministre, vous nous avez expliqué que ces suppressions sont compensées par le recours aux heures supplémentaires. Mais les enseignants comme les chefs d'établissement alertent sur le fait qu'ils ne sont pas en capacité d'absorber autant d'heures supplémentaires. D'ailleurs, une grande partie des heures supplémentaires actuellement prévues ne sont pas consommées.

S'investir dans son établissement et élaborer des projets à destination des élèves prend du temps. Moins de postes et plus d'heures supplémentaires, cela signifie aussi moins de dynamisme dans les établissements.

Concernant l'accompagnement des élèves, les membres des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased), les médecins, les infirmiers scolaires et les personnels chargés de l'accompagnement social des élèves sont plus que jamais indispensables pour parvenir à surmonter les difficultés nouvelles dues à la crise de la covid. Pourtant, le budget qui leur est consacré n'augmente pas en proportion.

Nous notons la volonté de mettre l'accent sur l'école inclusive par la création de 4 000 postes d'AESH, mais nous regrettons qu'il ne soit pas envisagé d'augmenter la rémunération de ces derniers. La plupart des AESH sont payés au SMIC en début de carrière et, de fait, il apparaît qu'ils – et surtout elles, car ce sont majoritairement des femmes – sont à temps partiel. Leurs revenus sont donc trop faibles. Leur mission essentielle mériterait d'être revalorisée.

Enfin, cette mission englobe l'enseignement agricole, qui est un vrai atout français même si nous en parlons trop peu. Heureusement, je sais que dans cet hémicycle – les orateurs avant moi l'ont dit – nous y sommes toutes et tous très attachés. Son rôle dans la mise en œuvre de la transition écologique est central, car il est indispensable si nous voulons réussir à inventer un nouveau modèle agricole viable tout en accompagnant et en soutenant pleinement nos agricultrices et nos agriculteurs. Comme pour de nombreux sujets, c'est grâce à l'école que les grandes batailles se gagnent. Ne ratons pas le coche !

De plus, la décennie à venir connaîtra un grand nombre de départs à la retraite dans le monde agricole. Nous devons être en mesure de préparer la relève.

Nous ne pourrions pas relever ces défis sans un enseignement agricole de qualité. Aujourd'hui, cette qualité existe, notamment grâce aux créations de postes intervenues entre 2012 et 2017. Il faut la préserver. Ce budget prévoit la suppression de 80 postes, qui, cumulée aux suppressions précédentes et à venir, porte le total à 300 postes de moins durant votre mandat. En proportion, c'est comme si on supprimait 10 000 postes dans l'éducation nationale : c'est colossal ! Et l'on nous signale déjà des difficultés pour dédoubler les classes lors des travaux pratiques (TP), pour appliquer les différentes réformes et pour parvenir à l'équilibre des budgets des établissements. Si nous ne changeons pas de cap, nous risquons d'atteindre le point de non-retour. J'espère que, lors de nos débats, nous saurons faire les choix nécessaires pour préserver la qualité de l'enseignement agricole.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons relu ensemble la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs. Il leur indiquait notamment ceci : « Je sais quelles sont les difficultés de la tâche. Vous gardez vos écoliers peu d'années et ils ne sont point toujours assidus, surtout à la campagne. Ils oublient l'été le peu qu'ils ont appris l'hiver. Ils font souvent, au sortir de l'école, des rechutes profondes d'ignorance et de paresse d'esprit, et je plaindrais ceux d'entre vous qui ont pour l'éducation des enfants du peuple une grande ambition, si cette grande ambition ne supposait un grand courage. »

Du courage, les personnels de l'éducation nationale n'en manquent pas ! De la patience, de l'écoute, de la passion et de l'innovation, ils en font preuve chaque jour ! Ce dont ils manquent, monsieur le ministre, c'est de moyens. Ce budget est-il à la hauteur de leur engagement et de leurs besoins au service de nos enfants ? Pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, la réponse est : non ! (*Applaudissements sur les travées des groupes SER, CRCE et GEST.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Decool.

M. Jean-Pierre Decool. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la crise du coronavirus a bouleversé notre pays comme elle a bouleversé le monde. Tous nos compatriotes ont été impactés par cette pandémie et par les mesures nécessaires prises pour la combattre. Au sein de nos territoires, les fabriques d'avenir que sont nos écoles ont été particulièrement affectées.

Je tiens à saluer l'engagement et le dévouement de nos enseignants. Dans des circonstances difficiles, dans un contexte de grande incertitude, ils ont dû agir au jour le jour pour continuer d'accomplir leur mission. Je les en remercie.

Nous avons mesuré lors du premier confinement à quel point la technologie numérique était essentielle à la poursuite de l'activité scolaire, mais aussi au maintien du lien social que l'école permet. Les professeurs et les équipes ont déployé des trésors d'inventivité pour maintenir leur enseignement.

Pandémie ou non, le numérique est très utile au fonctionnement des établissements. Il est à ce titre indispensable de continuer la numérisation de l'école et d'y veiller particulièrement au primaire.

Comme chaque année, l'enseignement scolaire est la mission la plus importante du budget général et ses crédits sont en hausse. Cela témoigne de la place accordée par notre pays à l'enseignement.

L'école de la République joue un rôle essentiel dans notre société, celui d'instruire les plus jeunes de nos concitoyens et de les amener à développer un esprit critique.

Samuel Paty y participait avec passion. Les membres du groupe Les Indépendants et moi-même souhaitons lui rendre hommage, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui sont pleinement engagés au service de l'éducation nationale.

Les dépenses de personnel augmentent cette année, bien que le pic démographique ait été atteint en 2016. Depuis cette date, les évolutions démographiques de la population française conduisent à une diminution du nombre d'élèves d'année en année.

Si la dépense publique doit être maîtrisée et adaptée au plus près des besoins des Français, cette augmentation de personnel nous paraît toutefois nécessaire. Certes, le nombre d'élèves diminue, mais leur niveau aussi. L'ancien professeur de mathématiques que je suis est très inquiet de l'évolution de la situation. Le niveau des élèves français est en train de décliner. Particulièrement dans ce que fut ma matière, mais également en français, les performances de nos élèves sont à la baisse. Nous devons réagir vite car nous savons que, dans le parcours de l'enfant, les premières lacunes ont tendance à entraîner d'autres.

Nous soutenons l'effort porté sur le primaire. C'est en effet lors de cette étape clé que beaucoup se joue. La réduction démographique devrait avoir des conséquences positives sur les performances des élèves, en réduisant leur nombre par classe. Il ne faut cependant pas compter uniquement sur cette dynamique, car le nombre d'élèves par classe dans le premier degré en France reste actuellement le plus élevé de l'Union européenne.

Pour améliorer l'enseignement, l'évaluation est incontournable. Il nous faut identifier les bonnes pratiques et les généraliser. L'effort consenti par la Nation pour l'enseignement scolaire – d'un montant de plus de 55 milliards d'euros – est majeur. Nous devons faire en sorte que chaque euro compte et que l'enseignement dispensé à nos enfants soit de la meilleure qualité.

Il ne s'agit pas de mettre en cause le travail de celles et ceux qui se dédient à l'enseignement, mais il nous faut déterminer ce qui fonctionne et ce qui pourrait être amélioré, identifier les bonnes pratiques et les généraliser. L'année qui s'ouvrira ce travail d'évaluation poursuivi par le Conseil d'évaluation de l'école.

À cet égard, nous souhaiterions, monsieur le ministre, qu'une attention particulière soit portée afin que les langues régionales de France – je pense notamment au flamand occidental – puissent bénéficier d'une égalité de traitement.

Nos écoles sont les fabriques de l'avenir : celui de notre pays et de notre Nation. Nous devons continuer d'y consacrer les fonds suffisants pour préparer le meilleur avenir possible. Face à la perspective d'une diminution du niveau des élèves, nous devons faire preuve de vigilance et réagir rapidement. Évaluer nos établissements, c'est nous donner la chance d'améliorer notre enseignement. Continuons de viser l'excellence ; notre avenir en dépend.

En conclusion, si le groupe Les Indépendants porte un regard bienveillant sur ce budget, je regrette l'insuffisance de considération à l'endroit de l'enseignement agricole privé.

M. le président. La parole est à M. Thomas Dossus. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

M. Thomas Dossus. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui un budget exceptionnel pour l'éducation nationale ; exceptionnel, du fait de la crise sans précédent que traverse notre pays et à laquelle sont confrontés de plein fouet tous les personnels de l'enseignement, de l'encadrement et même de l'entretien.

Ils et elles font tous partie de la première ligne. Que ce soit dans l'enseignement primaire ou secondaire, ils et elles ont mis en œuvre les conditions d'accueil les plus favorables pour tous les élèves, ils et elles ont organisé les classes, se sont convertis en un temps record à l'enseignement « en distanciel », puis, lorsque les cours ont repris, ont veillé au respect des gestes barrières et ont dialogué avec les parents inquiets sans compter leurs heures ni leurs efforts. Nous devons aujourd'hui collectivement leur rendre hommage.

Au-delà de notre soutien moral, ce dont le personnel de l'éducation a besoin, c'est une aide à la fois financière et matérielle, et un soutien sans réserve de son administration. C'est ce qui nous réunit aujourd'hui.

Il y a des mesures positives dans ce budget, monsieur le ministre, telles que l'augmentation de 2,6 % de l'enveloppe globale, les 400 millions d'euros alloués à la revalorisation des salaires des enseignants, les 2 039 équivalents temps plein supplémentaires prévus dans le primaire et les 250 millions d'euros alloués à l'école inclusive, qui permettront la création de 4 000 équivalents temps plein d'accompagnantes et d'accompagnants des élèves en situation de handicap. Si nous tenons à saluer cet effort sans précédent en faveur de l'école inclusive, nous proposerons toutefois de revaloriser la rémunération des AESH.

L'effort global pour l'enseignement scolaire est important, et il doit être salué ; mais est-il suffisant ? Nous n'en sommes pas persuadés.

Monsieur le ministre, dans cette crise, écoutons les personnels de l'enseignement et ce qu'ils ont à nous dire. Écoutons le désarroi des directeurs et directrices d'école au bout du rouleau, qui n'en peuvent plus de devoir mettre en œuvre

sans préavis des protocoles sanitaires qui changent parfois au bout de deux jours, qui sont quelquefois contradictoires et toujours mal expliqués. (*M. Daniel Salmon applaudit.*)

Écoutons la colère des enseignants du secondaire, qui se sont mobilisés le 10 novembre dernier pour appeler à davantage de moyens pour se protéger et protéger leurs élèves du virus dans les classes bondées des collèges, dans les cantines ou dans les couloirs. Écoutons ces mêmes enseignants du secondaire, qui verront 1 800 postes supprimés dans leurs rangs, et à qui on demandera de faire davantage d'heures supplémentaires alors même qu'ils sont au maximum de leurs capacités.

Écoutons les AESH, dont 93 % sont des femmes, âgées en moyenne de 45 ans, qui effectuent un travail indispensable d'accompagnement dans plusieurs établissements à la fois et qui ne gagnent en moyenne que 760 euros par mois, soit 300 euros de moins que le seuil de pauvreté.

Mme Marie-Pierre Monier. Tout à fait !

M. Thomas Dossus. Ce que le corps pédagogique demande est simple et revient dans chacune des prises de parole de ses représentants : plus de personnel, plus de moyens, plus de salaire pour faire leur métier dans les meilleures conditions.

Épuisés par la crise, les personnels de l'éducation ne supporteront pas de nouvelles suppressions de postes ni des horaires extensibles comme cela est proposé dans ce PLF. Écoutons-les maintenant et, surtout, agissons pour eux.

Enfin, je souhaite attirer votre attention, mes chers collègues, sur les échanges que nous avons eus concernant le rétablissement des valeurs de la République au sein de l'école. Les faits qui ont animé nos débats sont connus de tous : des élèves qui boudent *La Marseillaise*, qui trouvent des justifications aux assassins de Samuel Paty ou de *Charlie Hebdo*, ou encore des vidéos insoutenables de décapitation qui circulent sous le manteau.

Mes chers collègues, les enseignants qui dédient leur carrière et parfois leur vie à l'éducation des générations futures font plus que savoir ce que signifient les valeurs de la République : ils et elles les incarnent au quotidien. La République n'est pas une leçon ni un programme scolaire qui doit être remanié pour être mieux appris. C'est une dynamique, un processus toujours en cours, toujours vivant. C'est une marche collective vers l'émancipation, qui se construit ensemble à travers les générations vers un destin commun.

Les enseignants et enseignantes ne sont pas les dépositaires d'une vérité absolue que les élèves doivent réciter le petit doigt sur la couture du pantalon : ils sont au contraire les animateurs d'un projet commun. Ils ne sont pas que les gardiens d'un ensemble de règles : ils sont aussi ceux qui partagent et mettent en œuvre notre idéal collectif.

Pour y parvenir, il faut que cet élan se remette en marche, que les enseignants se sentent de nouveau au cœur de notre République, que les moyens soient mis à leur disposition et que le soutien de la société se manifeste par des preuves concrètes, donc financières.

C'est par la mise en pratique concrète des valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité que la République sera partagée et embrassée par tous, pour qu'ainsi les élèves en soient témoins, qu'ils voient que la République sait se montrer aussi généreuse avec celles et ceux qui la font vivre qu'intransigeante envers ceux qui la combattent. Tel est idéal que nous appelons de nos vœux.

Monsieur le ministre, pour conclure, nous attendrons l'issue des débats et le sort qui sera réservé à nos amendements en séance publique pour nous prononcer sur ce texte. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

M. le président. La parole est à Mme Nadège Havet.

Mme Nadège Havet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce matin, nous parlons d'avenir. En hausse de 2 milliards d'euros, le budget de l'éducation nationale demeure, cette année encore, le premier poste de dépenses du budget de l'État.

Le plan de relance a également alloué à l'enseignement scolaire des crédits qui permettront de financer le dispositif « Les cordées de la réussite », avec l'objectif d'augmenter le nombre de bénéficiaires de 120 000, ainsi que l'accélération de la transformation numérique.

Il n'est pas inutile de le rappeler, depuis 2017, le budget alloué à l'enseignement scolaire a augmenté de 8 milliards d'euros.

Que traduit ce budget ?

Tout d'abord, la priorité absolue qu'est le renforcement de l'enseignement du premier degré, de notre école primaire, qui, pendant trop d'années, avait été délaissée, alors que – nous le savons –, faute de moyens suffisants, les inégalités de réussite en fonction de l'origine sociale s'y creusent et s'y sédimentent le plus souvent.

La création d'emplois dans le premier degré portée par ce budget est d'ailleurs à mettre en perspective avec la diminution du nombre d'enfants scolarisés de l'ordre de 65 000. Cela permet donc de poursuivre le plafonnement à 24 élèves par classe de grande section, CP et CE1, d'étendre le dédoublement des classes aux grandes sections de maternelle en éducation prioritaire, de ne fermer aucune école rurale, sauf en cas d'accord du maire, et d'améliorer les conditions de travail des directeurs d'école.

Grâce à l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans, 26 000 élèves supplémentaires sont accueillis depuis la rentrée 2019 en maternelle. Des crédits de 100 millions d'euros sont ouverts pour accompagner les communes à ce titre. Monsieur le ministre, cette mesure est venue autant traduire un engagement de campagne que satisfaire les revendications exprimées par d'autres responsables politiques avant 2017, mais non traduites dans les faits.

De même, dans les écoles éloignées d'une bibliothèque publique, de nouveaux espaces de lecture seront financés. Comme vous vous y êtes engagé, le fonds de soutien au développement des activités périscolaires sera maintenu pour les communes qui souhaitent conserver la semaine de plus de quatre jours. L'augmentation des crédits pour le second degré se traduira par un volume d'heures supplémentaires de près de 1 000 équivalents temps plein.

Ce budget engage la revalorisation du métier d'enseignant et le renforcement de l'attractivité des métiers de l'éducation. En attendant les conclusions du Grenelle de l'éducation, une revalorisation de 400 millions d'euros est d'ores et déjà inscrite au budget, de même que la création d'une prime d'équipement informatique de 150 euros net.

Visant le même objectif, d'autres politiques soutenues par ce budget doivent être citées : je pense aux 3 000 étudiants supplémentaires qui auront accès à une préprofessionnalisation de trois ans à partir de la deuxième année de licence ; je pense également aux élèves inscrits en master des métiers de

l'enseignement, de l'éducation et de la formation, qui pourront désormais être accueillis en stage en alternance pendant leur deuxième année de master.

Nous resterons attentifs à la reconnaissance de ces métiers essentiels. François Dubet et Marie Duru-Bellat rappelaient dans un ouvrage récent que les vaincus ont vu leur situation se dégrader ces dernières décennies, accentuant un clivage que l'on retrouve dans la vie politique elle-même entre les élites éclairées et instruites et tous ceux qui se sentent déposés et méprisés. C'est le sens de ce budget comme des précédents que de répondre à ce constat.

Alors que la crise du covid-19 risque de produire des effets négatifs cumulatifs, il faudra aussi les éviter au maximum et donner des perspectives aux centres d'accueil des classes de mer et de montagne ainsi qu'à l'ensemble des acteurs impliqués dans les dispositifs relatifs aux classes déplacées, car, aujourd'hui, ils n'en ont aucune. Ce sera aussi l'objet du Grenelle de l'éducation et de la refonte de la carte REP+ sous la forme d'une expérimentation annoncée dimanche dernier. Des préconisations renforcées pourraient être faites au service d'une politique plus fine, permettant l'indexation des moyens en fonction d'un indice de mixité sociale.

Quoi qu'il en soit, le groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants votera ce budget.

M. le président. La parole est à Mme Guylène Pantel.

Mme Guylène Pantel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Enseignement scolaire » prend cette année un relief particulier en raison de la pandémie qui a bouleversé l'organisation des cours.

À cette difficulté s'est ajouté l'impensable : le tragique assassinat du professeur Samuel Paty ; un acte odieux, attaquant la République en général et la liberté d'enseigner en particulier.

Avec 76 milliards d'euros demandés pour 2021, il est coutume de dire que l'enseignement scolaire est le premier poste de dépenses au sein du budget général. Aussi, nous attendons beaucoup de notre système d'éducation nationale. Faut-il rappeler que l'école est le ciment de notre pacte républicain ?

On sait très bien tout ce qui se joue à l'école dès les premières années. C'est d'ailleurs, monsieur le ministre, ce qui a conduit le gouvernement auquel vous appartenez à engager le dédoublement des classes en 2017, une mesure longtemps attendue.

Il est en effet fondamental de persévérer dans la réduction des inégalités sociales. L'absence d'égalité dans les conditions d'apprentissage est la garantie d'une reproduction permanente des inégalités de destin.

Il faut reconnaître que le budget de la mission traduit une volonté de renforcer, en 2021, les moyens de l'éducation nationale. Alors que le nombre d'élèves diminue, les crédits de paiement ainsi que les autorisations d'engagement augmentent d'un peu plus de 2 % ; nos collègues rapporteurs l'ont souligné. C'est une équation positive, bien que je regrette un schéma d'emploi défavorable au secondaire, alors que les classes y sont également trop chargées.

Je souligne que le décrochage scolaire lié à la pandémie concerne d'abord les jeunes des lycées d'enseignement professionnel. Il faudra prévoir un plan de rattrapage pour ces établissements. N'oublions pas qu'on y forme nombre de ceux qui étaient en première ligne pendant la crise sanitaire.

Je m'inquiète également des moyens alloués à l'enseignement technique agricole, qui, comme l'a rappelé très justement notre collègue rapporteure Nathalie Delattre, ne sont pas à la hauteur des enjeux.

En revanche, je souhaite souligner les efforts qui sont portés en faveur des enfants en situation de handicap. L'école n'est toujours pas suffisamment inclusive. Si le recrutement de 4 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap va dans le bon sens, nous partons de loin : il faudra donc faire plus pour une école accessible à tous. En écho à une autre politique de votre gouvernement, monsieur le ministre, il faut « 1 élève 1 solution ».

Pour ce qui concerne le programme 230, « Vie de l'élève », je note la progression de 6,5 % des crédits alloués aux dispositifs intitulés « Devoirs faits » et « École ouverte ». Ces dispositifs, importants en temps normal, sont devenus encore plus essentiels du fait de la crise. Malgré la mobilisation extraordinaire du corps enseignant, la crise sanitaire a délégué une partie de l'instruction à la famille, avec toutes les inégalités sociales que l'on imagine.

J'y ajouterai la question de l'accès au numérique. Dans le contexte du recours à l'enseignement à distance, la fracture numérique nous est apparue encore plus cruelle pour les familles des territoires ruraux. Monsieur le ministre, bien que vous n'ayez pas la tutelle du secteur numérique, permettez-moi d'en appeler, sur ce sujet, à la responsabilité du Gouvernement.

Je citerai une phrase de notre regretté collègue Alain Bertrand, extraite de son rapport sur l'hyper-ruralité : « Finalement, en ne construisant pas un modèle économique de desserte numérique et de téléphonie mobile à l'échelle du territoire national, l'État a organisé dès l'origine un système de creusement de l'inégalité territoriale d'accès à des services pourtant devenus universels et d'autant plus stratégiques dans les zones de faible densité. » C'est un fait.

Plus favorable aux territoires, la dotation de 50 millions d'euros pour soutenir la réhabilitation par les collectivités locales des bâtiments d'internat ainsi que la poursuite du plan Bibliothèques, qui bénéficie aux zones rurales, méritent d'être soulignées.

En revanche, monsieur le ministre, vous avez promis aux maires qu'aucune fermeture de classe ne serait programmée dans les communes sans leur accord du maire. Cette promesse sera-t-elle vraiment tenue à la rentrée prochaine ?

Mes chers collègues, le groupe RDSE envisage de voter les crédits de la mission, sous réserve de l'adoption des amendements en faveur de l'enseignement agricole. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE, ainsi que sur des travées des groupes UC et Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. Max Brisson. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. Max Brisson. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'école, ce sont d'abord des élèves : c'est pour eux que nous débattons ce matin à grand renfort de chiffres et de prévisions. Mais l'école, ce sont aussi des professeurs, et je suis de ceux qui pensent qu'il n'y a pas d'école de la confiance sans professeurs en confiance.

Permettez donc au professeur que je reste de rappeler dans cet hémicycle la réalité de ce que vivent les enseignants, réalité, qui, je le crois, nous aidera à comprendre l'urgence de renouer un pacte de confiance entre les professeurs, l'école et la société.

Je ne peux m'empêcher ce matin, en évoquant des professeurs, de penser à Samuel Paty. Il s'inscrivait dans une longue lignée, nous rappelant que notre école fut fondée pour partie par des professeurs, au point que l'on a pu parler, voilà cent ans, de « la République des professeurs », âge d'or mythifié durant lequel ils auraient bénéficié d'un prestige et d'une autorité incontestée.

Ce temps, bien sûr, n'a jamais existé. Les maîtres ont toujours eu des raisons de se plaindre de leur condition au sein de la société.

Aujourd'hui, les craintes d'entrer dans la carrière, le découragement des plus jeunes expédiés comme des Marie-Louise dans les territoires les plus difficiles, la lassitude des plus chevronnés, témoignent de la perte d'attractivité d'un métier exceptionnel.

Des signes d'espérance apparaissent. Le professeur que l'on pensait condamné par l'ordinateur retrouve sa place et l'école à distance nous rappelle ce que disait déjà Jules Ferry en 1879 : « Celui qui est maître du livre est maître de l'éducation. »

Enseigner est un métier exigeant qui nécessite appétence, compétences et formation. Voilà ce que de nombreux parents ont découvert, ou redécouvert, lors du premier confinement.

De plus, le professeur est en première ligne dans les territoires où chaque jour se livre un combat pour la laïcité, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour la raison face à l'obscurantisme et au complotisme.

Monsieur le ministre, ce pacte de confiance nécessite à l'évidence un rattrapage en termes de rémunérations, de conditions de travail, d'humanisation et d'individualisation des carrières. Le Grenelle de l'éducation doit apporter des réponses précises à ces questions. Les tensions apparues cette semaine et les claquages de portes enregistrés voilà trois jours ne nous rassurent pas.

Certes, la hausse des crédits, notamment ceux qui sont affectés à la revalorisation des traitements, la création d'une dotation d'équipement informatique, l'instauration d'une prime d'attractivité de début de carrière, sont de bonnes mesures.

Cependant, l'effort devra être mené dans la durée et ne pourra pas se cantonner à des avancées matérielles. Comme les hussards noirs de la III^e République, les professeurs du XXI^e siècle doivent être armés philosophiquement pour combattre ceux qui veulent abattre la République. Ils doivent également être armés intellectuellement pour lutter contre les théories complotistes et les infox propagées sur la toile et pour former des citoyens éclairés par la raison.

Les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) seront-ils à la hauteur du défi, comme le furent les écoles normales de la III^e République ? La formation continue des professeurs sera-t-elle érigée en impérieuse nécessité par un ministère qui la considère depuis si longtemps comme une variable d'ajustement ?

J'en suis sincèrement convaincu : l'une des clés de la réussite de l'école passe par la refondation de la formation des maîtres, dans une société où le savoir n'est plus placé sur un piédestal, où l'autorité du sachant est contestée, où la parole des experts autoproclamés prime sur celle du maître.

Les jeunes professeurs doivent se préparer à évoluer dans un écosystème où ils devront chaque jour imposer la légitimité de leurs fonctions. Y sont-ils aujourd'hui préparés ? Je ne le crois pas.

Toutefois, si la société doit réinvestir les professeurs de sa confiance, il convient aussi que l'école apaise les inquiétudes de la société en garantissant la maîtrise de l'écriture et l'acquisition des compétences élémentaires pour tous les élèves. Si des efforts ont été accomplis en ce sens – ce que l'on ne peut nier –, la Nation devra, en retour, agir en faveur de l'école.

Le Président de la République, citant Ferdinand Buisson, rappelait que la vocation fondamentale des professeurs était de faire des républicains. Or le philosophe insistait régulièrement sur le caractère toujours inachevé du processus de construction républicaine. Cet hommage à la modernité inaliénable du rôle et du métier de professeur reste d'actualité. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. le président. La parole est à M. Stéphane Piednoir. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. Stéphane Piednoir. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous constatons de manière factuelle une hausse substantielle du premier budget de l'État, hors remboursement et dégrèvements, avec 1,9 milliard d'euros de crédits supplémentaires inscrits dans le projet de loi de finances pour 2021. Ils permettront d'accompagner un certain nombre de mesures volontaristes, ce dont nous pouvons nous féliciter.

S'il ne fallait retenir qu'un seul marqueur de ce budget, je citerais l'effort à destination du service public de l'école inclusive, qui est désormais doté d'un peu plus de 2 milliards d'euros. Je connais trop la détresse des familles qui ne peuvent pas scolariser leur enfant par manque d'un accompagnement à l'école pour ne pas insister sur cette action.

La création de 8 000 postes d'AESH dès la rentrée 2020 et de 4 000 autres à la rentrée 2021 est un signal fort envoyé aux 380 000 élèves concernés. Toutefois, au-delà de ce satisfecit quantitatif, la revalorisation salariale de ce métier me semble absolument indispensable.

Je partage également la conviction qu'il faut donner la priorité à l'enseignement du premier degré, tant il conditionne l'acquisition des savoirs fondamentaux. Rappelons qu'à l'entrée en sixième un élève sur cinq ne sait pas lire, écrire ou compter correctement, de l'avis même du directeur de l'enseignement scolaire. La limitation des effectifs dans toutes les classes de grande section de maternelle, puis en CP et en CE1, contribuera à améliorer les conditions d'apprentissage.

Par ailleurs, le programme de dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ arrive quasiment à son terme, alors que la Cour des comptes persiste à pointer l'inefficacité de l'éducation prioritaire sous sa forme actuelle. L'annonce discrète d'une expérimentation qui pourrait préfigurer une prochaine réforme montre bien la délicatesse d'un chantier que l'exécutif prend soin de reporter au-delà de 2023.

Monsieur le ministre, nous avons pu apprécier votre sens de l'écoute, au cœur du premier confinement, lorsque vous avez accepté de geler toute fermeture de classes en milieu rural sans l'accord du maire, comme un certain nombre d'entre nous le demandaient. Cependant, nous n'avons aucune garantie que cette mesure qui concerne 1 800 ETP ne sera pas remise en cause dans les prochains mois.

Par ailleurs, des motifs d'inquiétude subsistent dans ce budget.

Au-delà des problèmes d'organisation que l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans peut poser aux communes, le projet de loi de finances prévoit la compensation financière du coût de la mesure à hauteur de 100 millions d'euros.

Cependant, l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans porte atteinte à la liberté qu'ont les familles de choisir pour leurs enfants, notamment les plus petits, l'instruction qu'elles souhaitent, conformément à la loi Jules Ferry de 1882.

Le Gouvernement entend mettre tout le monde au pas, au motif qu'il faut éviter une dérive potentielle isolée et la montée de l'extrémisme religieux. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors de l'examen du projet de loi sur la défense des valeurs républicaines, mais je tenais d'ores et déjà à exprimer mes profondes réserves sur cette mesure.

M. Gérard Longuet, *rapporteur spécial*. Absolument !

M. Stéphane Piednoir. L'anticipation de la décrue démographique dans l'enseignement secondaire se traduit par la suppression de 1 800 postes et par une utilisation décomplexée des heures supplémentaires d'enseignement, visant à compenser les absences et les déficits du recrutement dans certaines disciplines.

La crise sanitaire a mis les enseignants à rude épreuve depuis le printemps dernier et je tiens à saluer le dévouement et le professionnalisme sans faille de la grande majorité d'entre eux. Ces derniers mois ont toutefois montré les limites du numérique dans les domaines pédagogique et administratif. Une fracture en matière d'équipement et d'usages se constate, qu'il faudra traiter avec pragmatisme.

Enfin, l'instauration d'une prime pour revaloriser le métier d'enseignant, d'un montant oscillant entre 36 euros et 100 euros par mois selon l'échelon, ne peut constituer qu'un dispositif par définition fragile. Je ne crois pas que cette politique des petits pas pourra produire un quelconque effet ni venir enrayer la baisse d'attractivité de ce si beau métier. Rappelons qu'un certifié, recruté à bac +5, gagne 1 550 euros après deux ans d'ancienneté. Même si les fonctions peuvent évoluer, la grille indiciaire reste faible.

Si l'éducation est la plus belle manière d'investir dans notre jeunesse et dans notre avenir, donnons-nous les moyens d'attirer les talents dont les élèves ont besoin !

Pour toutes ces raisons et sous les réserves qu'exprimeront nos collègues rapporteurs, le groupe Les Républicains votera les crédits de la mission « Enseignement scolaire ». (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. le président. La parole est à M. Fabien Genet. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. Fabien Genet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est avec humilité et émotion que j'interviens pour la première fois à la tribune du Sénat, comme nouveau sénateur de Saône-et-Loire.

Élu de Digoin, dans le Charolais, il me tient à cœur de défendre le programme 143, « Enseignement technique agricole », qui représente un enjeu crucial pour l'avenir de l'agriculture et de nos territoires ruraux.

Je suis allé rencontrer la direction et les élèves des établissements agricoles de mon département, à Fontaines, Tournus, Davayé, Anzy-le-Duc ou Étang-sur-Arroux, commune que vous connaissez bien, monsieur le ministre, pour y avoir accompagné le déplacement du Président de la République.

Le directeur de l'un de ces établissements m'a rapporté qu'au moment d'inscrire leur enfant en bac pro les parents avaient souvent la même réaction : « Nous n'avons pas réussi à le démotiver, alors nous venons l'inscrire dans votre établissement. » Comment mieux témoigner de la méconnaissance du grand public au sujet de la qualité des formations agricoles et des opportunités d'emplois qu'elles offrent ?

Cette réaction, que l'on retrouve même dans des familles d'agriculteurs, traduit aussi le malaise paysan que notre société laisse s'installer dans le pays, quand elle ne le provoque pas.

Comment nier, en effet, que certains parents issus du milieu de l'agriculture tentent de dissuader leurs propres enfants d'embrasser la profession qu'ils exercent, tant elle est maltraitée, victime de l'agribashing et des suspicions les plus injustes et les plus illégitimes ? Blessé par les crises conjoncturelles, ce métier exigeant qui consiste à nourrir les autres, peine à nourrir celui qui l'exerce. (*Très bien ! sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Malgré ce contexte très sombre, certains jeunes restent motivés et font confiance à l'enseignement agricole pour réaliser leur rêve professionnel. Lors de mes visites, j'ai pu lire dans les yeux de ces jeunes la passion des animaux et l'amour de la nature, leur envie d'apprendre et de travailler. Ils m'ont dit combien ils appréciaient la possibilité d'une formation en alternance ou en apprentissage, mieux adaptée à leur situation.

J'ai également entendu les équipes de formateurs, de moniteurs et de professeurs, tous dévoués à leurs élèves. J'ai mesuré l'engagement des directeurs : tous passionnés par leur tâche, ils affrontent avec courage les difficultés de recrutement et de gestion liées à la crise du covid.

Malheureusement, monsieur le ministre, nous ne retrouvons ni cette motivation, ni cet engagement, ni cette passion dans ce budget. C'est un budget aussi aride que la terre, l'été dernier, après la sécheresse. Certes, la petite hausse de crédits qui permet de renforcer l'école inclusive et l'aide sociale aux élèves est une bonne chose. Malgré cela, les crédits ne sont pas à la hauteur des enjeux et de la situation, quand les établissements sont contraints d'épuiser leurs réserves, voire de recourir à des lignes de trésorerie pour payer les salaires.

Mme la rapporteure pour avis a très bien décrit la crise existentielle que traverse l'enseignement agricole. La gestion uniquement comptable et le rationnement des moyens imposé par Bercy, avec encore 80 nouveaux ETP perdus cette année, freinent l'ouverture de nouvelles formations, ce qui empêche des jeunes, souvent issus de classes populaires, de poursuivre des études supérieures. De nombreux projets post-bac sont ainsi bloqués, faute de moyens.

Bien plus, ce budget n'est pas à la hauteur de l'ambition agricole qui devrait être celle de notre pays. La France doit soutenir la nouvelle génération d'agriculteurs dans sa volonté d'innover, de faire évoluer les productions et de prendre en compte les enjeux environnementaux. C'est pourquoi le programme 143 devra être beaucoup plus ambitieux.

Comme le constatait Alphonse de Lamartine, illustre Saône-et-Loirien (*Sourires*), dans son discours devant la Société d'agriculture de Mâcon, en 1839 : « Ce n'est pas seulement du blé qui sort de la terre labourée, c'est une civilisation tout entière. »

Prenons garde, monsieur le ministre, que la broyeuse de Bercy ne vienne faucher le blé encore vert et n'ensevelisse dans son sillon les espoirs de l'enseignement agricole, qu'elle n'enterre la vocation agricole de notre pays et n'enfouisse

pour longtemps l'espérance de voir notre agriculture relever les défis du futur. C'est alors toute la société qui y perdrait. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, monsieur le président de la commission, madame, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, comme certains d'entre vous l'ont fait, je commencerai par exprimer une nouvelle fois mon soutien et ma reconnaissance à l'ensemble de la communauté éducative, quel que soit le niveau où les responsabilités s'exercent.

L'année 2020, qui n'est pas encore achevée, a été particulièrement éprouvante pour l'école, en France et dans le monde entier. Les risques scolaires liés à la pandémie et au confinement, qu'ils soient humains ou géopolitiques, sont considérables et ne doivent pas être minimisés : des millions d'enfants ont été déscolarisés pendant des mois dans le monde et certains ne retourneront plus à l'école.

Dans cette situation mondiale dont la durée et les conséquences sont inquiétantes, la France a réussi quelque chose, grâce à ses professeurs et à ses personnels et grâce aussi à la foi que la société française place dans l'école, foi que vous avez les uns et les autres rappelée et qui doit nous porter à l'optimisme. Oui, dans ces moments difficiles, le professeur se trouve au centre de la société. Certains d'entre vous l'ont souligné : la civilisation numérique n'abolit pas le professeur ; au contraire, cette crise a réaffirmé à quel point il était nécessaire. En effet, dans leur immense majorité, les professeurs ont été au rendez-vous.

M. Max Brisson. Oui !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Ils l'ont été non seulement aux mois de mars et avril derniers, lorsqu'a été mis en place l'enseignement à distance, aux mois de mai et juin derniers, au moment du déconfinement, mais aussi au mois de septembre, quand tous les élèves et tous les professeurs – j'insiste sur ce point – ont fait leur rentrée.

Nombreux sont les ministres de l'éducation nationale dans le monde qui aimeraient parvenir à ce constat. Plus nombreux encore sont ceux qui seraient heureux de pouvoir dire que tous les élèves et tous les professeurs sont désormais présents à l'école.

En France, cette situation constitue un acquis grâce à une trajectoire historique qui place l'école au centre de la République, mais aussi à la conscience professionnelle de tous les personnels de l'éducation nationale.

Je tiens à le rappeler à cette tribune, car il s'agit là d'une source d'optimisme et de confiance à l'origine de cette réussite collective. En témoigne le taux national de décrochage des élèves en 2020, qui a été inférieur à celui de 2019, malgré ceux que le système a perdus de vue aux mois de mai et juin derniers.

La politique contre le décrochage des élèves s'inscrit dans la durée. Menée sous trois quinquennats successifs, elle a d'abord consisté à repérer les élèves en difficulté. Elle s'approfondit désormais en prévoyant l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans, que nous prenons en compte dans ce budget.

Si l'on considère que les individus et les systèmes se révèlent à l'occasion d'une crise, celle que nous traversons montre bien que l'école de la République française est solide et que la société peut être fière de ses professeurs.

Dans ce contexte, le Grenelle de l'éducation paraît encore plus pertinent, lui qui a pour objet de renouer le contrat de confiance entre les professeurs, l'école et la société, répondant ainsi au vœu de M. Brisson.

Ce budget donne un avant-goût de la stratégie qui en ressortira, puisque non seulement il revalorise la rémunération des professeurs et des personnels de l'éducation nationale, mais il lui donne du sens et ouvre des perspectives significatives. Ainsi, d'aucuns l'ont souligné, la prime informatique ne vise pas qu'un début d'amélioration du pouvoir d'achat des enseignants ; elle est aussi un signal qui marque l'importance accordée à la compétence numérique et au rôle que le professeur doit tenir dans la transmission des savoirs indispensables à l'exercice de cette compétence.

Les stratégies de crise que nous avons adoptées pour faire face à l'épidémie ont donné lieu à des critiques, notamment sur les protocoles sanitaires trop stricts au moment du déconfinement – j'en ai repéré quelques traces fossiles dans certaines interventions (*Sourires*) –, sur la rentrée de septembre dont certains estimaient qu'elle n'aurait pas dû avoir lieu ou bien encore sur le retour des vacances de la Toussaint qui aurait dû être différé.

Pourtant, il n'est qu'à voir où nous en sommes : en plus d'avoir réussi à traverser la crise, nous préparons désormais l'avenir, grâce à ce budget et à la vision pluriannuelle qui découlera du Grenelle de l'éducation, lequel s'achèvera à la fin du mois de janvier prochain. La représentation nationale – en particulier vous que le sujet intéresse particulièrement, mesdames, messieurs les sénateurs – aura tout loisir d'y participer. Vos travaux, notamment les rapports d'information, nourrissent déjà les réflexions en cours et je vous invite à les enrichir grâce aux expériences auxquelles vous êtes chaque jour confrontés sur le terrain.

Le remaniement du Gouvernement, au mois de juillet dernier, a été l'occasion d'élargir le ministère de l'éducation nationale. Dans une volonté de synergie, il est devenu le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je suis très heureux de travailler désormais avec Mme Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des sports, Mme Sarah El Haïry, ministre déléguée chargée de la jeunesse et de l'engagement, et Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire – à ce titre, la création d'une telle fonction, qui est inédite, a une portée significative.

Entre le ministère des sports et celui de l'éducation nationale, la dynamique est ancienne et durable : rappelons que leurs inspections générales ont fusionné depuis déjà deux ans. Dès le mois de janvier prochain, une nouvelle organisation territoriale de l'État élargira le champ d'action des recteurs en y incluant la jeunesse et les sports. Tout cela va de pair avec le budget qui vous est présenté, mesdames, messieurs les sénateurs.

En effet, à quatre ans des jeux Olympiques, l'objectif d'un « esprit sain dans un corps sain » doit tous nous mobiliser. Des progrès restent à accomplir pour développer cette stratégie à destination de l'ensemble des élèves dans les domaines tant scolaire que périscolaire. Ces raisons font qu'il était important que la jeunesse, première de toutes les priorités, soit accolée à l'éducation nationale et au sport, dans la création d'un grand ministère.

Nous pourrions ainsi avoir une vision complète de l'enfant, au-delà du temps scolaire. Dans la fameuse Lettre aux instituteurs et institutrices, que nous avons relue récemment, Jaurès écrit que ce qui s'est fait pendant le temps scolaire peut se défaire après le temps scolaire. En créant un grand

ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, nous privilégions une approche de l'enfant dans toutes ses temporalités. Elle nous permettra de considérer tous les enjeux, en particulier ceux de l'éducation prioritaire.

Nombreux parmi vous sont ceux qui ont insisté sur l'importance de transmettre aux élèves les valeurs républicaines. Je partage vos convictions sur cet enjeu. Nous devons relever ce défi : le drame de l'assassinat de Samuel Paty nous y oblige. Je tiens une nouvelle fois à rendre hommage à ce professeur qui a accompli son métier et rempli sa mission jusqu'à en périr. La mission de l'éducation nationale n'est pas seulement de transmettre des savoirs, elle doit aussi transmettre des valeurs, avec fermeté et sens éducatif. Tel est le sens des mesures que nous souhaitons mettre en œuvre et que je ne rappellerai pas en cet instant.

Le budget de l'enseignement scolaire dont j'ai la responsabilité est le premier budget de la Nation. C'est bien normal et j'espère qu'il en sera ainsi, si vous me permettez l'expression, « pour les siècles des siècles ». (*Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.*) En effet, il n'y a pas de budget plus important pour un pays que celui de son avenir.

La priorité accordée à l'éducation par le Président de la République et le Gouvernement est non seulement intacte, mais surtout renforcée. Le Gouvernement vous présente un budget de consolidation et d'approfondissement de ces réformes. Il est aussi celui d'une nouvelle dynamique, celle du Grenelle de l'éducation, qui se concrétise dans l'enveloppe de 400 millions d'euros – première marche dans la revalorisation des rémunérations des personnels enseignants –, qui s'ajoute à l'augmentation naturelle du budget.

Je suis heureux que plusieurs d'entre vous souhaitent aller plus loin dans cette voie et j'espère que le projet de loi de programmation qui viendra consacrer la vision pluriannuelle de cette stratégie fera alors l'unanimité. (*M. Max Brisson acquiesce.*)

Le budget de la mission « Enseignement scolaire » pour 2021 s'établit à 53,6 milliards d'euros, hors cotisations aux pensions de l'État, soit une augmentation de plus de 3 %, avec 1,6 milliard d'euros supplémentaires. C'est deux fois plus que la trajectoire budgétaire qui a été initialement définie l'année dernière pour l'exercice 2021.

Par ailleurs, les emplois du ministère sont sanctuarisés pour la seconde année consécutive. M. Longuet a à juste titre rappelé l'importance de ne pas considérer uniquement la quantité des moyens budgétaires dégagés, mais aussi la qualité des priorités auxquelles on les affecte.

Je veux y insister, car cela répond à notre exigence : ce budget poursuit l'ambition exigeante et constante depuis 2017 de donner la priorité à l'école primaire. Ce quinquennat se caractérise par des augmentations budgétaires inédites au profit de ce secteur : plus de 6 milliards d'euros entre septembre 2017 et septembre 2021. L'objectif est non de saupoudrer les moyens, mais, de façon raisonnée, de les concentrer là où sont les besoins.

Chacun sait que le budget consacré à l'enseignement du premier degré a évolué avec retard. C'est pourquoi nous créons 2 039 postes supplémentaires, alors même que nous compterons 65 000 élèves de moins à la rentrée 2021. Comme l'a indiqué M. Longuet, cette baisse du nombre des élèves n'est pas une bonne nouvelle.

Je profite de l'occasion pour alerter sur l'enjeu démographique dont nous ne parlons pas assez.

M. Jérôme Bascher. À qui la faute ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. En effet, le rebond démographique est l'appui indispensable dont nous avons besoin pour construire une politique rurale qui consistera à enclencher un cercle vertueux, en développant notamment l'attractivité de l'école rurale. J'y reviendrai dans un instant.

Depuis 2017, nous avons créé plus de 7 000 postes dans l'enseignement du premier degré, alors que le nombre d'élèves a baissé de 200 000 durant la même période. Cet effort garantira, à la rentrée prochaine, un meilleur taux d'encadrement dans tous les départements de France, des plus ruraux aux plus urbains. Il permet aussi de mettre en œuvre une série de mesures de justice sociale, reposant sur la réduction du nombre d'élèves dans les classes.

Le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ concerne désormais 20 % d'une classe d'âge, soit 300 000 élèves par an. Cette année, nous étendons le dispositif aux grandes sections de maternelle des réseaux d'éducation prioritaires, soit 20 000 élèves supplémentaires. Nous poursuivons cette croissance l'année prochaine.

Nous plafonnerons également à 24 élèves par classe les grandes sections de maternelle, les CP et CE1, dans tous les territoires. Ce mouvement, largement engagé, concerne déjà plus de la moitié des classes de l'école primaire. À la fin du quinquennat, l'objectif est que ce plafond s'applique à 100 % des classes.

L'accueil des élèves supplémentaires, en raison de l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans, est désormais réalisé. Nous souhaitons que tous les élèves de 3 ans soient accueillis dès la rentrée prochaine, sauf exception, notamment pour raison de santé.

Enfin, le plan de relance prévoit une série de bienfaits budgétaires pour la vie éducative, qui s'ajoutent au budget général, quand bien même ils n'apparaissent pas dans ce budget. Il s'agit par exemple d'appels d'offres pour l'équipement numérique des écoles, à hauteur de 71 millions d'euros. Certains d'entre vous ont rappelé combien l'enjeu était important, notamment dans les écoles rurales.

De même, à la suite des appels d'offres, nous consacrerons plus d'un milliard d'euros pour soutenir les collectivités locales dans leurs efforts de rénovation des bâtiments scolaires. Le plan de relance appuiera les mesures en faveur de la rénovation thermique et des équipements sportifs.

Une ligne est également inscrite dans le plan de relance pour le développement des internats d'excellence. Nous nous sommes fixé l'objectif d'un établissement par département. Vous connaissez l'intérêt social et territorial de ce dispositif.

Ce budget accompagne plus que jamais tous les élèves vers la réussite. Le volume d'enseignement du second degré public sera maintenu en 2021. Certes, 1 800 emplois sont redéployés, mais ils sont compensés par le recours aux heures supplémentaires d'enseignement. J'ai entendu les critiques qui ont été formulées à ce sujet. Cependant, notre objectif est de maintenir le taux d'encadrement des élèves, en gardant à l'esprit que la vague de baisse démographique constatée dans le premier degré fera effet dans le second degré à partir de l'année prochaine.

Nous devons donc investir dans l'enseignement du premier degré pour que les élèves arrivent dans le second degré avec un meilleur niveau. Voilà qui me semble une vision raisonnable. Les évaluations en classe de sixième montrent que nos efforts ont déjà porté cette année, malgré la crise épidémique. Si l'on constate des régressions de niveau en début d'école

primaire, il n'y en a pas à la fin du cycle. Nous poursuivons cette politique, car il est indispensable que les élèves arrivent dans le secondaire en maîtrisant les savoirs fondamentaux.

Nous prévoyons que le taux d'encadrement dans le second degré s'améliore dans les années à venir par la démographie, ce qui explique notre volonté de cibler surtout le premier degré. Procéder au fil de l'eau aurait eu pour effet de surdoter le second degré et d'accentuer le déséquilibre.

Encore une fois, les raisons qualitatives doivent venir à l'appui des enjeux quantitatifs.

L'année 2021 sera aussi celle de l'aboutissement de la refonte du baccalauréat. M. le rapporteur spécial a souligné la logique de personnalisation du parcours des élèves que nous souhaitons privilégier. Nous donnons aussi aux lycées une plus grande autonomie pour qu'ils puissent opérer des choix pédagogiques quant à leurs enseignements de spécialité et à l'usage qu'ils font de leurs moyens.

Les effets de cette logique se mesurent aussi dans le contexte de l'épidémie, puisque, en fonction des choix qu'ont opérés les lycées, les classes sont plus ou moins hybrides et les usages du numérique différenciés.

Ce budget renforce aussi le soutien aux élèves les plus fragiles. Nous sommes fiers de l'école inclusive, conscients de tous les efforts qui ont été accomplis ces dernières années et de tout ce qu'il reste à faire, comme vous l'avez indiqué, mesdames, messieurs les sénateurs.

Le nombre d'élèves scolarisés en situation de handicap continue d'augmenter : ils seront 380 000 cette année, ce qui représente plus de 3,3 milliards d'euros par an et une augmentation de 250 millions d'euros par rapport à l'année dernière. C'est de très loin la plus forte hausse budgétaire dans ce projet de loi de finances, tous budgets confondus. Depuis 2017, les crédits consacrés à cette politique ont augmenté de 60 %.

En 2021, nous créerons 4 000 nouveaux postes d'AESH. J'insiste encore, comme nous le faisons régulièrement avec Sophie Cluzel, sur les enjeux qualitatifs à prendre en considération : de ce point de vue, la formation des AESH, leurs perspectives de carrière, la stabilisation à laquelle nous parvenons en matière de recrutement, sont importantes. Même s'il reste des marges de progrès – et je suis d'accord avec ce qui a été dit à la tribune à ce sujet –, il faut regarder la trajectoire que nous avons suivie.

Nous sommes également confrontés à un autre enjeu important, celui de l'accompagnement social des élèves : nous y répondons, d'abord au travers des bourses et des fonds sociaux, *via* une enveloppe de 860 millions d'euros,

en hausse de 51 millions d'euros cette année, destinée à accompagner les familles les plus défavorisées. Ces crédits s'ajoutent à toute une série de mesures : je pense à l'augmentation de 100 euros de l'allocation de rentrée scolaire au mois de septembre dernier ou à ce que nous réalisons au titre des cités éducatives.

Je tiens aussi à rassurer – j'y reviendrai de manière plus précise au cours des débats – tous ceux qui ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'éducation prioritaire. Dans le cadre du Grenelle de l'éducation, il n'y aura que du mieux ! Oui, il faut renouveler cette politique d'éducation prioritaire pour la rendre plus efficace, mais ce changement ne doit justement pas entraîner de régression là où elle est déjà mise en œuvre.

S'il faut rassurer les acteurs de cette politique, nous devons en revanche en transformer la logique et le faire dans l'intérêt de tous, c'est-à-dire des professeurs et des personnels, mais aussi de nos élèves : l'objectif, je le répète, est d'être plus efficace, comme c'est le cas avec le dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseau d'éducation prioritaire.

Globalement, la masse salariale augmentera aussi très nettement, conformément à notre politique de revalorisation et d'attractivité des carrières : ce sont en définitive 950 millions d'euros – car il n'y a pas que les 400 millions d'euros dont j'ai déjà parlé – qui bénéficieront directement aux personnels du ministère et à la revalorisation de leur carrière.

En conclusion, je dirai que ce budget de l'enseignement scolaire est constant dans ses lignes directrices. Ses priorités sont les mêmes, année après année, ce qui traduit une vision sur le long terme.

Ce budget prépare également une stratégie de plus long terme, qui se concrétisera dans la loi de programmation dont je vous ai rappelé les principes : je pense que l'on pourrait faire preuve d'unité nationale sur ce sujet, parce que l'éducation est un sujet d'intérêt général et de long terme, dont on voit bien, à écouter vos différentes interventions, qu'il nous rassemble sur les valeurs essentielles de la République. Bien sûr, des désaccords peuvent surgir sur tel ou tel sujet – c'est bien normal –, mais pas sur l'essentiel : notre but à tous est évidemment l'élévation du niveau de chaque enfant et l'élévation du niveau de notre pays. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI, ainsi que sur des travées des groupes UC et Les Républicains.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Enseignement scolaire », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Enseignement scolaire	76 056 634 583	75 924 857 854
Enseignement scolaire public du premier degré	23 655 985 539	23 655 985 539
<i>Dont titre 2</i>	<i>23 614 574 112</i>	<i>23 614 574 112</i>
Enseignement scolaire public du second degré	34 091 037 824	34 091 037 824
<i>Dont titre 2</i>	<i>33 981 445 356</i>	<i>33 981 445 356</i>
Vie de l'élève	6 429 308 027	6 429 308 027
<i>Dont titre 2</i>	<i>2 826 543 113</i>	<i>2 826 543 113</i>

Enseignement privé du premier et du second degrés	7 766 203 421	7 766 203 421
<i>Dont titre 2</i>	6 952 160 502	6 952 160 502
Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 630 089 290	2 498 312 561
<i>Dont titre 2</i>	1 781 924 527	1 781 924 527
Enseignement technique agricole	1 484 010 482	1 484 010 482
<i>Dont titre 2</i>	973 987 010	973 987 010

M. le président. L'amendement n° II-650, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>	179 000 000		179 000 000	
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		179 000 000		179 000 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	179 000 000	179 000 000	179 000 000	179 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement vise à financer la titularisation d'une partie des contractuels de l'enseignement secondaire.

Alors que le Gouvernement réduit les effectifs dans le second degré, il est proposé de titulariser chaque année 10 % des agents contractuels, sous condition d'ancienneté. Le nombre des contractuels, qui atteint 40 % dans certaines zones tendues où le recrutement d'enseignants reste difficile dans certaines matières, est en contradiction avec l'exigence de stabilité des équipes, élément pourtant déterminant d'une politique tournée vers la réussite des élèves.

L'éducation nationale a aujourd'hui régulièrement recours aux enseignants non titulaires, qui sont environ 37 000. Ces postes précaires mettent les enseignants dans des situations difficiles, instables, qui ne favorisent ni leur épanouissement personnel ni le bon exercice de leur métier. En effet, ils doivent s'adapter, sur des périodes très courtes, à des types d'établissements ainsi qu'à des niveaux et à des programmes

différents. Ce statut, qui ne leur permet pas d'être associés à la formation, les défavorise par ailleurs en matière de rémunération.

Ces enseignants ont, pour certains, de nombreuses années d'expérience. Ils doivent pouvoir être titularisés en fonction de la qualité de leur enseignement et des critères validés par le dialogue social au sein de l'institution, sans avoir à réussir les concours internes.

Malgré le plan institué par la loi Sauvadet en 2012, le processus de titularisation fonctionne mal. Pourtant, la qualité du travail fourni par les contractuels nécessiterait une reconnaissance et une intégration dans les corps de l'État. Il serait nécessaire de mettre en place un nouveau dispositif qui prenne la suite, tout en l'améliorant, et qui tienne compte de l'expérience de ces contractuels.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

Nous estimons qu'avec un peu plus de 1,1 million de fonctionnaires de l'État le ministère de l'éducation nationale a besoin de disposer d'un minimum de souplesse et de flexibilité. Le statut des contractuels, lesquels représentent moins de 4 % des effectifs, constitue une réponse de ce point de vue.

Par ailleurs, nous souhaitons que le recrutement résulte principalement des concours.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Pierre Monier, pour explication de vote.

Mme Marie-Pierre Monier. Le concours est important, il est vrai. Encore faudrait-il augmenter le nombre de postes ouverts !

Ces contractuels n'ont peut-être pas le concours, mais on les met tout de même devant des élèves ! Ce sont des personnels corvéables à merci et vraiment très flexibles, alors qu'il existe une autre catégorie d'enseignants qui peut apporter cette flexibilité, les professeurs remplaçants. Or je suis informée par des remontées du terrain que l'on manque aussi de remplaçants.

Je trouve que ce serait une reconnaissance pour le travail que réalisent les contractuels que de les titulariser. Du reste, il ne s'agirait pas d'une titularisation brute : ce serait sous réserve d'une qualification.

Enfin, je rappelle que ce sont souvent des personnes qui ont fait trois, quatre, voire parfois cinq années d'études après le bac.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-650.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-695, présenté par M. Dossus, Mme de Marco, M. Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Fernique, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>	103 000 000		103 000 000	
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		103 000 000		103 000 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	103 000 000	103 000 000	103 000 000	103 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. Comme je l'ai dit lors de la discussion générale, pour que notre République emporte l'adhésion de tous, elle doit rémunérer correctement ceux qui la font vivre. Je pense en particulier aux personnels de l'éducation nationale, parmi lesquels figurent les accompagnantes et les accompagnants d'élèves en situation de handicap, qui contribuent à l'accès à une école inclusive.

La mission « Enseignement scolaire » prévoit la création de 4 000 postes supplémentaires d'AESH, mesure qui doit être soutenue et soulignée.

En revanche, les conditions de rémunération de ces personnels doivent également faire l'objet de notre attention. En effet, 72 % des AESH sont rémunérés à l'indice plancher de leur grille de salaire ; en moyenne, un AESH gagne 760 euros par mois. Pour rappel, le seuil de pauvreté relative, qui correspond à 60 % du revenu médian, s'établit à 1 063 euros par mois, et le seuil de pauvreté monétaire qui est fixé, lui, à 50 % du revenu médian s'élève à 885 euros par mois. Dans les deux cas, les AESH en sont très loin.

De plus, bien souvent, au vu du nombre d'heures effectuées et des déplacements qu'ils sont obligés de réaliser, les AESH n'ont pas l'occasion de prendre un deuxième travail pour augmenter un peu leurs revenus.

Monsieur le ministre, voilà une catégorie de personnels dévoués qui mériteraient un peu plus de la part de l'État. C'est pourquoi nous proposons de poser, dès ce projet de loi de finances, un premier acte fort : ce serait un signal pour montrer aux AESH qu'ils ne sont pas oubliés. Nous proposons d'augmenter de 10 % l'enveloppe globale allouée à ces personnels pour porter leur rémunération moyenne à 836 euros, ce qui les rapprocherait au moins du seuil de pauvreté monétaire.

C'est loin d'être suffisant, mais nous appelons aussi le Gouvernement à nous emboîter le pas pour abonder cette enveloppe au-delà de ce que les règles de la discussion budgétaire nous autorisent à faire.

M. le président. L'amendement n° II-649, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mmes Van Heghe, Lubin et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Dans la même logique, nous souhaitons créer une indemnité de fonction de 50 euros nets par mois pour les personnels accompagnant des enfants en situation de handicap. Tout le monde reconnaît l'importance de leur mission, tout le travail qu'ils accomplissent auprès de ces élèves et le fait qu'ils sont essentiels à leur inclusion.

Depuis le vote de la loi pour une école de la confiance, des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ont été créés. J'irai dans le sens de notre collègue, qui nous expliquait que les AESH travaillent parfois dans plusieurs établissements à la fois. Quand on examine la question depuis Paris ou depuis un centre urbain, on peut croire que ce n'est pas vraiment un problème, parce qu'il y a des transports en commun et que cela représente un coût modique, mais, quand on l'examine depuis une zone un peu plus rurale, on sait que les établissements sont parfois distants de dizaines de kilomètres et que les AESH ne bénéficient pas de défraiement pour leurs déplacements. On comprend dès lors qu'il y a là un véritable sujet.

Cette indemnité constituerait donc une amélioration significative de leurs conditions salariales : ce sont 20 millions d'euros qu'il faudrait pour l'exercice 2021.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable sur ces amendements, car elle considère que la situation des AESH tend à s'améliorer de façon constante d'année en année.

Ce projet de loi de finances prévoit une augmentation de 231 millions d'euros des crédits du programme « Vie de l'élève », qui permet le recrutement de 8 000 postes supplémentaires d'accompagnants en 2020 et de 4 000 postes supplémentaires en 2021.

Je vous rappelle par ailleurs que le ministère n'est pas prescripteur en ce qui concerne le recrutement des AESH : ce sont les maisons départementales des personnes handicapées, les MDPH, qui prennent les décisions, ce qui met le ministère dans une situation qui n'est pas toujours facile.

Cela étant, le budget 2021 prévoit la généralisation du recrutement de ces personnels selon le principe qu'une embauche en CDI doit automatiquement succéder à deux contrats de droit public de trois ans : une véritable politique de statut est donc mise en œuvre, même s'il s'agit, il est vrai, d'une fonction particulière.

M. Max Brisson. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. La situation des AESH mérite évidemment le débat que nous avons et l'intérêt que vous manifestez.

Comme vient de le rappeler le rapporteur spécial, on observe une claire amélioration tendancielle de leur statut. Je rappelle que, il y a trois ans et demi à peine, les AESH étaient encore uniquement recrutés en contrat aidé.

Aujourd'hui, un véritable « continent » de CDD et de CDI a surgi. On ne doit pas en mésestimer l'importance, d'abord pour le budget, puisque c'est ce qui explique l'augmentation de 60 % des crédits dont j'ai parlé, ensuite, parce que cette politique entraîne une amélioration des perspectives. Avant, qui disait contrats aidés disait...

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Précarité !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. ... une vision à quelques mois.

Désormais, ces personnels bénéficient de CDD de trois ans qui débouchent sur des CDI, ce dont nous sommes fiers et heureux, car c'est bon pour tout le monde.

Nous sommes aussi en train de travailler à la fluidité des carrières. Nous avons ainsi créé des AESH référents, qui perçoivent une indemnité annuelle leur permettant d'améliorer un peu leur pouvoir d'achat. Nous travaillons donc non seulement à la stabilité du statut, mais aussi à leur reconnaissance, ce qui va dans votre sens.

Rappelons au passage que la responsabilité de cette politique doit être assumée de concert avec les collectivités locales. Je pense à cette affaire qui a tout récemment fait l'objet d'une procédure devant le Conseil d'État et qui concerne les heures de travail réalisées par les AESH lors de la pause méridienne. La question à trancher était de savoir si, dans un tel cas de figure, leur rémunération incombaît à l'État ou aux collectivités locales.

Le Conseil d'État ayant jugé que c'était aux collectivités d'assumer cette charge, État et collectivités doivent maintenant travailler ensemble, de manière convergente, pour contribuer à l'amélioration de la situation des AESH. En effet, l'une des façons d'accroître leur pouvoir d'achat est évidemment de leur permettre de travailler à temps plein.

Je rappelle, puisqu'il en a été question, que les PIAL contribuent à améliorer la gestion des ressources humaines, donc le service public rendu, bien sûr, mais qu'ils profitent aussi aux AESH. Concrètement, sur le terrain, cela signifie qu'un principal de collège, par exemple, est en mesure d'apprécier de manière individualisée ce qui arrive à chacun. Grâce à ces PIAL, on doit ainsi pouvoir éviter ces situations absurdes qui obligent certaines personnes à travailler à des dizaines de kilomètres de chez elles. (*M. le rapporteur spécial acquiesce.*)

Mme Marie-Pierre Monier. Cela arrive !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Il peut y en avoir – je ne dis pas que de tels cas de figure n'existent pas –, mais l'objectif de cette mesure est justement d'empêcher des affectations « aveugles ».

Le rapporteur spécial disait à l'instant que nous nous trouvons déjà dans une situation un peu particulière, puisque l'éducation nationale subit, en quelque sorte, et doit gérer les prescriptions des MDPH. Auparavant, les affectations se décidaient de manière un peu anonyme et assez précaire. Désormais, elles relèvent d'une véritable gestion des ressources humaines, personnalisée, aussi bien pour l'élève concerné que pour l'AESH.

Cela signifie-t-il que tout est parfait sur le terrain ? Bien sûr que non : on doit parfaire le dispositif, mais on détient maintenant des outils pour ce faire. Ainsi, une situation qui semble présenter une anomalie doit être identifiée comme telle pour que l'on puisse y apporter les réponses adéquates.

Nous avons donc fait en sorte d'améliorer les choses. Bien sûr, le pouvoir d'achat des AESH évoluera encore dans les années à venir. Je rappelle que ce sujet est inscrit à l'agenda social du ministère, donc du Grenelle de l'éducation.

Je ne doute pas non plus que, dans le projet de loi de finances pour 2022, nous réussirons à apporter de nouvelles améliorations, d'autant qu'à un moment donné le nombre d'AESH va se stabiliser – nous devons tous le souhaiter, car cela signifiera que le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés se sera stabilisé –, ce qui permettra de concentrer les crédits sur cet objectif de hausse du pouvoir d'achat des AESH.

En tout cas, je crois pouvoir dire que nous avons ouvert des perspectives là où il y avait une impasse et de la précarité. Évidemment, nous réaliserons de nouveaux progrès, mais ceux qui figurent dans le projet de loi de finances pour 2021 sont déjà importants.

Pour toutes ces raisons, tout en comprenant les arguments des uns et des autres, le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces amendements.

M. le président. La parole est à M. Max Brisson, pour explication de vote.

M. Max Brisson. Je ne défends pas tous les jours le ministre de l'éducation nationale et certaines de mes critiques ont parfois pu l'irriter. (*Sourires.*) Toutefois, je partage tout à fait ses derniers propos.

J'aimerais que l'on regarde d'où l'on vient, que l'on se souvienne de la situation de l'école inclusive voilà quelques années, de la précarité totale des auxiliaires de vie scolaire, les AVS, que l'on appelle aujourd'hui les AESH.

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Absolument !

M. Max Brisson. Je vous rappelle aussi que, lors des débats sur la loi pour une école de la confiance, on nous avait annoncé le pire et que les PIAL étaient une sorte de machination infernale (*M. le ministre acquiesce.*), là où il y a au contraire le début d'une politique cohérente.

Il faut reconnaître, même s'il reste du chemin à parcourir, que jamais autant n'a été fait pour l'école inclusive. Je tiens à le saluer et à dire que, si le chemin restant est important – le ministre l'a reconnu –, on ne peut pas nier les efforts accomplis par Jean-Michel Blanquer dans ce domaine.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Pierre Monier, pour explication de vote.

Mme Marie-Pierre Monier. Pendant l'examen de la loi pour une école de la confiance, nous avons déjà sonné l'alarme et exprimé notre inquiétude sur le fait que les AESH devaient travailler dans plusieurs établissements à la fois.

Je rejoins les propos de Thomas Dossus : même si je reconnais qu'il y a un mieux au niveau statutaire – et tant mieux, parce que cela contribue à une plus grande stabilité et ouvre des perspectives –, le montant des salaires reste très faible. Pourquoi ne pas commencer dès maintenant à augmenter ces personnels, puisque vous parlez d'une revalorisation des rémunérations de certaines autres catégories ?

J'étais professeure avant : c'est vrai qu'il n'y avait pas beaucoup d'AVS à l'époque et que du chemin a été parcouru. Ils sont aujourd'hui plus nombreux. Reste qu'il faut avant tout penser aux élèves, parce que ce sont eux qui en bénéficient le plus et que c'est à eux qu'ils sont indispensables. Auparavant, ces élèves étaient laissés sur le bord du chemin du fait de leur handicap, lequel n'était d'ailleurs parfois pas connu.

Cette politique a été mise en place, et c'est une bonne chose, mais il faut vraiment que les AESH aient – je le répète – une rémunération à la hauteur de ce qu'ils apportent aux enfants en situation de handicap.

M. le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour explication de vote.

M. Daniel Salmon. Les AESH exercent un métier extrêmement difficile. Elles doivent souvent suivre plusieurs élèves sur plusieurs établissements et se déplacer incessamment, tout cela – on peut le dire, monsieur le ministre – pour un salaire de misère !

Vous nous dites que l'on a progressé. Oui, mais on est parti de tellement bas ! Et on reste encore extrêmement bas : on ne peut pas vivre décemment avec 760 euros par mois.

Je pense qu'il faut vraiment accélérer les efforts, et c'est ce que nous vous demandons.

M. le président. La parole est à Mme Annick Billon, pour explication de vote.

Mme Annick Billon. Je comprends le sens de l'amendement de Thomas Dossus, mais je ne pourrai évidemment pas le voter.

Aujourd'hui, comme je l'ai dit durant la discussion générale, des efforts sont faits à la fois pour accroître le nombre d'AESH et pour améliorer la formation, qui reste incomplète, mais qui a le mérite d'exister.

Il est vrai que les AESH ne sont pas assez rémunérés et se trouvent bien souvent dans une situation de précarité. Monsieur le ministre, je vous demande de travailler à accroître le nombre de postes d'accompagnement pour améliorer leur situation, parce que, comme l'a dit notre collègue, en milieu rural, là où il est difficile de se déplacer, il sera difficile de les multiplier. *(Mme Marie-Pierre Monier acquiesce.)*

M. le président. La parole est à M. Victorin Lurel, pour explication de vote.

M. Victorin Lurel. Je voterai naturellement ces deux amendements dans la mesure où la précarité se développe au sein de l'éducation nationale, ce qui est difficile à admettre.

Je vous avoue, monsieur le président, que je vais revenir sur le premier amendement déposé par ma collègue Marie-Pierre Monier, relatif aux contractuels.

Monsieur le ministre, je m'adresse personnellement à vous, qui connaissez les outre-mer pour avoir été recteur en Guyane. J'ai des amis que l'on déplace d'établissement en établissement depuis plus de vingt ans pour un salaire de misère. À chaque fois qu'ils cumulent le temps nécessaire pour pouvoir prétendre à un CDI, l'éducation nationale fait pire que le plus mauvais des employeurs : elle ne les recrute pas. En revanche, elle les fait revenir chaque année pour trois mois, avant de les faire changer de nouveau d'établissement.

Je comprends, sur le plan des principes, ce que vient de dire Gérard Longuet. Il faut peut-être un volant de liberté, apporter quelques souplesses, mais pas au détriment de la qualité, de la formation, de l'encadrement et de la vie des gens !

Je regrette que nous n'ayons pas eu un débat de fond sur le sujet. Je vous invite à prendre connaissance de la situation de ces personnes qui ont circulé plus de vingt ans dans les lycées et les collèges sans jamais y être intégrés et qui sont, hélas, parfois méprisés, monsieur le ministre ; je vous envoie une liste de noms si vous le voulez. Ce débat mérite d'avoir lieu.

Au nom de la souplesse, je veux bien que l'on prenne certaines décisions, mais l'on ne peut pas conduire une telle politique pendant d'aussi longues années. Je ne dis pas cela pour vous et votre gouvernement, monsieur le ministre : tous les gouvernements l'ont fait.

Il y a là un problème d'équité et de justice à résoudre.

M. le président. La parole est à Mme Céline Brulin, pour explication de vote.

Mme Céline Brulin. Bien sûr, les choses avancent. Encore heureux, car on part de très loin !

Il reste assez incompréhensible aux yeux de beaucoup que les AESH aient à enchaîner deux CDD de trois ans avant de pouvoir espérer un CDI. Il n'y a pas grand-chose qui puisse justifier une telle mesure.

Je ne reviens pas sur les questions salariales. Devoir enchaîner plusieurs postes, y compris en ville – je pourrais moi aussi vous faire part d'expériences concrètes –, relève souvent du parcours du combattant.

On s'oriente aussi vers une situation où les AESH auront probablement plusieurs employeurs, ce qui n'est pas non plus très sécurisant, me semble-t-il, quand on veut créer une nouvelle filière.

Vous avez fort justement souligné, monsieur le ministre, que les AESH étaient 385 000 et qu'il allait falloir que ce nombre se stabilise. Stabiliser signifie aussi stabiliser les personnes dans leur emploi. En effet, ce sont des métiers qui nécessitent que les personnels se professionnalisent, se forment, gagnent en expérience. Or les conditions salariales et statutaires sont telles que l'on observe un très important turnover : une AESH, dès qu'elle trouve mieux que son poste d'accompagnante, s'en va, bien évidemment, et il faut tout recommencer ! *(Mme Marie-Pierre Monier acquiesce.)* Il y a donc là un vrai enjeu.

Ce que révèle la crise que l'on vit aujourd'hui, c'est que les métiers du soin et les métiers de l'humain sont les plus mal considérés et les plus mal payés de ce pays, alors que l'on en découvre, s'il était besoin, toute l'utilité aujourd'hui. Il faut donc véritablement amplifier les efforts pour sécuriser les postes et favoriser la création d'un nouveau métier du service public de l'éducation.

M. le président. La parole est à Mme Nadège Havet, pour explication de vote.

Mme Nadège Havet. J'insiste sur le nécessaire accompagnement des élèves les plus en difficulté vers la réussite.

En tant qu'ancienne adjointe aux écoles et maman d'un enfant en situation de handicap, je mesure pleinement l'engagement de ces personnels et les difficultés qu'ils rencontrent, mais également les améliorations dont ils bénéficient depuis plusieurs années.

Nous resterons attentifs à deux points : la reconnaissance de ce métier, qui est essentiel pour une école inclusive, et la formation professionnelle, qui manque parfois, selon le handicap auquel les AESH ont à faire.

M. le président. La parole est à M. Marc Laménie, pour explication de vote.

M. Marc Laménie. Ces amendements soulèvent un enjeu important pour les jeunes en situation du handicap et aussi, bien entendu, pour l'ensemble des personnels qui interviennent.

Cette question est complexe et il est souvent difficile de s'y retrouver dans le fonctionnement des établissements scolaires, quel qu'en soit le niveau. Dans le fond, il y a l'éducation nationale et l'ensemble des services de l'État présents dans nos territoires, sous l'autorité de M. le ministre, mais il y a aussi les personnels qui interviennent à l'échelon des collectivités locales de rattachement, que ce soit les communes, les intercommunalités, les départements pour les collèges et les régions pour les lycées. Le partenariat

est essentiel, mais il rend parfois la situation plus complexe et altère le fonctionnement du système. Or ce qui compte, comme tous les intervenants l'ont dit, c'est l'intérêt des élèves.

Personnellement, je suivrai l'avis du rapporteur spécial.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-695.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-649.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-651, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>	70 400 000		70 400 000	
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		70 400 000		70 400 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	70 400 000	70 400 000	70 400 000	70 400 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Avec cet amendement, on touche au nœud du problème du projet de loi de finances pour 2021, à savoir la suppression des postes dans le secondaire.

Depuis 2018, 7 490 emplois ont été supprimés, alors que le nombre d'élèves a augmenté de 68 000. Ces suppressions successives interviennent, alors que les équipes éducatives ont des difficultés sur le terrain à mettre en œuvre la réforme du lycée. Des dotations globales horaires (DGH) trop faibles empêchent certains établissements, notamment les plus petits, situés en zone rurale, de proposer certaines matières.

Que l'on partage ou non l'esprit de cette réforme sur le fond, il n'en reste pas moins que son objet était de permettre aux élèves de sortir des logiques de filières et de choisir parmi un plus large panel de matières. Or, dans les faits, ce n'est possible que dans certains grands établissements.

L'augmentation du nombre de postes pourrait favoriser l'augmentation de la DGH dans de nombreux petits établissements d'enseignement secondaire, qui pourraient alors proposer davantage d'options à leurs élèves. Nous tendrions ainsi vers plus d'égalité territoriale.

La compensation des suppressions de postes s'est faite par le recours aux heures supplémentaires. Or, même si les votes sur les crédits de cette mission seront différents, tout le monde dans cet hémicycle a reconnu, y compris le rapporteur spécial, que seule la moitié des enseignants pouvait assurer ces heures supplémentaires, sans compter que les précédentes enveloppes d'heures supplémentaires n'ont pas toutes été utilisées, parce que ce n'est pas possible.

Je rappelle de nouveau que, lorsqu'un enseignant est présent devant sa classe pendant une heure, cela implique de sa part au moins autant de temps de préparation en amont, si ce n'est plus. Il est donc impossible de rajouter des heures supplémentaires à l'infini, d'autant que le fait de s'investir dans son établissement, de monter des projets à destination des élèves, de prendre part à leur accompagnement lors de temps dédiés est indispensable et prend également du temps.

Selon de nombreuses remontées du terrain, plus les suppressions de postes sont nombreuses, plus on recourt aux AESH, moins les enseignants ont la possibilité de s'investir dans leur établissement. C'est une difficulté réelle, car c'est ce temps qui permet l'organisation de voyages scolaires, de sorties sur le terrain pour mettre en perspective des notions vues en classe.

En offrant aux élèves la possibilité d'aller au théâtre, au cinéma, en les ouvrant à d'autres cultures ou en montant en place des projets de groupe stimulants, on permet parfois aux élèves d'être moins mal à l'aise dans le temps scolaire. Tout cela fait aussi partie du rôle de l'école. Si les suppressions de postes se poursuivent à ce rythme dans le second degré, c'est tout cela qui sera mis à mal.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission a émis un avis défavorable sur cet amendement, dont l'objet remet en question tout ce qu'elle soutient, à savoir un rééquilibrage en faveur de l'enseignement primaire, qui s'explique, hélas, par l'évolution démographique. Cette réalité suppose

un effort budgétaire accompagné de mesures très ponctuelles, comme les heures supplémentaires qui constituent une réponse immédiate.

Ce que vous proposez n'est pas justifié de notre point de vue. C'est contraire à la priorité que nous souhaitons accorder à l'enseignement primaire.

M. Laurent Lafon, président de la commission de la culture. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-651.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-697, présenté par MM. Dossus et Fernique, Mme de Marco, M. Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Mission Enseignement scolaire

I. – Créer le programme :

Apprentissage de la mobilité à vélo à l'école

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		50 130 000		50 130 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
Apprentissage de la mobilité à vélo à l'école	50 130 000		50 130 000	
TOTAL	50 130 000	50 130 000	50 130 000	50 130 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. La loi d'orientation des mobilités de 2019 prévoit un programme d'apprentissage du vélo pour tous, afin de permettre à chaque enfant de maîtriser, à son entrée dans les établissements du second degré, la pratique autonome et sécurisée du vélo dans l'espace public.

Nous nous réjouissons naturellement de cette mesure, puisque l'école est le bon vecteur pour diffuser au sein de la société la pratique du vélo, moyen de transport quotidien parmi les moins polluants et extrêmement positif en termes de santé et de pratique physique.

Presque un an après l'adoption définitive de cette loi, le Gouvernement n'a pas encore annoncé les moyens qu'il comptait allouer à cette politique. Nous ne savons pas non plus si ce seront les écoles ou les communes qui bénéficieront de la dotation.

Mes chers collègues, au lieu de vous présenter un énième amendement d'appel, nous vous proposons de voter, dès ce projet de loi de finances, les crédits du « Savoir rouler à

vélo ». Nous proposons ainsi de doter chacune des 50 130 écoles que compte notre pays de 1 000 euros, soit une enveloppe de 50,13 millions d'euros, afin de leur permettre d'acheter des vélos et de former les personnels.

M. le président. L'amendement n° II-444, présenté par M. Savin, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien à la politique du savoir rouler

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
Soutien à la politique du savoir rouler	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Savin.

M. Michel Savin. Cet amendement traite du même sujet, mais est moins ambitieux, puisque la mesure coûterait 5 millions d'euros.

M. Laurent Lafon, *président de la commission de la culture.* Modeste! (*Sourires.*)

M. Michel Savin. Monsieur le ministre, vous avez rappelé tout le bienfait de l'activité physique et sportive. C'est pourquoi j'espère que vous soutiendrez l'un de ces trois amendements.

Il est important de mettre en adéquation les politiques prônées, les annonces faites par ce gouvernement et les moyens pour les concrétiser. Aujourd'hui, ce sont souvent

les collectivités qui sont sollicitées pour financer les politiques préconisées par l'État, lorsque l'éducation nationale n'en a pas les moyens.

Avec cet amendement, nous faisons un premier geste en direction de l'éducation nationale pour lancer concrètement l'opération « Savoir rouler à vélo ».

M. le président. L'amendement n° II-711 rectifié, présenté par MM. Gold, Artano et Bilhac, Mme M. Carrère, M. Corbisez, Mme Guillotin, M. Guiol, Mme Pantel et MM. Requier et Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré dont titre 2				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Guylène Pantel.

Mme Guylène Pantel. Il s'agit d'un amendement d'appel invitant le Gouvernement à préciser les moyens qu'il entend allouer au dispositif « Savoir rouler à vélo ».

Comme vous le savez, mes chers collègues, cette mesure est le fruit de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, la LOM. Dans son article 57, celle-ci tend à favoriser l'apprentissage chez les jeunes du déplacement à vélo en toute sécurité, car nous constatons l'émergence d'une véritable « génération vélo ».

L'objectif est de permettre aux élèves de maîtriser la pratique du vélo au moment de leur entrée au collège, comme le précise la loi. Celle-ci indique également que « cet apprentissage est organisé dans un cadre scolaire, périscolaire ou extrascolaire ».

Nous avons bien conscience que le dispositif dépend avant tout des moyens de la jeunesse et du sport. Toutefois, les écoles étant formellement visées par la loi, nous souhaitons savoir comment elles seront dotées, ainsi que les communes qui seraient susceptibles d'être mises à contribution.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission des finances émet un avis défavorable sur ces amendements, considérant que ce projet manquait de maturité. (*Mme Guylène Pantel s'exclame.*) Le temps scolaire est un temps limité. Au détriment de quels enseignements le vélo serait-il enseigné ? Par quels moyens et avec quelles compétences ?

J'ajoute que, heureusement, les parents – qui existent – et les enfants – qui ne sont pas dépourvus de sens de l'initiative – ont en partie réglé le problème. Il suffit de constater dans les rues de Paris, je le dis en tant qu' élu de province, la présence cadennassée de patinettes qui ont envahi l'espace public.

La prévention routière et la gendarmerie sont constamment invitées à intervenir au sein des écoles. Sans doute certains points peuvent-ils être améliorés, mais ces amende-

ments n'apportent absolument aucune solution pratique. La commission, les jugeant insuffisamment développés, les a donc écartés.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Pour toutes les raisons qui ont été avancées, c'est évidemment un sujet important. Il figure d'ailleurs parmi ceux dont le traitement gagnera beaucoup de la fusion des ministères, la ministre déléguée chargée des sports étant très impliquée sur la question de l'apprentissage de ces deux compétences physiques fondamentales que sont le « savoir nager » et le « savoir rouler » et qui constituent également des enjeux de société.

Le déploiement doit se faire, dans les temps à venir, sur la base des crédits déjà existants. Je rappelle, notamment, les 217 millions d'euros consacrés à l'enseignement de la sécurité routière, auxquels s'ajoutent un certain nombre d'actions déjà prévues. Nous disposons aussi de moyens *via* les crédits du sport ou encore l'action des fédérations, dont la Fédération française de cyclisme. Roxana Maracineanu et moi-même nous sommes rendus récemment dans un établissement pour célébrer le sport scolaire.

Enfin, il y a aussi un enjeu au niveau du périscolaire, et je rebondis là sur la remarque du rapporteur spécial. Nous pouvons travailler à cette « aisance aquatique » et à cette « aisance vélocipédique » – pour le dire ainsi – non seulement dans le temps scolaire, mais aussi dans le temps périscolaire.

Nous disposerons donc et de moyens et de temps pour mettre en œuvre cette politique, dont il ne faut pas sous-estimer les enjeux. C'est non par l'adoption de ces amendements, mais bien plutôt par le déploiement de cette politique structurelle que nous avons enclenchée que nous trouverons des solutions.

Pour ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces amendements.

M. le président. La parole est à M. Max Brisson, pour explication de vote.

M. Max Brisson. Je ne résiste pas à la possibilité qui m'est offerte de revenir à l'un de mes marronniers favoris. Chaque fois qu'un débat de cette nature a lieu dans cet hémicycle, je reviens à la charge !

Comme l'a excellemment dit Gérard Longuet, le temps de l'école est limité et celui que l'on consacre aux apprentissages et savoirs fondamentaux est de plus en plus restreint. Pour ma part, j'aime avant tout l'école qui apprend l'écriture, le français, l'expression écrite, l'expression orale, les mathématiques. C'est sa mission première ! (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

Vous ne pouvez pas savoir, mes chers collègues, à quel point les professeurs sont lassés des injonctions multiples : il faut apprendre ceci, il faut apprendre cela ; éducation à ceci, éducation à cela...

Bien sûr, les activités physiques font partie des savoirs fondamentaux – depuis très longtemps, d'ailleurs –, mais laissons les professeurs dérouler des programmes définis sous la responsabilité du ministre, assisté par le Conseil supérieur des programmes, plutôt que de mettre à profit chaque examen de loi – ici, la loi d'orientation des mobilités – pour multiplier les injonctions. Je le redis, ils en ont assez ! Laissez-les faire leur métier ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. le président. La parole est à M. Thomas Dossus, pour explication de vote.

M. Thomas Dossus. L'idée, c'est juste de rendre opérationnel un dispositif qui, je le rappelle tout de même, est prévu dans la LOM. Si on le conteste toutes les fois où l'on essaie de l'appliquer, on ne s'en sortira pas !

Si vous subissez les déplacements un peu erratiques des trottinettes, monsieur le rapporteur spécial, c'est que, d'une manière ou d'une autre, il faut bien enseigner les bonnes pratiques pour les déplacements dans l'espace public. L'école est le lieu adéquat pour cela ! (*M. le rapporteur spécial s'exclame.*)

M. le président. La parole est à Mme Annick Billon, pour explication de vote.

Mme Annick Billon. Je ne voterai pas ces amendements, car, comme le rappelait justement notre collègue Max Brisson, il y a des enseignements fondamentaux, sur lesquels le ministre a insisté. Essayons d'abord d'apporter à tous les élèves le socle de ces enseignements fondamentaux, ce que leur niveau actuel nous engage d'ailleurs à faire.

Par ailleurs, la pratique du sport, plus précisément du vélo, est bien sûr quelque chose d'important. À cet égard, je mentionnerai une étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, l'Anses, datant de la semaine dernière, qui alerte sur la santé physique des enfants à la suite des différents confinements.

Sans doute peut-on veiller, lorsque l'on vote des plans de relance, à accorder au sport la place qu'il mérite... Au vu du fossé existant entre le sport et la culture, je ne pense pas que celui-ci soit particulièrement défendu dans les arbitrages du Gouvernement ! (*Très bien ! sur des travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme Nadège Havet, pour explication de vote.

Mme Nadège Havet. L'apprentissage du vélo peut faire partie d'actions intergénérationnelles menées dans les communes, notamment au travers du plan Mercredi. On

trouve des clubs de vélo dont les membres sont ravis d'apporter leur participation et d'apprendre aux enfants, non seulement à faire du vélo, mais également à réparer les bicyclettes. Cela se fait dans de très nombreuses petites communes. C'est une action qui est menée, dans les territoires, au travers de ce label.

M. le président. La parole est à M. Michel Savin, pour explication de vote.

M. Michel Savin. J'ai bien entendu l'argumentaire de mon collègue et ami Max Brisson, mais je rejoins M. Dossus : dans ce cas, il ne fallait pas inscrire la mesure dans la loi ! (*Marques d'approbation sur les travées du groupe SER.*)

M. Jérôme Bascher. C'est vrai !

M. Michel Savin. Je peux concevoir qu'il ne s'agit pas d'une priorité, au même titre que la lecture ou le calcul, mais, à ce compte-là, il ne fallait pas voter un texte qui inscrit, au code de l'éducation, l'apprentissage du « savoir rouler » dans les enseignements de la sécurité à l'école.

Encore une fois, ce Gouvernement fait voter des dispositifs, les met en avant, en fait la promotion, mais ne débourse pas un centime pour eux. Dans ce cas, si c'est uniquement pour faire des annonces, il vaut mieux retirer l'article concerné de la loi.

Monsieur le ministre, il n'y a pas un euro engagé sur le « Savoir rouler à vélo » dans le budget des sports. Pas un euro ! On trouve quelques millions d'euros – très peu – sur le « savoir nager », mais rien du tout sur le « Savoir rouler à vélo » !

Notre démarche avait donc plutôt pour objectif de vous inviter à mettre en adéquation vos paroles et vos actes, notamment en assurant les financements. Il ne sert à rien de prendre des mesures, si on les engage sans les financer !

M. le président. La parole est à Mme Marie-Pierre Monier, pour explication de vote.

Mme Marie-Pierre Monier. Je fais miens les propos de mes collègues quant à la nécessité de rendre votre politique cohérente, monsieur le ministre. Je n'y reviens pas, mais faites-le !

Monsieur Brisson, il ne faut pas s'inquiéter. On peut faire des mathématiques en faisant du vélo : calculer la vitesse, la distance, le temps, le nombre de coups de pédale.

M. Jérôme Bascher. Et la pression des pneus ? (*Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Marie-Pierre Monier. On peut aussi faire de la lecture, lire ce qui est écrit sur les panneaux. Les savoirs fondamentaux ne s'enseignent pas uniquement au travers des leçons de mathématiques ou de français. On peut apprendre de différentes façons et on remarque même parfois que les élèves en difficulté parviennent plus facilement à comprendre et apprendre dans des contextes autres que les cours de français ou de mathématiques. (*M. Daniel Salmon applaudit.*)

M. le président. La parole est à Mme Céline Brulin, pour explication de vote.

Mme Céline Brulin. Le groupe CRCE votera ces amendements, notamment au regard de l'argument développé par Michel Savin : on ne peut pas inscrire des mesures dans la loi et venir ensuite dire que l'on ne mettra pas un sous dessus.

Il me semble que le sujet ici est peut-être celui du rôle de l'éducation physique et sportive, ou EPS, à l'école primaire.

En effet, j'entends les arguments tendant à justifier un « rééquilibrage » entre les enseignements secondaire et primaire, au motif que, si les enfants sont bien formés dès

leur plus jeune âge, cela s'en ressentira dans les niveaux supérieurs – je le dis avec mes mots, mes chers collègues, et je vous prie de m'excuser s'ils ne sont pas très orthodoxes. Cela vaut aussi pour le sport ! En plus d'être un savoir fondamental, il est aussi déterminant pour la santé, l'agilité, la vélocité, etc. : autant de qualités indispensables dans le monde d'aujourd'hui.

La question me semble donc être celle-là et c'est ce qui me conduit à alerter sur certaines inquiétudes. Si l'on pousse à l'extrême le raisonnement selon lequel il y a des savoirs fondamentaux, supérieurs à tout le reste, et des savoirs peut-être un moins fondamentaux, on renforce les craintes des enseignants d'EPS ! Ces derniers se disent que, dans un futur probablement pas si éloigné que cela, leur discipline sera non plus une compétence de l'éducation nationale, avec tout ce que cela implique en termes de maintien de l'égalité sur le territoire grâce aux programmes nationaux, mais une compétence transférée aux collectivités.

Je me permets donc d'appeler l'attention sur ce point : l'émoi est grand parmi les enseignants d'EPS, monsieur le ministre, et il serait bien que vous les rassuriez aujourd'hui.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Pardonnez-moi, monsieur le président, d'avoir été mauvais (*Sourires*) : j'ai oublié d'insister sur le fait que 230 millions d'euros étaient déjà consacrés, par le ministère, à des actions de prévention de toute nature.

Il suffisait de demander au ministre qu'une partie significative de cette somme soit attribuée à la sécurité dans les moyens de transport doux et renouvelables – encore que le renouvelable n'est pas sans fin pour le vélo –, on aurait évité ce débat et gagné du temps. Des crédits existent, le ministère dispose d'outils et il travaille en partenariat avec des associations et des collectivités locales... Pas besoin d'en faire une guerre de religion !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-697.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-444.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-711 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de neuf amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-657, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale		36 351 384		36 351 384
<i>Dont titre 2</i>		36 351 384		36 351 384
Enseignement technique agricole	36 351 384		36 351 384	
<i>Dont titre 2</i>	36 351 384		36 351 384	
TOTAL	36 351 384	36 351 384	36 351 384	36 351 384
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. En France, l'enseignement agricole est d'une qualité exceptionnelle, qualité que l'on doit notamment à la possibilité d'avoir des effectifs réduits, de dédoubler les classes, chaque fois que c'est nécessaire pour

l'organisation de travaux pratiques en toute sécurité. Cela implique donc de disposer suffisamment de postes d'enseignants.

Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit la suppression de 80 emplois, dont 22 dans la catégorie des personnels administratifs. Ces suppressions affecteraient le secteur

public, pour 53 emplois, et le secteur privé, pour 27 emplois. Pour mémoire, elles s'ajoutent aux 50 suppressions de 2019 et aux 60 suppressions de 2020.

Or, d'après les remontées de terrain qui nous sont parvenues, les suppressions antérieures empêchent déjà de procéder à tous les dédoublements nécessaires, ce qui oblige certains établissements à renoncer à l'organisation de certains travaux pratiques – on m'a cité l'exemple du travail avec les grands animaux – pour des motifs de sécurité des élèves.

De plus, le manque de postes associé à la mise en place de la réforme du lycée dans les lycées agricoles crée quelques situations ubuesques. À cause d'une DHG trop faible, certains établissements ne peuvent plus proposer la matière agroéconomie, alors que cette matière était jusqu'à présent principalement enseignée en lycée agricole.

Par cet amendement, nous proposons donc qu'aucun emploi ne soit supprimé dans l'enseignement agricole – ni dans la catégorie des personnels administratifs ni dans celle

des enseignants – et que des emplois précédemment supprimés soient rétablis. Cela explique l'enveloppe plus importante qui figure dans cet amendement.

Je note que de nombreux autres amendements ont été déposés dans le but d'accroître le nombre de postes dans l'enseignement agricole. Je m'en réjouis. Puisque nous sommes nombreux à partager le même constat, j'ai bon espoir que nous trouvions une solution dans cet hémicycle et que nous fassions bouger les choses.

M. le président. L'amendement n° II-234 rectifié, présenté par M. Canevet, Mme Loisier, MM. Bonnecarrère et Cadic, Mmes Dindar, N. Goulet, C. Fournier, Perrot et Sollogoub, MM. Mizzon, Vanlerenberghe, Détraigne et Chauvet, Mme Férat, MM. P. Martin et Kern, Mmes Saint-Pé et Billon et MM. Longeot, L. Hervé, Le Nay et Menonville, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>	30 000 000		30 000 000	
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Canevet.

M. Michel Canevet. L'enseignement agricole est absolument vital pour le dynamisme des territoires ruraux. Il apporte une réponse à certains de leurs besoins, en particulier en favorisant l'insertion professionnelle de nombreux jeunes dans des métiers agricoles.

J'ai donc déposé, avec certains de mes collègues du groupe Union Centriste, un amendement visant à abonder les moyens dédiés à l'enseignement agricole.

On observe une évolution différenciée entre l'enseignement technique agricole et les autres programmes de la mission « Enseignement scolaire ». Or il semble légitime

que le budget de l'enseignement agricole évolue au même rythme que les autres, c'est-à-dire bénéficie lui aussi d'un accroissement de 2,5 %. C'est pourquoi nous proposons ce rattrapage de 30 millions d'euros.

Mme Nathalie Goulet. Très bien !

M. le président. L'amendement n° II-875, présenté par M. Longuet, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>	15 000 000		15 000 000	
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission des finances partage les préoccupations émises par nombre d'entre nous sur l'insuffisance des moyens de l'enseignement agricole. Elle a adopté un amendement que j'ai eu l'honneur de déposer, amendement très calibré, puisque nous sommes allés « au plus juste ».

Nous proposons ainsi un abondement de 15 millions d'euros, dont 12,5 millions d'euros sont consacrés à la reconstitution du potentiel d'enseignants détruit au cours des trois dernières années. Ce sont en effet 290 postes qui ont disparu, entre 2019 et 2021, sur l'ensemble de l'enseignement technique agricole.

Par ailleurs, un engagement de requalification des carrières des enseignants techniques agricoles a été pris ; il devrait l'être par le ministre de l'agriculture, mais je crains qu'il ne l'ait été par vous, monsieur le ministre de l'éducation nationale.

Cette requalification représente un engagement financier annuel de 2,5 millions d'euros, ce qui aboutit au total de 15 millions d'euros.

Je souhaite que cet amendement soit mis aux voix en priorité. Étant calculé au plus juste, il devrait recueillir l'assentiment à l'Assemblée nationale et aussi, je l'espère, du ministre. Celui-ci pourrait de ce fait lever le gage, que nous avons imputé, à ce stade, sur le programme 214, « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

M. Max Brisson. Très bien !

M. le président. L'amendement n° II-683, présenté par Mme Brulin, MM. Bacchi, Ouzoulias et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		8 498 280		8 498 280
Enseignement technique agricole	8 498 280		8 498 280	

Dont titre 2	8 498 280		8 498 280	
TOTAL	8 498 280	8 498 280	8 498 280	8 498 280
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Céline Brulin.

Mme Céline Brulin. Cet amendement vise à abonder les crédits de l'enseignement agricole, comme d'autres amendements. D'ailleurs, je vais vous faire un aveu, mes chers collègues : nous ne tenons pas plus que cela au nôtre ! (*Sourires.*)

M. Jérôme Bascher. Très bien !

Mme Céline Brulin. Ce que nous voulons, ce sont des crédits pour l'enseignement agricole ! Si cela passe par l'adoption d'autres amendements que celui que nous avons déposé, nous les voterons sans aucune difficulté. (*Mme Nathalie Goulet applaudit.*)

Pour aller dans le sens des interventions précédentes, je souligne que l'intérêt du Sénat pour cette question n'a rien de nouveau. L'an dernier déjà, nous avons eu ce débat.

La commission de la culture, de l'éducation et de la communication, désormais présidée par Laurent Lafon, a également mené, sous la responsabilité d'Antoine Karam, un groupe de travail sur ces questions. Dans ce cadre, nous avons mis en garde sur le schéma d'emplois envisagé – nous l'avions même désavoué –, qui prévoyait la suppression de 300 emplois dans l'enseignement agricole en trois ans.

Je vois donc d'un très bon œil que nous puissions aujourd'hui nous rassembler pour voter des crédits permettant de reconstituer ces emplois, dont nous avons absolument besoin.

Je partage complètement ce que vous avez indiqué à l'instant, monsieur le rapporteur spécial : nous avons besoin de ces postes pour nous mettre en conformité avec un certain nombre de décisions prises par l'éducation natio-

nale. Vous avez mentionné des mesures salariales ou statutaires ; j'évoquerai pour ma part la réforme du lycée et du baccalauréat.

Nous l'expliquons depuis ce matin les uns et les autres : cette réforme, quoi que nous en pensions, ne se met pas en œuvre convenablement dans l'enseignement public agricole.

Mme Marie-Pierre Monier. Tout à fait !

Mme Céline Brulin. Des établissements sont contraints de choisir entre offrir les « doublettes » – ainsi qu'on les appelle familièrement – qui doivent être proposées aux élèves de terminale et leur permettre d'accéder aux enseignements optionnels, qui doivent aussi être dispensés. De toute évidence, il y a rupture d'égalité et les directions d'établissement comme les enseignants se retrouvent face à un dilemme insupportable.

Monsieur le ministre, vous avez précédemment évoqué l'élargissement du périmètre de votre ministère – à votre place, j'aurais sans doute fait la même chose – en expliquant qu'il fallait prendre en compte la totalité du temps de l'enfant ou du jeune. Il faut le faire, aussi, pour les enfants et les jeunes qui étudient en lycée agricole.

M. le président. L'amendement n° II-733, présenté par MM. Labbé et Dossus, Mme de Marco, M. Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Fernique et Gontard, Mme Poncet Monge, MM. Parigi et Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>		8 000 000		8 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>	8 000 000		8 000 000	
TOTAL	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. Cet amendement s'inscrit dans la lignée des précédents. Vous l'avez dit, monsieur le rapporteur spécial, 290 postes ont été supprimés sur la période allant de 2019 à 2021 ; si le même ratio de suppression d'emplois était appliqué pour le reste de l'éducation nationale, cela représenterait une baisse de 10 000 postes. Il faut en outre tenir compte du fait que, à petite échelle, chaque suppression de poste a un impact encore plus fort.

Ces réductions budgétaires sont défendues au nom d'une supposée diminution du nombre d'élèves. Or on ne constate rien de tel pour l'enseignement agricole public, dont les effectifs se sont stabilisés.

Pourtant, l'enseignement agricole est amené à relever de nombreux défis. Il faut attirer de nouveaux élèves puisque, je le rappelle, la moitié des agriculteurs partiront à la retraite d'ici dix ans. Il faut aussi accompagner les changements de mode de production pour répondre aux enjeux du réchauf-

fement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, et aux attentes toujours plus fortes, à juste titre, des citoyens en matière de qualité de leur alimentation.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-661 est présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-681 est présenté par Mme Brulin, MM. Bacchi, Ouzoulias et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale		1 761 351		1 761 351
<i>Dont titre 2</i>		1 761 351		1 761 351
Enseignement technique agricole	1 761 351		1 761 351	
<i>Dont titre 2</i>	1 761 351		1 761 351	
TOTAL	1 761 351	1 761 351	1 761 351	1 761 351
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier, pour présenter l'amendement n° II-661.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement vise à aligner la rémunération des adjoints d'enseignement (AE) du ministère de l'agriculture sur celle des AE du ministère de l'éducation nationale.

Après plusieurs années d'efforts pour ramener la rémunération annuelle des AE de l'enseignement agricole au niveau de celle des AE de l'éducation nationale, la loi de finances pour 2020 a de nouveau amplifié l'écart, avec une différence de 1 411 euros.

Cet amendement tend donc à porter cette rémunération à une hauteur équivalente pour les 1 251 ETP occupant un emploi d'AE dans les lycées agricoles publics, soit une hausse des crédits de personnel correspondants de 1 761 351 euros.

M. le président. La parole est à Mme Céline Brulin, pour présenter l'amendement n° II-681.

Mme Céline Brulin. C'est le même objet. Je rappelle, à la suite du rapporteur spécial et de Marie-Pierre Monier, que nous étions dans un processus de réduction de l'écart. Or, là, l'écart s'aggrave !

Mme Marie-Pierre Monier. Oui !

Mme Céline Brulin. C'est un très mauvais signal et il faut impérativement, et dès maintenant, corriger cette évolution.

M. le président. L'amendement n° II-659, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale		1 268 400		1 268 400
<i>Dont titre 2</i>		1 268 400		1 268 400
Enseignement technique agricole	1 268 400		1 268 400	
<i>Dont titre 2</i>	1 268 400		1 268 400	
TOTAL	1 268 400	1 268 400	1 268 400	1 268 400
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Il s'agit d'un amendement de repli qui est défendu, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-658, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degrés <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale		951 300		951 300
<i>Dont titre 2</i>		951 300		951 300
Enseignement technique agricole	951 300		951 300	

Dont titre 2	951 300		951 300	
TOTAL	951 300	951 300	951 300	951 300
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet autre amendement de repli est également défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission demande donc que son amendement soit mis aux voix en priorité. Cela étant, l'adoption éventuelle de cet amendement ne ferait pas tomber les amendements identiques n°s II-661 et II-681, sur lesquels elle s'en remet à la sagesse de la Haute Assemblée.

Je supplie mes excellents collègues ayant présenté des amendements un peu plus ambitieux d'accepter de soutenir celui de la commission, pour une hausse budgétaire de 15 millions d'euros. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras !

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Nathalie Delattre, rapporteure pour avis. Je remercie l'ensemble des collègues ayant déposé des amendements sur l'enseignement agricole technique, en particulier le rapporteur spécial, d'avoir entendu l'appel au secours de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Je ne reviens pas sur les propos que j'ai tenus en discussion générale : c'est une question de survie pour l'enseignement agricole technique.

Monsieur le ministre, vous êtes intervenu pendant vingt minutes, et pas un mot sur l'enseignement agricole technique ! Ce n'est pas de votre fait. La réponse aurait dû nous être apportée par le ministre de l'agriculture, dont je déplore qu'il ne soit pas au banc des ministres ce matin. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC. – Mmes Marie-Pierre Monier et Céline Brulin applaudissent également.*) Une grande part des amendements déposés concerne l'enseignement agricole technique !

Puisque vous ne vous êtes pas autorisé à parler en son nom, j'espère que vous pourrez, en son nom, prendre des décisions et qu'en plus de l'avis favorable que vous exprimerez sur l'amendement de la commission des finances, vous lèverez le gage.

Marie-Pierre Monier et Céline Brulin, en présentant les amendements identiques n°s II-661 et II-681 sur les assistants d'éducation, qui recueilleront également, je l'espère, un avis favorable du Gouvernement, ont pointé un différentiel de plus de 1 000 euros annuels pour les mêmes fonctions et le même règlement, parce que cela relève de deux enseignements différents : l'enseignement agricole technique et l'enseignement relevant de l'éducation nationale.

Le PLFR 4 prévoit 25 millions d'euros pour les assistants d'éducation dans les collèges et lycées professionnels. Selon l'exposé des motifs, il s'agit de financer des recrutements d'assistants d'éducation « afin de permettre aux enseignants vulnérables de dispenser leurs cours à distance tout en maintenant un encadrement des élèves dans les établissements ». J'ai un doute toutefois : je crois que ces crédits supplémentaires sont uniquement dédiés aux établissements relevant de l'éducation nationale. Les lycées agricoles auraient-ils été oubliés ? Cela renforcerait notre sentiment d'être encore le parent pauvre de l'éducation !

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

Mme Nathalie Goulet. J'emboîte le pas à Nathalie Delattre : l'enseignement agricole se trouve toujours entre deux chaises, partagé entre le ministère de l'agriculture et celui de l'éducation nationale, chacun, depuis des années, se repassant la « patate chaude », si l'on me permet l'expression, pour éviter d'avoir à régler le problème. Pourtant, le sujet est absolument essentiel.

Françoise Férat a toujours été très impliquée dans ce dossier et son travail – elle avait aussi été missionnée sur le sujet – doit être salué.

Il faut régler cette question, parce que, comme on le dit dans les maisons familiales rurales, l'enseignement agricole, c'est réussir autrement. Or, aujourd'hui, nous avons besoin de gens qui réussissent. Ce sont 99 % des jeunes sortant de l'enseignement agricole qui trouvent du travail. C'est vraiment ce dont nous avons besoin !

Voilà donc un modèle de réussite sur le plan de l'éducation, qui est maltraité de ministère en ministère et de législature en législature. Dans cette maison, on en connaît le poids et l'excellence, et on le défend, parfois dans des conditions extrêmement difficiles.

Il serait peut-être temps, avec le chaos économique et social dû à la crise sanitaire, que l'on repense l'aide et la structure de cet enseignement agricole pour pouvoir, l'année prochaine, proposer un dispositif un peu plus construit et offrant un peu plus de reconnaissance, à la fois des personnels et de l'enseignement prodigué. Encore une fois, la réussite a vraiment beaucoup d'importance en période de crise et on ne trouve pas, ailleurs, un tel taux de réussite !

M. le président. La parole est à Mme Annick Billon, pour explication de vote.

Mme Annick Billon. J'ai cosigné l'amendement n° II-234 rectifié, mais je voterai, bien entendu, l'amendement n° II-875 du rapporteur spécial. Les préoccupations sont partagées sur toutes les travées, comme on a pu l'entendre en discussion générale : suppressions de postes, menaces de fermetures de classe, impossibilité de mettre en œuvre la réforme du baccalauréat, etc. Aujourd'hui, l'enseignement agricole a besoin d'une chose : avoir des enseignants en face des élèves !

M. le président. La parole est à M. Franck Menonville, pour explication de vote.

M. Franck Menonville. Comme l'a évoqué Jean-Pierre Decool dans la discussion générale, nous souhaitons voir l'enseignement agricole conforté dans son budget. Nous voterons avec beaucoup de plaisir et de conviction l'amendement du rapporteur spécial, dont l'objet opère le rattrapage nécessaire des postes dans l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole est un enseignement d'excellence sur nos territoires, en particulier du point de vue de l'insertion professionnelle. C'est aussi un enseignement nécessaire et indispensable au renouvellement des générations, ce qui constitue un réel défi pour notre agriculture.

C'est d'ailleurs ce qu'avait démontré l'excellent débat que nous avons eu au sein de notre Haute Assemblée, voilà un peu plus d'un an, sur l'initiative de notre collègue Pierre Ouzoulias.

M. le président. La parole est à M. Max Brisson, pour explication de vote.

M. Max Brisson. Nous débattons de neuf amendements et en sommes aux explications de vote sans même connaître l'avis du Gouvernement...

Monsieur le ministre, on a fait une mauvaise manière à l'enseignement agricole. On connaît sa diversité, qui est le produit de notre histoire et que traduisent ses statuts. On sait aussi le rôle de formation qu'il a joué et qu'il joue dans nos territoires, y compris et surtout pour les élèves en grande difficulté – Mme la rapporteure pour avis l'a dit. Grâce à l'enseignement agricole, ces élèves ont retrouvé les chemins de la réussite, qui ont pu parfois les conduire jusqu'à ces travées! (*Sourires.*)

Dans ce domaine, on réduit drastiquement le nombre de postes d'enseignants, alors que, pour la première fois depuis longtemps, l'enseignement agricole attire davantage d'élèves, grâce au travail des équipes pédagogiques et des établissements.

Or ce travail est particulièrement difficile dans le contexte actuel. Qui plus est et Nathalie Delattre l'a également rappelé, ces établissements traversent une grave crise financière. En temps normal, ils s'efforcent de trouver des recettes par leurs propres moyens, grâce à leur militantisme – car ce sont des établissements militants –, mais le covid les en empêche.

Nous attendons donc un avis favorable du Gouvernement sur l'amendement du rapporteur spécial. Ce que nous demandons, c'est une réparation, ni plus ni moins. Ces établissements jouent un grand rôle social et territorial. Enfin – je sais que vous serez sensible à cet argument, monsieur le ministre –, ils mènent un travail essentiel pour le raccrochage d'élèves en perte de vue! (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP.*)

M. le président. Quel est donc l'avis du Gouvernement?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. J'aurais aimé vous donner cet avis plus tôt, monsieur le président, mais vous ne m'en avez pas laissé le temps! (*Exclamations amusées.*) Je le fais maintenant avec plaisir.

Mesdames, messieurs les sénateurs, avant tout, je tiens à faire une mise au point: je suis aussi attaché que vous tous à l'enseignement agricole. Je ne manque pas une occasion d'en saluer les qualités et d'en souligner l'importance.

Que les choses soient bien claires: il n'y a strictement aucune compétition entre l'éducation nationale et les différents ministères chargés d'établissements d'enseignement – agriculture, armées... –: nous appartenons à la même famille.

C'est précisément la raison pour laquelle, d'abord avec Didier Guillaume, puis avec Julien Denormandie, nous avons mené la politique dont M. Brisson vient de saluer les fruits. Nous avons fait preuve de volontarisme, notamment au sein des collèges, pour inciter les élèves à s'inscrire dans les lycées agricoles. Ce qui explique le rebond que je lui sais gré d'avoir constaté.

Il s'agit, en réalité, de la grande bonne nouvelle en la matière et nous devons tous nous en féliciter. Certes, les effectifs sont stables cette année, mais, à la rentrée

dernière, nous avons enregistré une augmentation d'inscriptions après des années de baisse continue. C'est une véritable réussite. Bien sûr, nous allons poursuivre nos efforts.

Cela étant, au fil des débats budgétaires, une mauvaise coutume s'est installée – je sais que cette remarque me vaudra un succès relatif (*Sourires.*) –: chaque année, on propose de prendre de l'argent à l'éducation nationale pour le donner à l'enseignement agricole...

Mme Nathalie Goulet. Tout à fait!

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. ... en parfaite contradiction avec ce que disent les uns et les autres.

Soit on se félicite que certains établissements relèvent du ministère de l'agriculture et, dès lors, toutes ces questions sont débattues lors de l'examen du budget de l'agriculture, soit on estime qu'ils doivent relever du ministère de l'éducation – ce qui n'est pas mon but!

Mme Nathalie Goulet. Absolument!

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Reste qu'il est un peu bizarre de voir se répéter, année après année, cette forme de jeu de rôle qui m'oblige à défendre le budget de mon ministère.

Mme Nathalie Goulet. Voilà...

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Un important travail a été accompli en amont pour répartir convenablement les crédits.

J'ajoute que, lorsque l'on regarde les taux d'encadrement respectifs de l'enseignement agricole et de l'éducation nationale, on n'observe pas d'inégalité en défaveur de l'enseignement agricole.

Nous pouvons débattre tant que vous le voudrez des moyens de l'enseignement agricole; ma compétence porte sur les contenus et, à cet égard, nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère de l'agriculture. Je pense par exemple à la réforme du baccalauréat, qui bénéficiera aux lycées agricoles en ouvrant la voie à une plus grande personnalisation des parcours.

Tous ces dossiers relèvent de la coopération des deux ministères. On ferait sans doute un grand progrès en évitant la répétition de semblables discussions lors des débats budgétaires. À mon sens, elles sont assez incohérentes, même si je comprends bien qu'elles offrent l'occasion d'aborder les moyens de l'enseignement agricole.

Une fois émises ces considérations, j'en viens à l'avis du Gouvernement sur ces amendements en discussion commune.

M. le rapporteur spécial propose une augmentation de crédits afin de mettre en œuvre un plan pluriannuel de requalification au bénéfice des agents de catégorie 3.

Nous avons précisément eu ce débat l'année dernière et l'augmentation dont il s'agit a été adoptée avec l'accord du Gouvernement. Ainsi, les 2,5 millions d'euros réclamés ont déjà été transférés. Il est possible que la requalification n'ait pas encore eu lieu – vous pourrez en débattre lors de l'examen du budget de l'agriculture –, mais il serait étonnant d'avoir à payer deux fois pour cela. D'ailleurs, pour les raisons que j'ai déjà mentionnées, de tels transferts d'un ministère à l'autre ne me semblent pas souhaitables.

En parallèle, l'amendement n° II-875 tend à rétablir les emplois supprimés dans l'enseignement agricole, public comme privé, au cours des trois dernières années. Je n'y suis évidemment pas favorable, pour les raisons que je viens de donner.

L'amendement n° II-234 rectifié, présenté par M. Canevet, vise à accroître les moyens de l'enseignement technique agricole pour tenir compte de l'accroissement du nombre d'élèves. Or – je l'ai dit – les effectifs sont stables cette année.

De plus – Julien Denormandie et moi-même avons examiné cette question –, au ministère de l'agriculture, les arbitrages de fin de gestion permettront de financer les établissements d'enseignement agricole les plus en difficulté à hauteur de 10 millions d'euros. Cet effort permettra d'éviter les situations de désarroi que certains ont décrites. Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

L'amendement n° II-683 vise à accroître les moyens de l'enseignement technique agricole pour rétablir 134 postes. Le Gouvernement y est défavorable, comme il est défavorable à l'amendement n° II-733.

Les amendements identiques n°s II-661 et II-681 visent à revaloriser les traitements des assistants d'éducation. Cette question relève, elle aussi, du ministère de l'agriculture, qui accorde en général ce type de revalorisations lorsque l'éducation nationale a donné le la. Aussi, le Gouvernement émet un avis défavorable.

L'amendement n° II-659 tend à rétablir 20 postes supprimés pour un montant estimé à 1,3 million d'euros. Je suis en mesure de rassurer les auteurs de ces dispositions : j'ai eu confirmation que l'accompagnement personnalisé a été maintenu, en gestion, à un niveau identique. Cet amendement n'ayant plus d'objet, le Gouvernement en demande le retrait ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

Enfin, le Gouvernement émet un avis défavorable sur l'amendement n° II-658.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de priorité de la commission portant sur l'amendement n° II-875.

Je rappelle que, aux termes de l'article 44, alinéa 6, du règlement du Sénat, lorsqu'elle est demandée par la commission saisie au fond, la priorité est de droit, sauf opposition du Gouvernement.

Quel est l'avis du Gouvernement sur cette demande de priorité formulée par la commission ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. L'avis est favorable !

M. le président. La priorité est ordonnée.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, je comprends parfaitement votre préoccupation, qui est de protéger l'équilibre difficile du budget de l'éducation nationale en général et, en particulier, les crédits de la mission « Enseignement scolaire ».

Cela étant, une solution vous permet de placer les uns et les autres face à leurs responsabilités : levez le gage ! (*Sourires. – Marques d'approbation sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Nous voulons satisfaire l'enseignement agricole en procédant *a minima* : nous ne vous demandons pas d'effort excessif et nous prenons soin d'éviter toute redondance. Nous votons 15 millions d'euros, vous avez levé le gage, s'ensuit une discussion gouvernementale. Ce sont des choses qui arrivent. De telles négociations ne sont jamais faciles. Pour avoir une petite expérience de ministre, je sais que l'on se refile parfois une grenade dégoupillée ; mais cela fait aussi partie de la vie publique. (*Sourires.*)

Il n'y a aucune raison que le ministère de l'éducation nationale prenne en charge ce qui relève du ministère de l'agriculture. Le ministère des armées prend bien en charge les six lycées militaires que compte notre pays. Le ministère de la transition écologique a, quant à lui, hérité des lycées professionnels maritimes.

En levant le gage, monsieur le ministre, vous protégez votre administration et vous laissez au Gouvernement le soin d'arbitrer, en vertu de son rôle, une demande du Parlement ! (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP. – Mme Marie-Pierre Monier applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Laurent Lafon, président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Monsieur le ministre, votre réponse ne nous surprend pas vraiment et, d'une certaine manière – Gérard Longuet vient de le dire –, nous partageons votre préoccupation.

Cela étant, la commission des finances et la commission de la culture, de l'éducation et de la communication ont fait un constat unanime en examinant ce budget : le ministère de l'agriculture n'assume pas son rôle en faveur de l'enseignement agricole. Notre volonté de le défendre n'en est que plus grande.

Mes chers collègues, votons cet amendement. Ensuite, nous laisserons le Gouvernement trouver les moyens de déployer ces renforts, qui nous paraissent absolument nécessaires. Je soutiens pleinement l'amendement de la commission des finances !

M. le président. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour explication de vote.

M. Pierre Ouzoulias. Monsieur le ministre, nous en sommes tous convaincus ici : l'enseignement agricole est fondamental pour la conversion de l'agriculture française. Cette dernière doit s'adapter aux changements climatiques et environnementaux que nous connaissons.

Face à ces enjeux considérables, la demande de changement est très forte et, pour la satisfaire, il faudra réintroduire massivement de la connaissance dans les territoires.

Dans de nombreuses régions, les lycées agricoles sont les pôles de résistance de la ruralité.

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Oui !

M. Max Brisson. Tout à fait !

M. Pierre Ouzoulias. Permettez-moi de prendre l'exemple du lycée Henri-Queuille de Neuvic, sur le plateau de Millevaches, qui continue à aider les agriculteurs à développer des filières d'excellence.

Au cours des deux dernières années, le ministère de l'agriculture n'a jamais défendu l'enseignement agricole. La réforme de l'apprentissage s'est faite à ses dépens. Que dire aussi des ressources propres des lycées agricoles ? On a demandé à ces établissements de commercialiser une part croissante de leurs produits et, aujourd'hui, leur modèle budgétaire est mis en péril par la pandémie.

Tôt ou tard, les constats politiques s'imposent. Si le ministère de l'agriculture est dans l'incapacité de défendre l'enseignement agricole, reprenez-le ! (*M. le rapporteur spécial manifeste sa circonspection.*) Les arbitrages budgétaires s'en trouveront facilités. Vous aurez à défendre l'enseignement agricole et l'éducation nationale d'un même mouvement ; vous pourriez déjà le faire aujourd'hui.

Si l'on refuse d'envisager cette solution, c'est pour une raison à la fois technique et politique : si les personnels de l'enseignement agricole rejoignent l'éducation nationale, il n'y a plus de ministère de l'agriculture. (*M. le rapporteur spécial acquiesce.*) Aujourd'hui, ils représentent 50 % des fonctionnaires de ce ministère. C'est bien là le problème fondamental.

En résumé, la France a-t-elle, oui ou non, une ambition agricole ? C'est la question de fond à laquelle il faut répondre. Si la réponse est « oui », il faut donner des moyens dignes de ce nom à l'enseignement agricole ! (*Applaudissements sur les travées des groupes CRCE, INDEP, UC et Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bascher, pour explication de vote.

M. Jérôme Bascher. Monsieur le ministre, ce que vous propose Gérard Longuet, au nom de la commission des finances, soutenu par Laurent Lafon, président de la commission de la culture, c'est de mettre un peu de cohérence dans l'action du Gouvernement.

Vaste programme, aurait dit le Général ! (*Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.*) Nous parlions précédemment de la loi d'orientation des mobilités (LOM) et nous l'avons bien vu au titre de ce texte : on adopte un amendement sympathique – quand je dis « on », je ne parle pas du Sénat, qui ne l'a pas voté –, on fait plaisir à tout le monde et, ensuite, on n'agit pas.

Il en est de même pour l'enseignement agricole. Fabien Genet l'a très bien dit : vous faites peut-être les efforts nécessaires, monsieur le ministre, mais on ne peut pas en dire autant du Gouvernement.

Puisque vous avez déjà prévu 2,5 millions d'euros de crédits, je vous invite à peser de tout votre poids dans cette affaire pour que, une fois que vous aurez levé le gage, le Gouvernement soit enfin cohérent ! (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. Monsieur le ministre, acceptez-vous de lever le gage sur l'amendement n° II-875 ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Non, je ne lève pas le gage.

M. le président. Je mets aux voix, par priorité, l'amendement n° II-875.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, les amendements n°s II-657, II-234 rectifié, II-683, II-733, II-659 et II-658 n'ont plus d'objet.

Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-661 et II-681.

(Les amendements sont adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-662, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>	30 000 000		30 000 000	
Enseignement scolaire public du second degré <i>dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement vise à augmenter les crédits dédiés la formation des enseignants pour les porter à leur niveau de 2019. Pour rappel, le projet de loi de finances pour 2020 a amputé ces crédits de près de 30 millions d'euros.

La réussite de tous les élèves implique de doter les enseignants d'une formation initiale et continue de qualité tout au long de leur carrière. Pourtant, ces derniers nous font souvent part de leur insatisfaction à ce sujet, due à l'offre restreinte qui leur est proposée.

Il est essentiel que la formation des enseignants permette un approfondissement sérieux des contenus didactiques. Elle doit s'inscrire dans une approche « sur demande », au plus près de leurs attentes et de leurs besoins, qu'ils soient liés à leurs disciplines ou à leurs aspirations personnelles. Le schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale doit évoluer en conséquence, dans une logique de concertation avec les équipes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Ma chère collègue, la commission constate que l'action n° 04, Formation des personnels enseignants, atteint cette année 870 millions d'euros, après une progression de 3,70 % en 2020. Votre demande paraît donc satisfaite par cet effort budgétaire.

C'est la raison pour laquelle la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Même avis.

M. le président. Madame Monier, l'amendement n° II-662 est-il maintenu ?

Mme Marie-Pierre Monier. Oui, je le maintiens, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-662.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-663, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève dont titre 2	30 000 000		30 000 000	
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement vise à augmenter les fonds sociaux de 30 millions d'euros.

Ces fonds sont versés aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées qui en ont le plus besoin. Leur but est de compléter les dispositifs correctifs des inégalités sociales et matérielles des familles, afin que la réussite de tous les élèves puisse être au rendez-vous.

Nous connaissons actuellement une crise sanitaire et sociale sans précédent, qui exacerbe les inégalités entre élèves. Dans de telles circonstances, ces fonds sont plus que jamais nécessaires.

Monsieur le ministre, cet amendement vise également à permettre une politique volontariste du ministère contre le non-recours à ces aides sociales. Il s'agit non seulement de répondre à la demande, mais aussi de faire face aux besoins réels. C'est d'autant plus important dans le contexte de crise sanitaire : une nouvelle catégorie de personnes a désormais besoin des aides sociales, mais les intéressés n'osent que rarement les demander, que ce soit par manque de connaissances ou par gêne. J'en ai fait le constat, hier encore, au cours d'une réunion à la préfecture de la Drôme.

Avec cet amendement, nous proposons donc d'augmenter les crédits alloués aux fonds sociaux pour les rétablir au niveau de 2019.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Ma chère collègue, nous comprenons très bien votre démarche. Reste que, d'une part, les fonds sociaux augmentent déjà de 19 millions d'euros cette année – ce montant représente les deux tiers de ce que vous demandez –, d'autre part, notre connaissance du dossier nous permet d'affirmer qu'ils ne sont pas utilisés en totalité.

On dénombre trois fonds différents : collèges, lycées et cantines. S'ils étaient épuisés – la situation s'est produite par le passé –, ils seraient abondés par le ministère. Il n'y a donc aucun risque de pénurie.

C'est la raison pour laquelle la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Les éléments rappelés par M. le rapporteur spécial ont toute leur importance. J'ajoute que d'autres interventions de nature sociale sont déployées en complément. Je les ai détaillées à la tribune, qu'il s'agisse des internats ou des bourses, de l'éducation prioritaire, des cités éducatives ou encore des actions menées au titre des facteurs sociaux de la réussite scolaire.

En résumé, ces fonds s'inscrivent dans un tout et ils sont en augmentation.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Madame Monier, l'amendement n° II-663 est-il maintenu ?

Mme Marie-Pierre Monier. Oui, je le maintiens, monsieur le président.

Certes, monsieur le ministre, vous augmentez les crédits par rapport à 2020, mais, ce que nous voulons, c'est retrouver le niveau de 2019.

En outre, nous ne mesurons pas encore tout à fait les conséquences de la crise actuelle. Nous risquons d'avoir de plus en plus besoin de ces fonds ! Même s'ils ne sont pas entièrement consommés, il faut travailler pour s'assurer que tous ceux et toutes celles qui en ont besoin en bénéficient.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-663.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-664, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>	30 000 000		30 000 000	
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Sylvie Robert.

Mme Sylvie Robert. Cet amendement vise à renforcer les moyens des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased).

Les professeurs spécialisés et les psychologues scolaires travaillant dans ces réseaux sont des renforts très utiles aux équipes enseignantes et aux parents. Dans le contexte inédit que connaît l'institution scolaire, on a plus que jamais besoin de leurs compétences. Or ces professionnels peinent à assumer leurs missions de lutte contre les difficultés scolaires.

Les besoins en postes existaient avant la crise sanitaire ; ils n'ont pas disparu depuis. C'est pourquoi un moratoire sur la fermeture des postes en Rased devrait être appliqué. Il faut également dresser une carte des renforts nécessaires en lien avec le collectif national de ces réseaux.

Le contexte de crise sanitaire appelle, de notre part, une plus grande vigilance à l'égard des enfants en difficulté. Les dispositions de cet amendement n'en sont que plus pertinentes !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Le budget de 2021 augmente déjà les effectifs des Rased de 250 personnes sur un total d'un peu plus de 10 000. Cette progression significative, de 2,5 %, complète les efforts accomplis avec le dédoublement des classes de primaire, qui – je le répète – commencent à porter leurs fruits.

Aussi, la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Madame la sénatrice, ce que vient de dire M. le rapporteur spécial est sans doute de nature à vous rassurer. Pour être tout à fait précis, les effectifs au sein des Rased progresseront de 10 105 à 10 405 équivalents temps plein (ETP) entre 2019 et 2021.

De manière récurrente, on laisse entendre qu'une menace pèserait sur les Rased. Des inquiétudes similaires s'exprimaient plus tôt au sujet des professeurs d'EPS ou encore de l'éducation prioritaire.

Je ne vois pas pourquoi l'on brandit de telles menaces : elles n'existent pas ! Je n'ai jamais dit que l'on allait supprimer les Rased. En revanche, j'ai répété que l'on avait besoin des psychologues scolaires dans la période que nous traversons.

Oui, les effectifs des Rased sont en augmentation ; oui, nous en avons besoin. En réalité, nous sommes d'accord et l'augmentation des moyens dédiés à l'école primaire vient encore conforter les Rased.

Il n'est pas bon que le débat public conduise à fragiliser psychologiquement ou mentalement les acteurs en leur inspirant des craintes sans fondement.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à Mme Annick Billon, pour explication de vote.

Mme Annick Billon. J'entends les réponses de M. le rapporteur spécial et de M. le ministre. Malgré tout, je tiens à souligner l'importance des enjeux de santé, notamment pour les enfants.

Aujourd'hui, la médecine scolaire attire peu : elle subit même un grave manque d'effectifs et les deux confinements ont aggravé la situation des établissements à cet égard.

Cette semaine, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a auditionné le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des

familles. Adrien Taquet nous a mis en garde sur la santé mentale, non seulement des tout-petits – le Gouvernement, et je l'en remercie, a mis à disposition des masques transparents pour que les plus jeunes enfants puissent voir le visage de leurs interlocuteurs –, mais aussi des adolescents.

Soyons vigilants : tous les élèves sont concernés et notre action doit être en adéquation avec les besoins du terrain. La santé mentale des enfants et des jeunes s'est dégradée au cours des périodes de confinement. Les chiffres avancés lors de cette audition étaient assez alarmants !

M. le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour explication de vote.

M. Daniel Salmon. Les Rased ont été laminés, et ce gouvernement n'est pas seul en cause : les problèmes remontent à plusieurs décennies.

Aujourd'hui, la pénurie d'enseignants spécialisés devient dramatique. Parfois, on ne dénombre plus que quelques enseignants pour couvrir plusieurs dizaines d'écoles ! Le taux d'encadrement est donc extrêmement faible : en général, ces professeurs ne peuvent plus intervenir qu'en cycle 2, comme si les problèmes n'existaient pas en cycle 1 et en cycle 3.

Il faut rétablir ce budget et agir pour la formation des enseignants spécialisés. Je soutiens vivement cet amendement.

M. le président. La parole est à Mme Michelle Meunier, pour explication de vote.

Mme Michelle Meunier. Monsieur le ministre, à tout ce que mes collègues viennent de dire, j'ajoute que les communes sont très souvent conduites à pallier les insuffisances de l'État, qu'il s'agisse des investissements ou des achats courants – je pense notamment aux logiciels ou aux fournitures. Ce sont donc les collectivités territoriales qui doivent soutenir les Rased. Pour ma part, je voterai cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-664.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-710, présenté par Mmes Lubin, Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzone, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000

Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement, que je présente au nom de ma collègue Monique Lubin, vise à accroître la capacité de l'éducation nationale à financer les AESH sur tous les temps périscolaires de garderie et de cantine.

En effet, si les AESH interviennent principalement dans le temps scolaire, ils peuvent être notifiés pour des activités périscolaires, comme la cantine ou la garderie. Dès lors, la prise en charge financière de cet accompagnement est du ressort de l'éducation nationale.

Il revient donc à cette administration de les financer. Pourtant, à l'heure actuelle, malgré des textes clairs, ce financement n'est pas assuré dans de bonnes conditions.

En conséquence, il s'agit de lever toute difficulté d'ordre financier empêchant l'éducation nationale de respecter ses obligations.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Ma chère collègue, à l'origine, cet amendement avait pour objet les auxiliaires de vie scolaire (AVS), lesquels n'existent plus. Désormais, vous mentionnez les AESH, qui relèvent de l'État.

Pour les activités périscolaires, la cantine ou la garderie – en particulier en fonction des transports scolaires –, le Conseil d'État a confirmé dans une décision du 20 novembre dernier la responsabilité des collectivités territoriales.

Il s'agit là d'un problème technique. Les AESH peuvent être présents dans les cantines ou dans les garderies, lorsqu'ils y suivent un élève en situation de handicap qui a besoin d'être soutenu. En pareil cas, l'AESH relève toujours de l'État, mais il est à la disposition de l'élève en situation de handicap. Lorsqu'il est affecté, pour tous, au service d'une cantine ou d'une garderie, il est sous la responsabilité des collectivités territoriales.

Nous ne pouvons donc pas accepter votre amendement, d'une part, à cause de la confusion que j'évoquais, d'autre part, au regard du partage des rôles entre l'État et les collectivités territoriales. Ces dernières doivent assumer leurs responsabilités : ce n'est pas forcément de gaité de cœur, car ces charges budgétaires peuvent être lourdes, mais, pour l'instant, la loi est ainsi faite.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-710.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-656, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000	
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement vise à augmenter les moyens consacrés aux lycées professionnels.

La réforme de l'enseignement professionnel avait pour objectif de faire de la voie professionnelle un parcours de réussite et d'excellence pour ses élèves : aussi, il faut accorder des moyens supplémentaires à ces lycées et aux enseignants qui y exercent.

La filière professionnelle est une véritable chance pour de nombreux jeunes, mais elle a besoin d'être revalorisée.

À la rentrée de 2021, 520 433 élèves sont attendus dans les lycées professionnels. Au total, quelque 1 500 établissements sont concernés, pour une offre globale de 300 spécialités.

Chacune de ces spécialités implique un encadrement, un cadre de travail et un matériel spécifique, qu'il faut être en mesure de fournir. Or les lycées professionnels ne peuvent pas bénéficier des mesures de relance prises par le Gouvernement en faveur de l'apprentissage, car les apprentis ne sont pas inclus dans leurs effectifs.

De surcroît, en matière d'emplois, on constate des transferts de la voie professionnelle vers les voies technologique et générale, ainsi que des réductions d'horaires dans certaines disciplines.

Dans ce contexte, les lycées professionnels seront peu en mesure de prendre en compte les évolutions et les transitions nécessaires sur le marché de l'emploi pour leurs élèves.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Au titre du PLFR 4, le Gouvernement vient d'abonder les crédits des lycées professionnels de 25 millions d'euros, soit deux fois et demie ce que vous demandez. Vous avez donc tout lieu d'être satisfaite, ma chère collègue !

C'est la raison pour laquelle la commission demande le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Même avis.

M. le président. Madame Monier, l'amendement n° II-656 est-il maintenu ?

Mme Marie-Pierre Monier. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-656 est retiré.

L'amendement n° II-682, présenté par Mme Brulin, MM. Bacchi, Ouzoulias et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré	8 071 735		8 071 735	
<i>Dont titre 2</i>	8 071 735		8 071 735	
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degrés <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		8 071 735		8 071 735
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	8 071 735	8 071 735	8 071 735	8 071 735
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Céline Brulin.

Mme Céline Brulin. Cet amendement vise à renforcer les effectifs des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques de l'enseignement professionnel (DDFPT). Plusieurs missions leur sont attribuées, et celles-

ci se sont accrues dans le contexte sanitaire que l'on connaît, avec la mise en place des protocoles sanitaires, plus compliquée dans l'enseignement professionnel que dans l'enseignement général.

Les DDFPT doivent également créer du lien et aider les élèves à trouver des stages en entreprise, ce qui est aussi particulièrement compliqué dans la période actuelle.

L'adoption de cet amendement leur apporterait donc un renfort bienvenu.

Je profite de cette occasion pour vous interroger, monsieur le ministre, sur l'adaptation éventuelle des périodes obligatoires de présence en entreprise, qu'il est extrêmement difficile de respecter. Il ne s'agirait pas de pénaliser les élèves qui ne pourraient pas effectuer leurs vingt-deux semaines de stage en certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou leurs douze à seize semaines, si ma mémoire est bonne, pour le baccalauréat professionnel.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission des finances souhaite entendre l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Madame la sénatrice, vous proposez de transférer la somme de 8,1 millions d'euros du programme 214 vers le programme 141 pour financer l'équivalent du traitement d'un directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques et, ainsi, renforcer le suivi des élèves de lycée professionnel.

Je rappelle que, à la rentrée, on recensait 2 574 emplois d'enseignants du second degré public exerçant la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques. Avec 2 410 lycées publics à la rentrée 2020, dont 1 619 établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) scolarisant des élèves en formation professionnelle, cela représente plus d'un DDFPT par EPLÉ.

La mission de ces personnels ne souffre pas d'une raréfaction : elle est couverte pour l'ensemble des établissements. Il me semble donc important de ne pas dépouiller le programme 214 pour cela.

Je reconnais bien volontiers l'importance de ces fonctions. Sur le plan qualitatif, nous les appuyons, en travaillant sur la coordination à l'échelle nationale pour accompagner la réforme du lycée professionnel.

Je saisis cette occasion pour indiquer, en lien avec le précédent amendement, que nous soutenons très fortement le lycée professionnel. J'ai toujours dit qu'il s'agissait de ma priorité, après l'école primaire. C'est pourquoi l'incitation à l'orientation en lycée professionnel se poursuit. Comme pour le lycée agricole, nous assistons d'ailleurs à un rebond dans ce domaine.

S'agissant de l'apprentissage, que vous avez évoqué, madame la sénatrice, les lycées professionnels contribuent à ses belles performances, malgré la crise. Parmi les bonnes

nouvelles de cette rentrée scolaire, je relève le fait que ce secteur a bien résisté au regard des craintes que nous pouvions nourrir quant à une baisse de l'apprentissage en raison de la situation économique et sociale. Il résiste, et les lycées professionnels y prennent toute leur part.

Je m'en félicite. L'un de nos objectifs a d'ailleurs été de ne pas opposer le lycée professionnel et l'apprentissage, mais de mieux les articuler ; les DDFPT jouent d'ailleurs un rôle à ce sujet.

En ce qui concerne les stages, problème que vous avez soulevé à propos, en 2020-2021, comme en 2019-2020, nous serons très attentifs à ce qui se passe concrètement sur le terrain en la matière, pour réfléchir à d'éventuels assouplissements, qui ne sont pas encore décidés et qui dépendront de nos constats, de façon à ne pas pénaliser les élèves en raison de la situation économique.

Dans ce contexte, il est vrai que le rôle des DDFPT est important pour que les élèves ne se trouvent pas dans de mauvaises situations. Nous devons, sur cette question, faire preuve d'une extrême bienveillance vis-à-vis tant des acteurs économiques, pour que ceux-ci jouent le jeu, que des élèves, qui ne doivent pas être pénalisés.

Je suis extrêmement sensible à cette question et, si cela se révélait nécessaire, nous préverrons un assouplissement.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-682.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-570 rectifié *bis*, présenté par Mme N. Delattre, MM. Groperrin, Bacci, Bas et Bascher, Mmes Berthet et Billon, M. E. Blanc, Mme Bonfanti-Dossat, MM. Bonhomme, Bonne, Bonnus, Bouchet et Brisson, Mmes Canayer et Chauvin, MM. Courtial et Cuypers, Mme L. Darcos, MM. Darnaud, Daubresse et Decool, Mme Deromedi, M. Fialaire, Mme Di Folco, M. B. Fournier, Mme Garriaud-Maylam, M. Genet, Mme F. Gerbaud, M. Gremillet, Mme Gruny, MM. Hingray, Houpert, Hugonet, Kern, Klinger, Laménie, Laugier, D. Laurent, Lefèvre, Levi et Longuet, Mmes Lopez, M. Mercier et Micouleau, MM. Paccaud, Panunzi et Perrin, Mmes de La Provôté et Puissant, MM. Rapin, Rietmann, Savin et Somon, Mme Ventalon et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				

Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		6 000 000		6 000 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>	6 000 000		6 000 000	
TOTAL	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nathalie Delattre.

Mme Nathalie Delattre. J'associe à cet amendement Jacques Groperrin, rapporteur pour avis, et les nombreux cosignataires, qui, pour la plupart, sont membres de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

Plus que jamais, nous devons permettre aux établissements à rythme approprié, notamment les maisons familiales rurales (MFR), de continuer à rayonner sur le territoire national – et au-delà, d'ailleurs. Nous en avons tous dans nos départements et nous connaissons leur excellence.

Ces établissements participent à l'animation des territoires ruraux, voire très ruraux, et leur taux d'insertion professionnelle est remarquable et, à ce jour, inégalé. Ils savent aller chercher des jeunes aux profils toujours singuliers, dont certains sont en difficulté, voire en échec, dans l'institution scolaire classique, pour les amener, par une autre pédagogie, à la réussite professionnelle. Ils auraient toute leur place dans le dispositif « 1 jeune, 1 solution » mis en place par le Gouvernement. Pourtant, aucune mesure spécifique les concernant n'est prévue.

J'ai visité cette semaine la MFR de Vayres, dans mon département. J'y ai trouvé un précipité d'audace et une ambiance de travail que nombre d'établissements envieraient. En raison de leur statut associatif unique, de leur créativité et des liens forts qui se nouent entre les formateurs, les jeunes et leurs familles, les MFR sont une bouffée d'oxygène dans un monde si morose.

Quand j'ai interrogé Victor, Camille, Chloé et les autres sur la façon dont ils voyaient les choses, j'ai été saisie par leurs réponses : ces jeunes croient en l'avenir, en leur projet. Ils ont tous des parcours multiples, riches de diverses expériences acquises en alternance. Ils croient en leur territoire, en leur terroir, qu'ils aiment.

Pourtant, ce projet de loi de finances ne leur rend pas hommage. Le coût unitaire de formation par élève versé par l'État est en moyenne de 9 900 euros pour les établissements agricoles publics, mais seulement de 4 500 euros pour les MFR. Quel mépris !

Pour Victor, Camille, Chloé et tous les autres, le Gouvernement doit émettre un avis favorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission émet un avis favorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. J'affirme d'abord mon soutien complet aux MFR, qui jouent un rôle essentiel. Il m'arrive souvent d'en visiter, j'en ai également rencontré les

acteurs au salon de l'agriculture. Elles sont très complémentaires des lycées agricoles, et je partage chacun des mots que vous avez prononcés, madame la sénatrice.

Toutefois, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement, pour les raisons que j'ai déjà indiquées à propos d'autres amendements : je me refuse à déshabiller Pierre pour habiller Paul.

En revanche, j'entends vos propos quant à la nécessité de bien les prendre en compte dans le cadre du plan de relance. En la matière, comme vous le savez tous, tout reste à faire sur le détail et des bénéficiaires peuvent encore exister dans le cadre qui a été fixé.

Je retiens donc de votre proposition que nous devons être attentifs à ce que le plan de relance bénéficie à leur action.

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Delattre, pour explication de vote.

Mme Nathalie Delattre. Pour que ces jeunes, qui nous regardent en direct sur le site senat.fr ce matin, comprennent la mécanique de nos travaux, je rappelle que nous ne pouvons pas faire déposer ces amendements dans le cadre de l'examen de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ». Les défendre dans la mission « Enseignement scolaire » est notre seule possibilité.

Ce n'est pas de notre fait, mais vous avez une responsabilité, monsieur le ministre. Il vous suffirait de lever le gage – je voudrais que nos spectateurs le comprennent – pour que le budget prévu puisse faire l'objet d'un arbitrage et être reporté sur un autre chapitre.

Vous avez encore la possibilité de le faire, monsieur le ministre. J'en appelle vraiment à la responsabilité du Gouvernement : donnez à ces jeunes cette chance !

M. le président. Monsieur le ministre, levez-vous le gage ?

Mme Nathalie Goulet. Un bon geste, monsieur le ministre !
(Sourires.)

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Non, je ne lève pas le gage. (Marques de déception sur les travées du groupe Les Républicains.)

S'ils nous regardent, je veux que ces élèves sachent que nous soutenons les maisons familiales rurales et que ce que nous sommes susceptibles de faire dans le cadre du plan de relance va très au-delà de cette proposition d'amendement. Nous avons bien vocation à soutenir ces établissements.

M. le président. La parole est à M. Max Brisson, pour explication de vote.

M. Max Brisson. Je voterai bien sûr cet amendement et je regrette l'enfermement dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

Je relève la très belle formule employée par Nathalie Delattre pour qualifier les MFR : des « précipités d'audace ». Voilà qui me donne encore plus envie de voter cet amendement.

Cela illustre bien que ces lieux, qui accueillent des élèves qui ne sont pas les plus favorisés de notre société, les conduisent vers des voies de réussite grâce à des équipes pédagogiques formidables.

Je voterai donc pour ces précipités d'audace que sont les MFR.

M. le président. La parole est à Mme Annick Billon, pour explication de vote.

Mme Annick Billon. Je voterai cet amendement. Ne pas le faire entrerait en contradiction avec ce que j'ai dit au début de l'examen des crédits de cette mission.

Aujourd'hui, les MFR sont très nombreuses, par exemple en Vendée. Elles proposent un accompagnement très personnalisé qui permet souvent de sortir des jeunes de situations très compliquées et de les élever en termes d'orientation. Elles offrent aussi une solution à des élèves qui ne sont pas faits pour les circuits pédagogiques normaux.

Notre débat souligne que l'éducation nationale, l'enseignement technique agricole et les MFR fonctionnent chacun en silo. Je ne prendrai qu'un exemple : vendredi dernier, je me trouvais dans la MFR de Saint-Jean-de-Monts. La veille, ses acteurs avaient participé à une réunion pour faire connaître les MFR dans la grande maison de l'éducation nationale, avec l'île d'Yeu, où il n'a à aucun moment été question des MFR !

Nous sommes dans un système où chacun défend son pré carré sans se soucier de ce qui est bien pour l'enfant. Or c'est parfois une MFR qui est susceptible de prendre en compte ses particularités.

J'ai été rapporteure de la proposition de loi de Françoise Gatel visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements privés hors contrat. Si de telles structures se développent sur le territoire, c'est aussi parce que les enfants ont parfois besoin d'apprendre différemment. Bien entendu, il faut aussi veiller à éviter les dérives.

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

Mme Nathalie Goulet. Je voterai cet amendement, qui est en parfaite cohérence avec ce que j'ai dit précédemment.

Monsieur le ministre, vous évoquez le plan de relance. Encore faut-il que l'information à son sujet arrive jusqu'à ces établissements. À défaut de lever le gage, il faut gager l'information !

Nous terminerons l'examen du plan de relance en fin de journée, mais que restera-t-il de nos amendements après la dernière lecture à l'Assemblée nationale ? Il faudra que ces crédits soient accessibles aux maisons familiales rurales.

Je ne mets pas en doute votre connaissance de cette partie du champ de votre ministère, puisque ces établissements en relèvent, monsieur le ministre. Il me semble par ailleurs qu'il serait grand temps que la commission des finances étudie la possibilité de créer un programme en meilleure adéquation avec nos échanges d'aujourd'hui.

Cela devra intervenir dans la limite de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), dont la réforme devient aujourd'hui urgente lorsque l'on voit combien nous sommes contraints sur un sujet aussi important.

M. le président. La parole est à M. Fabien Genet, pour explication de vote.

M. Fabien Genet. Je voterai cet amendement que j'ai cosigné.

Dans le prolongement de ce que j'ai dit lors de la discussion générale, j'ajoute que ces établissements sont absolument essentiels pour nos territoires, en particulier ruraux : ils accueillent de nombreux élèves de ces territoires et ont besoin de se développer. Certains projets de formations post-bac, comme des brevets de technicien supérieur (BTS), sont en attente et ne peuvent être menés à bien aujourd'hui, par manque de moyens. Il me semble absolument essentiel de développer cet outil.

Monsieur le ministre, j'ai un peu de mal à comprendre votre position depuis le départ.

Je vous ai entendu, à Étang-sur-Aroux, dans mon département, en présence du Président de la République, exprimer votre attachement, votre amour même, pour l'enseignement agricole. Vous avez ensuite accueilli les élèves de Saône-et-Loire à Paris, qui ont même planté un arbre dans les jardins de l'Élysée. Ce matin encore, vous affirmez que vous avez vocation à soutenir ces établissements et que vous aimez l'enseignement agricole.

Pourtant, chaque fois qu'il faut passer de l'amour aux preuves d'amour,...

Mme Catherine Deroche. Ah...

M. Fabien Genet. ... vous n'êtes pas au rendez-vous. Vous vous réfugiez derrière l'absence de votre collègue Julien Denormandie. Puisque celui-ci a fait le choix de ne pas être présent, c'est vous qui représentez le Gouvernement.

Monsieur le ministre, levez le gage et passez enfin de l'amour aux preuves d'amour : nos établissements sur le terrain en ont besoin. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. Franck Menonville, pour explication de vote.

M. Franck Menonville. Nous voterons cet amendement pour soutenir les maisons familiales rurales au regard de l'importance de leur rôle dans nos territoires ruraux, notamment en matière d'insertion professionnelle. En outre, ces établissements développent des pédagogies particulières et innovantes.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-570 rectifié *bis*.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-441, présenté par M. Savin, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien à la politique de l'apprentissage de la natation

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
------------	----------------------------	---------------------

	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
Soutien à la politique de l'apprentissage de la natation	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Michel Savin.

M. Michel Savin. Le Gouvernement a lancé un plan Aïsaance aquatique visant à l'apprentissage de la natation par tous les élèves, mais sa mise en œuvre rencontre de nombreuses difficultés.

Par ailleurs, les chiffres de mortalité par noyade sont en progression constante et il est urgent que l'ensemble des jeunes de notre pays sachent nager. Aujourd'hui, on estime que 50 % des enfants ne possèdent pas cette compétence en sixième.

Monsieur le ministre, le budget des sports contient un crédit de 3 millions d'euros, largement insuffisant au regard du coût de ces cours de natation, qui incluent location de piscine et maîtres-nageurs.

Cet amendement vise donc à apporter un financement complémentaire plus clair à la politique de l'éducation nationale en faveur de l'apprentissage de la natation, à hauteur de 5 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission des finances a émis un avis défavorable, mais sans connaître le sujet aussi bien que notre excellent collègue Michel Savin.

C'est la raison pour laquelle je me retourne vers le Gouvernement en espérant être éclairé à titre personnel, puisque la commission s'est prononcée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Il en va de ce sujet comme de celui du vélo, nous sommes victimes du paradoxe de Tocqueville (*M. Jérôme Bascher rit.*): c'est au moment où on lance les grandes réformes que la révolution survient. Nous allons loin dans ce domaine et il est paradoxal que nous soyons soupçonnés d'être en retrait.

Comme vous le savez, savoir rouler et savoir nager font partie de nos grandes priorités, sur le temps périscolaire au moins autant que sur le temps scolaire, d'ailleurs. C'est l'une des vertus de la fusion des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports que de permettre cette nouvelle dynamique.

Les crédits du ministère des sports sont donc en très nette hausse pour abonder cette politique et je suis très défavorable à la création d'un programme spécifique ou d'une ligne budgétaire dédiée dans le budget de l'éducation nationale.

De surcroît, comme le subodore le rapporteur spécial, certains moyens sont, en quelque sorte, intégrés à l'éducation nationale. C'est particulièrement vrai dans le second degré, dans le cadre de l'éducation physique et sportive, mais nos efforts vont tout particulièrement porter sur le premier degré. C'est la raison pour laquelle on parle d'aisance aquatique avant même de parler de savoir nager.

Ces actions vont beaucoup concerner la coopération entre le monde associatif et l'éducation nationale pour que, par exemple, les élèves de maternelle puissent aller à la piscine par demi-groupes.

Tout cela suppose des évolutions administratives et financières qui sont prises en compte dans notre programme budgétaire, notamment dans le programme 219, « Sport », qui contient 25,9 millions d'euros de crédits pour 2021, dédiés à la prévention par le sport et à la protection des sportifs, puisque ces objectifs sont intégrés au plan de prévention contre les noyades.

Nous avançons sur ce sujet. C'est pourquoi le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Michel Savin, pour explication de vote.

M. Michel Savin. J'entends bien qu'il y a une évolution, mais l'on parle ici de 3 millions d'euros à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, les collectivités se retrouvent encore une fois au premier plan pour répondre à la demande des enseignants et doivent assumer ce programme. Ces fonds ne sont pas à la hauteur. Je maintiens donc cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-441.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-655, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>	5 000 000		5 000 000	
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement vise à augmenter le nombre d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans les écoles primaires.

Le nombre d'élèves scolarisés dans ces dispositifs augmente, mais plus lentement que le nombre d'élèves en situation de handicap. Il est passé aujourd'hui à moins de 30 % des élèves, contre près de 40 % en 2004. Le nombre d'élèves du premier degré reconnus handicapés a doublé en quinze ans, alors que, dans le même temps le nombre de ceux qui sont concernés par ces dispositifs n'a augmenté que de 35 %.

Le Gouvernement annonce la création de 250 ULIS en lycée sur le quinquennat. Il faut un investissement similaire dès le premier degré pour permettre la création de dispositifs d'accompagnement adaptés à tous les élèves.

L'adoption de cet amendement permettrait notamment d'augmenter le nombre de classes ULIS dans les territoires ruraux dans lesquels, bien trop souvent, les élèves de ces

classes doivent parcourir de très longues distances pour aller à l'école, ce qui complique encore davantage leur scolarité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable, considérant que le Gouvernement a accompli un effort très important, atteignant 231 millions d'euros, soit largement plus que ce qui était demandé.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-655.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-652, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>	3 000 000		3 000 000	
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement vise à réévaluer de 30 % la rémunération des médecins scolaires.

Un rapport de la Cour des comptes du mois de mai 2020 demande de lancer « une nouvelle étape de revalorisation de la rémunération des médecins de l'éducation nationale. » Il propose une revalorisation indemnitaire de 30 % afin de se rapprocher du niveau de rémunération des médecins inspecteurs de santé publique. Le coût de cette mesure est estimé à 3 millions d'euros.

Cette revalorisation est indispensable, alors que de nombreux postes de médecins scolaires sont vacants en raison d'une rémunération insuffisamment attractive. Pourtant, le travail que ces praticiens réalisent auprès des élèves est indispensable. Leurs conditions de travail se sont dégradées parce qu'ils exercent parfois dans plusieurs établissements.

Au vu de la crise sanitaire que nous traversons, cette question nous paraît importante.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission souhaite entendre l'avis du Gouvernement. L'Assemblée nationale a adopté un amendement identique en première lecture, mais le Gouvernement a demandé une seconde délibération qui a conduit à son rejet.

Nous aimerions y voir un peu plus clair.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Les médecins scolaires ont bénéficié ces derniers temps d'éléments de revalorisation au titre de l'indemnité REP+, de l'amélioration du taux de promotion à la première classe ou de la création, en 2017, d'un troisième grade.

Bien sûr, il reste à faire et cette question fait l'objet de discussions dans le cadre de l'agenda social dont le groupe de travail 8 examine la revalorisation indemnitaire. Nous irons donc dans cette direction lors du Grenelle de l'éducation.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour explication de vote.

M. Daniel Salmon. Il me semble qu'il faut essayer d'avoir une vision globale.

L'école ne peut pas tout faire, disait Max Brisson. Reste qu'aujourd'hui la publicité pour les produits gras et sucrés n'est pas taxée comme elle devrait l'être – nos amendements sur ce sujet ont été rejetés ; les écrans ont envahi la vie des enfants ; on poursuit la fuite en avant sans débat sur la 5G. Tout cela conduit à la sédentarité, à l'obésité et à la maladie.

D'un côté, on essaye de réparer, mais, de l'autre, on casse. L'école est aujourd'hui la seule instance susceptible de contre-carrer ces approches et d'ouvrir les élèves vers des pratiques actives.

Je voterai cet amendement. Aujourd'hui, on mène une politique de soin plus que de santé, mais, dans l'état où nous nous trouvons, nous sommes bien obligés d'essayer de faire quelque chose.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-652.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-665, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>	3 000 000		3 000 000	
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Sylvie Robert.

Mme Sylvie Robert. Cet amendement vise à prévoir une dotation informatique pour les directeurs d'école.

Un amendement des députés socialistes a permis, lors de l'examen de la proposition de loi créant la fonction de directrice ou de directeur d'école, au mois de juin 2020, que l'État fournisse à tous les directeurs d'école les outils nécessaires à leur mission.

Cet amendement est la traduction de cet engagement et vise à dégager une enveloppe de 3 millions d'euros pour doter les directeurs d'école et les former aux outils informatiques.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission souhaite entendre l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. L'amélioration des conditions d'exercice des directeurs d'école est l'un des principaux chantiers que nous menons, vous le savez. En cette fin de mois de novembre, la prime de 450 euros que nous avons mise en place est versée.

Une série de mesures ont été prises en faveur des directeurs, en particulier la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre des 108 heures connexes aux heures d'enseignement dans les obligations de service des professeurs du premier degré. Nous avons également affecté 12 500 jeunes du service civique en appui aux directeurs. Enfin, une fonction de directeur référent auprès des directeurs académiques est en train d'être expérimentée.

Une enveloppe de 21 millions d'euros sera consacrée à une augmentation pérenne des directeurs d'école l'an prochain, qui s'ajoute à ce que nous avons fait cette année, avec cette prime de 450 euros par directeur.

Enfin, le Grenelle de l'éducation a mis cette question en son centre. Le Sénat examinera la proposition de loi que vous avez évoquée et qui a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale.

Tous ces éléments indiquent que nous avons déjà fait une partie du chemin, même si beaucoup reste à faire, notamment sur l'aide administrative aux directeurs d'école et sur les enjeux statutaires. Les questions que vous soulevez sont en train d'être traitées dans le cadre du Grenelle de l'éducation.

Par conséquent, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-665.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-666, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>	1 800 000		1 800 000	

Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		1 800 000		1 800 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement tend à permettre l'attribution d'une prime informatique aux professeurs documentalistes, d'un montant annuel de 150 euros, qui entre dans le cadre plus global des mesures de revalorisation prévues à partir du mois de janvier 2021.

Nous ne comprenons pas que les professeurs documentalistes soient exclus du dispositif destiné aux professeurs, compte tenu de la nature du travail qu'ils accomplissent en lien avec les élèves, les enseignants et les partenaires extérieurs de leurs établissements et de leur fréquent recours aux ressources numériques. Cette omission nous semble traduire une méconnaissance de leur statut et de leurs missions quotidiennes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission souhaite entendre l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Je comprends votre interrogation, madame la sénatrice. Quand nous avons préparé cette décision, j'ai évidemment pensé aux professeurs documentalistes ainsi qu'aux conseillers principaux d'éducation (CPE).

Toutefois, la nature de cette prime fait que nous l'avons réservée aux professeurs qui sont devant des élèves. Nous travaillons pour traiter cette question avec une approche

spécifique pour les professeurs documentalistes, dont le rôle est particulièrement important ces derniers temps, y compris sur les sujets numériques. Ils sont en effet souvent le référent numérique de leur établissement.

Je me suis tout récemment rendu dans un établissement où la professeure documentaliste a joué un rôle essentiel pour permettre un bon usage du numérique à distance.

Vous soulevez donc un véritable sujet et je vous en remercie. On ne pourra pas le traiter par cet amendement, mais cela me permet d'indiquer que la plus grande attention lui sera consacrée.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-666.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-660, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				

Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		1 500 000		1 500 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>	1 500 000		1 500 000	
TOTAL	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement vise à mobiliser des financements pour l'ouverture de classes ULIS dans l'enseignement agricole. Ces dispositifs ont prouvé leur efficacité dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap, tout en facilitant leur intégration dans des temps d'enseignement classique. Le Gouvernement en confirme l'intérêt, puisque, ainsi que je l'ai rappelé, il en a créé 250 en lycée.

Pourquoi ne pas le faire également dans l'enseignement agricole ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Sur cet amendement, la commission s'en remet à la sagesse de la Haute Assemblée, pour la bonne raison que l'enseignement agricole repose très largement sur l'internat et que les relations entre les enseignants, les élèves et les moniteurs y sont de nature assez différente.

Les ULIS ont donné la mesure de leur efficacité dans l'enseignement général. Sont-elles pour autant absolument nécessaires pour l'enseignement agricole ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-660.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-696, présenté par M. Dossus, Mme de Marco, M. Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Fernique, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>		1 200 000		1 200 000
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>	1 200 000		1 200 000	
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. Le réseau de création et d'accompagnement pédagogique, ou réseau Canopé, a réalisé un travail remarquable pendant le confinement en formant 100 000 professeurs aux outils numériques.

Pourtant, le projet de loi de finances prévoit une baisse de 1,2 million d'euros des crédits qui lui sont consacrés et une diminution de son personnel de 45 équivalents temps plein. Pourquoi réduire le budget et priver de postes une structure qui fonctionne et qui a été extrêmement utile ?

Quand je vous ai posé la question en commission, monsieur le ministre, vous avez indiqué qu'il s'agissait de conférer une forme de tonus à ce réseau et de redonner foi en l'avenir à ceux qui y travaillent. L'argument nous a semblé pour le moins audacieux...

Selon nous, quand une structure fait du bon travail, on sanctuarise son budget et les emplois dont elle dispose. C'est pourquoi nous proposons de maintenir le budget de Canopé au niveau de 2020.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. Nous sommes préoccupés. En effet, Canopé marche plutôt bien, alors que ses crédits sont en diminution.

La commission exprime un état d'âme, ce qui n'a pas de sens juridique, et s'en remet par conséquent à la sagesse de la Haute Assemblée. *(Sourires.)*

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. La traduction juridique de l'état d'âme serait donc l'avis de sagesse ? *(Nouveaux sourires.)*

Sur le réseau Canopé, je répète ce que j'ai indiqué à votre commission : différents rapports, émanant notamment de la Cour des comptes, ont fait peser une menace sur l'existence même de ce réseau. Monsieur le sénateur, ce que vous avez dit est, d'une certaine façon, un hommage à l'action réalisée depuis quelques mois : nous avons collectivement redonné

du sens et des perspectives d'avenir extrêmement claires à cet organisme, notamment en le recentrant sur la formation à distance des professeurs.

La très légère diminution de crédits que vous mentionnez n'est donc rien à côté de ce qui était envisagé. Au contraire, cela nous conduit ainsi à rassurer Canopé, en lui ouvrant des perspectives d'avenir dans le cadre du plan Poitiers, capitale de l'éducation. Ce plan doit nous permettre de régénérer le Centre national d'enseignement à distance (CNED), Canopé et l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) et, de façon plus générale, d'être au service de ce territoire à l'avant-garde en matière de numérique éducatif.

Le Gouvernement a donc émis un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-696.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-653, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>	300 000		300 000	
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		300 000		300 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	300 000	300 000	300 000	300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement a pour objet l'éducation sexuelle.

La loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception, dite loi Aubry, a rendu obligatoire la tenue, chaque année, de trois séances d'éducation à la sexualité. Je fais écho aux propos qu'a tenus précédemment Mme Billon : j'ai été alertée par des associations

locales qui m'ont indiqué que ces séances ne pouvaient pas avoir lieu dans certains établissements, faute de personnel en nombre suffisant.

Or il importe que ces trois séances annuelles d'éducation à la sexualité puissent avoir lieu, car elles constituent un outil indispensable à la déconstruction des stéréotypes de genre, à la lutte contre les violences faites aux femmes et à la prévention contre les pratiques sexuelles à risque des jeunes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Lorsqu'elle était secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Marlène Schiappa et moi-même avons conçu ensemble une circulaire visant à assurer l'effectivité de ces trois séances d'éducation sexuelle. Nous avons déjà abordé ce sujet.

Ces séances ont évidemment vocation à être assurées. Cela étant, des exceptions peuvent exister et il importe de les signaler, parce que ce n'est pas du tout normal, les consignes étant très claires à ce sujet.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à Mme Annick Billon, pour explication de vote.

Mme Annick Billon. J'ai moi-même déposé un amendement sur cette question, qui n'a, hélas, pas résisté à l'examen de recevabilité au titre de l'article 40 de la Constitution. Je voterai donc cet amendement.

Aujourd'hui, ces cours d'éducation sexuelle n'existent pas ou existent « mal ». Je vous ai interrogé à ce sujet, monsieur le ministre, lors de votre audition voilà quelques jours, mais je

n'ai pas eu de réponse : on ne sait absolument pas dans combien d'établissements ces cours d'éducation sexuelle ont lieu. Il faudrait mener un véritable travail de diagnostic pour savoir combien d'établissements dispensent ces cours.

En outre, une autre question se pose : qui délivre ces cours ? C'est tout de même une discipline à part entière, ce n'est pas une sous-discipline. Il est nécessaire d'avoir des intervenants capables de s'adresser à des enfants dans les meilleurs termes et non de manière caricaturale. Il ne s'agit pas d'un enseignement de technologie... (*Sourires.*)

Je remercie ma collègue, qui a eu beaucoup plus de chance que moi à l'épreuve de recevabilité. (*Nouveaux sourires.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-653.

(*L'amendement est adopté.*) – (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. le président. L'amendement n° II-654, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré <i>Dont titre 2</i>				
Enseignement scolaire public du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Vie de l'élève <i>Dont titre 2</i>	250 000		250 000	
Enseignement privé du premier et du second degré <i>Dont titre 2</i>				
Soutien de la politique de l'éducation nationale <i>Dont titre 2</i>		250 000		250 000
Enseignement technique agricole <i>Dont titre 2</i>				
TOTAL	250 000	250 000	250 000	250 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement vise à augmenter les effectifs du personnel de santé scolaire.

Sans entrer sans le détail, j'appelle l'attention sur le rôle crucial de la santé scolaire, un service de proximité pour le suivi et l'accompagnement des élèves.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. Le nombre de postes d'infirmier offerts est calibré, depuis 2017, au plus près des besoins exprimés par les académies. Cela nous a ainsi conduits à un taux de rendement du concours qui est

supérieur à 9 postes pourvus pour 10 postes offerts. Cela représente une amélioration par rapport à la situation antérieure.

En outre, dans le cadre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR), la carrière des infirmières de catégorie A a fait l'objet de mesures de revalorisation et, au-delà de ce rééquilibrage, des infirmiers ont bénéficié de revalorisations indiciaires en 2017 et en 2020.

Par ailleurs, en 2020, nous avons procédé à un « resoclage » des attributions individuelles de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), pour le corps des infirmiers de catégories A et B, ce qui correspond à une revalorisation moyenne de 3 %. Ce resoclage a pris effet le 1^{er} janvier 2020.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gérard Longuet, rapporteur spécial. La commission des finances est très dubitative quant à l'opportunité d'amendements qui ouvrent des débats sans apporter aucune solution. C'est la raison pour laquelle elle a émis un avis défavorable sur l'amendement relatif aux trois séances d'éducation sexuelle : cette question relève de la gestion du ministère et non d'une défaillance budgétaire. *(Mme Catherine Deroche acquiesce.)*

De la même façon, il est assez vain de proposer 250 000 euros pour régler le problème du personnel de santé scolaire, qui est lancinant, ancien et difficile à régler. Nous sommes des hommes ou des femmes politiques, nous prenons date sur tel ou tel sujet, je peux le comprendre. Reste que l'examen du budget n'est pas non plus la voiture-balai de toutes les difficultés du pays. *(M. Max Brisson applaudit.)*

M. Jérôme Bascher. Très bien !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-654. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Enseignement scolaire », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle en discussion l'article 54 *decies*, qui est rattaché, pour son examen, aux crédits de la mission « Enseignement scolaire ».

Enseignement scolaire

Article 54 *decies* (nouveau)

- ① I. – Le deuxième alinéa de l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :
- ② 1° À la deuxième phrase, les mots : « indiciaires des corps équivalents de la fonction publique » sont remplacés par les mots : « de rémunération d'agents publics » ;
- ③ 2° Est ajoutée une phrase ainsi rédigée : « Un décret en Conseil d'État précise les modalités de cette rémunération. »
- ④ II. – Le présent article entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

M. le président. Je mets aux voix l'article 54 *decies*.

*(L'article 54 *decies* est adopté.)*

M. le président. Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Enseignement scolaire ».

Nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quatorze heures trente-cinq.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures cinq, est reprise à quatorze heures trente-cinq, sous la présidence de M. Roger Karoutchi.)

PRÉSIDENCE DE M. ROGER KAROUTCHI vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous n'ignorez pas l'émotion qu'ont suscitée certains événements récents, dans notre pays ; le Président de la République a lui-même parlé de « honte » devant certaines images. Vous n'ignorez pas non plus l'émotion qu'a causée l'annonce, par M. le Premier ministre, de la création d'une commission constituée de personnes nommées – j'ai bien dit « nommées » – pour traiter de l'article 24 d'une proposition de loi adoptée à l'Assemblée nationale.

À cet égard, vous l'aurez remarqué, tant M. le président du Sénat que M. le président de l'Assemblée nationale ont marqué leur vive opposition à un tel procédé. Mes chers collègues, nous ne pouvons accepter d'être dépossédés de la prérogative qui nous échoit en vertu de la Constitution : l'élaboration et le vote de la loi.

En conséquence, monsieur le président, je souhaiterais que vous fissiez part de l'émotion ressentie par le groupe socialiste et républicain, que je représente, devant cet événement, et de l'accord total de ce dernier avec la demande de mettre fin à l'idée de cette commission, d'autant que, si celle-ci avait été initialement instaurée en vue de travailler sur l'article 24 et d'en proposer une nouvelle rédaction, il a été dans un second temps indiqué par le Premier ministre que tel n'était plus le cas et que cette commission traiterait d'autres sujets connexes, annexes ou subséquents. On n'y comprend donc plus rien. Cela n'est ni clair ni acceptable.

Par ailleurs, puisque vous êtes parmi nous cet après-midi, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, nous avons pris note de votre déclaration, tout à fait conforme à la Constitution, selon laquelle c'est le Parlement qui fait la loi. Vous aurez donc à cœur, je pense, de faire en sorte qu'il soit mis fin, purement et simplement, à cette mauvaise initiative qui consiste à créer une commission se substituant au Parlement, quels que soient, par ailleurs, la compétence, le talent et les convictions des personnes qui la composeraient.

M. le président. Acte vous est donné de ce rappel au règlement, mon cher collègue.

4

LOI DE FINANCES POUR 2021

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 2021, adopté par l'Assemblée nationale.

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

Pouvoirs publics

Conseil et contrôle de l'État

Direction de l'action du Gouvernement

Budget annexe : Publications officielles et information administrative

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits des missions « Pouvoirs publics », « Conseil et contrôle de l'État » (et article 54 *quater*), « Direction de l'action du Gouvernement » et du budget annexe « Publications officielles et information administrative ».

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-Michel Arnaud, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous le savez, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit qu'une mission spécifique regroupe les crédits alloués sous forme de dotations aux pouvoirs publics, dont le juge constitutionnel a rappelé le principe d'autonomie financière, qui relève de la séparation des pouvoirs.

Ce budget est relativement constant depuis 2012, puisqu'il tourne autour de 1 milliard d'euros pour l'ensemble des institutions de la République. Par rapport à 2020, le montant total de la mission est même en légère diminution.

Avec 105,3 millions d'euros, la dotation demandée pour la présidence de la République est quasi identique à celle de 2020, après une hausse constatée entre 2019 et 2020.

La mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière se poursuit. Ce programme, estimé à près de 52 millions d'euros, est financé grâce à des crédits pris sur le budget de la présidence, à la restitution à l'État de l'une de ses emprises immobilières et à un financement en provenance du ministère de la culture. Je regrette, à la suite de mon prédécesseur Jérôme Bascher, que ces financements extérieurs ne permettent pas d'appréhender la totalité des crédits dont dispose la présidence de la République et que devrait refléter la dotation.

En revanche, nous pouvons nous féliciter des efforts financiers importants maintenus par la présidence de la République pour veiller à la sécurité informatique et physique des locaux, ainsi qu'à la sécurité physique de la personne du chef de l'État, face à une menace de plus en plus présente.

De même, d'un point de vue interne, la réorganisation des services de l'Élysée, achevée en 2019, semble commencer à produire ses effets.

Enfin, pour ce qui concerne l'exécution 2020, la crise sanitaire que nous traversons a conduit à une baisse des déplacements présidentiels, dont les crédits ont été réorientés pour financer des dépenses sanitaires et d'investissement. Malgré cela, l'exercice 2020 devrait être légèrement excédentaire.

En ce qui concerne les dotations des assemblées parlementaires, elles sont stables, puisque gelées depuis 2012. Pour ce qui concerne la Haute Assemblée, ce gel avait été estimé en 2020, à 388 millions d'euros, soit une somme supérieure à une année de dotation. Malgré une baisse des dépenses en 2021, la stabilité de la dotation conduit les assemblées à prévoir un nouvel important prélèvement sur trésorerie, qui permet de financer les dépenses d'entretien et d'investissement immobilier nécessaires au bon déroulement du travail parlementaire et à la préservation du patrimoine historique.

Toutefois, comme mes prédécesseurs, j'appelle votre attention sur ce recours croissant aux réserves. Ces dernières vont s'amenuiser au fil des années, ce qui pose inévitablement la question de la soutenabilité de ce modèle à long terme.

Le budget des chaînes parlementaires est stable. Il s'agit toutefois d'un sujet auquel je souhaite m'intéresser dans les prochains mois, en lien avec nos autorités et avec l'Assemblée nationale, car je sais l'importance de l'autonomie de chaque chambre en la matière.

Je terminerai cette présentation par quelques observations sur le budget du Conseil constitutionnel et de la Cour de justice de la République. Le budget du Conseil constitutionnel est relativement stable si l'on tient compte de la non-reconduction, cette année, du budget exceptionnel qui lui avait été affecté, en 2020, pour le contrôle de la première procédure de référendum d'initiative partagée relatif au fameux dossier d'Aéroports de Paris.

Je salue la volonté du Conseil constitutionnel de mettre en place, dès 2021, en lien avec les juridictions, un véritable suivi de la question prioritaire de constitutionnalité, qui prend une importance significative, puisqu'elle représente désormais près de 80 % de son activité.

Enfin, la dotation de la Cour de justice de la République est identique à celle de l'an passé, avec 871 500 euros, alors que son activité est et sera, en 2021, largement affectée, comme nombre d'institutions, par la crise sanitaire que nous connaissons. En effet, au 12 novembre 2020, le nombre de plaintes était en augmentation, avec un total de 178 plaintes, dont 113 sont en rapport avec la covid. Pour 2021, cette hausse d'activité devrait se traduire par une augmentation des frais de justice, qui devrait néanmoins pouvoir être financée par un report des crédits de 2020. Il faudra toutefois demeurer vigilant quant aux frais éventuels générés par ce regain d'activité.

Eu égard à l'ensemble de ces observations, la commission des finances s'est prononcée pour l'adoption de ces crédits.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Christian Bilhac, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2021 prévoit un budget de 718,7 millions d'euros pour la mission « Conseil et contrôle de l'État », en hausse de 1,9 %. Cette augmentation bénéficiera, pour près de 90 % – 19,5 millions d'euros –, au programme « Conseil d'État et autres juridictions administratives ».

Les juridictions administratives font face à une hausse considérable des recours. Depuis près de cinquante ans, cette hausse atteint plus de 5 % en moyenne annuelle et l'on observe une augmentation de 110 % au total sur les vingt dernières années.

De même, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a enregistré en 2019 le nombre de recours le plus important depuis sa création, avec 59 091 entrées enregistrées ; cela représente une augmentation de 40 % par rapport à 2018. Pis encore, la crise sanitaire a entraîné un nouvel allongement des délais de jugement, alors que ces derniers sont déjà supérieurs de près d'un mois aux délais inscrits dans la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. C'est pourquoi le renforcement du budget de la CNDA est indispensable.

J'insiste toutefois sur le fait que celui des autres juridictions administratives ne doit pas être oublié.

Grâce à un important travail de réforme, le délai prévisible moyen de jugement devant les tribunaux administratifs a été divisé par deux en vingt ans, il convient de le souligner. Néanmoins, cette dynamique vertueuse pourrait être interrompue par l'augmentation du contentieux. C'est pourquoi nous devons maintenir une vigilance particulière sur les délais de jugement des juridictions administratives au cours des prochaines années.

Les crédits demandés pour la justice administrative augmentent de 2 %, sauf ceux qui sont accordés à la Cour nationale du droit d'asile. Cette évolution permettra de créer, en 2021, 29 emplois autorisés, destinés, d'une part, au renforcement des tribunaux administratifs, d'autre part, à la nouvelle cour administrative d'appel de Toulouse. Là encore, cette évolution me paraît non seulement souhaitable, mais encore nécessaire.

Je serai plus bref sur les crédits des autres programmes, qui, dans l'ensemble, évoluent peu par rapport à 2020.

Le budget du Conseil économique social et environnemental (CESE) est stable en 2021, malgré le réel accroissement de son activité. Le CESE a bénéficié d'une augmentation de 10 % de ses crédits en 2020, afin d'organiser la Convention citoyenne pour le climat. En intégrant les moyens mobilisés par le CESE, le coût de l'organisation de cette convention s'est élevé à 6,3 millions d'euros, le budget initial étant de 4,2 millions d'euros. Vous le savez, l'activité du CESE devrait également être renforcée en 2021, selon le projet de loi organique relatif au Conseil économique, social et environnemental que nous avons récemment examiné, en première lecture.

Je conclus mon intervention par les crédits de la Cour des comptes et autres juridictions financières. Le budget des juridictions financières demeure quasiment stable en 2021 – on observe une légère augmentation de 0,3 % par rapport à 2020 –, malgré la création de 10 emplois supplémentaires, sur un total de 1 700 agents.

Enfin, les crédits du programme 340, « Haut Conseil des finances publiques » augmentent de 213 % du fait du recrutement de cinq économistes supplémentaires. Même s'il convient de replacer ces chiffres dans leur contexte budgétaire, puisqu'ils ne portent que sur 0,2 % de l'ensemble des crédits de la mission, l'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, un amendement ayant recueilli un avis favorable du Gouvernement tendant à limiter l'augmentation du plafond d'emplois du Haut Conseil des finances publiques. Ce plafond est porté à cinq, soit deux équivalents temps

plein (ETP) supplémentaires sur les cinq qui sont demandés. La hausse des crédits du programme 340 serait ainsi contenue à 130 %.

Selon moi, cette réduction devrait permettre au Haut Conseil de bénéficier de moyens supplémentaires tout en restant dans des limites raisonnables, eu égard au contexte actuel des finances publiques.

Mes chers collègues, j'en ai terminé avec la présentation des crédits de cette mission, que je vous invite à adopter avec les modifications apportées par l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les travées du groupe du RDSE.*)

M. Jérôme Bascher. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Paul Toussaint Parigi, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Direction de l'action du Gouvernement » est l'une des rares missions budgétaires à ne pas être affectée par la crise sanitaire et économique que connaît notre pays. À périmètre constant, cette mission bénéficie d'une hausse modérée de 3 % de ses crédits de paiement, soit 21 millions d'euros, par rapport au précédent projet de loi de finances.

Cette hausse reflète les deux priorités stratégiques de la mission, qui font l'objet de moyens renforcés que nous saluons.

La première priorité est le renforcement de la coordination interministérielle en matière de sécurité et de défense. L'actualité ne cesse d'en démontrer l'importance, en matière tant de lutte contre le terrorisme que de gestion de crise. L'action afférente, qui comprend notamment le budget du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), voit ainsi ses crédits augmentés de 9 millions d'euros. Cette hausse permettra notamment d'accompagner la montée en puissance de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), dont les effectifs seront renforcés de 40 agents à équivalent temps plein.

La seconde priorité concerne la protection des droits et des libertés. Le budget qui nous est présenté prévoit ainsi le renforcement de plusieurs autorités administratives indépendantes exerçant leurs missions dans ce domaine, en particulier la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et le Défenseur des droits.

Ces dernières années, le législateur a étendu plusieurs fois le champ de compétences de ces autorités, qui ont connu une hausse considérable de leur activité. Le nombre de plaintes adressées à la CNIL a ainsi doublé en trois ans, tandis que le nombre de saisines du Défenseur des droits a augmenté de 50 % en cinq ans. Pour accompagner cette hausse, ces deux autorités indépendantes bénéficieront, en 2021, d'un renforcement bienvenu de leurs effectifs, à hauteur, respectivement, de 20 ETP et de 5 ETP.

Si ces nouvelles dépenses nous semblent justifiées, deux autres points ont en revanche retenu notre attention, pour ce qui concerne la lisibilité budgétaire de la mission.

D'une part, certaines dépenses des services du Premier ministre, considérées comme exceptionnelles en 2020, n'ont pas été budgétées dans les crédits de la mission pour 2021, alors même qu'elles seront vraisemblablement reconduites. Il s'agit notamment des dépenses de communication du Gouvernement sur la crise sanitaire, qui s'élevaient à un total de 17 millions d'euros au 30 septembre 2020.

Cette démarche consistant à occulter ces dépenses pour l'année 2021 a suscité des interrogations au sein de la commission des finances.

D'autre part, certaines dépenses courantes des services du Premier ministre sont, quant à elles, présentées comme des dépenses exceptionnelles et figurent à ce titre dans le plan de relance, pour un montant total de plus de 500 millions d'euros. Il s'agit, par exemple, de dépenses destinées à renforcer la sécurité numérique de l'État ou à moderniser les postes de travail des agents publics. La majeure partie de ces dépenses ne présente, semble-t-il, qu'un lien ténu avec la relance économique du pays et aurait donc pu figurer dans les crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

Je terminerai mon propos par quelques mots sur le budget annexe « Publications officielles et information administrative », qui connaît une forte baisse de ses recettes en raison du ralentissement de l'activité économique. Pour l'année 2021, les recettes du budget annexe s'élèveront ainsi à 159 millions d'euros, traduisant une baisse de 39 millions d'euros par rapport aux recettes perçues en 2019.

Malgré ces prévisions en baisse, ce budget annexe pourrait dégager en 2021 un léger excédent, évalué à 6,7 millions d'euros et rendu possible par une nouvelle réduction des dépenses de personnel et de fonctionnement. Si cette érosion des recettes venait à se poursuivre, le modèle économique du budget annexe pourrait toutefois être durablement remis en cause.

Telles sont, mes chers collègues, les différentes observations que je pouvais formuler au nom de la commission des finances. Au regard de ces éléments, celle-ci a décidé de proposer au Sénat d'adopter sans modification les crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et ceux du budget annexe « Publications officielles et information administrative ».

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Olivier Cadic, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec l'évolution technologique et la généralisation du numérique, la menace cyber ne cesse de se développer. La cybercriminalité s'est beaucoup professionnalisée et progresse à grande échelle grâce à des « rançongiciels » de plus en plus performants. Les organismes publics et les opérateurs critiques, comme les hôpitaux, ne sont désormais plus épargnés et l'on voit se multiplier les attaques contre les collectivités territoriales, qui commencent tout juste à prendre la mesure du problème.

Cela dit, les autres formes de cybermenaces, comme l'espionnage et les piratages, qui ciblent particulièrement les institutions et administrations publiques, progressent également. Il faut nous préparer aux cyberconflits de demain, qui sont déjà une réalité, sans bien sûr oublier les opérations de désinformation transitant sur les réseaux, qui cherchent à déstabiliser les démocraties, voire à déclencher des actes terroristes.

Face à cette menace cyber protéiforme, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) joue un rôle essentiel depuis dix ans. Sa montée en puissance a permis de renforcer la protection de l'État et des opérateurs critiques, mais elle a aussi contribué à la prise en compte du risque numérique par les opérateurs privés et par les particuliers.

Ainsi, l'Agence participe notamment au groupement d'intérêt public Action contre la cybermalveillance (Acyma), qui mène des actions tout à fait essentielles de sensibilisation, de prévention et d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance. À cet égard, je vous recommande la plateforme www.cybermalveillance.gouv.fr ; vous y apprendrez les « gestes barrières » numériques, par exemple pourquoi et comment bien gérer ses mises à jour. En 2021, l'essaiage de l'Anssi au pôle cyber de Rennes et au campus cyber d'un immeuble de La Défense sera une contribution significative à la construction d'un écosystème français de la cybersécurité.

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées se félicite des progrès considérables accomplis ces dernières années sous l'égide de l'Anssi. C'est en grande partie grâce à elle que, en matière de cybersécurité, la France fait partie des pays du premier cercle.

Nous tenons toutefois à formuler deux recommandations.

Malgré les avancées, les administrations publiques restent, dans l'ensemble, insuffisamment réceptives au risque cyber et ne prennent vraiment en compte celui-ci qu'après la survenue d'un problème majeur. Il est donc tout fait urgent d'appliquer la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État, récemment refondue. En effet, celle-ci conforte le pilotage de l'Anssi sur les administrations et permettra, nous l'espérons, d'améliorer la diffusion des mesures préventives.

Par ailleurs, nous recommandons d'accélérer la désignation des opérateurs de services essentiels afin d'étendre l'application de normes de cybersécurité à des activités ou fonctions qui, sans être critiques, sont pourtant essentielles à la vie de la Nation ; on perçoit bien, en ce moment, la différence... La recrudescence actuelle des cyberattaques plaide en ce sens ; il s'agit bel et bien d'une course de vitesse.

L'augmentation des crédits soumis à notre examen est le signe que cet enjeu important est bien pris en compte par le Gouvernement. La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées s'est donc prononcée favorablement à leur adoption. (*M. Alain Richard applaudit.*)

M. le président. Je rappelle à tous les orateurs que je n'accorde pas 20 % de TVA supplémentaire en plus du temps imparti... (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Sueur. Trois minutes, c'est trop peu, monsieur le président !

M. le président. Ce n'est pas moi qui fixe les règles, monsieur Sueur, et elles sont acceptées par tous.

M. Jean-Pierre Sueur. Il faudrait alors les revoir, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Mickaël Vallet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos, complémentaire à celui de mon collègue Olivier Cadic, porte plus précisément sur la sécurité des réseaux mobiles de cinquième génération (5G).

La commercialisation des offres 5G vient de démarrer et la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a souhaité saisir l'occasion offerte par ce débat budgétaire pour faire le point sur l'application de la loi du 1^{er} août 2019 sur la sécurité des réseaux mobiles. Cette loi confie à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, dont nous examinons aujourd'hui les moyens budgétaires,

taires, le soin de délivrer aux opérateurs de télécoms les autorisations d'utiliser des équipements destinés à constituer leurs réseaux.

Via les objets connectés, les réseaux de téléphonie mobile conditionnent le fonctionnement de notre économie et de notre vie quotidienne, ce qui est d'autant plus vrai en période de crise sanitaire. Ils doivent donc être tout à fait sûrs et protégés des interruptions de service.

Un tel risque existe lorsque les équipements proviennent d'une entreprise étrangère soumise aux lois de son pays et aux éventuelles pressions de ses gouvernants. L'hypothèse d'un acte offensif étranger qui emprunterait ce canal est une menace majeure pour la sécurité de la Nation et doit être prise en compte.

Par cette loi, la France a fait le choix de ne pas exclure *a priori* un fournisseur en particulier, pour tenir compte de l'équilibre nécessaire du marché et de la situation des opérateurs de télécoms qui ne recourent pas tous aux mêmes fournisseurs.

Dans le courant de l'année 2020, quelque 157 demandes ont été déposées auprès de l'Anssi concernant près de 65 000 équipements. Néanmoins, 22 de ces demandes ont fait l'objet d'un refus. En pratique, et pour plus de clarté, toutes les décisions de refus et toutes les autorisations de durée plus réduite que la durée demandée, ont concerné l'équipementier chinois Huawei.

L'application du régime d'autorisation apparaît donc bien conforme à l'objectif de réduction des risques de sécurité inhérents au développement de la technologie 5G.

L'Anssi, dont on peut se réjouir de voir les moyens augmenter, a parfaitement respecté le calendrier d'examen et n'a pas pénalisé les opérateurs, motif d'inquiétude exprimé auparavant.

Pour la commission des affaires étrangères et de la défense, le bilan est donc positif. Elle en prend acte et suivra attentivement les développements ultérieurs de ce dossier.

Elle souhaite également insister sur la mise en place, à l'échelle européenne, d'une approche commune des risques de sécurité induits par la 5G. À cet égard, la France n'a pas démerité, la loi du 1^{er} août 2019 étant une bonne loi produisant de bons effets, tout comme l'Anssi qui a fait montre d'efficacité. Il serait dommage que, par manque de coordination au sein des États européens, se créent des failles par où se glisseraient des gens mal intentionnés.

La commission des affaires étrangères et de la défense émet donc un avis favorable à l'adoption des crédits de ce programme. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à Mme Catherine Deroche, au nom de la commission des affaires sociales. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Catherine Deroche, en remplacement de Mme Brigitte Micouleau, rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'exprime donc au nom de Brigitte Micouleau, rapporteure pour avis.

Chaque année, l'examen des crédits de la Mission interministérielle chargée de l'élaboration et du pilotage de la politique gouvernementale de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) nous donne l'occasion de faire un point sur les addictions dans notre pays.

Dans un premier temps, la crise sanitaire n'a pas majoré les consommations de substances addictives, mais l'épidémie de covid-19, la crise économique et les angoisses qu'elles provoquent doivent nous inciter à redoubler de vigilance face aux risques de nouvelles addictions chez nos concitoyens les plus fragiles. Le tabac et l'alcool demeurent, en dépit de la diminution globale des usages, des tueurs en série responsables, respectivement, de 75 000 et 41 000 décès annuels. Il demeure nécessaire de faire reculer, par tous moyens, l'âge du premier usage.

En matière de drogues illicites, la politique de réduction des risques et des dommages doit pouvoir s'appuyer, dans l'année à venir, et avant la fin de l'expérimentation, sur l'ouverture de nouvelles salles de consommation à moindre risque.

Enfin, il nous faut combattre le mésusage de certains produits, comme le protoxyde d'azote, l'acide gamma-hydroxybutyrique (GHB) ou la kétamine, dont les effets peuvent s'avérer dramatiques.

Pour la treizième année consécutive, le budget de la Mildeca est en baisse, atteignant désormais la moitié de son niveau de 2009. Cette baisse est, toutefois, à mettre en perspective avec la mise en place du Fonds national de lutte contre les addictions qui favorise une coopération étroite entre les acteurs institutionnels engagés dans la lutte contre les conduites addictives. Doté de 115 millions d'euros et abondé, à partir de cette année, par les recettes liées à l'amende forfaitaire pour usage de substance illicite, le fonds garantit une plus grande efficacité de l'action publique.

La Mildeca s'assure, par sa participation à ces instances de décision, de la cohérence entre les opérations de marketing social, programmées chaque année par Santé publique France, les dépenses de prévention de l'assurance maladie et les priorités gouvernementales de la politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Se fondant sur ce constat, la commission des affaires sociales a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la Mildeca. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je dois d'abord, s'agissant du budget de la Présidence de la République, informer le Sénat des conditions particulières dans lesquelles le rapporteur pour avis de la commission des lois a été conduit à rédiger son rapport.

En effet, monsieur le ministre, pour la deuxième année consécutive, M. le directeur de cabinet du Président de la République a refusé de me recevoir. (*Mme Nathalie Goulet s'exclame.*) Il a refusé de me recevoir, arguant de quelque prétexte qui, à mon sens, ne l'en empêchait nullement.

Je répète ce que j'ai dit l'année dernière : il s'agit d'une attitude peu républicaine, d'autant plus que le même directeur de cabinet avait reçu longuement le même rapporteur en 2017 et 2018 pour parler du même budget.

M. Alain Richard. Instruit par l'expérience...

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Je tenais à en informer le Sénat.

En réalité, monsieur le ministre, il ne s'agit pas exactement du même budget, parce que celui de cette année connaît une diminution de 0,02 %. S'il faut souligner tout effort vertueux, il ne vous a pas échappé que, entre 2017 et 2020, nous sommes passés de 100 millions à un peu plus de 105 millions d'euros. À une grande augmentation succède donc une très faible diminution, que je salue néanmoins.

Permettez-moi de pointer le problème de la trésorerie, qui était de 17 millions d'euros en 2018. Je crains que les prélèvements successifs qu'elle subit n'amenuisent les réserves. Bien qu'un rapport de la Cour des comptes indique qu'elles sont aujourd'hui de 20 millions d'euros, je ne sais pas ce qu'il en est exactement, n'ayant pu interroger M. le directeur de cabinet.

Je soutiens fortement les efforts effectués dans ce budget, par la compression des dépenses de fonctionnement, pour la sécurité de l'Élysée et du Président de la République.

Mes chers collègues, il est clair que, dans la situation actuelle, très lourde en termes de menaces internationales pesant sur notre pays et la personne du chef de l'État, nous ne devons pas lésiner sur ces crédits de sécurité. Ceux-ci sont importants ; quand M. Strzoda me recevait, il me disait que le blindage d'une voiture coûte 800 000 euros. Ces efforts de sécurité, tant physique qu'informatique, sont absolument nécessaires.

Monsieur le président, permettez-moi d'aborder, ne serait-ce que succinctement, la question du Conseil constitutionnel. Notre rapport présente des considérations sur la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) dont, après dix ans d'existence, le Conseil constitutionnel propose d'analyser de manière exhaustive l'ensemble du processus. Cette initiative me semble tout aussi pertinente que la proposition de réflexions sur l'application de l'article 11 de la Constitution qui a entraîné un surcroît de dépenses...

M. le président. Il faut conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. ... mais celles-ci vont connaître quelques réductions cette année, qui seront les bienvenues.

Pour toutes ces raisons, et pour satisfaire, monsieur le président, à votre vigilance sur le temps de parole, je conclus en disant que la commission des lois émet un avis favorable à l'adoption de ce budget de la mission « Pouvoirs publics ». (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Guy Benarroche, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les juridictions administratives bénéficieraient, en 2021, d'une hausse de crédits de paiement de 2,7 % et d'un schéma d'emploi en augmentation de 28 équivalents temps plein (ETP).

C'est un renfort bienvenu, mais qui reste modeste au regard de la hausse importante du nombre d'affaires que les juridictions administratives enregistrent depuis plusieurs années. En 2019, l'augmentation des requêtes déposées devant les tribunaux administratifs est de 8,7 % et près de 6 % devant les cours administratives d'appel.

Parmi les contentieux traités par les juridictions administratives, le contentieux des étrangers a pris, au fil des ans, une place centrale. Il représente, en 2019, 51 % des affaires enregistrées dans les cours administratives d'appel et 41 % de celles enregistrées dans les tribunaux administratifs.

Dans ces conditions, le défi reste le même : comment faire face, sans dégrader ni la qualité des décisions ni les délais de jugement ?

Le Conseil d'État avance quelques pistes, notamment sur l'aide à la décision qu'il s'agirait de mieux mobiliser ou sur le développement de la médiation. Ces pistes ne semblent toutefois pas en mesure d'avoir des effets perceptibles en 2021 ni même à moyen terme.

Cette année encore, les performances des juridictions administratives reposeront avant toutes choses sur l'engagement individuel des personnels des juridictions administratives et sur leur sens du service public. Cette situation ne peut être pérenne et le programme 165 ne pourra pas échapper, selon moi, à un questionnement sur le renforcement des moyens humains et la revalorisation indemnitaire des personnels.

La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a atteint un pic historique, en 2019, en rendant 66 464 décisions. Les délais de jugement, qui avaient presque atteint l'objectif légal de cinq mois pour les formations collégiales en février 2020, à la veille du confinement, ont été fortement dégradés et sont désormais estimés à onze mois pour l'année 2020.

Il est donc important d'accompagner la reprise d'activité de la CNDA dont la commission soutient la demande de report à l'année 2021 de la vingtaine d'emplois qui n'ont pu être pourvus en 2020 en raison de la crise sanitaire. Il s'agit d'une mesure *a minima*.

Concernant le programme 164, « Cour des comptes et autres juridictions financières », les moyens prévus par le PLF pour 2021 seraient stables avec un schéma d'emploi prévoyant la création de 10 équivalents temps plein, dont 5 pour renforcer les fonctions de contrôle.

Compte tenu de l'extension du périmètre des compétences des juridictions financières, la stabilité des moyens humains entraîne *de facto* une nécessaire et toujours plus forte priorisation des contrôles des comptes et de la gestion. Or la baisse d'intensité des contrôles est une vraie question qui peut, à terme, entraîner une érosion de la confiance des citoyens envers leurs décideurs publics.

Dans le cadre du chantier de réflexions stratégiques des juridictions financières « JF 2025 » lancé par le nouveau Premier président de la Cour des comptes, M. Moscovici, il me semble important de dégager, d'ores et déjà, quelques lignes de force. Il convient de conserver l'indépendance de programmation des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) et de maintenir les missions traditionnelles qu'elles exercent auprès des collectivités territoriales, etc.

En conclusion, pour une meilleure lisibilité des crédits alloués, il semble utile qu'une ventilation des crédits soit opérée entre la Cour des comptes et les CRTC, à l'instar de ce qui est fait dans le programme 165 entre le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs.

Malgré les réserves exprimées sur certains points, la commission des lois a rendu un avis favorable sur l'adoption des crédits des programmes 164 et 165.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Leconte, rapporteur pour avis.

M. Jean-Yves Leconte, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des lois émet, concernant les crédits de la mission « Direction de

l'action du Gouvernement », du budget annexe « Publications officielles et information administrative » et du nouveau programme 359, « Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 », un « oui, mais ».

« Oui », car c'est la première année, depuis 2017, que nous n'avons pas à tirer la sonnette d'alarme sur la situation de la cybersécurité, des crédits de l'Anssi, des moyens du Groupement interministériel de contrôle (GIC), ainsi que sur les moyens des autorités administratives indépendantes et l'augmentation de leurs compétences.

« Mais », car nous devons noter une certaine absence de sincérité et de cohérence pour un certain nombre de propositions. Nous observons ainsi le manque de sincérité quant au fait que 130 ETP mis à disposition du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) ne sont pas inclus dans ce programme, mais pris en charge par le programme 212, ce qui permet de mieux respecter la trajectoire de la loi de programmation militaire.

Deuxième insincérité : le Gouvernement, nous semble-t-il, considère le plan de relance comme un supermarché où les administrations font leurs courses. Ainsi, 136 millions d'euros devant figurer au titre du programme 129 pour la sécurité numérique se trouvent dans la mission « Plan de relance », tout comme 398 millions d'euros de modernisation des postes de travail des agents de l'État. Cela rendra difficile à suivre, année après année, l'évolution des dépenses des missions que nous étudions.

Dernière incohérence, on nous avait annoncé la suppression de petites structures, au nom d'une certaine simplification et rationalisation. Parmi elles, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) est passée, en particulier, au ministère de l'intérieur, malgré les inquiétudes de la représentation nationale. Nous constatons pourtant la création d'un Haut Conseil pour le climat, dont on se demande à quoi il sert face au Conseil économique, social et environnemental ou au Haut-Commissariat au plan.

La pandémie a conduit à une accélération de la révolution numérique, mais aussi à plus de vulnérabilité, compte tenu de la manière assez improvisée avec laquelle nous nous sommes tous mis aux visioconférences. C'est la raison pour laquelle il est absolument indispensable de soutenir l'évolution des crédits de l'Anssi.

Saluons également la direction de l'information légale et administrative (DILA) qui, malgré des baisses de moyens, a mis en place un nouveau site Légifrance, très critiqué, mais qui apportera peut-être de nouvelles fonctionnalités. Faisons attention à ce que ces plateformes ne perdent pas en utilité.

Monsieur le ministre, où en est-on de la fusion entre le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) ? Nous avons, d'ailleurs, voté un allongement de la mission des membres de Hadopi. Que se passera-t-il après 2021 ?

Qu'advient-il de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), petit collège réactif, mais fortement touché par la pandémie ?

Nous saluons les nouvelles personnalités nommées Défenseure des droits et Contrôleure générale des lieux de privation de liberté tout en regrettant que pendant trois mois, ce dernier poste n'ait pas été pourvu.

S'agissant de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), nous notons des moyens supplémentaires qui nous semblent, néanmoins, insuffisants. La CNIL est submergée de plaintes, alors que son rôle serait de veiller à un certain nombre d'enjeux majeurs, en particulier l'intelligence artificielle, sujet de préoccupation en termes de collecte et de gestion de données.

Ce budget fait mieux que d'habitude, mais nécessite des efforts de sincérité. Ses programmes ont besoin de moyens et, compte tenu des enjeux, devront les voir augmenter les prochaines années.

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Franck Menonville.

M. Franck Menonville. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette discussion budgétaire réunit trois missions qui, sans être les plus volumineuses de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2021, revêtent une importance singulière.

D'une grande diversité, ces crédits sont tous indispensables au bon fonctionnement de notre État de droit. Ils visent à garantir aux pouvoirs publics, aux organes chargés de leur contrôle ainsi qu'aux autorités indépendantes qui s'assurent du respect d'un certain nombre de libertés individuelles, les moyens nécessaires à leur action.

Permettez-moi de saluer et de souligner le renforcement des moyens alloués à l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information. Une partie des crédits sera consacrée au financement de l'installation d'un site à Rennes, afin de constituer un pôle de compétence en matière de cyberdéfense. Cette nouvelle antenne permettra d'accueillir 200 agents. Je me félicite de l'ouverture de ces crédits indispensables pour notre stratégie en matière de cyberdéfense, enjeu ô combien essentiel en ces temps.

En ce qui concerne le budget des juridictions administratives, les crédits de personnel sont en hausse pour les juridictions de premier ressort, d'appel et de cassation. Cela mérite d'être souligné, car, en raison de la crise sanitaire, les indicateurs du délai moyen de jugement des affaires et la proportion de celles en attente se sont notablement détériorés. Il en sera, sans aucun doute, de même au début de l'année 2021.

Je souhaite donc saluer le renforcement des effectifs dans les juridictions administratives, puisque 28 ETP supplémentaires viendront grossir leurs rangs. Quant aux juridictions financières, elles gagneront 5 ETP, ce qui permettra, notamment, de préparer le mandat de de la Cour des comptes en tant que certificateur des comptes de l'ONU pour la période 2022-2028. En effet, la Cour des comptes et les juridictions financières ont moins souffert des conséquences de la crise sanitaire, puisque leurs modes de fonctionnement sont davantage dématérialisés.

Leurs crédits sont en légère progression, notamment sous l'effet de schémas d'emploi positifs. Cette augmentation conduira à 10 recrutements supplémentaires en 2021, hausse qui s'inscrit dans la tendance de l'année passée.

Concernant le CESE, son budget se stabilise à l'approche d'une réforme majeure. La réduction du nombre de membres du CESE permettra une baisse des dépenses liées aux indemnités des conseillers économiques permettant de dégager des

moyens qui seront absolument nécessaires pour mettre en œuvre ses nouvelles prérogatives, notamment en matière de participation citoyenne.

Pour ces raisons, le groupe Les Indépendants votera les crédits de ces trois missions.

M. le président. La parole est à M. Alain Richard.

M. Alain Richard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'ensemble des crédits que nous examinons cet après-midi me permet d'intervenir sur plusieurs questions qui concernent le cœur de l'État, le système de commandement et de pilotage de nos fonctions publiques. L'inconvénient évident est une certaine dispersion, qui nous oblige à ne parler que de quelques thèmes parmi l'ensemble de ceux que l'on pourrait aborder.

La mission du secrétariat général du Gouvernement est, entre autres, de préparer les textes normatifs, tant ceux qui s'appliquent directement sous forme réglementaire que ceux à caractère législatif qui sont, par la suite, débattus par les deux assemblées.

L'obligation de l'étude d'impact des projets de loi, introduite par la révision constitutionnelle de 2008, est un progrès dont tout le monde convient. En même temps, des critiques permanentes, mais toujours de bonne foi, s'élèvent quant à la manière dont est effectué ce portrait d'ensemble d'un projet de loi.

Se pose, de manière principielle, la question de savoir si c'est au département ministériel qui porte le projet de faire l'étude d'impact, ce qui est sa mission, ou s'il faut faire appel à des compétences extérieures.

Il me semble que le moment est venu de poser méthodiquement cette question, dans le cadre d'un dialogue entre le Gouvernement et le Parlement. Chaque ministère n'a pas la force de travail ni les équipes permanentes aptes à produire une étude d'impact globale, et forcément pluraliste, sur chaque sujet abordé. Je crois que, à cet égard, l'ouverture à des collaborations extérieures, évidemment objectives et indépendantes, est un sujet sur lequel nous devrions travailler.

Les autorités administratives indépendantes, du point de vue de leur gestion, méritent un témoignage de satisfaction. Les regroupements qui pouvaient être faits l'ont été. Reste le sujet de la gestion des ressources humaines, puisque chaque autorité administrative indépendante est un employeur public distinct. Or la plupart d'entre elles, sauf la CNIL, constituent des employeurs de petite taille.

Il me semble que la synergie entre la direction de la fonction publique, au niveau central, et les autorités administratives indépendantes pourrait être améliorée dans le sens d'une continuité de carrière. On observe effectivement que les autorités administratives indépendantes présentent, du fait de leur taille et de leur spécialisation, un problème d'attractivité qu'elles ont tendance à traiter par une certaine inflation des rémunérations.

En ce qui concerne l'ensemble des organismes qui concourent à la sécurité nationale, je veux souligner que l'Anssi a rendu de très grands services et produit un niveau de cybersécurité tout à fait adapté à nos besoins. Elle n'est toutefois pas exempte de ce même défi de ressources humaines : elle doit attirer des agents publics de très haut niveau en matière de maîtrise des systèmes numériques, secteur faisant l'objet d'une intense compétition sur le marché du travail.

Tout en observant la réserve qui s'impose à moi concernant les juridictions administratives, j'approuve complètement le rapport qui vient d'être présenté par Guy Benarroche. L'inflation du nombre des dossiers dont sont saisies les juridictions est en grande partie liée au contentieux des étrangers, lequel a fait l'objet d'adjonctions et de modifications de procédure, souvent un peu improvisées au cours des dernières années. Un rapport du Conseil d'État préconise un certain nombre de clarifications et de réductions des superpositions de contentieux. Il me semble utile de lui donner suite rapidement, par exemple par voie d'ordonnance.

Nous approuvons donc l'ensemble de ces crédits.

M. le président. La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les priorités budgétaires du Gouvernement, au travers de ces missions et de leurs différents programmes, sont révélatrices des orientations de sa politique.

Je formulerai trois remarques.

Premièrement, le tout sécuritaire est affiché tel quel dans les priorités où la sécurité figure en pole position. C'est sans doute justifiable pour ce qui est du renforcement des moyens du GIC ou de l'Anssi et de la création à venir d'une antenne à Rennes. Mais c'est sous cette injonction du tout sécuritaire que la Miviludes a été transférée au ministère de l'intérieur. Nous continuons à penser que cette décision est regrettable.

Il va de soi que cette mission interministérielle relève, par essence, de bien d'autres problématiques que celles de la prévention de la délinquance et de la radicalisation. Nous pensons notamment aux domaines de l'éducation ou de la santé.

Le nombre de décès liés à l'alcool ou au tabac, ainsi que celui des consommateurs de substances psychoactives et de nouveaux produits tels que la kétamine ou le protoxyde d'azote, continue d'être très important. En outre, les confinements et la crise que nous vivons ont tendance à augmenter ces conduites addictives.

Enfin, la création du fonds de lutte contre les addictions géré par l'assurance maladie ne nous rassure pas quant à l'avenir de la Mildeca et au défaussement du Gouvernement en la matière. Cet organisme subit une nouvelle baisse de ses crédits pour la treizième année consécutive, qui réduit à peu de chagrin ses moyens.

Deuxièmement, s'agissant de la mission « Conseil et contrôle de l'État », nous déplorons le traitement réservé par le Gouvernement à la Cour nationale du droit d'asile. Depuis trois ans, nous rappelons qu'il ne peut y avoir de République sans politique humaniste du droit d'asile, qui passe par un accueil digne et sécurisé des réfugiés dans notre pays.

Or, dans la série des ordonnances prises dans le cadre de la crise sanitaire, celle du 13 mai dernier prévoit que, pendant la période d'état d'urgence sanitaire, la Cour peut statuer sur tous les dossiers en audience à juge unique et avec un recours accru à la vidéo-audience. Cela nous inquiète fortement.

Même si le Gouvernement a été désavoué par le Conseil d'État, nous savons qu'il entend poursuivre sa politique comptable en la matière. Cette volonté ne sera pas sans conséquence sur le nombre de reports de procédures et sur l'explosion à venir des dossiers à traiter par la CNDA.

Troisièmement, en matière de conseil et contrôle de l'État également, je ne peux m'empêcher de revenir sur la convention citoyenne.

Après la crise des « gilets jaunes », le Président de la République a demandé à des citoyens tirés au sort, de travailler pour formuler des propositions ambitieuses sur le climat, avant de les recevoir à l'Élysée pour annoncer qu'il s'engageait à faire passer en conseil de défense écologique ou à soumettre au Parlement toutes leurs propositions. Cela ne l'a pas empêché d'en élaguer quelques-unes, notamment la taxe de 4 % sur les dividendes...

Les mois qui ont suivi ont prouvé l'inverse, laissant place à l'immobilisme, voire à certains reculs sur les propositions. Après avoir étouffé la soif d'égalité républicaine des quartiers populaires par l'enterrement en première classe du plan Borloo, le cri de la justice sociale et fiscale des « gilets jaunes » avec le grand débat national, qui n'aura débouché sur rien,...

M. Jérôme Bascher. Oui!

M. Fabien Gay. ... vous vous apprêtez, monsieur le ministre, à faire de même en dénaturant les propositions de justice climatique de la Convention citoyenne. C'est vrai qu'il est compliqué pour un gouvernement de reconnaître le crime d'écocide alors que, en même temps, il réintroduit les néonicotinoïdes!

Ce déni de démocratie (*Mme Sophie Primas s'exclame.*) dégrade un peu plus encore la relation de confiance entre nos concitoyens et l'exécutif, et soulève des interrogations quant à la pertinence des conventions citoyennes et au rôle que devra jouer le CESE dans les années à venir.

Toutes ces questions, mais surtout les orientations choisies par le Gouvernement dans la gestion de ses politiques publiques, nous conduisent à voter contre les budgets de ces trois missions. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST. – M. Mickaël Vallet applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme Isabelle Briquet. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

Mme Isabelle Briquet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vais m'attacher à faire quelques remarques sur les missions « Direction de l'action du Gouvernement » et « Conseil et contrôle de l'État ».

Tout d'abord, la mission « Direction de l'action du Gouvernement » connaît une nouvelle fois une modification de son périmètre d'action, avec la création d'un nouveau programme dont l'objet est de financer la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022, avec un engagement financier important dès 2021.

Dans la continuité des budgets précédents, on note un renforcement des moyens dévolus à la lutte contre le terrorisme, aux moyens des services de renseignement et à la coordination des services de sécurité et de défense nationale. Ainsi, nous tenons à saluer la hausse des moyens alloués à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Il convient par ailleurs de saluer les efforts consentis en matière de recrutement dans les différentes organisations publiques, notamment la CNIL, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique ainsi que le Défenseur des droits. Ces instances jouant un rôle majeur de protection des libertés dans notre système démocratique, l'augmentation de leurs moyens est la bienvenue.

Cela étant, nous pouvons nous interroger sur la sincérité budgétaire des crédits attribués au service d'information du Gouvernement. En effet, les crédits prévus pour 2020 sont reconduits à l'identique pour 2021, alors même qu'ils ont été largement dépassés cette année.

Par ailleurs, alors que l'on parle toujours de simplification, force est de constater que l'on s'y perd un peu entre les actions qui passent d'un ministère à l'autre.

À ce propos, je souhaite répéter les regrets que nous inspire le transfert de la Miviludes au ministère de l'intérieur. Cet organisme, dont les moyens ont été réduits, risque de perdre sa spécificité au profit des moyens dévolus à la lutte contre la radicalisation.

En ce qui concerne la mission « Conseil et contrôle de l'État », il me paraît important de souligner la nécessité de recourir à des moyens humains adaptés afin d'assurer la qualité du travail des juridictions administratives.

Si l'on peut se satisfaire de la hausse des crédits de paiement, malgré une baisse importante des autorisations d'engagement, ces crédits permettront essentiellement de mettre en œuvre les projets immobiliers des juridictions administratives et, dans une moindre mesure, de renforcer leurs effectifs pour faire face à l'augmentation du contentieux dans les tribunaux administratifs.

Même s'ils tendent à diminuer depuis 2002, les délais de jugement restent la préoccupation majeure des juridictions administratives. En 2021, du fait de l'état d'urgence sanitaire, les délais de jugement vont se dégrader. Cette situation a des conséquences particulièrement dramatiques, notamment pour les justiciables de la Cour nationale du droit d'asile.

En effet, celle-ci n'a pas pu effectuer les recrutements nécessaires à son activité. À cet égard, une augmentation plus importante des autorisations d'engagement et des crédits de paiement aurait été appréciable. Au vu du contexte international que nous connaissons, qui a un impact sur le nombre de demandeurs d'asile, la réduction des délais de recours et l'accélération des procédures devant la CNDA entraînent une surcharge de travail et ne permettent pas un accompagnement correct des personnes. Nous devons être particulièrement vigilants, afin que l'État de droit ne puisse être remis en cause.

L'année 2021 devrait être marquée par la mise en place de la réforme du Conseil économique, social et environnemental, adoptée au mois d'octobre 2020 et dont les décrets d'application devront être publiés avant le 1^{er} juin 2021.

Rappelons que le CESE est la troisième assemblée de la République. Il est à l'origine de nombreux projets. Il a notamment été chargé d'organiser la Convention citoyenne pour le climat.

La réforme envisagée vise à faire du CESE une instance consultative de premier ordre. Elle prévoit notamment la possibilité d'organiser des consultations publiques et de rendre des avis sur la mise en œuvre de lois traitant de sujets économiques, sociaux et environnementaux, sur demande du Gouvernement ou du Parlement, ainsi que la faculté d'associer à ses travaux des conseils consultatifs de collectivités locales, des composantes de la société civile et des personnes tirées au sort.

Bien que cette réforme prévoie la réduction du nombre de membres du CESE, il est surprenant que le budget alloué soit stable par rapport à 2020.

M. Jérôme Bascher. Eh oui!

Mme Isabelle Briquet. En effet, le renforcement de ses missions implique un accroissement significatif de la charge de travail et nécessiterait donc des moyens plus importants.

Il nous faut enfin relever, sur ces deux missions du PLF pour 2021 – comme sur d'autres, d'ailleurs –, un manque de clarté budgétaire : bien des actions qui relèvent de ces budgets

se retrouvent, en fait, dans le plan de relance. Cela nuit grandement à la lisibilité des programmes, et donc à l'action publique.

Cependant, compte tenu des avancées constatées sur les crédits alloués à la mission « Direction de l'action du Gouvernement », nous les approuverons.

Comme la présentation de notre collègue rapporteur pour avis Jean-Pierre Sueur vous aura permis de le comprendre, mes chers collègues, nous voterons également les crédits alloués à la mission « Pouvoirs publics ».

En revanche, concernant la mission « Conseil et contrôle de l'État », nous considérons que la prise en compte des missions de la CNDA est insuffisante. Nous nous abstenons donc sur les crédits de cette dernière mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bascher. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Jérôme Bascher. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec ces trois missions, nous touchons au cœur du fonctionnement de la République.

Les sujets sont tellement divers qu'il est difficile de tenir un discours à la fois complet et structuré. Pour ma part, je ferai cinq remarques.

Premièrement, je veux saluer le travail réalisé par le rapporteur spécial Jean-Michel Arnaud, qui a décidé de s'attaquer au sujet de l'audiovisuel, notamment du Sénat et de l'Assemblée nationale. Je sais que cela vous fera plaisir, monsieur le président, puisque vous vous souciez de la réforme générale de l'audiovisuel public. (*Sourires.*) Les chambres auront nécessairement elles aussi à se prononcer à un moment ou un autre.

Je veux féliciter le Gouvernement et l'Élysée de leurs efforts de transparence sur l'immobilier. Toutefois, transparence ne signifie pas consolidation. J'avais appelé, dans le rapport de la mission de contrôle, à une consolidation des crédits du ministère de la culture consacrés au palais présidentiel, comme l'Élysée a su le faire pour les forces de sécurité. J'aimerais que cette recommandation du Sénat, qui était aussi une recommandation de la Cour des comptes, soit suivie d'effets.

Deuxièmement, je veux dire que la sécurité informatique est essentielle aujourd'hui. Nous avons tous, dans cette assemblée, reçu des courriels avant le vote sur le Haut-Karabagh. Nous recevons tous aujourd'hui des courriels de l'Azerbaïdjan. Je rappelle que la dernière grande attaque informatique du Sénat a eu lieu au moment de la reconnaissance du génocide arménien. Ce sont des sujets majeurs.

Le Sénat avait recommandé d'augmenter les crédits de l'Anssi. Je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir suivi cette recommandation. L'Anssi réalise un travail remarquable. Il faut continuer à soutenir cette agence.

Troisièmement, je veux évoquer un sujet qui m'a été soufflé par Christine Lavarde et qu'Alain Richard a lui-même évoqué : l'engorgement des juridictions administratives lié au contentieux du droit d'asile, comparable à l'engorgement de nos juridictions judiciaires, aujourd'hui, par les délits routiers – ils représentent 50 % des affaires.

Le problème réside non pas dans ces budgets, mais bien dans nos politiques migratoires, les décisions rendues faisant par ailleurs l'objet d'appels systématiques. Certes, la crise liée à la covid-19 n'a pas arrangé la situation, mais il y a bien un

problème de crédits dans la mission dont Sébastien Meurant est le rapporteur spécial et des sujets tenant à la politique d'immigration.

Quatrièmement, je veux évoquer le sujet du Conseil constitutionnel. Des crédits avaient été ajoutés pour feu le référendum d'initiative populaire sur la privatisation d'Aéroports de Paris. Il me semble que cette privatisation n'est plus totalement à l'ordre du jour ! Je ne comprends pas le maintien des crédits, puisqu'aucun référendum d'initiative populaire n'est prêt. C'est pour moi un mystère... Au reste, nous ne disposons pas de la possibilité d'amender sur ce point.

J'en viens, cinquièmement, au CESE.

Monsieur le ministre, vous avez consolidé les 4,6 millions d'euros de la Convention citoyenne pour le climat. C'est fantastique ! Je rappelle que le Sénat comme l'Assemblée nationale n'ont pas vu leurs crédits augmenter depuis plus de dix ans. Dans le même temps, le CESE voit ses crédits augmenter pour une Convention citoyenne de gens choisis au hasard et qui n'existe plus... Admettez que cette hausse est un peu étrange !

J'entendais tout à l'heure ma collègue demander des crédits renforcés pour le cas où l'on mettrait sur pied davantage de conventions citoyennes. Quelle bizarrerie que de payer 4,6 millions d'euros pour 149 propositions ! (*Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.*) Mes chers collègues, imaginez le budget qui serait le nôtre si nos propositions étaient rémunérées de la même manière... Monsieur le ministre, cette démocratie de la roulette et des experts n'est pas sérieuse.

J'en viens à la commission Burguburu, nouveau comité Théodule qui pourra dorénavant donner son nom à tout comité dont on ne sait pas bien à quoi il sert, comme Jean-Pierre Sueur l'a justement rappelé. Il écrit la loi sans en avoir reçu la mission. Il faut bien qu'il trouve des choses à dire : on ne peut pas dire qu'on l'a créé pour rien...

M. Jean-Pierre Sueur. Très juste ! Excellente intervention !

M. Jérôme Bascher. J'en arrive à ma conclusion.

Puisque nous débattons de la « direction de l'action du Gouvernement », je ferai remarquer que l'action de Jean Castex est parfaitement illustrée par les mots de Napoléon, qui a créé un certain nombre des institutions dont nous parlons cet après-midi : « En politique, une absurdité n'est pas un obstacle. » Monsieur le ministre, préférez la sagesse du Sénat ! (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Benarroche.

M. Guy Benarroche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les juridictions administratives et financières et ne m'attarderai pas non plus sur les programmes de la mission « Pouvoirs publics ». Je mettrai plutôt en exergue quelques points qui me paraissent révélateurs des priorités données par le Gouvernement dans sa conduite de l'État.

Les crédits alloués à la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives se révèlent très insuffisants : l'action correspondante est la seule à ne pas bénéficier d'une augmentation de ses crédits sur l'année 2021.

Les budgets alloués au Défenseur des droits ainsi qu'au Contrôleur général des lieux de privation de liberté sont eux aussi insuffisants : ces deux institutions fondamentales pour le contrôle et la protection des libertés individuelles

devraient bénéficier de conditions matérielles améliorées. Le Défenseur des droits a connu une augmentation de 40 % de ses saisines entre 2014 et 2020 et devrait être soutenu dans le nécessaire déconcentration de son activité et dans le renforcement de son réseau de délégués territoriaux. Notre groupe présentera deux amendements tendant à augmenter les moyens humains et matériels de ces deux institutions.

Et que dire de la façon de traiter l'urgence climatique ? Le jeune Haut Conseil pour le climat devrait être une instance utile dans ce cadre. Il a dénoncé, pas plus tard que mardi, le retard considérable de la France dans la rénovation énergétique des bâtiments.

Son budget, son fonctionnement, son indépendance doivent être reconsidérés. Son budget, pour l'instant, est famélique : il s'élève à 500 000 euros. Je vous invite, mes chers collègues, à le comparer, par exemple, à celui de l'Ordre national de la Légion d'honneur, qui se voit allouer 28 millions d'euros. Dans ces conditions, nous soutiendrons l'amendement de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable visant à augmenter le budget du Haut Conseil pour le climat.

Notons qu'un panorama de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » permet de relever un recours excessif à de très nombreux contractuels, lesquels peuvent représenter, selon les missions, jusqu'à trois quarts des effectifs.

Si je m'attarde sur cette mission, c'est aussi pour souligner les difficultés que rencontre le Parlement dans le contrôle de l'exécutif, et parfois, j'ose le dire, dans celui de la sincérité du budget.

Je reste persuadé que l'attention doit être portée non seulement sur les fluctuations des montants alloués par le PLF, mais aussi sur les indicateurs permettant d'évaluer leur bon usage.

Par exemple, le taux d'application des lois promulguées depuis plus de six mois, qui est l'un des indicateurs présentés dans le programme 129, est relativement bon, mais il pourrait être un trompe-l'œil. Selon ce dernier, les mauvais élèves seraient les ministères chargés de la transition écologique, de l'éducation nationale et de la cohésion des territoires, soit trois ministères porteurs d'enjeux essentiels. Surtout, quelle est la valeur d'un tel indicateur si de nouvelles lois reviennent sur les avancées des précédentes, à l'instar de celle qui a réintroduit les néonicotinoïdes ? Et que dire de certains programmes, comme celle de la présidence française de l'Union européenne, qui ne sont pas pourvus d'indicateurs de contrôle des performances ?

Concernant le CESE, je partage ce qu'ont dit certains de mes collègues. Je prends acte que les crédits « permettront d'organiser une nouvelle Convention citoyenne ou d'associer la parole citoyenne », notamment par la mise en place de pétitions dématérialisées. Nous sommes favorables à l'allocation de crédits pour stimuler ces nouvelles formes d'expression, que nous estimons revitalisantes pour notre démocratie.

Toutefois, un doute m'envahit, non sur la pertinence de tels travaux, mais sur le manque de prise en compte et de mise en œuvre de leurs conclusions par votre gouvernement. Initialement, le Président de la République avait prévu de reprendre 146 des 149 propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Nous en sommes très loin ! L'ambition écologiste et citoyenne que portent ces conventions est ainsi pervertie. Cette perversion pourrait délégitimer les budgets utilisés à cet effet, ainsi que quelques-uns de mes collègues l'ont déclaré.

Mon dernier point portera sur la Cour nationale du droit d'asile.

Nous avons salué qu'elle puisse, *a minima*, conserver les postes non pourvus de l'an dernier, mais mon groupe défendra un amendement pour aller plus loin. Notre demande se justifie également par les évolutions du droit d'asile et les conséquences des différentes crises climatiques à venir, entraînant, qu'on le veuille ou non, un afflux plus important de demandeurs dans les prochaines années.

Accueil des migrants, contrôle et protection des libertés individuelles, urgence climatique, prise en compte de la participation citoyenne... : tel est le panorama des chantiers jugés non prioritaires par le Gouvernement, au vu de ces budgets, malgré les menaces que l'urgence climatique et l'urgence sociale font peser sur notre pays.

Monsieur le ministre, le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires estime que vous n'affectez pas les crédits sur les priorités que constituent la protection des plus démunis et la sauvegarde de notre planète et de nos habitants. Pour toutes ces raisons, il ne votera pas les crédits de ces missions. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

M. le président. La parole est à M. Stéphane Artano.

M. Stéphane Artano. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le contexte sanitaire et sécuritaire actuel nous appelle à porter une attention particulière aux crédits des missions budgétaires que nous nous apprêtons à examiner.

En effet, ayant pour vocation de financer une grande partie de notre structure institutionnelle, ces missions combinent à la fois des objectifs de bon fonctionnement de la justice, de contrôle de notre administration et de confiance en l'action publique.

Alors que l'obscurantisme nous met au défi, nous avons le devoir de défendre avec vigueur notre modèle de société, à la fois démocratique, ouverte, mais aussi inflexible avec l'intolérance. Par ailleurs, face à une crise sanitaire dont nous sommes loin d'être sortis, il faut toujours rappeler que la première cause de l'État est de protéger ses citoyens, notamment en garantissant le respect de l'ordre public dans sa dimension sanitaire.

Loin des fantasmes délirants des complotistes ou de l'absence de sens civique des plus irresponsables, nous devons, en tant que législateurs, donner aux pouvoirs publics comme aux organes chargés de leur contrôle tous les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

La crise sanitaire a notamment conduit de nombreux fonctionnaires à travailler différemment, souvent à distance, en s'adaptant à ces nouvelles contraintes. Je tiens évidemment à saluer leur engagement et leurs efforts dans ce contexte difficile.

Au-delà de ces considérations liminaires, je souhaite profiter du temps qui m'est imparti pour insister sur certaines questions plus spécifiques.

Tout d'abord, il faut noter l'augmentation de 1,95 % des crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État », permettant notamment la poursuite des efforts entrepris pour la modernisation des hautes instances administratives et financières.

Entre autres, le CESE va bénéficier d'une réforme importante, dont l'objectif est de mieux prendre en compte la parole citoyenne dans le débat public. Partisan, à titre personnel, de la démocratie participative, je ne peux qu'encourager cette réforme, dont nous parachèverons

l'examen le 14 décembre prochain. Toutefois, la sous-représentativité des outre-mer, dont le nombre de représentants passerait de 11 à 8, m'inspire de l'inquiétude. Comment imaginer que le représentant de Saint-Pierre-et-Miquelon puisse s'exprimer au nom de la Guadeloupe ? Avec cet exemple, mes chers collègues, je veux vous faire prendre conscience que l'insularité doit évidemment être prise en compte. J'espère que le Sénat reviendra sur ce sujet.

La crise sanitaire a eu et continue d'avoir des conséquences importantes sur l'activité des juridictions administratives et financières. Les stocks et les délais de jugement se sont évidemment dégradés, alors que la juridiction administrative avait entrepris et réussi, depuis plusieurs années, une politique ambitieuse de modernisation de son organisation et de ses méthodes de travail. Malgré tout, je me félicite de la formidable capacité d'adaptation à une situation inédite dont la juridiction administrative a su faire preuve et note une évolution positive des crédits de paiement, qui augmentent de 2,74 %.

Concernant la mission « Direction de l'action du Gouvernement », il faut se réjouir du renforcement des moyens alloués à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, dont une partie des crédits seront consacrés au financement de l'installation d'un site à Rennes, afin de constituer un pôle de compétences en matière de cyberdéfense. C'est une bonne nouvelle pour notre stratégie en matière de cyberdéfense, outil indispensable de la lutte que mène notre pays contre le terrorisme. Cela reflète également la prise de conscience que la criminalité s'est emparée de l'outil numérique pour rançonner ses victimes.

Nos concitoyens exigent à bon droit que leurs élus soient irréprochables, alors que toute crise sociale entraîne son lot d'antiparlementarisme et de populisme. Prenons donc garde non seulement à maintenir les exigences de probité, mais encore à faire savoir que nous le faisons. La crise du covid-19 a aussi eu un impact sur l'organisation des travaux parlementaires : nous avons dû nous adapter à de nouvelles méthodes de travail.

Je terminerai par une remarque sur la Miviludes. J'avais interpellé ici même le Gouvernement – c'est Laurent Nunez qui le représentait à l'époque – pour lui faire part de notre inquiétude face au risque d'un démantèlement de la Miviludes. C'est malheureusement ce qui s'est passé, avec un retour dans leur administration d'origine des plus grands spécialistes français de la lutte contre les dérives sectaires. Je crains par conséquent que nous n'ayons à constater, malgré la volonté du Gouvernement, un affaiblissement de l'action de l'État sur ce sujet.

Le groupe du RDSE votera néanmoins les crédits de cette mission.

M. le président. La parole est à M. Michel Canevet. *(Mme Évelyne Perrot applaudit.)*

M. Michel Canevet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe Union Centriste apprécie tout particulièrement que l'exemplarité vienne du plus haut niveau, c'est-à-dire que les crédits de la mission « Pouvoirs publics » diminuent. En effet, nous sommes attachés à une bonne gestion des deniers publics et estimons qu'il est important que l'on montre l'exemple au sommet de l'État.

Je veux tout particulièrement souligner l'effort réalisé par le Parlement : l'Assemblée nationale et le Sénat voient leurs crédits stagner pour la dixième année consécutive. Le

groupe Union Centriste tient vraiment à saluer l'important effort de gestion consenti par ces deux institutions. Je veux y insister.

Néanmoins, l'ensemble des institutions dont les crédits sont retracés dans cette mission sont affectataires d'un patrimoine historique extrêmement important. Le groupe Union Centriste est attaché à ce que celui-ci soit maintenu en très bon état. Les efforts d'investissements et de maintien en état du patrimoine doivent donc être poursuivis. Il importe qu'ils soient accompagnés d'une recherche d'efficacité thermique, qui est aujourd'hui un objectif de politique publique.

Pour ce qui concerne la mission « Conseil et contrôle de l'État », Jérôme Bascher a évoqué l'augmentation significative des recours des décisions rendues par la CNDA. Le groupe Union Centriste pense que ce n'est pas le seul motif de l'accroissement important de l'activité des juridictions administratives : je rappelle que le recours à ces dernières a augmenté de 20 % ces cinq dernières années hors contentieux lié à la CNDA. À notre sens, cette sollicitation tous azimuts des juridictions administratives justifie la prise de mesures pour réduire les possibilités de recours et l'engorgement de ces juridictions, parce qu'il est important que la justice puisse être rendue, dans notre pays, dans les délais les plus raisonnables possible.

On s'aperçoit aujourd'hui que les juridictions administratives ont entre trois et quatre fois plus de dossiers en stock que ce qu'elles sont capables de traiter dans le courant de l'année. C'est dire le retard pris et l'effort qui reste à réaliser pour que la justice soit rendue dans des délais plus raisonnables !

Peut-être faudra-t-il d'ailleurs envisager la réintroduction du droit de 100 euros qui existait auparavant pour accéder au tribunal administratif, de manière à éviter les recours abusifs qui engorgent nos juridictions, souvent pour des questions de forme et non de fond. *(M. Jérôme Bascher applaudit.)*

Ces recours empêchent que la justice puisse être rendue de façon sereine sur un certain nombre de sujets importants et mobilisateurs.

Mme Sophie Primas. Très bien !

M. Michel Canevet. S'agissant de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », je tiens tout d'abord à saluer, monsieur le ministre, les efforts de rationalisation et d'optimisation qui sont réalisés depuis des années par la direction des services administratifs et financiers (DSAF) des services du Premier ministre et que j'ai pu constater par moi-même. Je pense que ces efforts permettent une efficacité accrue. Il importe également qu'ils servent d'exemple pour l'ensemble des départements ministériels ; il convient que nous y soyons attentifs.

Certains orateurs ont parlé de l'importance de l'Anssi. Oui, dans un contexte d'accentuation de la cybercriminalité et des cyberattaques, il est nécessaire d'être encore plus vigilants sur le sujet. Pour l'heure, on observe que l'ensemble des départements ministériels ne sont pas encore « au top », monsieur le ministre. Les efforts doivent être maintenus pour que ceux qui ont du retard puissent le rattraper, car il n'y a rien de pire que ces cyberattaques. On sait bien aujourd'hui l'importance de l'outil informatique et de la digitalisation dans toutes nos pratiques institutionnelles. Une vigilance accrue est nécessaire sur le sujet, au risque de connaître des difficultés et même de remettre en cause le bon fonctionnement de nos institutions, ce qui serait particulièrement regrettable.

Cette mission regroupe aussi les crédits des autorités administratives indépendantes.

Le groupe Union Centriste apprécie l'effort budgétaire qui est réalisé en direction de la CNIL pour la doter de moyens supplémentaires, car on voit bien que le renforcement de la réglementation, notamment par le règlement général sur la protection des données (RGPD), conduit à des saisines de plus en plus nombreuses. Comme pour les juridictions administratives, l'examen des dossiers dans des délais raisonnables nécessite des moyens. Nous apprécions tout à fait que ces derniers aient été prévus.

Pour conclure, je me félicite, monsieur le ministre, que, à l'instar de la DSAF, la direction de l'information légale et administrative (DILA) semble aussi réaliser des efforts de gestion depuis des années. Cela va dans le bon sens. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Laménie. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Marc Laménie. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quatre minutes, c'est très court pour aborder ces trois missions !

La mission « Pouvoirs publics », dotée de 993,9 millions d'euros, la mission « Conseil et contrôle de l'État », avec 718 millions d'euros, et la mission « Direction de l'action du Gouvernement », avec 860 millions d'euros, se caractérisent par une relative stabilité.

Je salue les trois rapporteurs spéciaux de notre commission des finances et les six rapporteurs pour avis. Quatre commissions sont concernées : la commission des finances, la commission des lois, la commission des affaires étrangères et la commission des affaires sociales. Qu'il me soit permis de saluer ce travail collectif.

Au sein de la mission « Pouvoirs publics », la dotation accordée à la présidence de la République s'élève à 105,3 millions d'euros, ce qui marque une stabilité.

S'agissant des assemblées parlementaires – vous savez, monsieur le ministre, que nous sommes très attachés au bicamérisme –, l'Assemblée nationale et ses 577 députés se voient allouer 517 millions d'euros, quand le Sénat et ses 348 sénateurs et sénatrices sont dotés de 323 millions d'euros.

Les crédits des chaînes parlementaires s'établissent à 34,2 millions d'euros.

La dotation du Conseil constitutionnel se monte à 12 millions d'euros. Avec 77 personnes environ, le Conseil constitutionnel est, parmi les instances comparables au niveau européen, l'une des plus petites en effectifs. Je rappelle qu'il est chargé d'assurer le respect de la Constitution du 4 octobre 1958, dont un exemplaire original figure dans la salle des conférences du Sénat, *via* notamment les questions prioritaires de constitutionnalité (QPC).

Enfin, la Cour de justice de la République se voit doter de 871 500 euros.

Depuis près de dix ans, sous l'autorité du président Gérard Larcher, la dotation du Sénat est stable, comme celle de l'Assemblée nationale, à hauteur de 323,5 millions d'euros.

Par ailleurs, le Sénat dispose d'un patrimoine important, notamment les vingt-deux hectares du jardin du Luxembourg et le musée du même nom. Il est nécessaire de faire connaître notre institution. Malheureusement, depuis le mois de mars dernier, en raison de la crise sanitaire, nous n'accueillons plus de groupes de visiteurs. Sénateur depuis

2007, j'ai pu mesurer combien il était important que nos concitoyens connaissent le fonctionnement de nos institutions.

Ce matin, nous discutons du budget de l'enseignement scolaire. Il me semble essentiel de continuer d'accueillir des visiteurs, toutes générations confondues : jeunes – collégiens, lycéens, membres des conseils municipaux des enfants... –, élus et non-élus, associations... L'histoire de notre institution est très riche, nous devons la faire connaître.

Eu égard à leur stabilité, le groupe Les Républicains, sous réserve de l'adoption de quelques amendements, votera l'ensemble des crédits de ces missions. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Marc Fesneau, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement et de la participation citoyenne. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord vous remercier de vos différentes interventions et de la qualité du travail effectué par les rapporteurs spéciaux de la commission des finances, ainsi que par les rapporteurs pour avis, qui ont, comme chaque année, produit une analyse exigeante et précise des crédits sur lesquels le Sénat doit se prononcer aujourd'hui.

À titre liminaire, je rappellerai, comme certains l'ont déjà souligné, que la crise sanitaire a obligé l'ensemble des personnels relevant des missions que nous examinons à travailler différemment, souvent sous des contraintes difficiles, à distance, en s'adaptant dans l'urgence à des méthodes nouvelles. Je voudrais ici saluer leur engagement et les efforts qu'ils ont fournis pour assurer la continuité des missions importantes qui leur sont confiées.

Permettez-moi à présent d'entrer un peu plus dans le détail des crédits qui vous sont présentés et de répondre, dans la mesure du possible, à certaines de vos interrogations.

J'aborderai d'abord les crédits de la mission « Pouvoirs publics » qui demeurent stables, en légère baisse, comme cela a déjà été souligné, par rapport à l'exercice 2020.

Les crédits accordés à la présidence de la République font l'objet d'une analyse détaillée sur la base des questionnaires parlementaires de l'ensemble des rapporteurs et des entretiens avec les rapporteurs spéciaux, conformément à l'article 57 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Monsieur Sueur, on ne gagne jamais à la caricature, à la démagogie ou aux raccourcis en parlant de nos institutions...

M. Jean-Pierre Sueur. Tout à fait, monsieur le ministre ! Je partage ce jugement et je n'ai fait que dire la vérité.

M. Marc Fesneau, ministre délégué. Je connais la rigueur intellectuelle de M. Sueur. Il sait très bien que la présidence de la République doit disposer de certains moyens et que l'augmentation des crédits est liée en partie à l'internalisation – c'est une question de sincérité budgétaire – d'un certain nombre de postes de personnels de sécurité pour un coût d'environ 2 millions d'euros.

Comme il l'a lui-même souligné, ces besoins découlent du nouveau dispositif de sécurité mis en place en raison du risque terroriste.

M. Jean-Pierre Sueur. Absolument !

M. Marc Fesneau, ministre délégué. Par ailleurs, certains de ces investissements, qu'il convenait de mener à leur terme, avaient été programmés avant ce quinquennat. Il n'y a donc

pas de dérapage des dépenses. Il s'agit seulement de contingences liées à des éléments que M. Sueur a lui-même décrits. Je tenais à le rappeler, car on gagne toujours à la transparence.

La dotation de la présidence de la République est stable en 2021 par rapport à 2020 et le prélèvement sur disponibilités, qui fait souvent l'objet de vos attentions, est en baisse pour atteindre 2,5 millions d'euros.

Ces moyens illustrent les effets positifs de la réorganisation des services de la présidence, amorcée en 2019, qui commence à porter ses fruits, comme l'a rappelé votre rapporteur spécial Jean-Michel Arnaud.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes et avec le soutien financier de l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (Oppic), la présidence de la République poursuit son programme d'investissement dans l'entretien et la valorisation de son parc immobilier. Il s'agit d'un impératif, comme l'a très justement souligné M. Canevet.

J'entends les critiques quant à la lisibilité du schéma de financement de ces opérations, mais c'est le même depuis 2009 et jamais la Cour des comptes n'a formulé d'observations particulières.

Enfin, l'Élysée entreprend des travaux de renforcement de sa sécurité, notamment de ses systèmes d'information, ce qui apparaît pour le moins nécessaire dans le contexte de menace terroriste et de tensions géopolitiques que nous connaissons.

Monsieur Bascher, la baisse des crédits du Conseil constitutionnel est liée à la baisse de son activité prévisible, les opérations de contrôle liées à la procédure du référendum d'initiative partagée (RIP) sur la privatisation d'Aéroports de Paris étant désormais closes.

L'année 2021 verra tout de même la mise en place, comme M. Sueur l'a souligné, d'un dispositif national de suivi de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) qui permettra de mieux connaître son usage, dix ans après son instauration.

Monsieur Laménie, je me permettrai de m'abstenir de tout commentaire concernant le budget de votre assemblée. Il n'appartient pas au Gouvernement, au nom de la séparation des pouvoirs, d'apprécier le niveau de la dotation des assemblées parlementaires.

La crise sanitaire a donné lieu à un certain nombre de plaintes devant la Cour de justice de la République, ce qui a pu conduire à s'interroger sur le niveau de sa dotation. Comme l'ont indiqué vos rapporteurs, cette hausse de l'activité sera financée par le report du solde de la dotation non consommée en 2020, avec l'accord du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

La mission « Conseil et contrôle de l'État » retient, comme chaque année, l'attention de l'ensemble des sénateurs. Ces crédits, en hausse de 2 %, traduisent un effort constant d'accroissement de la masse salariale et d'investissement depuis le début du quinquennat.

Le PLF pour 2021 s'inscrit dans la trajectoire d'accroissement des moyens humains des juridictions administratives avec la création de 28 postes, notamment au bénéfice de la nouvelle cour administrative d'appel de Toulouse qui verra le jour en 2022. Cette augmentation des moyens, saluée par MM. Richard et Menonville, s'avère indispensable pour faire face à la hausse importante des contentieux, comme l'a souligné votre rapporteur spécial, M. Billac.

La Cour nationale du droit d'asile (CNDA), qui a bénéficié de 80 % des créations d'emplois dans les juridictions administratives depuis cinq ans, soit 375 ETP, a particulièrement souffert de la période de confinement et de la crise sanitaire en général, comme l'ont rappelé MM. Benarroche et Gay.

Je salue, dans la lignée des propos tenus avant moi, le report sur l'année 2021 des créations de postes qui n'ont pu intervenir en 2020 pour les raisons que vous connaissez, afin de poursuivre nos efforts visant à garantir l'effectivité du droit d'asile. Si la situation sanitaire le permet, la CNDA devrait pouvoir se rapprocher de sa capacité de jugement maximale au cours de l'année 2021 et tendre vers les objectifs prévus par la loi.

Le fonctionnement de la Cour des comptes et des juridictions financières appelle moins de commentaires. Elles bénéficient cette année d'un schéma d'emploi positif qui conduira à dix recrutements supplémentaires en 2021.

La hausse des crédits de personnel du Haut Conseil des finances publiques suscite des interrogations dont nous reparlerons. L'Assemblée nationale a ainsi adopté un amendement afin de limiter cette hausse à deux emplois. Le Haut Conseil pourra toutefois effectuer des recrutements supplémentaires afin d'exercer au mieux sa mission d'expertise indépendante tant auprès du Gouvernement que du Parlement.

En dépit de ces recrutements, le Haut Conseil demeurera sur la scène européenne une institution budgétaire indépendante de taille très réduite.

Enfin, le Conseil économique, social et environnemental conserve un budget stable. La réforme, en cours d'examen devant le Parlement, permettra de rénover le fonctionnement du CESE tout en garantissant la juste représentation des territoires – comme vous, monsieur Artano, nous sommes sensibles à cette question.

La réduction du nombre des membres du CESE permettra de dégager les économies nécessaires pour mettre en œuvre les nouvelles prérogatives du Conseil, notamment en matière de participation citoyenne.

J'ai bien entendu que certains, à l'instar de M. Bascher, ont souhaité interpeller le Gouvernement sur la Convention citoyenne – il me semble que nous débattons d'un amendement sur cette question. Les crédits de 2021 permettront l'organisation de nouveaux exercices de participation citoyenne, malgré les difficultés inhérentes à cet exercice pendant la période de crise sanitaire.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que je soutiens très fortement un principe qui répond à une aspiration de nos concitoyens. J'en profite pour dire à M. Gay et à M. Benarroche qu'ils ne devraient pas s'inquiéter, bien au contraire : les citoyens ont formulé des propositions, le Gouvernement va déposer un projet de loi et, en définitive, conformément à la façon dont fonctionne notre démocratie, le Parlement va statuer. (*M. Fabien Gay s'esclaffe. – Exclamations ironiques sur l'ensemble des travées.*)

M. Michel Canevet. C'est nouveau !

M. le président. Mes chers collègues, seul M. le ministre délégué a la parole.

M. Marc Fesneau, ministre délégué. Nous ne demandons pas au Parlement de voter strictement les préconisations de la Convention citoyenne, comme s'il s'agissait d'une injonction. Ce serait une attitude assez iconoclaste, puisque nous connaissons le principe selon lequel « tout mandat impératif est nul » !

J'en viens à la mission « Direction de l'action du Gouvernement » à laquelle est adjoint, pour 2021 et 2022, un nouveau programme consacré à la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Si l'on isole les crédits de ce programme éphémère, les crédits de la mission progressent de 2,7 % en 2021.

La hausse des crédits du programme « Coordination du travail gouvernemental » vient renforcer la coordination interministérielle en matière de sécurité et de défense.

Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) bénéficiera d'un schéma d'emploi dynamique, comme l'ont souligné votre rapporteur spécial Paul Toussaint Parigi ainsi que l'ensemble des rapporteurs.

L'Anssi fait l'objet d'une attention particulière de MM. Cadic, Vallet et Richard qui soulignent sa grande compétence, comme en atteste sa forte attractivité. La création d'un pôle cyber à Rennes devrait y contribuer positivement.

Certains d'entre vous ont évoqué l'inscription de crédits alloués à l'Anssi et à la direction interministérielle du numérique (Dinum) dans la mission « Plan de relance ». Cette présentation permet de suivre l'exécution de l'effort de relance de 100 milliards d'euros qui s'ajoute aux crédits consacrés au numérique dans la mission que nous examinons.

Madame Briquet, vous m'interpellez sur la reconduction à l'identique des crédits de fonctionnement du service d'information du Gouvernement (SIG) pour un montant de 14,2 millions d'euros en 2021, comme en 2020. Durant la crise sanitaire, ce service a notamment été chargé d'une plateforme téléphonique d'information des citoyens qui a engendré un coût important, de l'ordre de 8,5 millions d'euros, auquel se sont ajoutées des dépenses supplémentaires de communication. Nous pouvons espérer que le SIG sera en mesure, l'année prochaine, d'exercer normalement ses attributions, ce qui explique cette stabilité.

La Mildeca remplit une mission d'impulsion et d'animation essentielle, comme Mme Deroche et plusieurs d'entre vous l'ont rappelé. Cette structure bénéficiera, en plus de sa dotation, de 10 % du produit des avoirs criminels confisqués

dans les affaires de stupéfiants que lui versera l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis dont les recettes ont dépassé 25 millions d'euros en 2019.

Comme l'an dernier, un certain nombre de créations d'emplois et de missions concernent le programme « Protection des droits et libertés » et visent à permettre aux autorités administratives indépendantes d'exercer au mieux leurs prérogatives.

Je rejoins ceux qui, comme MM. Leconte et Canevet, saluent le schéma d'emploi dynamique qui bénéficiera en particulier à la CNIL, avec la création de vingt postes pour accompagner la mise en œuvre du RGPD, même si j'ai bien noté les points de vigilance à retenir.

Le nouveau programme de la mission, qui permettra l'organisation de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, représente un budget total de 150 millions d'euros sur deux ans, ce qui correspond à peu près aux dépenses constatées lors du dernier exercice, en 2008, dont 47,4 millions d'euros de crédits de paiement en 2021 pour les réservations et opérations de communication en amont de la présidence.

Comme en 2008, aucune dépense de personnel ne sera supportée par le programme, ce qui explique l'installation temporaire, au sein du secrétariat général des affaires européennes (SGAE), de l'équipe éditoriale du site de la présidence française, composée de dix ETP.

Enfin, je crois que les crédits accordés à la direction de l'information légale et administrative n'appellent pas d'observations particulières.

Je conclus mon propos en vous remerciant du travail réalisé et en vous demandant d'adopter les crédits de ces trois missions, ainsi que le budget annexe.

POUVOIRS PUBLICS

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Pouvoirs publics », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Pouvoirs publics	993 954 491	993 954 491
Présidence de la République	105 300 000	105 300 000
Assemblée nationale	517 890 000	517 890 000
Sénat	323 584 600	323 584 600
La Chaîne parlementaire	34 289 162	34 289 162
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	12 019 229	12 019 229
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	871 500	871 500

M. le président. Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT

ÉTAT B

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État », figurant à l'état B.

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Conseil et contrôle de l'État	740 083 001	718 332 692
Conseil d'État et autres juridictions administratives	469 445 824	451 705 754
<i>Dont titre 2</i>	<i>367 311 709</i>	<i>367 311 709</i>
Conseil économique, social et environnemental	44 438 963	44 438 963
<i>Dont titre 2</i>	<i>36 233 319</i>	<i>36 233 319</i>
Cour des comptes et autres juridictions financières	225 095 136	221 084 897
<i>Dont titre 2</i>	<i>196 228 836</i>	<i>196 228 836</i>
Haut Conseil des finances publiques	1 103 078	1 103 078
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 052 939</i>	<i>1 052 939</i>

M. le président. L'amendement n° II-115 rectifié, présenté par M. Bascher, Mmes Lavarde et Puissat, M. Courtial, Mme Procaccia, M. Karoutchi, Mme Belhiti, MM. Sautarel, Panunzi et Lefèvre, Mme Gruny, MM. Bazin, Dallier et Savary, Mme Noël, MM. E. Blanc, Meurant, Vogel,

Chatillon, Longuet, Bouchet et Charon, Mmes Ventalon, Bonfanti-Dossat et Delmont-Koropoulis et MM. Sido, Klingner, Duplomb, Bonhomme et C. Vial, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Conseil d'État et autres juridictions administratives <i>dont titre 2</i>				
Conseil économique, social et environnemental		4 200 000		4 200 000
<i>dont titre 2</i>		<i>1 300 000</i>		<i>1 300 000</i>
Cour des comptes et autres juridictions financières <i>dont titre 2</i>				
Haut Conseil des finances publiques <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		4 200 000		4 200 000
SOLDE		- 4 200 000		- 4 200 000

La parole est à M. Jérôme Bascher.

M. Jérôme Bascher. Comme je l'ai annoncé lors de la discussion générale, il s'agit de supprimer les crédits destinés à l'organisation d'une nouvelle convention citoyenne.

C'est ici et par nous que se fait la loi. Nous y sommes fondés par la Constitution. Vouloir mettre en œuvre cette forme de démocratie participative me semble quelque peu bizarre : c'est bien beau de faire des propositions, et je

comprends que les citoyens le souhaitent, mais il faut ensuite en être responsable. Or seuls le Gouvernement et le Parlement le sont. Il est toujours très embêtant d'écrire une lettre au père Noël et de ne pas en assumer ensuite l'ensemble des considérants.

C'est la raison pour laquelle je propose de supprimer ces 4,2 millions d'euros de crédits et de réaliser ainsi des économies budgétaires dont le Gouvernement a bien besoin. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Bilhac, rapporteur spécial. Monsieur le sénateur, cette augmentation des crédits date de l'an dernier. Cette année, ils sont stables. Ces 4,2 millions d'euros étaient destinés à l'organisation de la Convention citoyenne pour le climat.

Par ailleurs, une loi en cours d'examen prévoit le renforcement des moyens du Conseil économique, social et environnemental.

La question se pose de la nécessité de reconduire cette hausse en 2021. Pour ma part, j'en appelle à la sagesse de notre assemblée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre délégué. Monsieur Bascher, le Gouvernement salue le geste d'économie, mais émet un avis défavorable – je sens votre désappointement. *(Sourires.)*

L'organisation d'un nouvel exercice de participation citoyenne répond à une attente des Français qui souhaitent s'exprimer sur les sujets essentiels qui animent notre société.

Les crédits que vous souhaitez supprimer sont ainsi indispensables à la mise en œuvre des futures prérogatives du CESE – le projet de loi est en cours de navette – qui ne s'opposent en rien à celles du Parlement, auxquelles je suis profondément attaché. Je partage au mot près – et je crois que vous le savez – ce que vous avez dit de la chaîne de responsabilité.

Je vous sais trop subtil observateur de la vie politique pour ne pas savoir distinguer le rôle des commissions, qui émettent des avis, et des processus de participation citoyenne – déjà présents dans nombre de collectivités locales, quelle que soit leur orientation politique – de celui des élus, qui ont la responsabilité de prendre des décisions et de rendre des comptes.

Connaissant votre tempérament, je n'ai pas senti chez vous d'inquiétude particulière, mais je tiens à réaffirmer qu'il n'y a rien à redouter dès lors que l'on dit les choses comme je suis en train de les dire.

M. le président. La parole est à M. Guy Benarroche, pour explication de vote.

M. Guy Benarroche. Je partage en partie l'analyse de M. le ministre, même si le Gouvernement fait les choses de telle façon qu'il déconsidère lui-même le CESE et la participation citoyenne.

Il n'est pas question ici de remettre en cause la manière dont est bâtie notre démocratie. Il s'agit seulement de se demander si elle fonctionne parfaitement aujourd'hui. En sommes-nous satisfaits ? Mes chers collègues, il me semble que nous nous posons tous des questions.

La possibilité de pétitionner ou de faire participer les citoyens par tirage au sort met-elle en danger notre démocratie ou va-t-elle la renforcer ? Nous sommes d'avis qu'elle va la renforcer. *(Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Mais si, une fois les citoyens consultés, on ne va pas jusqu'au bout de la chaîne de décision en faisant intervenir parlementaires et Gouvernement, on délégitime la dépense consentie pour faire participer les citoyens. Soyons prudents, monsieur le ministre, et allons jusqu'au bout.

Pour ces raisons, je pense qu'il ne faut pas réduire le budget du CESE ni celui d'aucune instance de démocratie participative, au contraire. *(M. Daniel Salmon applaudit.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Leconte, pour explication de vote.

M. Jean-Yves Leconte. L'amendement de notre collègue Jérôme Bascher est totalement cohérent avec la position de la majorité sénatoriale sur la réforme du Conseil économique, social et environnemental.

Vous êtes opposés à l'article 4 du projet de loi organique qui prévoit la participation citoyenne et vous en tirez les conséquences budgétaires logiques. Je souligne donc votre cohérence.

M. Jérôme Bascher. Merci !

M. Jean-Yves Leconte. Toutefois, le groupe Socialiste, Écologique et Républicain a soutenu la possibilité pour le CESE d'organiser, dans des conditions spécifiques, des consultations citoyennes. Il est donc assez logique, eu égard à la réforme en cours que nous examinerons de nouveau le 14 décembre prochain, de lui en donner les moyens.

Nous savons que cet amendement risque d'être adopté. Mais si l'on veut que le CESE puisse profiter des dispositions de l'article 4, il faut bien maintenir ces crédits.

M. le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour explication de vote.

M. Pascal Savoldelli. Je m'interroge davantage sur la sincérité des auteurs de l'amendement... *(Exclamations amusées sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. Jean Bizet. Il ne faut pas !

M. Pascal Savoldelli. Je veux parler de sincérité financière, et donc en partie politique. Avancer comme argument la volonté d'économiser 4 millions d'euros quand on a réduit de 10 milliards d'euros les impôts de production perçus par les collectivités territoriales, c'est un peu risible !

M. le président. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. Nous avons un vrai problème sur la question de la participation citoyenne. Notre démocratie est-elle à bout de souffle depuis le début de ce quinquennat, oui ou non ? Voilà la véritable question.

Dès le début du quinquennat, vous avez fait travailler des élus et des acteurs associatifs sur les quartiers populaires. Le Président de la République a lui-même missionné Jean-Louis Borloo, assisté de nombreux élus et acteurs, pour travailler sur cette question. Il a rendu un rapport... enterré en grande pompe !

Vient ensuite la crise inédite des « gilets jaunes » qui demandent justice sociale et justice fiscale. Pour résoudre les problèmes, on demande de faire remonter les « cahiers de la colère », les cahiers de doléances. Les membres du groupe CRCE en ont remis eux-mêmes aux ministres. Nous n'avons jamais eu le moindre retour !

Vient enfin le grand débat national, qui a coûté des millions et des millions d'euros, pour en arriver à quoi ? À l'organisation d'une Convention citoyenne. On tire au sort 150 citoyens qui font un certain nombre de propositions dont nous approuvons – de ce côté-ci de l'hémicycle – un très grand nombre. *(Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.)* Et un an plus tard, on ne sait toujours pas ce qu'il va en advenir. On se dirige toutefois vers un enterrement de grande classe. *(Oui ! sur les travées du groupe Les Républicains.)*

La taxe sur les dividendes ? Ce n'est pas possible. Le crime d'écocide ? Transformons-le en délit – c'est que le glyphosate et les néonicotinoïdes sont passés par là... Au final, que restera-t-il de ces propositions ?

Vous n'arrivez pas à insuffler une nouvelle démocratie, une nouvelle façon de faire. Nous en avons pourtant besoin.

M. Jean Bizet. Pas à ce prix-là !

M. Fabien Gay. De plus en plus de nos concitoyens s'abstiennent aux élections. Il va bien falloir trouver un nouveau moyen de fonctionner.

Nous défendons l'idée d'une VI^e République, comme d'autres, mais pas forcément avec le même contenu : partage des pouvoirs, des savoirs, des richesses. Cet amendement, quant à lui, porte une tout autre interrogation.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-115 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-687 rectifié, présenté par M. Benarroche, Mme Benbassa, M. Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Conseil d'État et autres juridictions administratives <i>dont titre 2</i>				
Conseil économique, social et environnemental <i>dont titre 2</i>				
Cour des comptes et autres juridictions financières <i>dont titre 2</i>				
Haut Conseil des finances publiques <i>dont titre 2</i>		700 000		700 000
TOTAL		700 000		700 000
SOLDE	- 700 000		- 700 000	

La parole est à M. Guy Benarroche.

M. Guy Benarroche. Je retire cet amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-687 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-620, présenté par Mme N. Goulet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Conseil d'État et autres juridictions administratives <i>dont titre 2</i>				
Conseil économique, social et environnemental <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Cour des comptes et autres juridictions financières <i>dont titre 2</i>	5 000 000		5 000 000	
Haut Conseil des finances publiques <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

Mme Nathalie Goulet. Voilà quelques semaines, la Cour des comptes a rendu un rapport sur la fraude sociale qu'elle s'est estimée incapable de chiffrer.

Avec 1 783 salariés et 169 millions d'euros de budget, elle sait pourtant alpaguer des maires pour quelques euros payés en trop pour un bout d'enrobé dans une cour d'école.

Normalement, la Cour des comptes sait compter, mais il semblerait qu'elle n'y arrive plus pour la fraude sociale. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé cet amendement qui vise à accorder 5 millions d'euros de crédits supplémentaires à la Cour afin de l'aider à apprendre à chiffrer la fraude sociale. *(Sourires.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Bilhac, rapporteur spécial. Le Premier président de la Cour des comptes ne réclame pas une augmentation de son budget et la situation ne le justifie pas.

La commission demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, je me verrai contraint d'émettre un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre délégué. Dans son rapport sur la fraude sociale, lequel fait suite au rapport que vous avez vous-même déposé, madame la sénatrice, la Cour des comptes indique qu'elle ne présente pas d'estimation globale du montant de la fraude aux prestations, les données disponibles ne permettant pas de parvenir à un chiffre suffisamment fiable.

Dans sa première recommandation, elle demande ainsi aux ministères chargés de la sécurité sociale et du travail et de l'emploi, à la CNAM, à la CNAV et à Pôle emploi de procéder régulièrement à une estimation chiffrée.

La difficulté rencontrée par la Cour pour chiffrer de manière fiable et précise le montant de la fraude aux prestations sociales ne tient pas à l'insuffisance de ses moyens

humains et techniques, mais à la mise en place, par les administrations compétentes, d'un suivi exhaustif de ce phénomène.

Au demeurant, la Cour, qui se situe à équidistance du Parlement et du Gouvernement, arrête librement et en toute indépendance sa programmation, comme le Conseil constitutionnel a eu l'occasion de le rappeler.

Au fond, une augmentation de ses moyens n'aurait pas pour conséquence immédiate ou directe l'atteinte des objectifs que vous mentionnez.

Pour ces raisons, le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

Mme Nathalie Goulet. Je vais retirer cet amendement, qui est un amendement de mauvaise humeur, comme tout le monde l'aura compris.

Toutefois, monsieur le ministre, je voudrais que l'on réfléchisse à doter la Cour des comptes de moyens de contrainte. D'année en année, les réserves et les préconisations se renouvellent, tant sur la fraude fiscale que sur la fraude sociale, notamment sur la fraude aux cotisations, sans jamais trouver à s'appliquer.

Je retire donc cet amendement, en espérant que les administrations sociales pourront enfin compter.

M. le président. L'amendement n° II-620 est retiré.

L'amendement n° II-684 rectifié, présenté par M. Benarroche, Mme Benbassa, M. Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Conseil d'État et autres juridictions administratives <i>dont titre 2</i>	700 000		700 000	
Conseil économique, social et environnemental <i>dont titre 2</i>				
Cour des comptes et autres juridictions financières <i>dont titre 2</i>				
Haut Conseil des finances publiques <i>dont titre 2</i>		700 000		700 000
TOTAL	700 000	700 000	700 000	700 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guy Benarroche.

M. Guy Benarroche. Cet amendement vise à renforcer les moyens alloués à la Cour nationale du droit d'asile.

Le nombre d'affaires augmente constamment et la Cour ne parvient pas à tenir les délais impartis – raccourcis, à juste titre, par la loi de 2018. Si la CNDA n'y arrive pas, ce n'est pas seulement en raison de la crise du covid. J'ai eu l'occasion

de m'entretenir avec plusieurs membres de la CNDA, y compris sa présidente : c'est un problème global dû à l'accroissement incessant du nombre d'affaires à traiter.

La présidente de la CNDA a obtenu l'ouverture de huit salles d'audience complémentaires dès le début de 2021. De plus, les emplois non pourvus en 2020 seront reportés en 2021. Mais cela n'est pas suffisant pour traiter l'ensemble des dossiers dans les délais fixés par la loi.

Nous souhaitons donc accroître les moyens alloués à la Cour nationale du droit d'asile pour lui permettre de réaliser les embauches nécessaires et répondre ainsi à ses obligations.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Bilhac, rapporteur spécial. La CNDA a bénéficié de 90 % des créations d'emplois de la justice administrative depuis 2015.

Si nous devons être attentifs au maintien des capacités de la Cour, il ne faut pas phagocyter une part trop importante des crédits accordés à la juridiction administrative dans son ensemble.

Enfin, le gage conduirait à une baisse trop importante des moyens du Haut Conseil de finances publiques, représentant plus de la moitié des crédits qui lui sont accordés.

Pour ces raisons, la commission demande le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre délégué. Comme vous l'avez souligné, monsieur Benarroche, les dotations affectées à la CNDA dans le PLF pour 2021 intègrent notamment le financement du report des créations d'emplois qui n'ont pu être réalisées, conformément au souhait du Conseil d'État.

D'après les projections, le niveau de crédit atteint est suffisant pour permettre à la CNDA de juger dans les délais compatibles avec les objectifs qui lui sont fixés.

L'année 2020 a été marquée par d'importantes difficultés liées à la crise sanitaire et à la grève des avocats au premier trimestre. Toutefois, la Cour devrait se rapprocher de sa capacité annuelle de jugement maximale en 2021, en fonction de l'évolution de la situation.

Pour ces raisons, le Gouvernement n'est pas favorable à cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Leconte, pour explication de vote.

M. Jean-Yves Leconte. Cet amendement est effectivement très utile.

D'une part, si l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a bénéficié de moyens très importants pour essayer de faire face au mieux à l'évolution du nombre de demandeurs d'asile, la CNDA ne s'est pas vu octroyer les outils nécessaires pour faire de même. Or, vous le savez, 85 % des décisions négatives de l'Ofpra sont contestées devant la Cour nationale du droit d'asile. Il est donc important de donner à la CNDA les moyens de suivre la croissance du nombre de demandeurs d'asile telle qu'elle se manifeste depuis quelques années.

D'autre part, consacrer des moyens à la réduction des délais de traitement des dossiers par la Cour nationale du droit d'asile, ce n'est pas une dépense supplémentaire : répondre rapidement aux requérants est non seulement une mesure de dignité, mais aussi une mesure d'économie.

Je rappelle en effet que des prestations d'accompagnement sont versées aux demandeurs d'asile, qui, ne pouvant pas travailler, doivent se voir accorder néanmoins les moyens de vivre. Autrement dit, si l'on réduit les délais de jugement, on fait des économies.

Par conséquent, comme je l'ai dit, la disposition que nous proposons n'est pas une dépense en plus, mais de l'argent bien utilisé : le traitement rapide des recours permet à l'État, au total, de faire des économies sur son budget, ce qui me paraît sensé. (*Applaudissements sur les travées des groupes SER et GEST.*)

M. Jean-Pierre Sueur. Très bien !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-684 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(*Les crédits sont adoptés.*)

M. le président. J'appelle en discussion l'article 54 *quater*, qui est rattaché pour son examen aux crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État ».

Conseil et contrôle de l'État

Article 54 *quater* (nouveau)

- ① Au début du paragraphe 2 de la sous-section 2 de la section 12 du chapitre III du titre III du livre III de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales, il est rétabli un article L. 2333-87-5 ainsi rédigé :
- ② « Art. L. 2333-87-5. – I. – La recevabilité du recours contentieux contre la décision rendue à l'issue du recours administratif préalable obligatoire et contre le titre exécutoire émis est subordonnée au paiement préalable, dans la limite d'un plafond de 33 €, du montant de l'avis de paiement du forfait de post-stationnement et de la majoration prévue au IV de l'article L. 2333-87 si un titre exécutoire a été émis.
- ③ « Dans le cas où la commission du contentieux du stationnement payant décide qu'il n'y a pas lieu d'annuler la décision individuelle relative au forfait de post-stationnement, le montant acquitté par le requérant préalablement à l'introduction du recours contentieux est déduit du montant du forfait de post-stationnement et de la majoration restant à régler.
- ④ « Par dérogation au premier alinéa du présent I, le paiement préalable ne peut être exigé pour les recours contentieux formés par :
- ⑤ « 1° Les personnes susceptibles de prouver le vol ou la destruction de leur véhicule, ou d'avoir été victimes du délit d'usurpation de plaque prévu à l'article L. 317-4-1 du code de la route, dans les conditions prévues à l'article 529-10 du code de procédure pénale ;

- ⑥ « 2° Les personnes justifiant avoir cédé leur véhicule, notamment par la production de la déclaration de cession et de l'accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules mentionné au même article 529-10 ;
- ⑦ « 3° Les titulaires de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "stationnement pour personnes handicapées" prévue au 3° de l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.
- ⑧ « II. – En cas de dépôt d'un recours contentieux et sous réserve du paiement préalable du montant prévu au I du présent article, la durée d'examen du recours ne rentre pas dans le calcul de la période de trois mois mentionnée au IV de l'article L. 2333-87.
- ⑨ « La durée d'examen du recours court de la réception du dossier de recours par la commission du contentieux du stationnement payant jusqu'à la notification au requérant de la décision de la commission.
- ⑩ « Si un titre exécutoire a été émis, sa force exécutoire est suspendue durant toute la durée d'examen du recours et jusqu'à notification au requérant de la décision de la commission du contentieux du stationnement payant. »

M. le président. L'amendement n° II-11, présenté par M. Bilhac, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Supprimer cet article.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Christian Bilhac, rapporteur spécial. Cet article introduit par l'Assemblée nationale plafonne à 33 euros le montant du paiement exigé préalablement à un recours devant la Commission du contentieux du stationnement payant (CCSP) et supprime l'exigence d'un paiement préalable à la saisine de ladite commission pour les personnes victimes du vol de leur véhicule et pour les personnes handicapées exonérées de la redevance de stationnement.

J'approuve totalement, sur le fond, les objectifs qui président à l'introduction de cet article. Un article similaire avait d'ailleurs été adopté par le Sénat dans le projet de loi de finances pour 2020, mais le Conseil constitutionnel l'avait censuré comme étant un cavalier budgétaire.

Les mêmes causes produisant en général les mêmes effets, et au vu de la menace d'inconstitutionnalité qui pèse sur l'article 54 *quater*, je pense qu'il devrait être supprimé. Il serait certes bon que les dispositions qu'il contient soient introduites dans un autre texte de loi ; reste qu'elles ne relèvent pas du domaine de la loi de finances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre délégué. Monsieur le rapporteur, votre amendement vise en effet à supprimer l'article 54 *quater*, introduit à l'Assemblée nationale, qui tend à rétablir, dans certaines conditions, l'obligation de paiement partiel du forfait de post-stationnement. Cette disposition avait d'ailleurs été, sous une forme un peu différente, votée par le Sénat l'an dernier, puis frappée d'inconstitutionnalité. Il est donc vrai que le Conseil constitutionnel a déjà censuré, dans une décision relative à la loi de finances pour 2020, une disposition de même nature.

L'article 54 *quater* prévoit un dispositif légèrement différent de celui qui prévalait dans les précédentes rédactions ; il conserve le principe du paiement du forfait à la collectivité et de sa majoration à l'État.

Je partage toutefois votre constat, en tout cas une partie de votre constat, s'agissant du caractère perfectible de cette rédaction. Et je suis, comme vous tous – je le sais –, attaché à ce que le fonctionnement de la CCSP ne soit pas entravé ; or c'est bien là la situation dans laquelle nous nous trouvons, compte tenu de ce qu'a décidé le Conseil constitutionnel.

Aussi le Gouvernement s'en remet-il à la sagesse du Sénat sur cet amendement. La navette sera l'occasion de poursuivre la réflexion sur ce dispositif, et c'est bien volontiers que nous le perfectionnerons.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-11.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, l'article 54 *quater* est supprimé.

DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », figurant à l'état B.

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Direction de l'action du Gouvernement	953 897 016	860 344 038
Coordination du travail gouvernemental	723 186 115	709 665 821
<i>Dont titre 2</i>	<i>236 548 927</i>	<i>236 548 927</i>
Protection des droits et libertés	104 111 852	103 238 723
<i>Dont titre 2</i>	<i>50 779 259</i>	<i>50 779 259</i>
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022	126 599 049	47 439 494

M. le président. L'amendement n° II-442 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-554, présenté par M. Calvet, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Coordination du travail gouvernemental <i>dont titre 2</i>	1 500 000		1 500 000	
Protection des droits et libertés <i>dont titre 2</i>				
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022		1 500 000		1 500 000
TOTAL	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Rémy Pointereau.

M. Rémy Pointereau, *au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*. Cet amendement vise à augmenter les crédits du Haut Conseil pour le climat (HCC).

Il s'avère en effet qu'il manque de moyens humains, ce qui limite sa capacité à répondre aux demandes formulées par le Parlement, comme celle du président du Sénat, Gérard Larcher, qui a demandé récemment une évaluation de l'impact environnemental de la 5G. Mme Le Quéré, présidente du HCC, lui a répondu que les ressources humaines du Haut Conseil ne lui permettaient pas de répondre à sa demande et de mener à bien ces travaux.

Je rappelle que l'homologue britannique du Haut Conseil pour le climat est doté de 24 équivalents temps plein, contre 6 pour l'autorité française. Il serait bon, donc, d'augmenter ces crédits!

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Paul Toussaint Parigi, *rapporteur spécial*. Si le Haut Conseil pour le climat fait l'objet d'un nombre croissant de saisines, ses moyens sont restés constants depuis sa création en 2019 par le Président de la République. Le Haut Conseil dispose, à l'heure actuelle, d'un budget de fonctionnement de 500 000 euros et de 6 équivalents temps plein, contre 24 pour son homologue britannique, comme cela a été dit.

Or, aujourd'hui, ces moyens limités ne lui permettent pas de répondre de manière satisfaisante aux demandes d'évaluation des politiques publiques relatives au climat formulées par le Gouvernement et par le Parlement.

Compte tenu de l'importance croissante de ces sujets dans le débat public, la question du renforcement des moyens financiers et humains du Haut Conseil pour le climat doit donc être posée.

La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur cet amendement; quant à moi, à titre personnel, j'y suis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Marc Fesneau, *ministre délégué*. Comme cela a été rappelé par M. le sénateur Pointereau, le Haut Conseil pour le climat comprend une présidente et 12 membres choisis en raison de leur expertise. Il s'appuie sur une équipe de 6 personnes hébergées par France Stratégie, qui

met par ailleurs à disposition du Haut Conseil ses moyens administratifs et financiers – il faut quand même le souligner –, lesquels sont mutualisés avec l'ensemble des organismes qu'il coordonne.

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Cela paraît suffisant!

M. Marc Fesneau, *ministre délégué*. Le HCC peut en outre mobiliser l'ensemble des experts et des organismes publics intervenant dans le domaine du climat, dont une part importante de ses membres sont issus – le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Météo-France, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), pour ne citer que ces organismes.

Grâce à l'ensemble de ces moyens, le HCC – vous l'avez dit – est désormais une autorité installée dont les travaux sont reconnus. Il remplit donc la mission voulue par le Président de la République, qui était de créer un organisme chargé d'apporter un éclairage indépendant et neutre sur la politique du Gouvernement pour la lutte contre le changement climatique et sur les impacts sociaux, économiques et environnementaux dudit changement.

En outre, vous gagez votre amendement par la réduction des crédits de la présidence française de l'Union européenne, alors même que celle-ci sera l'occasion de porter au niveau européen l'ambition de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Stéphane Piednoir, pour explication de vote.

M. Stéphane Piednoir. Il ne s'agit bien évidemment pas de remettre en cause les missions du Haut Conseil pour le climat. Je m'interroge simplement sur l'ampleur de la demande qui est ici formulée: multiplier par quatre le budget du HCC, et donc multiplier par quatre ses effectifs, de 6 à 24 ETP, du jour au lendemain, ne me semble pas raisonnable.

J'entends bien la comparaison qui a été exposée par notre collègue Pointereau: le Royaume-Uni dispose du même type de structure, mais dotée de 24 ETP. Mais peut-être le Royaume-Uni ne dispose-t-il pas d'un office parlementaire

chargé de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques analogue à celui qui existe en France, avec 18 députés, 18 sénateurs, des personnels administratifs.

M. Marc Fesneau, ministre délégué. En effet.

M. Stéphane Piednoir. Cet office est parfois saisi par l'Assemblée nationale, par le Sénat, voire directement par le Gouvernement, pour évaluer ce genre de politiques publiques. Il ne me semble donc pas raisonnable d'aller dans le sens de cet amendement, quoiqu'il ait été brillamment défendu par Rémy Pointereau.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Leconte, pour explication de vote.

M. Jean-Yves Leconte. J'irai dans le même sens que notre collègue Piednoir : nous avons besoin d'un peu de cohérence. Nous avons un Conseil économique, social et environnemental dont nous déplorons qu'il ne soit pas utilisé comme il faut. Or il a aussi cette compétence environnementale.

M. Marc Fesneau, ministre délégué. Eh oui !

M. Jean-Yves Leconte. Je rappelle que le Haut Conseil pour le climat ne représente pas grand-chose comparé au Conseil économique, social et environnemental, qui est inscrit dans la Constitution, et auquel il faut donner tout le rôle qui lui est dévolu au niveau constitutionnel.

Il n'est par conséquent pas très raisonnable d'accorder une telle dotation au HCC, qui vient d'être créé et n'a pas de véritable utilité, sauf à vouloir abaisser le rôle du Conseil économique, social et environnemental ; ce dernier peut tout à fait remplir la mission que nous avons en vue s'agissant des questions relevant du climat et de l'environnement.

Pour des raisons de cohérence et de simplification, il est donc préférable de s'appuyer sur le CESE plutôt que de renforcer cette petite structure dont l'existence même va

totalement à l'encontre de la volonté de simplification et de rationalisation des petits organismes dont les crédits relèvent de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

M. le président. La parole est à M. Rémy Pointereau, pour explication de vote.

M. Rémy Pointereau. C'est un amendement d'appel que nous avons présenté, les ETP affectés au Haut Conseil pour le climat étant insuffisants pour répondre aux demandes. Compte tenu des arguments de M. le ministre, et après avoir discuté avec mon collègue de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable Bruno Belin, nous prenons acte de l'impossibilité dans laquelle nous sommes d'obtenir satisfaction ; nous allons donc retirer cet amendement. *(Très bien ! sur des travées des groupes Les Républicains et UC.)*

Il faut être raisonnable, même si le HCC manque de moyens, même si les ETP qui lui sont affectés sont insuffisants pour répondre aux demandes. Cette discussion nous a au moins donné l'occasion de faire la démonstration de la fibre écologique du groupe Les Républicains. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.)*

M. le président. L'amendement n° II-554 est retiré.

L'amendement n° II-686 rectifié *ter*, présenté par M. Benarroche, Mme Benbassa, M. Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Coordination du travail gouvernemental <i>dont titre 2</i>		500 000		500 000
Protection des droits et libertés <i>dont titre 2</i>	500 000		500 000	
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022				
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guy Benarroche.

M. Guy Benarroche. Cet amendement a pour objet d'augmenter les moyens du Défenseur des droits. *(Oh ! sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. Jean Bizet. Est-ce vraiment nécessaire ?

M. Guy Benarroche. Et pourquoi pas ? Quoi de plus légitime s'agissant de défendre tous les droits !

L'institution connaît, au titre du PLF pour 2021, une augmentation de ses effectifs de 5 ETP. Je vous rappelle néanmoins que la hausse d'activité du Défenseur des droits ces dernières années est considérable : le nombre des saisines dont il fait l'objet a augmenté de 40 % entre 2014 et 2019.

Il doit donc assurer un meilleur maillage territorial en renforçant son réseau de délégués territoriaux – tel est l'objet de cette augmentation de moyens.

En outre, depuis peu, le Défenseur des droits s'est attelé à un nouveau sujet : je vous rappelle, si vous ne l'avez pas encore noté, qu'il est chargé de la protection et de l'accom-

pagement des lanceurs d'alerte. Il a ainsi été saisi de 84 dossiers en la matière en 2019. Pour poursuivre ses travaux dans ce domaine, le Défenseur des droits se doit de recruter une équipe spécialisée. Les besoins ont été évalués à 10 ETP supplémentaires ; à 50 000 euros chacun, cela fait 500 000 euros.

Cette institution, de surcroît – vous le savez si vous êtes attentifs à ses budgets –, s'est toujours attachée à rationaliser ses coûts de fonctionnement, dans un souci de maîtrise des dépenses publiques que nous partageons.

Nous devons donc répondre aux besoins d'une institution dont nous savons qu'elle est soucieuse de la maîtrise de ses dépenses, et qui, en même temps, est chargée d'une nouvelle mission – s'occuper des lanceurs d'alerte – que nous lui avons confiée, mes chers collègues : compte tenu de ses nouvelles prérogatives, elle a besoin de davantage de moyens.

C'est la raison pour laquelle le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires demande le renforcement du budget qui lui est alloué ; l'augmentation que nous proposons est non pas de 2 millions d'euros, montant que nous avons estimé nécessaire, mais, après discussion avec un certain nombre de membres des commissions compétentes, de 500 000 euros, ce qui correspond à 10 ETP, moyens humains indispensables semble-t-il.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Paul Toussaint Parigi, rapporteur spécial. Comme cela a été dit, la version initiale de cet amendement avait pour objet une hausse de 2 millions d'euros, soit 9 % du budget total du Défenseur des droits. Ce montant apparaissait disproportionné à la commission des finances au regard du souci de maîtrise globale de la dépense publique.

La commission a donc demandé le retrait de cet amendement. Celui-ci a néanmoins été rectifié dans un sens plus raisonnable, la hausse proposée étant désormais de 500 000 euros. La commission n'ayant pu se prononcer formellement sur cette version rectifiée, j'é mets à titre personnel un avis favorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre délégué. L'augmentation des moyens du Défenseur des droits s'est traduite par le déploiement de 12 chefs de pôle régionaux, dont le rôle est d'animer le réseau des délégués territoriaux bénévoles qui traitent près de 80 % des demandes – telle est la réalité du travail effectué.

Le PLF pour 2021 prévoit d'ailleurs une augmentation des moyens alloués à ce réseau en permettant d'accroître de 20 le nombre de délégués territoriaux, passé – je le rappelle – de 398 en 2014 à 520 en 2020 grâce à une hausse des crédits affectés à leur indemnité représentative de frais.

En conséquence, le Gouvernement estime qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la dotation et les moyens budgétaires attribués au Défenseur des droits, qui sont de 23 millions d'euros et ont été alloués pour lui permettre l'accomplissement de ses missions.

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

Mme Nathalie Goulet. Je soutiendrai cet amendement.

Des représentants du Défenseur des droits sont présents dans nos territoires ; ils sont certes bénévoles, mais ils n'ont, surtout, absolument aucun moyen – ils doivent utiliser leur voiture personnelle, n'ont pas d'ordinateur, doivent parcourir des distances impossibles...

M. Fabien Gay. Bien sûr !

Mme Nathalie Goulet. Vu l'ampleur de la casse sociale et économique et vu les difficultés d'accès au droit que l'on déplore en ce moment – le non-recours est un énorme problème : beaucoup de gens ne vont pas chercher les prestations auxquels ils ont droit –, le rôle du Défenseur des droits est essentiel. Il est là notamment pour écouter et pour faire le lien entre les administrations et les gens un peu perdus qui, en ce moment, sont nombreux sur nos territoires.

Je voterai cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-686 rectifié *ter*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-680, présenté par Mmes Meunier, Lubin et Briquet, M. Kanner, Mmes Conconne et Féret, M. Fichet, Mme Jasmin, M. Jomier, Mmes Le Houerou, Poumirol, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Coordination du travail gouvernemental <i>dont titre 2</i>	400 000		400 000	
Protection des droits et libertés <i>dont titre 2</i>				
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022		400 000		400 000
TOTAL	400 000	400 000	400 000	400 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Michelle Meunier.

Mme Michelle Meunier. Il s'agit de l'action n° 15 du programme 129, qui concerne la Mildeca, la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Il y a deux ans, le Gouvernement a élaboré un plan national de lutte contre les addictions sur cinq ans. Ce plan compte 6 axes, 19 priorités et 200 mesures mises en œuvre par différents ministères et par différents opérateurs, associations et organismes.

Dans ce plan, il faut distinguer l'esprit et la lettre. Le Gouvernement confie à la Mildeca des objectifs d'envergure, afin de répondre à des enjeux sociaux, sociétaux et surtout de santé publique considérables – cela a été dit en discussion générale –, tout en diminuant les moyens qui lui sont alloués.

L'année 2021 ne fera pas exception à cette dynamique. Les montants prévus, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, sont quasiment réduits de moitié par rapport aux crédits votés en 2009.

On nous dit que les moyens sont redéployés : ici un fonds de lutte contre les addictions aux substances psychoactives porté par l'assurance maladie, là des moyens transférés au ministère de l'intérieur pour l'Office anti-stupéfiants.

Il y a malgré tout matière à s'interroger : la dispersion du pilotage signifie-t-elle un saupoudrage ou une multiplication de la force de frappe ?

Pourtant, s'agissant de la lutte contre les addictions, la tâche demeure immense. Les campagnes de sensibilisation et d'information ont porté leurs fruits sur la consommation d'alcool et de tabac, mais les bouleversements profonds du quotidien, provoqués notamment par le premier confinement, démontrent que les avancées sont fragiles. De récentes études ont montré que la consommation de tabac, d'alcool et de drogues, ainsi que le recours à des substances psychoactives sur ordonnance, sont en recrudescence.

Soyons attentifs aussi aux addictions sans substance, celles qui ont trait aux écrans et aux jeux en ligne, qui touchent notamment les adolescents et les enfants. On sait que les conséquences de ces pratiques sur la santé seront redoutables.

Pour toutes ces raisons, la Mildeca doit demeurer l'entité de pilotage de cette politique et, à ce titre, être confortée dans ses moyens. Nous proposons donc de lui attribuer un crédit supplémentaire de 400 000 euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Paul Toussaint Parigi, rapporteur spécial. Cet amendement vise à augmenter de 400 000 euros les moyens alloués à la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

La baisse de 357 000 euros par rapport à 2020, à laquelle font référence les auteurs de l'amendement, correspond en réalité à une simple mesure de transfert, les missions du Centre interministériel de formation anti-drogues ayant été transférées au ministère de l'intérieur.

À périmètre constant, c'est-à-dire corrigé de cette mesure de transfert, les moyens de la Mildeca sont parfaitement stables par rapport à la loi de finances pour 2020.

Cet amendement me semble donc sans objet ; la commission demande à ses auteurs de bien vouloir le retirer.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre délégué. Madame la sénatrice Meunier, nous partageons vos préoccupations que vous avez exposées ; il est nécessaire de veiller aux moyens de la Mildeca. Comme vient de le dire votre rapporteur, ces moyens, de fait, sont stables.

Par ailleurs, je voudrais rappeler, comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, que la Mildeca bénéficie d'un autre financement, celui du fonds de concours « drogues », alimenté par l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués.

De surcroît, en plus des crédits sur lesquels vous êtes appelés à délibérer cet après-midi, elle aura bénéficié, en 2020, de crédits supplémentaires à hauteur de 2,5 millions d'euros.

Une stabilité des dotations à laquelle s'ajoute la « dynamique » – pardon pour ce terme – des crédits afférents au fonds de concours « drogues » : cela permet à la Mildeca d'exercer ses missions dans les meilleures conditions. Vous avez raison, madame la sénatrice : elle a besoin de moyens pour pouvoir fonctionner, parce que les addictions se développent – et la période que nous vivons n'y est pas étrangère.

M. le président. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. Je comprends que, de façon politique, vous refusiez d'augmenter le budget du Défenseur des droits, ainsi que, très probablement – c'est l'objet de l'amendement suivant –, celui du Contrôleur général des lieux de privation de liberté. Mais la Mildeca, c'est autre chose !

M. Marc Fesneau, ministre délégué. En réalité, les crédits augmentent !

M. Fabien Gay. Et j'espère que notre collègue Mme Meunier et le groupe socialiste vont maintenir ce très bon amendement.

Le fonds « drogues » dont vous parlez a pour objet la lutte contre le trafic de drogue : ce n'est pas tout à fait la même chose...

M. Marc Fesneau, ministre délégué. Le fonds alimente le budget de la Mildeca !

M. Fabien Gay. La Mildeca, elle, construit des parcours de santé, notamment, pour sortir les jeunes, et les moins jeunes, des addictions comme le tabagisme et les addictions aux drogues. Ici, au Sénat, on s'est soucié de cette affaire cette année ! Notre collègue Valérie Létard nous a alertés sur le fléau que représentent les usages dangereux du protoxyde d'azote, et nous avons voté à l'unanimité une proposition de loi sur ce sujet. Nous n'avons pas fait de politique politicienne : nous l'avons votée parce que ce phénomène est bien réel et parce qu'il faut lutter contre ces addictions.

Et on consacrerait 400 000 euros de moins à cette politique ? L'amendement de Mme Meunier vise seulement à rétablir le niveau des crédits ; cela fait treize ans, en effet – nous l'avons dit lors de la discussion générale, et c'est écrit dans l'objet de l'amendement –, que les budgets diminuent.

Voilà la question ! Elle mérite que nous y réfléchissions quelques instants. On ne demande pas grand-chose : 400 000 euros pour maintenir le niveau des crédits, alors que nous traversons une crise sociale dont nous savons que les ravages vont être très importants.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur, pour explication de vote.

M. Jean-Pierre Sueur. Je suis étonné des arguments qui sont opposés à cet amendement. Mme Meunier a bien expliqué quels étaient les impacts sur les personnes, dans nos quartiers, du fléau dont il est ici question. Nous en sommes tous témoins ; chacun pourrait en parler à propos de son département.

Que nous répond-on ? Monsieur le rapporteur, vous nous dites qu'il y a un transfert de crédits, que donc le budget est stable, et que l'amendement n'a pas d'objet. Mais ce que dit Mme Meunier, c'est qu'il ne faut pas que ce budget soit stable ; il faut qu'il augmente ! Nous voyons en effet quels ravages font les toxicomanies.

Il faut démanteler les trafics – à cet égard, nous connaissons le travail des services de la police, de la gendarmerie et des douanes –, mais aussi prendre en charge les personnes qui sont complètement cassées, abîmées, par ces fléaux.

Monsieur le ministre, vous avez évoqué les crédits venant des biens mal acquis, c'est-à-dire des avoirs que la justice prélève – nous en parlerons en examinant le budget de la justice, puisqu'un amendement sur ce sujet a été adopté à l'Assemblée nationale – lorsque sont saisis des biens issus du pillage de pays pauvres détenus en France par des personnes condamnées pour corruption internationale.

Ces ressources peuvent certes abonder la mission de lutte contre les drogues – vous avez tout à fait raison, monsieur le ministre. Mais je pense qu'il serait plus judicieux que ces fonds reviennent aux populations spoliées, ce qui rend d'autant plus nécessaire l'augmentation des fonds dédiés à la lutte contre les addictions et contre toutes les formes de toxicomanies.

C'est pourquoi notre groupe soutient avec conviction l'amendement de Mme Michelle Meunier.

M. le président. Mes chers collègues, je vous signale que, si nous ne finissons pas avant ce soir l'examen des missions inscrites à l'ordre du jour de cet après-midi, elles seront reportées à demain, puisqu'il nous reste 39 amendements à examiner sur les crédits de la mission « Plan de relance ».

La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian, pour explication de vote.

Mme Sophie Taillé-Polian. Je serai très brève, monsieur le président. Je dis simplement, au nom du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires, combien nous soutenons cet amendement.

Au-delà des addictions « traditionnelles », drogues et alcool, je voudrais souligner tout particulièrement que des addictions nouvelles, aux écrans notamment, se développent considérablement elles aussi, en lien avec la situation sanitaire et avec les confinements.

La jeunesse est en situation de grande détresse psychologique ; il y a là des dangers profonds, importants, qui nécessitent non pas seulement que les crédits soient maintenus, mais qu'ils soient augmentés.

Mme Sophie Primas. Que pourront y changer 4 000 euros par département ?

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-680.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-685 rectifié *bis*, présenté par M. Benarroche, Mme Benbassa, M. Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Coordination du travail gouvernemental <i>dont titre 2</i>		100 000		100 000
Protection des droits et libertés <i>dont titre 2</i>	100 000		100 000	
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022				
TOTAL	100 000	100 000	100 000	100 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guy Benarroche.

M. Guy Benarroche. Cette demande est un peu moins budgétivore encore que les deux qui viennent d'être rejetées.

Cet amendement a pour objet d'augmenter le budget du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) d'un montant de 100 000 euros, afin de le doter de 2 ETP supplémentaires.

Certes, le budget du CGLPL est en augmentation, mais, à étudier les chiffres d'un peu plus près, on voit que cette augmentation est essentiellement liée à la reconduction du bail locatif de ses locaux.

Le CGLPL est une autorité administrative indépendante qui a pour mission de veiller à ce que les personnes privées de liberté soient traitées avec humanité et dans le respect de leur dignité.

Cette institution est fondamentale, parce qu'elle opère un contrôle de tous les lieux de privation de liberté, des centres de rétention administrative aux hôpitaux psychiatriques en passant par les locaux de garde à vue et les établissements pénitentiaires. Ses recommandations sont essentielles dans ces lieux où les citoyens n'ont aucun droit de regard.

Compte tenu par ailleurs des récentes condamnations de la France par la Cour européenne des droits de l'homme, sanctionnant la densité carcérale des maisons d'arrêt françaises, et à défaut d'une politique pénitentiaire appropriée, nous avons besoin de renforcer le contrôle de ces établissements.

C'est la raison pour laquelle le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires demande l'augmentation de 100 000 euros des moyens du Contrôleur général des lieux de privation de liberté – ce montant a été fixé après audition des agents du CGLPL.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Paul Toussaint Parigi, rapporteur spécial. Avis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre délégué. Monsieur le sénateur, vous avez raison de souligner le rôle absolument essentiel du Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Je voudrais rappeler que le montant de sa dotation a été arrêté, dans le PLF pour 2021, à un niveau supérieur à celui de 2020 : 1,3 million d'euros en autorisations d'engagement, permettant le réengagement de son loyer – vous l'avez dit. La dotation est également légèrement supérieure au niveau de 2020 en crédits de paiement et en crédits de titre 2.

Je voudrais rappeler également que ces moyens ont été déterminés en concertation avec l'institution elle-même – il faut aussi écouter ce que disent les institutions dont nous examinons les crédits. Ils lui permettent de remplir pleinement les missions qui lui sont dévolues, son périmètre n'ayant pas connu d'évolution récente.

Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Michel Canevet, pour explication de vote.

M. Michel Canevet. Je suis plus que réservé sur cette augmentation de crédits. Je crois, au contraire, qu'il faudrait que l'on arrive à rationaliser le système et que l'on

envisage de rattacher plutôt le Contrôleur général des lieux de privation de liberté au Défenseur des droits, qui a une vocation générale. Il importe d'introduire un peu de cohérence : à force de multiplier les institutions et les autorités administratives indépendantes, on s'y perd complètement. Il est temps de mettre un peu d'ordre. La logique voudrait que toutes ces institutions soient rassemblées.

Le message concernant les lieux de privation de liberté, dont on sait qu'ils sont surchargés, notamment les prisons, porterait beaucoup plus si le Défenseur des droits était chargé de cette mission. Il existe déjà des sections spécialisées au sein de l'institution du Défenseur des droits. Pourquoi ne pas en ouvrir une supplémentaire, spécialisée dans le contrôle des lieux de privation de liberté ?

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-685 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

BUDGET ANNEXE : PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits du budget annexe « Publications officielles et information administrative », figurant à l'état C.

ÉTAT C

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Publications officielles et information administrative	157 131 055	152 338 055
Édition et diffusion	49 440 000	44 947 000
Pilotage et ressources humaines	107 691 055	107 391 055
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>62 731 055</i>	<i>62 731 055</i>

M. le président. Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des crédits des missions « Pouvoirs publics », « Conseil et contrôle de l'État », « Direction de l'action du Gouvernement » et du budget annexe « Publications officielles et information administrative ».

Remboursements et dégrèvements**Engagements financiers de l'État****Compte d'affectation spéciale : Participation de la France au désendettement de la Grèce****Compte d'affectation spéciale : Participations financières de l'État****Compte de concours financiers : Accords monétaires internationaux****Compte de concours financiers : Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics****Investissements d'avenir**

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits des missions « Remboursements et dégrèvements » et « Engagements financiers de l'État », des comptes d'affectation spéciale « Participation de la France au désendettement de la Grèce » et « Participations financières de l'État », des comptes de concours financiers « Accords monétaires internationaux » et « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », ainsi que de la mission « Investissements d'avenir » (et article 55).

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Pascal Savoldelli, rapporteur spécial de la commission des finances. J'étais à deux doigts de partir à la manif! (*Sourires.*) Nous allons voir passer beaucoup d'argent public en cinq minutes. (*Sourires.*) La mission « Remboursements et dégrèvements » est composée de deux programmes, le premier est consacré aux remboursements et dégrèvements d'impôts d'État, le second aux impôts locaux.

Les remboursements et dégrèvements d'impôts d'État sont évalués à 119,2 milliards d'euros en 2021 – une bagatelle! Ce montant, déjà prodigieux, est de surcroît en augmentation de 1,5 milliard d'euros par rapport à la prévision pour cette année. Ce nouveau bond s'inscrit dans le prolongement de la hausse quasi ininterrompue de ces crédits depuis 2010. Cela concerne donc au moins deux gouvernements.

D'où provient cette augmentation? C'est simple, elle provient d'abord des remboursements de crédits de TVA, la part la plus importante des remboursements et dégrèvements d'impôts avec 56,6 milliards d'euros. En sept ans, la sous-action relative aux restitutions de TVA a augmenté de 14,2 milliards d'euros. Dès lors, madame la ministre, il est inutile de vous préciser que je considère comme absolument nécessaire de fournir aux parlementaires une information approfondie sur les causes de cette trajectoire de hausse!

Puisqu'il est question d'information approfondie, je rappelle que la Cour des comptes a estimé la fraude à la TVA à près de 15 milliards d'euros. Où et comment cette priorité est-elle gérée par le Gouvernement, madame la ministre? Une action résolue permettrait de dégager de nouvelles ressources publiques, ce qui nous éviterait, par exemple, d'être suspendus à la décision de l'Union européenne de subventionner le plan de relance!

Lors des débats sur ce PLF pour 2021, j'ai aussi largement défendu la baisse des taux de TVA concernant les produits et les services essentiels aux personnes et à leur dignité. Je sais que la législation européenne nous contraint, mais la France doit être précurseur et leader, madame la ministre, comme dans d'autres domaines d'ailleurs, mais j'y reviendrai.

Un autre élément pèse sérieusement sur les remboursements et dégrèvements, à savoir le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Le coût de ce dispositif reste éminemment considérable pour les finances publiques, après avoir atteint quasiment 20 milliards d'euros en 2019. Inutile de mentionner le rapport éloquent de France Stratégie sur le sujet, largement cité dans l'hémicycle.

Par ailleurs, un autre élément abordé par cette mission concerne les coûts des grands contentieux fiscaux de droit de l'Union européenne, qui sont très élevés pour l'État. C'est un sujet qui ne souffre pas non plus d'un excès d'informations et de transparence.

Enfin, le dernier point que j'aborde ici est la question des « règlements d'ensemble ». Vous le savez, ils permettent à l'administration d'accorder au contribuable une minoration du montant des pénalités dues, mais également des droits demandés. Cette pratique est utilisée lors de redressements complexes, notamment en matière de fiscalité internationale.

Sur les 116 règlements d'ensemble opérés en 2019, portant sur une remise totale 1,6 milliard d'euros, les droits ont été minorés de 1,12 milliard d'euros. Si l'État renonce à percevoir autant d'argent au motif que les règles sont complexes, eh bien changeons les règles, cela rapportera plus d'argent à l'État! Il y a là une problématique qui est posée, et pas n'importe laquelle : celle de l'égalité de traitement entre les contribuables.

Selon un rapport remis au Parlement, le règlement d'ensemble le plus important l'an dernier s'élève à 523 millions d'euros. Je n'entrerai pas dans le détail, mais il s'agit de Google, pour ne pas le citer.

Dans cette affaire, le tribunal administratif et la cour administrative d'appel de Paris avaient donné raison à l'entreprise au motif que « la société Google Ireland Limited ne dispose pas en France d'un établissement stable, au sens de la convention franco-irlandaise ». Mais pour solder l'affaire sur le plan pénal, Google avait décidé de transiger avec la justice et l'administration dans le cadre d'un règlement d'ensemble. Cette affaire m'inspire trois réflexions, madame la ministre.

Tout d'abord, nous devons inscrire dans le droit la notion d'établissement stable que, sur l'initiative des sénateurs communistes, le Sénat a adopté – j'en remercie d'ailleurs tous mes collègues.

Ensuite, l'administration fiscale espérait un redressement de 1,1 milliard d'euros, mais elle n'obtient finalement que la moitié de cette somme. C'est pour le moins un accord *a minima*.

Enfin, ce règlement débouche sur une convention fiscale dérogatoire dont nous ne connaissons pas les termes.

En ce qui concerne à présent les dégrèvements et remboursements d'impôts locaux, en 2021, les crédits du programme s'effondrent, puisqu'ils passent de 23 milliards d'euros à 7 milliards d'euros.

Deux événements expliquent cette contraction. D'abord, la réforme de la taxe d'habitation et, ensuite, la réforme des impôts de production.

S'agissant de la réforme de la taxe d'habitation, il est utile de se rappeler que nous arrivons, en 2021, dans la deuxième phase de la réforme. Jusqu'ici, l'allègement introduit en loi de finances pour 2018 avait pris la forme d'un dégrèvement et, par voie de conséquence, son coût était retracé par la mission dont je rapporte les crédits.

La mise en œuvre progressive de ce dégrèvement s'était ainsi traduite par une hausse importante des crédits de la mission : 3 milliards d'euros supplémentaires en 2018, 6 milliards d'euros supplémentaires en 2019 et 14 milliards d'euros supplémentaires en 2020.

À compter de 2021, ce dégrèvement est transformé en exonération et le produit de la taxe d'habitation est perçu par l'État.

Au bilan, le Gouvernement s'attend à une diminution de l'ordre de 10 milliards d'euros de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) acquittée par les entreprises.

Me voilà confronté à une contradiction, mais soyez rassurée, madame la ministre, cela n'effraie pas le dialecticien que je suis : la commission des finances (*Rires.*)..., pardon, des finances...

M. le président. Un peu de sérieux! (*Sourires.*)

M. Pascal Savoldelli, rapporteur spécial. ... a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat, mais le rapporteur que je suis donne un avis défavorable! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jérôme Bascher, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je commencerai par citer Marx : « La politique, c'est l'art de chercher les problèmes, de les trouver, de les sous-évaluer et ensuite d'appliquer de manière inadéquate les mauvais remèdes. » Il s'agit, bien évidemment, de Groucho Marx et non de Karl Marx! (*Sourires.*)

Ces quelques mots résument parfaitement la politique financière menée par le Gouvernement, particulièrement la trajectoire des finances publiques depuis le début de ce quinquennat.

Je ne vais pas dire du mal de la gestion de la dette, madame la ministre, car les crédits sont en légère diminution en raison des effets de taux. Par ailleurs, l'Agence France Trésor gère particulièrement bien la dette de la France. Heureusement, car sans une agence aussi performante nous serions dans une panade financière bien pire!

J'en veux pour preuve la gestion des billets de trésorerie. Au moment où la France allait un petit peu mieux, elle a su diminuer son stock de billets de trésorerie pour, le moment venu, pouvoir émettre beaucoup de dette à court terme et à taux négatif, ce qui rapporte à notre pays.

Mais le sujet n'est pas la gestion, c'est la trajectoire des finances publiques – nous l'avons largement souligné lors de la discussion générale et de nos premières discussions sur le plan de relance. Au début de 2020, la France avait une trajectoire de dette inverse de celle de ses grands partenaires européens et des autres pays du monde : c'était un problème. Le temps était à la stabilisation, on était content, on était presque à 100 % du PIB, on était heureux, ça ne bougeait plus! La dérive, je le dis en toute objectivité, a eu lieu en 2011.

En 2011, la France n'a pas infléchi sa trajectoire de dette. Depuis, elle n'a fait qu'augmenter toute seule, négligemment. Ce n'était pas important parce que les taux baissaient. Nous avons connu ce paradoxe incroyable qui a consisté à multiplier par deux notre dette par rapport au PIB tout en payant moins de charges d'intérêts. Voilà le vrai sujet, mes chers collègues, ne nous y trompons pas!

On nous dit que la dette au Japon atteint 240 % du PIB. Oui, mais le problème n'est pas la dette, ce sont les charges d'intérêts. Au Japon, les taux d'intérêt sont à zéro : ils paient donc zéro intérêt, contre 35 milliards pour la France. Voilà le problème!

Pour autant, le Japon est-il le modèle à suivre? Eh bien non, car le Japon a une croissance également de zéro : si les taux d'intérêt y sont nuls, c'est que la croyance et l'espérance en l'avenir sont proches de zéro. Ce phénomène est lié à la transition démographique. Nous sommes dans le même cas de figure. Notre croissance potentielle est mauvaise. Je l'ai souligné dans la discussion générale, ce budget fait complètement l'impasse de la croissance potentielle : pas de politique familiale, pas de politique de recherche. Ce sont pourtant deux éléments fondamentaux.

J'ai entendu Bruno Le Maire, qui n'est toujours pas parmi nous (*Sourires.*), affirmer que la croissance nous permettra d'effacer la dette. Or nous ne faisons aucun effort en termes de croissance potentielle.

Selon un avis récent du Haut Conseil des finances publiques, la France sera moins riche en 2022 qu'en 2017, le PIB nominal aura baissé, voilà le bilan! Et pendant ce temps, nous aurons augmenté notre dette et notre charge d'intérêts. C'est une vraie grande difficulté qui reste devant nous.

Quoi qu'il en soit, nous sommes sauvés : vous avez trouvé la martingale, à savoir un nouveau comité Théodule, comme pour l'article 24 de la proposition de loi relative à la sécurité globale, que j'évoquais dans ma précédente intervention, après Jean-Pierre Sueur. Vous proposez donc de créer un nouveau comité, composé de grands experts, qui sont tous très bons – je les connais personnellement.

M. Vincent Capo-Canellas. Quelle chance!

M. Jérôme Bascher, rapporteur spécial. Mais à quoi bon puisque, comme d'habitude, comme pour la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, vous ne tiendrez pas compte de leur avis?

Vous votez une très belle trajectoire et vous l'abandonnez dès le lendemain de son vote! Vous ferez ici la même chose!

Ils vous diront de baisser la dépense publique, ce que vous n'avez jamais fait, et de stimuler la croissance potentielle, ce que vous avez oublié de faire. Voilà, madame la ministre, et pour pas cher, les conclusions de votre comité Théodule, mais vous ne les verrez pas, car ce sera pour 2022, quand vous ne serez plus là! (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Murmures désapprobateurs sur les travées des groupes UC et RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, madame la ministre, chers collègues, le temps m'étant compté, je retiendrai trois points principaux de mon exposé.

Pour commencer, je citerai un élément de contexte. En 2020, la donne a sensiblement changé pour l'État actionnaire et sa doctrine. Telle la marée, l'ambition de 2017 a reflué.

En prenant les commandes, le Gouvernement a redéfini les contours de sa doctrine : les participations de l'État étaient conçues comme un placement « à la papa », lequel ne saurait échapper à la disruption en vogue à l'époque. Pour cela, un mouvement de « respiration » du portefeuille a été engagé, ce qui s'est concrétisé par la cession de la Française des jeux. La privatisation d'Aéroports de Paris devait suivre.

Trois ans plus tard, le « nouveau monde » accuse ses premières rides : à l'aune des événements exceptionnels que nous traversons, le Gouvernement a infléchi sa doctrine. Derrière cet élément de langage, c'est en réalité au retour de la conception qui prévalait jusqu'alors que nous assistons, avec la mobilisation de la prise de participation publique comme levier de politique économique.

Je ne peux qu'approuver ce retour à la raison : je suis convaincu que l'intervention en capital de l'État – je dis bien en capital – permet d'apporter une réponse, en soutien de nos entreprises, de nos savoir-faire et de nos emplois.

Toutefois, je m'étonne de constater la très faible consommation des 20 milliards d'euros de crédits exceptionnels ouverts dans le deuxième collectif budgétaire, puisque seulement 20 % d'entre eux ont été consommés. Malheureusement, la sincérité budgétaire semble faire partie des « victimes collatérales » de la crise sanitaire.

Lors de mes travaux, M. Martin Vial, commissaire aux participations de l'État, m'a indiqué qu'une recapitalisation de la SNCF devait intervenir avant la fin de l'année, pour pas moins de 4 milliards d'euros. Quelle ne fut pas ma surprise, quelques jours plus tard, de lire dans la presse que, pour le président de cette entreprise, cette opération « n'était pas à l'ordre du jour » !

Madame la ministre, comment expliquer cette situation ? Vous parlez d'une doctrine « infléchie », mais c'est plutôt le constat d'un État actionnaire « à genou » qui s'impose.

Deuxième point de mon exposé, ce constat ne peut qu'être renforcé par le dossier de la rentrée, qui continue de faire grand bruit et nous inquiète sur toutes les travées.

Je parle, bien évidemment, de l'acquisition de Suez par Veolia. S'il s'agit d'une affaire entre entreprises à capitaux privés, l'État actionnaire est indirectement concerné au titre de la participation qu'il détient dans Engie. Or, lors du conseil d'administration du 5 octobre dernier, l'État a été mis en minorité sur le vote de la résolution concernant l'offre d'acquisition par Veolia des 29,9 % du capital de Suez détenus par Engie.

Dans cette affaire, au-delà des appréciations personnelles que nous pouvons avoir sur l'opportunité de la fusion, c'est bien la façon dont l'État actionnaire a appréhendé le dossier qui suscite mes interrogations. En effet, l'État a, sinon suggéré, du moins avalisé dès le premier semestre la décision d'Engie de recentrer ses activités et, partant, de mettre en vente sa participation au capital de Suez.

C'est pourquoi, madame la ministre, la surprise invoquée ne saurait justifier l'attentisme de l'État actionnaire face à l'offre de Veolia.

Mes chers collègues, sachez que le Gouvernement s'est montré, jusqu'à présent, peu coopératif. Non seulement Bruno Le Maire a perdu le chemin du Sénat, mais figurez-vous que son cabinet a décliné ma demande d'audition, jugeant que tel n'était pas « l'usage ». J'espère, madame la ministre, que vous jugerez que des interpellations en séance publique peuvent relever de « l'usage » !

Face au désengagement d'Engie, pourquoi l'État actionnaire n'a-t-il pas anticipé le besoin de recomposition de l'actionnariat de Suez ?

De deux choses l'une : si l'Agence des participations de l'État, prise de court par les turbulences de la crise sanitaire, n'a pas pu mener à bien cette recomposition, il faut le reconnaître.

Sinon, il vous faut assumer le sens de la stratégie consistant à « jouer la montre » qui, faute d'entente entre les parties, était vouée à l'échec. Quand deux des trois acteurs – Veolia et Engie – ont tout intérêt à aller vite, ce n'est pas, à mon sens, une position de neutralité.

Le troisième et dernier point de mon intervention concerne le débat sur les conditionnalités.

Le Gouvernement entend privilégier autant que possible une intervention directe en fonds propres et non en instruments de dette, assimilables à des fonds propres. L'objectif est clair : en contrepartie de son investissement, l'État veut être en mesure d'exercer une capacité d'influence sur la marche de l'entreprise.

Pourquoi, en ce cas, ne pas aller jusqu'au bout de la logique ? Dès lors que l'État entend exercer une capacité d'influence sur la marche de l'entreprise, les conditionnalités se justifient plus que pour tout autre type de soutien public.

M. le président. Il faut conclure !

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. Or le mécanisme en vigueur en la matière me semble bien trop timide : comment parler d'« engagements » alors que rien ne vient sanctionner leur non-respect ?

Laissez-moi vous faire part de ma conviction. Compte tenu de l'effort massif consenti par la puissance publique, je considère que ce soutien doit être assorti d'exigences.

Pour toutes ces raisons, la commission des finances n'a pas adopté les crédits du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ». (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. Jean Bizet, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le budget pour 2021 concernant les investissements d'avenir est caractérisé par deux éléments saillants : la poursuite du PIA 3 dans le contexte de la crise sanitaire, et le lancement d'un PIA 4 en soutien au plan de relance.

Je ne m'étendrai pas sur le PIA 3, si ce n'est pour saluer la souplesse dont cet outil a fait montre cette année. En effet, le secrétariat général pour l'investissement, le SGPI, a mobilisé plus de 1,5 milliard d'euros pour soutenir financièrement les entreprises en difficulté ou encore renforcer les moyens dévolus à la recherche en santé.

Les programmes d'investissements d'avenir (PIA) ont permis d'apporter des réponses concrètes, ciblées et rapides aux défis posés par la crise sanitaire. La capacité de réaction du SGPI et des opérateurs mérite donc d'être saluée.

En 2021, certaines de ces initiatives devraient se poursuivre. Je pense, notamment, à la création d'une enveloppe d'investissement consacrée à la souveraineté technologique, intitulée « French Tech Souveraineté », et dotée de 100 millions d'euros dans le PLF pour 2021.

La crise a en effet souligné l'importance d'un renforcement de l'autonomie de notre pays dans le domaine des technologies d'avenir, ce qui m'amène à mon second point, à savoir le lancement d'un quatrième PIA.

Je tiens à rappeler, en préambule, qu'il avait été décidé de lancer ce programme avant l'émergence de la covid-19. Il va de soi, cependant, que la crise que nous traversons a fait émerger de nouvelles priorités.

Le PIA 4 est doté de 20 milliards d'euros et structuré en deux volets, qui répondent à des finalités distinctes.

Un premier volet, dit « dirigé », vise à financer des investissements exceptionnels, à hauteur de 12,5 milliards d'euros.

Un second volet, dit « structurel », doit garantir, grâce à des dotations en capital, un financement pérenne aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation mis en place par le PIA, à hauteur de 7,5 milliards d'euros.

Je ne m'étendrai pas sur les modalités de budgétisation et de gouvernance de ce PIA, qui sont sensiblement identiques à celles du PIA 3 et dérogent tout autant aux grands principes budgétaires.

Plusieurs aménagements sont néanmoins apportés à cette gouvernance, pour mettre en œuvre les recommandations du comité de surveillance des investissements d'avenir.

L'article 55, rattaché à la mission, détaille ces modifications : il s'agit, notamment, de la création d'un conseil interministériel de l'innovation pour décider des priorités de la politique d'innovation, du renforcement du rôle du comité de surveillance des investissements d'avenir et de la formalisation d'une doctrine d'investissement pour les investissements d'avenir.

Ces évolutions sont bienvenues ; elles contribueront à renforcer la cohérence et l'efficacité des investissements d'avenir.

Je voudrais enfin relever l'existence de plusieurs pierres d'achoppement dans ce quatrième programme.

Le lancement d'un nouveau programme semble augurer d'une pérennisation des investissements d'avenir. La prorogation de ces dispositifs dérogatoires aux règles budgétaires n'est pas problématique en tant que telle, tant que le Parlement demeure à même de suivre et de contrôler l'emploi des crédits qui sont votés.

Or il me semble que la maquette budgétaire qui nous est présentée risque d'aggraver le déficit de lisibilité dont souffrent les PIA, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, la liste des secteurs stratégiques qui bénéficieront d'un soutien dans le cadre du volet dirigé du PIA n'est pas encore arrêtée. Nous sommes donc appelés à voter des crédits sans savoir à quels secteurs ou filières ils seront destinés. Madame la ministre, si je comprends pleinement la logique qui sous-tend cette présentation, j'espère que vous nous exposerez dans les mois qui viennent les stratégies d'accélération qui seront retenues.

Je regrette, en parallèle, que deux programmes d'investissement d'avenir coexistent au sein de la mission.

Le suivi des montants inscrits dans le PIA 3 se révélait déjà particulièrement complexe, avec la double comptabilité induite par le circuit de la dépense, la dispersion des crédits, l'ampleur des redéploiements en cours de gestion... Avec ce nouveau PIA 4, qui financera les mêmes structures que le PIA, notre tâche risque de devenir encore plus ardue.

Pour terminer, je souhaiterais évoquer l'articulation entre les PIA et le plan de relance. En effet, le PIA 4 doit abonder le plan de relance à hauteur de 11 milliards d'euros sur les trois ans à venir.

À mes yeux, une clarification s'impose : les PIA constituent non pas un outil de relance, mais d'investissements à long terme afin de renforcer la croissance potentielle.

En pratique, le décaissement des crédits du PIA peut être particulièrement long : trois ans après le lancement du PIA 3, si 4,7 milliards d'euros de crédits de paiement ont été consommés, seuls 750 millions d'euros ont été décaissés.

Par conséquent, madame la ministre, il me semble très ambitieux de considérer que les 11 milliards d'euros du PIA 4 pourront irriguer à très court terme le tissu économique français.

En dépit de ces quelques réserves, je vous propose d'adopter sans modification, mes chers collègues, les crédits de la mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. le président. C'était la dernière intervention de M. Bizet dans l'hémicycle, je tiens à lui exprimer toute notre estime. *(Mmes et MM. les sénateurs, sur toutes les travées, se lèvent et applaudissent.)*

La parole est à Mme Sophie Primas, au nom de la commission des affaires économiques. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Mme Sophie Primas, en remplacement de Mme Martine Berthet, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, l'an dernier, la commission des affaires économiques avait donné à ce budget un avis défavorable en raison, notamment, de ses doutes quant à la privatisation d'Aéroports de Paris et du manque d'information du Parlement.

Nous savons désormais que la privatisation n'aura pas lieu en 2021, mais de nouvelles interrogations émergent sur la stratégie de l'État actionnaire et sur la pertinence du fonds pour l'innovation et l'industrie (F2I). Par ailleurs, nous déplorons de nouveau le manque d'information du Parlement. Notre commission a donc donné, une nouvelle fois, un avis défavorable sur les crédits de ce compte.

L'information transmise au Parlement à propos de ce compte est bien trop lacunaire. Les montants sont « notionnels », c'est-à-dire qu'ils n'engagent en rien le Gouvernement et qu'ils ne permettent pas de connaître ses intentions en matière d'évolution du portefeuille. C'est ainsi par la presse, en dépit de nos questions, que nous avons appris, il y a dix jours, que des négociations sont en cours pour de nouveau renforcer les fonds propres d'Air France-KLM.

En outre, cet outil retrace de plus en plus des opérations qui n'ont pas de lien avec l'État actionnaire. La quasi-totalité des recettes de 2021 inscrites sur ce compte seront ainsi des versements budgétaires.

Il me semble pourtant que nous pourrions trouver des solutions plus appropriées pour la bonne information du Parlement. Aucun pan de l'action du Gouvernement ne saurait échapper à son contrôle : il s'agit là de l'une de ses missions constitutionnelles.

Ensuite, la stratégie même de l'État est source d'interrogations : il semble de plus en plus devenir actionnaire et de moins en moins stratège. Au fil de ses désengagements successifs, souvent pour des raisons budgétaires, l'État a

perdu de son influence et de sa capacité à peser sur certaines décisions pourtant fondamentales pour notre souveraineté économique ou industrielle. Le fait qu'il n'ait pas pu, pas su ou pas voulu défendre ses intérêts dans l'épisode Véolia-Suez découle directement de la baisse continue de sa participation dans Engie.

De même, l'accord de cession des Chantiers de l'Atlantique à Fincantieri, toujours sur la table, illustre le privilège accordé au désengagement à court terme, alors même que cet accord est loin de présenter des garanties suffisantes, comme l'a montré un récent rapport du Sénat. Le risque est en effet important que l'acquéreur finisse par rapatrier une partie de sa production en Italie et qu'il procède à des transferts de technologie vers la Chine.

Ces constats sont particulièrement alarmants pour la reconquête de notre souveraineté économique et industrielle, qui nécessite au contraire un État doté d'une vision stratégique à long terme.

Enfin, la vraie nature du Fonds pour l'innovation et l'industrie apparaît de plus en plus clairement. C'est une usine à gaz budgétaire qui n'apporte rien de plus qu'une dotation budgétaire, mais qui possède deux inconvénients majeurs : d'une part, le Fonds soustrait au contrôle du Parlement le financement de l'innovation ; d'autre part, il ne garantit aucunement une stabilité à ce financement. Une clause de revoyure pour 2023 entraînera, en effet, une baisse de son rendement.

Voilà, mes chers collègues, les raisons qui conduisent la commission des affaires économiques à donner un avis très défavorable à l'approbation de ce compte. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Nathalie Goulet.

Mme Nathalie Goulet. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la dette est une bombe à retardement pour les Français.

La France n'est pas classée parmi les pays frugaux, bien au contraire ! À cet égard, je me permets une observation : le montant de la dette atteindra 120 % de notre PIB, soit plus de 2 600 milliards d'euros, auxquels il faut ajouter le montant des engagements hors bilan qui représentent plus de 4 000 milliards d'euros, avec une dette non consolidée de 34 592 euros par habitant.

Le contrôle de la gestion de la dette échappe complètement au contrôle du Parlement. Nous sommes systématiquement mis devant le fait accompli. Cette situation valait déjà auparavant, mais la tendance s'est considérablement accélérée du fait de la crise sanitaire.

Les rapporteurs ont dit aujourd'hui à de multiples reprises qu'ils avaient été quelque peu empêchés dans leur mission de contrôle. D'autant que la LOLF, élaborée par l'excellent Alain Lambert, ne prévoit aucune barrière légale en matière de déficit, alors même que la « règle d'or » avait presque été adoptée lors de la réforme constitutionnelle de 2008. Cela s'était joué à une voix, et les calculs étaient

différenciés. Le président Poncelet estimait que cette disposition avait été rejetée, tandis que du fond de mon siège, je ne faisais pas le même décompte...

Aucun dispositif n'est prévu pour limiter l'endettement ou assurer l'équilibre budgétaire. Il existe dans d'autres pays, notamment nordiques, des dispositifs légaux de frein à la dette ; nous devrions peut-être nous y intéresser.

On l'a vu avec la reprise de la dette de la SNCF, ou plus récemment avec celle de la dette de l'hôpital, qui nous a fâchés, madame la ministre, lors de la discussion de l'article 27 du projet de loi de financement de la sécurité sociale : c'était non pas à la sécurité sociale de prendre en charge la dette de l'hôpital, mais à l'État.

Le fait de jongler avec les dettes ne convient pas au contrôle parlementaire ! Vos choix manquent d'orthodoxie budgétaire ; ils sont même *very unorthodox* !

La dette nous rend de plus en plus dépendants à l'égard de la Banque centrale européenne (BCE). Il est donc nécessaire de reprendre une proposition que j'avais élaborée avec le rapporteur général de l'Assemblée nationale, Laurent Saint-Martin : organiser en début de session parlementaire un débat pédagogique et technique portant sur la dette.

En effet, de la dette vont dépendre nos capacités d'investissement et d'action. Elle obère aussi les capacités des générations futures. Un tel débat permettrait donc d'éclairer le Parlement.

Voyez à quelle allure nous menons les discussions budgétaires, tant sur les dégrèvements que sur la dette ou sur les autres missions : trois minutes de temps de parole accordées à des rapporteurs qui ont travaillé durant des semaines, cela équivaut à un témoignage, sûrement pas à une intervention !

Le deuxième point que je souhaite soulever concerne le comportement de l'État actionnaire.

Dans cet excellent ouvrage que je consulte régulièrement (*Mme Nathalie Goulet brandit un « jaune » budgétaire.*) et que vous connaissez par cœur, madame la ministre, on peut lire que l'État détient un certain nombre de participations dans des entreprises dont le comportement n'est pas vertueux. Je parle de sociétés impliquées dans des territoires non coopératifs, ou pratiquant l'évasion fiscale ou l'optimisation fiscale agressive.

Je considère que, de ce point de vue, l'État doit être absolument vertueux. Il ne saurait, par le biais de certaines de ses participations, se trouver mêlé à de telles opérations d'optimisation fiscale. C'est tout à fait inacceptable !

Le troisième point sur lequel je souhaiterais attirer votre attention concerne le franc CFA. Il s'agit d'une question d'actualité, puisque le président français Emmanuel Macron et le président ivoirien Alassane Ouattara ont décidé de mettre fin au franc CFA. J'ai commis un rapport sur ce sujet avec notre collègue Victorin Lurel.

Je souhaite vous entretenir de ce problème, madame la ministre, car je sais que doit arriver incessamment devant le Parlement le projet de loi qui va porter cette réforme, laquelle est purement cosmétique. On ne parviendra pas à empêcher les idées reçues ni remédier au désamour que connaît la France dans les pays africains avec une telle réforme !

Plutôt que lancer cette réforme, encore une fois cosmétique, mieux vaudrait mettre un terme complet au franc CFA, en arrêtant les réserves de change et en laissant les pays africains s'occuper en responsabilité de leurs convertibilités.

Le hiatus est trop grand entre la technique du franc CFA et la façon dont celle-ci est reçue dans les pays d'Afrique qui l'appliquent. C'est la raison pour laquelle je serais favorable à une réforme beaucoup moins cosmétique et beaucoup plus sérieuse.

J'en ai fini avec l'exposé de mes observations, sans pour autant avoir obéré le temps de parole de mes successeurs à cette tribune. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. le président. La parole est à M. Franck Menonville.

M. Franck Menonville. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui les crédits de trois missions distinctes : « Remboursements et dégrèvements », « Engagements financiers de l'État » et « Investissements d'avenir ». Au vu de la diversité de ces missions et des programmes y afférents, je m'efforcerai d'être synthétique.

L'intérêt de cette discussion réside surtout dans le lien entre les engagements du passé et les investissements du futur. Notre dette publique montre en effet combien les décisions que nous avons prises par le passé pèsent sur notre futur. En l'occurrence, l'année 2020 s'est avérée particulièrement lourde de conséquences. En moins d'un an, notre taux d'endettement a bondi de 20 points de PIB.

En clair, les décisions que nous avons prises dans le feu de l'action de cette crise pèseront encore longtemps sur nos décisions en matière économique et surtout sur nos finances publiques, qui s'en trouveront durablement dégradées.

Un chiffre, parmi les 39 milliards d'euros de la mission « Engagements financiers de l'État », illustre bien cette réaction soudaine : les crédits ouverts sur le programme 114, « Appels en garantie de l'État », ont été multipliés par 26, à cause du déploiement massif des prêts garantis par l'État pour soutenir nos entreprises.

Cette dynamique d'endettement, aussi impressionnante qu'elle puisse paraître, comporte néanmoins un paradoxe, qui fait figure de moindre mal : alors que notre dette explose, la charge de la dette, elle, diminue. L'annulation de 2 milliards d'euros de crédits trahit, à cet égard, la politique européenne de taux bas qui caractérise le contexte macroéconomique actuel. Mais cela durera-t-il ?

Cette baisse en trompe-l'œil contraste nettement avec l'explosion des besoins de financement, qui sont passés de 220 milliards à 362 milliards d'euros. Cette situation a, en outre, obligé l'État français, pour la première fois de son histoire, à se financer par l'emprunt plus que par l'impôt.

Après ce tableau plutôt sombre et préoccupant de la situation financière, je souhaiterais conclure mon propos en évoquant le quatrième programme d'investissements d'avenir, lequel est source de satisfaction.

Après avoir consacré 57 milliards d'euros depuis 2010 aux trois premiers volets de cette stratégie, l'intégration du PIA 4 et de ses 11 milliards de crédits au plan de relance nous laisse espérer que notre pays se donnera les moyens de renouer au plus vite avec une croissance renouvelée et durable de long terme.

Les PIA permettent d'accompagner notre pays vers des stratégies d'avenir indispensables, comme l'a dit M. le rapporteur spécial Jean Bizet, même si nous attendons encore de connaître les périmètres stratégiques retenus.

Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, malgré tous ces motifs d'incertitude, le groupe Les Indépendants votera, en responsabilité, les crédits de ces missions. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP.*)

M. le président. La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

Mme Sophie Taillé-Polian. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, il est en effet difficile, en quatre minutes, d'aborder des sujets, certes connexes, mais dont les enjeux sont si importants et divers.

La mission « Engagements financiers de l'État » est en hausse, par deux biais : l'augmentation de la dette publique, d'une part, et la multiplication des garanties de l'État face à la crise. Cela témoigne du soutien de l'État à l'économie, et nous nous en félicitons. Mais le choix gouvernemental d'en passer par l'emprunt sur les marchés financiers doit être interrogé.

Cet argent aurait pu être levé différemment, notamment sur l'épargne surnuméraire issue de la crise. Plutôt que de recommander à nos concitoyens qui ont pu épargner de consommer à tout prix – une course à la consommation antagoniste de la lutte contre la crise climatique –, on aurait pu susciter un élan républicain. On parle en effet beaucoup de République, mais aussi du séparatisme des plus aisés ! (*M. Sébastien Meurant s'exclame.*)

Lever cette épargne accumulée *via* un emprunt aurait évité que l'on ne soit de plus en plus soumis aux marchés financiers, dont on sait que la bulle spéculative s'éloigne toujours davantage de l'économie réelle. Voilà une question qu'il convient de se poser.

Il est clair, et nous en sommes pleinement d'accord, qu'il est nécessaire d'investir. J'en viens donc à la mission « Investissements d'avenir » : nous considérons que le fait d'investir dans l'avenir est absolument essentiel et que la création de ce quatrième programme est une bonne nouvelle.

Cela dit, il n'a pas été pris acte que se posait, dans les programmes précédents, un problème de décalage entre les montants inscrits et la réalité des décaissements. La capacité à agir sur l'économie réelle semble donc être déconnectée des nécessaires réponses à apporter, face à la crise extrêmement violente qui affecte notre économie.

Nous regrettons également – je n'ai pas cessé de le dire et c'est un leitmotiv dans ces débats budgétaires – le manque de ciblage, et notamment d'écoconditionnalité. Je sais, car cela a été beaucoup dit au cours des différents débats, que ces investissements d'avenir sont liés à une doctrine gouvernementale. Cela ne justifie pas que l'on renonce à une conditionnalité suffisante sur les questions environnementales et sociales !

Par ailleurs, on peut s'interroger sur la cohérence entre la politique gouvernementale et l'action du Haut-Commissariat au plan, une instance qui semble avoir disparu après qu'elle a émis une note, le 28 octobre dernier. Cette note était d'ailleurs assez étonnante puisqu'elle en appelait à la décroissance...

S'agissant des participations financières de l'État, nous sommes nombreux à nous être interrogés au cours de cette discussion générale sur la réelle volonté de l'État d'intervenir dans l'économie en tant que stratège. Dans le dossier Veolia-Suez, de nombreux questionnements portent sur la capacité de l'État à exister véritablement dans les conseils d'administration et à se faire entendre.

Des voix se sont élevées à plusieurs reprises, au moment de la crise, pour que l'État prenne ses responsabilités face à la fermeture d'usines. Je pense à Luxfer, à Gerzat dans le Puy-de-Dôme, seule entreprise en Europe à fabriquer des bouteilles d'oxygène à usage médical. Peut-être aurait-il fallu, en l'occurrence, une intervention directe de l'État ?

Pour ce qui concerne la mission « Remboursements et dégrèvements », nous partageons nombre des propos qui ont été tenus par M. le rapporteur spécial Pascal Savoldelli. Nous nous interrogeons ainsi, avec d'autres, sur la question de la fraude à la TVA, et notamment sur l'explosion de l'enveloppe, alors même que les moyens dont dispose l'État pour contrôler sont en baisse.

Pour toutes ces raisons, nous nous prononcerons globalement contre les budgets de ces missions, qui nous laissent interrogatifs. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

M. le président. La parole est à M. Thani Mohamed Soilihi.

M. Thani Mohamed Soilihi. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous abordons la discussion commune de trois missions budgétaires reflétant, il faut le dire, le dynamisme de l'action de l'État.

Tout d'abord, les crédits de la mission « Engagements financiers de l'État » sont d'un montant de 39,2 milliards d'euros en 2021, en hausse de 1,93 % par rapport à 2020. Cette mission représente ainsi la troisième mission du budget général de l'État en crédits de paiement.

Deux programmes sur cinq, le programme 117, « Charge de la dette et trésorerie de l'État », d'une part, et le programme 114, « Appels en garantie de l'État », d'autre part, représentent à eux seuls 99 % des crédits. Nous pouvons formuler deux remarques à ce propos.

D'une part, la charge de la dette reste maîtrisée, et ce malgré un contexte exceptionnel : la hausse de l'endettement public de près de 20 points de PIB et un besoin de financement important. Ce niveau contenu peut s'expliquer, d'abord, par la qualité de la gestion de la dette par l'Agence France Trésor, ensuite, par un contexte de taux très favorable, et enfin par les engagements de la BCE, qui a lancé un programme de rachat de titres pour 1 350 milliards d'euros.

D'autre part, les garanties octroyées par l'État constituent le principal facteur de hausse des crédits de la mission. Ce montant tout à fait exceptionnel, multiplié par 26 pour 2021, vise à faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Sur la mission « Investissements d'avenir », le budget pour 2021 est caractérisé par deux éléments notables : la poursuite du programme des investissements d'avenir dans le contexte de crise sanitaire, et le lancement d'un PIA 4, en soutien du plan de relance. Ce programme participera à hauteur de 11 milliards d'euros sur trois ans au plan de relance, dont 6,5 milliards d'euros pour financer des investissements stratégiques et 4,5 milliards d'euros pour les écosystèmes d'innovation.

Au travers du PIA, il sera question de cibler certains secteurs, marchés et technologies qui sont considérés comme prioritaires pour la résilience et la souveraineté de notre économie, ainsi que pour la transition écologique et énergétique.

Enfin, le budget pour 2021 relatif aux remboursements et dégrèvements constitue une rupture depuis 2010, puisqu'une baisse très nette de 15 milliards d'euros portera les crédits de la mission à 126 milliards d'euros.

Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs, et tout d'abord, en partie, par l'évolution spontanée des recettes. Du fait de la crise économique, les entreprises ont pu obtenir le remboursement accéléré de leur crédit d'impôt de TVA et de certains crédits d'impôt sur les sociétés.

Ensuite, cette baisse peut s'expliquer par l'augmentation du coût des contentieux fiscaux pour près de 4 milliards d'euros.

Enfin, et pour la première fois depuis 2013, la dépense s'inscrit en nette diminution et recule de 26 milliards d'euros.

En matière d'impôts d'État, cette évolution s'explique par le contrecoup des fortes hausses enregistrées en 2020, lesquelles ne se renouvelleront pas en 2021. En matière d'impôts locaux, la suppression du dégrèvement de taxe d'habitation pour 80 % des ménages fera diminuer la dépense de 14,2 milliards d'euros, tandis que la réforme des impôts de production conduira à une baisse de 2,1 milliards d'euros.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe RDPI votera les crédits de ces trois missions discutées simultanément.

M. le président. La parole est à M. Christian Bilhac.

M. Christian Bilhac. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, comme chaque année, l'établissement de l'ordre du jour du PLF nous conduit à examiner en une seule et même discussion trois missions et quatre comptes financiers et spéciaux, qui touchent à des sujets pourtant assez différents, et dont les budgets additionnés s'élèvent à près de 200 milliards d'euros !

Le Gouvernement prévoit en 2021 : des restitutions d'impôts aux particuliers et aux entreprises toujours élevées, quoique en baisse dans la mission « Remboursements et dégrèvements » ; une charge de la dette maîtrisée dans la mission « Engagements financiers de l'État » ; la dernière phase du PIA 3 et le début d'un PIA 4 dans la mission « Investissements d'avenir ».

La mission « Remboursements et dégrèvements », au libellé certes peu engageant, reflète néanmoins la gestion du recouvrement des impôts par l'administration fiscale. À 126 milliards d'euros contre 141 milliards l'an dernier, elle concerne toujours principalement les impôts d'État, en particulier la TVA et l'impôt sur le revenu.

Je rappellerai à ce titre l'initiative, prise par le groupe du RDSE et notre ancien collègue Yvon Collin, d'un débat sur la fraude à la TVA transfrontalière, qui s'était tenu l'an dernier sur ce sujet majeur et pourtant mal connu.

Pour ce qui concerne la mission « Engagements financiers de l'État », la charge de la dette, portée par le programme 117, reste sous le seuil symbolique des 40 milliards d'euros, et continue même de décroître. C'est une bonne nouvelle à court terme, bien qu'il s'agisse toujours – ne l'oublions pas – du troisième poste budgétaire de l'État, après l'enseignement et la défense !

Le risque de taux sera remplacé petit à petit par un risque de volume de la dette, désormais colossale. Les atouts de la France en la matière restent les mêmes : liquidité et maturité raisonnable de sa dette publique. La diversité des détenteurs lui permet de ne pas dépendre d'un seul ou de quelques-uns qui feraient peser sur notre pays un risque pour sa souveraineté.

Rappelons néanmoins que la France est, avec le Royaume-Uni, le seul pays au monde à ne pas avoir fait défaut sur sa dette depuis plus de deux siècles.

Le désendettement de la Grèce reste un sujet d'actualité, alors que nous reversons à nos partenaires hellènes les intérêts perçus sur les emprunts qu'ils ont dû contracter. Il faut saluer les importants efforts effectués par ce pays depuis 2010 pour redresser ses finances publiques avec, il est vrai, un coût social élevé. Aussi, nous devons nous assurer que les intérêts perçus sont bien remboursés intégralement à l'État grec, car il serait incompréhensible de réaliser des profits sur ce compte.

J'en viens maintenant à la mission « Investissements d'avenir », qui a pour objet principal le soutien à la recherche, domaine crucial pour l'avenir de notre pays.

La diminution du PIA 3 est en trompe-l'œil puisque les investissements d'avenir vont continuer sous une quatrième forme, portée par l'article 55 rattaché. On serait tenté d'y voir une sorte de continuité, malgré la rupture importante que nous avons vécue cette année en matière de dépenses publiques.

Comment le Gouvernement compte-t-il articuler la montée en charge de ce nouveau PIA et les crédits du plan de relance dont nous allons terminer l'examen ce soir ?

Après ces quelques remarques nécessairement courtes, je précise que le groupe du RDSE devrait approuver les crédits de ces différentes missions.

M. le président. La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, « c'est une chose redoutable que les propos du peuple animé par le ressentiment, et l'on paye toujours sa dette à la malédiction populaire », disait l'Agamemnon d'Eschyle.

Nos concitoyennes et nos concitoyens sont attentifs aux dépenses, aux politiques, mais également aux modalités de financement. La dette ? L'impôt ? Les taxes ? Pour qui ? Combien ?

Lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, ce n'est pas faute d'avoir proposé de taxer ceux qui bénéficiaient de la crise et de ceux dont le revenu a augmenté, qu'il s'agisse des grandes entreprises, des géants du numérique ou des 1 % de nos concitoyens les plus aisés !

Ce n'est donc pas une fatalité, c'est un choix politique délibéré et assumé : vous n'augmenterez pas les impôts des plus riches. L'explosion de la dette publique à 120 % aujourd'hui n'était pas inéluctable ; vous l'assumerez.

La phrase devenue célèbre du Président Macron, selon laquelle « il n'y a pas d'argent magique », nous surprend. Notre pays émet des titres à moyen terme à un taux d'intérêt de 0,2 %, et à court terme à des taux négatifs. On nous paye donc pour financer nos investissements et nos services publics. Je ne sais pas si l'argent est magique, mais la planche à billets n'a jamais produit autant de milliards !

Le poids des intérêts de la dette, il faut que les Français le sachent, diminue tous les ans. L'année dernière, cette dépense s'élevait à 8,63 % des dépenses totales de l'État. Entre 2019 et 2021, la charge de la dette a diminué de 5 milliards d'euros et elle ne représente plus que 37 milliards d'euros chaque année. C'est bien peu au regard du volume de dette, qui devrait atteindre 2 500 milliards d'euros en 2021.

En outre, la BCE a pris en charge ce surplus d'émissions dû à la crise sanitaire. Pourquoi nous parler d'un cantonnement de la dette covid ? Elle a été rachetée en totalité par la BCE !

Nous sommes prévenus : après la crise, ce sera « réforme structurelle » et « réduction des dépenses publiques ». Traduction : réforme des retraites et politique austéritaire !

Encore une fois aveuglés par votre libéralisme dogmatique, aveugles au contexte, vous refusez l'investissement public. Pourtant, même le Fonds monétaire international (FMI) encourage tous les États à investir ! Je le cite : « Une augmentation de 1 % du PIB des investissements publics pourrait augmenter le PIB de 2,7 %, l'investissement privé de 10 % et, surtout, créer entre 20 et 33 millions d'emplois, directement et indirectement. »

Investir par la dette ? Oui, mais dans quoi ? Mes chers collègues, il faut renforcer nos services publics !

Prenons l'exemple de l'énergie. C'est un bien commun, et un service public national au croisement des enjeux environnementaux, sociaux, d'égalité et de souveraineté industrielle.

Votre stratégie, madame la ministre, consiste aujourd'hui en un désengagement progressif de l'État dans deux entreprises, et surtout en la désintégration de deux entités, EDF avec le projet Hercule et Engie avec un projet de scission de l'entreprise en deux. En voici les conséquences : hausse des tarifs pour les usagers ; détérioration des conditions de travail et perte de statut pour les salariés ; perte de savoirs et de maîtrise industrielle.

En revanche, les dividendes augmentent toujours davantage. L'État, *via* l'Agence des participations de l'État (APE), détient actuellement 83,6 % du capital d'EDF et uniquement 23,6 % d'Engie, dont il prévoit depuis la loi pour la croissance et la transformation des entreprises, dite loi « Pacte », de se désengager totalement.

Il est impératif de changer le statut de ces deux entreprises. Il faut retrouver un véritable service aux usagers, grâce à la création d'un établissement public. Le marché nous a montré ce qu'il engendrait ; retrouvons un monopole d'État pour l'énergie afin de garantir un service de qualité pour tous, indépendamment des intérêts financiers. Se chauffer, se laver, se nourrir, cela ne saurait être mis à mal par la distribution de dividendes !

La relance doit être l'occasion de rappeler nos fondamentaux, et notamment l'investissement public. La dette n'est pas le problème, mais bien la solution. Cessez de vouloir nous apitoyer en évoquant son poids pour les générations futures ! C'est en agissant pour celles qui vivent aujourd'hui que les suivantes vivront dignement.

Nous ne voterons pas les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Cozic. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Thierry Cozic. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, en 2020, les remboursements et dégrèvements devraient atteindre 152 milliards d'euros. C'est en 2016 qu'ils ont dépassé la barre symbolique des 100 milliards d'euros. Depuis le début des années 2000, l'augmentation est ainsi de 5 % par an en moyenne.

Avec la crise sanitaire, et donc incidemment la crise économique, ce budget pour 2021 constitue une rupture puisque la dépense devrait fortement diminuer et s'établir à 126 milliards d'euros, pour la première fois depuis 2013. Ce recul serait de 26 milliards d'euros.

En matière d'impôts locaux, la suppression du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages fera diminuer la dépense de 14,2 milliards d'euros, tandis que la réforme des impôts de production conduira à une baisse de 2,1 milliards d'euros.

Il est également à noter que les années 2020 et 2021 devraient aboutir à la clôture budgétaire de procédures contentieuses longues et très coûteuses pour l'État.

En 2020, les dépenses au titre des contentieux de série atteindront ainsi près de 4 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent 2,6 milliards d'euros au titre d'un contentieux exceptionnel portant sur l'impôt sur les sociétés.

Sur proposition de ma collègue députée Christine Pires Beaune, l'Assemblée nationale a adopté l'année dernière un amendement tendant à demander au Gouvernement de publier les informations relatives aux « règlements d'ensemble ». Je note que ce processus permet désormais à l'administration fiscale de négocier les droits et les pénalités dus par un contribuable faisant l'objet d'un contrôle fiscal.

Un fait, toutefois, suscite une interrogation : ce processus n'est pas encadré par les textes et, à l'inverse de la transaction, il n'empêche pas l'action contentieuse ultérieure. L'administration y a recours lorsque le quantum des rectifications est difficile à établir ou lorsqu'il existe un fort aléa juridique.

Néanmoins, grâce à ce processus, ce sont près de 1,6 milliard d'euros de modérations qui ont été consenties, dont 1,1 milliard d'euros portant sur les droits ; près du tiers concerne une seule opération.

Ce processus peut s'entendre, car il revêt un caractère relativement efficient en termes de retour de l'impôt. Toutefois, eu égard aux enjeux qui lui sont liés et en raison de ses implications du point de vue de l'égalité de traitement entre les contribuables, il paraît primordial de connaître précisément le mode opératoire de ce processus, ainsi que la manière dont il opère. Une traduction législative claire et précise en matière de règlements d'ensemble me paraît ainsi nécessaire. Elle permettrait aussi d'améliorer le recouvrement de l'impôt.

Nous voterons en l'état les crédits de la mission « Remboursements et dégrèvements ».

La mission « Investissements d'avenir » appelle, elle aussi, plusieurs remarques.

La gestion des autorisations d'engagement et celle des crédits de paiement varient sensiblement au sein de cette mission, pour des raisons logiques et évidentes.

Si les trois programmes préexistants ne bénéficient d'aucune ouverture de crédits en autorisations d'engagement, deux nouveaux programmes sont créés dans le cadre du plan de relance, abondés à hauteur de 16,563 milliards d'euros. On note à cet égard une divergence, liée sans doute à la pluriannualité, par rapport aux annonces gouvernementales.

On peut raisonnablement penser que le PIA 4 s'engage sur des bases très fragiles, dans la mesure où les priorités d'investissement demeurent particulièrement floues. À l'aune des retours sur expérience dont nous disposons en la matière, cette situation se traduira sans conteste par une consommation réelle de crédits très inférieure aux objectifs annoncés. En tout cas, c'est très clairement ce qui s'est passé pour la fin de l'exécution du PIA 3, ainsi qu'en atteste de manière incontestable le « bleu » budgétaire présenté par le Gouvernement.

Pourtant, nous passer de ces crédits d'investissement me paraît une grave erreur, *a fortiori* dans le contexte de crise économique que nous traversons, qui rend nécessaire une relance économique forte. Avec la perte en cascade de nos industries, couplée à la tertiarisation de notre société, la France va devoir s'adapter et innover pour rayonner encore dans le monde.

En particulier, nous devons nous tourner vers les secteurs d'innovation non délocalisables, qui sont vecteurs d'un savoir-faire bien français.

La France est le douzième pays le plus innovant au monde en 2020, selon l'indice international GII. Mais nous nous plaçons derrière les deux autres pays européens de taille comparable, le Royaume-Uni et l'Allemagne, et nous ne sommes qu'au huitième rang en Europe. Nous ne pouvons nous en satisfaire ! Nous devons donc continuer d'avancer, avec plus d'audace.

Pour ces raisons, nous nous abstenons sur la mission « Investissements d'avenir », en l'état.

Quant à la mission « Engagements financiers de l'État », elle traduit la nécessité pour l'État de s'assurer de son financement en toutes circonstances. Nous en voterons les crédits, en hausse de 1,93 %, de 38,5 à 39,2 milliards d'euros, pour les six programmes qui la constituent.

Madame la ministre, je souhaiterais que le Gouvernement établisse des tunnels de prévision sur le poids de la dette, en fonction des évolutions potentielles des taux d'intérêt. Ces données éclaireraient utilement la représentation nationale, alors que la dette représente désormais 120 % de notre PIB – ce qui, vous me le concéderez, n'est pas rien... (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Laménie. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Marc Laménie. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la mission « Remboursements et dégrèvements », qui appelle plusieurs thèmes de réflexion, déjà bien abordés par les rapporteurs spéciaux, que je félicite, et les autres orateurs, revêt une importance particulière.

Notre collègue Pascal Savoldelli l'a rappelé : cette mission représente 126 milliards d'euros. Ce montant important correspond notamment aux remboursements et dégrèvements d'impôts locaux, dans un contexte qui est source d'inquiétudes pour les collectivités territoriales, notamment du fait de la réforme de la taxe d'habitation. Les réformes envisagées en matière d'impôts de production, dont nous avons débattu en première partie, suscitent, elles aussi, des inquiétudes.

La mission « Engagements financiers de l'État », avec ses comptes spéciaux associés, est la troisième mission du budget, avec 39,2 milliards d'euros répartis en six programmes, dont deux concentrent la quasi-totalité des crédits.

D'abord, le programme 117, « Charge de la dette et trésorerie de l'État », est essentiel, alors que l'augmentation de notre endettement suscite de légitimes inquiétudes de la part de tous. À 35 milliards d'euros, la charge de la dette, dont la gestion est assurée par l'Agence France Trésor, est certes maîtrisée – elle s'élevait à 44 milliards d'euros environ en 2013 –, mais c'est grâce à la baisse des taux d'intérêt.

Au-delà de ce contexte favorable, la détérioration du déficit dans le contexte de la crise sanitaire et de la conjoncture économique qui en résulte est source de vives préoccupations. Le soutien aux entreprises, en particulier, est nécessaire, mais

il conduit à un creusement très marqué du déficit. De fait, le besoin de financement pour 2021 est estimé à 282 milliards d'euros.

Ensuite, le programme 114, « Appels en garantie de l'État », dont les crédits sont multipliés par 26 pour atteindre 2,5 milliards d'euros. C'est la conséquence des dispositifs de soutien aux entreprises, auxquels le Gouvernement et nous-mêmes sommes particulièrement attachés, tant le monde économique a besoin d'être aidé.

Je n'oublie pas non plus l'importance de la mission « Investissements d'avenir ».

À propos du compte spécial « Participations financières de l'État », vous comprendrez que je mentionne la SNCF, chère à mon cœur. La reprise de la dette de cette entreprise est engagée, pour 35 milliards d'euros ; les inquiétudes entourant cette opération ont été abordées en commission des finances.

Dans un contexte qui n'est pas simple, nous nous conformons aux avis de la commission des finances.

Nous tenons à remercier amicalement notre collègue Jean Bizet pour son engagement. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

M. le président. La parole est à Mme Christine Lavarde. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Christine Lavarde. Madame la ministre, je ne traiterai que de deux missions.

S'agissant de la mission « Remboursements et dégrèvements », monsieur le rapporteur spécial, je dois vous dire, malgré l'amitié que je vous porte, que le groupe Les Républicains ne saurait partager certains passages de votre rapport.

Ainsi, nous ne pensons pas que les montants des restitutions d'impôt aux entreprises témoignent du caractère vicié des fondements de l'Union européenne. Non, nous ne pensons pas non plus que l'Union européenne grève les finances de l'État de plusieurs dizaines de milliards d'euros pour favoriser la circulation des capitaux et l'égalité de traitement entre les entreprises européennes. Non, nous ne pensons pas davantage que l'Union européenne joue le rôle de cheval de Troie du néolibéralisme.

M. Pierre Ouzoulias. Quelle surprise !

Mme Christine Lavarde. Nous considérons également que les critiques qu'il formule sur les remboursements aux entreprises au titre du crédit d'impôt recherche (CIR) sont quelque peu exagérées...

M. Pascal Savoldelli, rapporteur spécial. Il y a beaucoup d'écart ?

Mme Christine Lavarde. Si nous le rejoignons pour constater le coût de cette dépense fiscale, certes considérable, plusieurs études ont été entreprises pour essayer d'évaluer les effets économiques de celle-ci. Or il ressort des travaux les plus récents sur le sujet, menés en 2019 par la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, que le CIR a un effet multiplicateur supérieur à un. Ce n'est pas vraiment ce qui transparaît à la lecture du rapport ; en particulier, il y est soutenu que, lorsque le coût de la recherche diminue de 10 %, les dépenses de recherche n'augmentent, elles, que de 5 %.

Nous pensons plutôt que le CIR constitue une aide à l'innovation et doit être préservé pour soutenir l'effort de recherche de notre pays.

Je conclurai sur cette mission en posant une question au Gouvernement, au sujet du contentieux lié à la contribution au service public de l'électricité (CSPE).

Au titre de ce contentieux, 55 000 réclamations préalables avaient été déposées, et 14 000 requêtes ont été portées devant le tribunal administratif. Le risque budgétaire avait été évalué à 5 milliards d'euros, et la provision dans les comptes de l'État s'élevait, au 31 décembre 2017, à 1,2 milliard d'euros.

Dans un arrêt du 3 décembre 2018, le Conseil d'État a fixé les règles du contentieux. Puis, en juillet 2018, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé que la CSPE pouvait être remboursée partiellement, à proportion de la part consacrée à des finalités autres que sa finalité environnementale. À la suite de cette décision, le coût du contentieux pour l'État a été réduit à 500 millions d'euros, sous réserve d'un remboursement rapide pour éviter le paiement d'intérêts moratoires.

En tant que rapporteur spécial de la mission « Écologie, développement et mobilités durables », je m'étonne de ne trouver absolument aucune mention de ce contentieux dans le projet annuel de performance de la mission « Remboursements et dégrèvements », alors même que, au sein de la mission « Écologie, développement et mobilités durables », le programme 174 supporte 5 millions d'euros de frais de gestion.

Où sont donc passés les 500 millions d'euros – un montant subordonné, je le rappelle, à un remboursement rapide ?

J'en viens à la mission « Engagements financiers de l'État », dans un contexte où, avec la crise, la question de la dette française se repose, de manière vraiment urgente.

Le niveau de la dette inquiétait dès avant la pandémie de covid : en juin 2019, le FMI a exprimé des inquiétudes quant au niveau trop élevé de notre dette – une analyse qui résonne encore plus aujourd'hui.

Au-delà de son seul niveau, c'est aussi la structure de la dette qui doit nous inquiéter, puisque, en 2019, elle était détenue à près de 70 % par des non-résidents, notamment par la BCE. Si, demain, la BCE doit revoir sa stratégie d'intervention, notamment pour satisfaire la cour constitutionnelle de Karlsruhe, la Banque de France sera limitée dans ses capacités d'intervention sur le marché secondaire, en sorte que la dette nationale sera beaucoup plus sensible aux exigences des marchés.

Comme cela a déjà été souligné, le coût de la dette est décorrélé du montant de celle-ci. En effet, malgré son niveau abyssal – les besoins d'emprunt, avant même le deuxième confinement, étaient évalués dans le « bleu » à 260 milliards d'euros –, la France continue d'emprunter à des taux négatifs : -0,11 % en moyenne cette année.

Cette décorrélation entre le niveau et la charge de la dette envoie, nous le répétons, un mauvais signal : elle laisse croire que nous gagnons de l'argent en nous endettant. Or, comme le Trésor l'a montré, une faible remontée des taux aurait des conséquences significatives sur la charge d'intérêts. Nous avons donc tous une épée de Damoclès au-dessus de notre tête.

C'est la raison pour laquelle, en première partie comme en seconde, le groupe Les Républicains a déposé des amendements visant à soutenir le tissu économique en ayant recours à l'épargne privée plutôt qu'à l'argent magique.

Encore faut-il ajouter que le volume d'endettement a été artificiellement maîtrisé, par deux outils.

D'une part, l'État recourt à l'avance de l'Union européenne pour près de 40 milliards d'euros, dont 17 milliards d'euros pour la seule année 2021, dans le cadre du plan de relance *Next Generation*. Ces financements sous forme de subventions viennent amoindrir l'incidence du plan de relance sur le solde, donc notre besoin d'endettement. Il faudra pourtant bien rembourser, et on ne sait pas comment...

D'autre part, l'État a utilisé un dispositif assez intéressant à court terme : les primes d'émission sur des souches anciennes. Aujourd'hui, les investisseurs nous donnent de l'argent pour bénéficier de ces souches anciennes. Mais la conséquence directe est que nous allons devoir rembourser plus vite et à un coût plus élevé. La Cour des comptes a évalué à 1 305 milliards d'euros les montants à rembourser d'ici à 2030, dont 599 milliards d'euros dès 2023. Le mur se rapproche de nous !

Le remboursement de la dette, je le répète, est un pari qui nous engage tous.

Madame la ministre déléguée, lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2020 par le Trésor et la direction générale du budget, un tableau a fait son apparition dans lequel on trouve une ligne : Ressources affectées à la caisse de la dette publique et consacrées au désendettement. À ce titre, ont été prévus : 0 euro pour 2019, 2 milliards d'euros dans la loi de finances pour 2020, 0 euro en 2020 et 2021. J'ai cherché dans tout le « bleu » : je n'ai pas trouvé cette ligne... Pouvez-vous nous en dire plus ? Doit-on en déduire un probable cantonnement de l'endettement public, avec la mise en place de recettes spécifiquement destinées à l'amortissement de la dette ? (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Jean Bizet, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs spéciaux, madame la rapporteure pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, je remercie les rapporteurs et les orateurs des groupes pour leur analyse approfondie des crédits des missions examinées cet après-midi.

Dans le temps qui m'est imparti, je m'efforcerai de leur répondre sur les principaux sujets soulevés, en structurant mon propos autour des quatre blocs de politiques publiques examinés dans cette discussion.

En ce qui concerne les remboursements et dégrèvements, la lutte contre la fraude fiscale, en particulier à la TVA, est un des objectifs prioritaires du Gouvernement.

Monsieur Savoldelli, les recommandations de la Cour des comptes, formulées dans le prolongement du rapport d'information de l'Assemblée nationale de septembre 2018 sur l'évasion fiscale internationale des entreprises, ont permis de lancer les travaux méthodologiques d'évaluation de la fraude, articulés autour de trois axes : la poursuite des travaux engagés par l'Insee sur la TVA pour déboucher sur des estimations annuelles ; la définition d'une méthode d'évaluation en ce qui concerne les autres impôts, notamment l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu ; et la mise en place de contrôles aléatoires pour enrichir les deux approches dans des secteurs tests – contrôles en cours de préparation et qui seront lancés en 2021. Ces données seront exploitées en 2022 afin d'affiner l'évaluation de la fraude à la TVA.

Au passage, je vous signale la forte augmentation des montants prélevés en contentieux fiscal intervenue ces trois dernières années, notamment dans des affaires de fraude à la TVA : elle témoigne d'une amélioration de la qualité des contrôles, liée en particulier au recours à des technologies permettant de croiser des fichiers, et plus seulement de faire l'analyse de risques des possibles évasions fiscales.

Monsieur Savoldelli, je tiens à répondre aussi aux préoccupations que vous avez exprimées sur le risque de non-compensation pour les collectivités territoriales dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des impôts de production. Les compensations prévues par le projet du Gouvernement sont intégrales et territorialisées ; pour les régions, elles permettent de substituer à une ressource volatile, la CVAE, une ressource plus stable et plus dynamique.

S'agissant des engagements financiers de l'État, le Gouvernement partage naturellement la préoccupation exprimée par MM. Jérôme Bascher et Franck Menonville et Mme Lavarde sur le financement de la dette en cas de remontée des taux d'intérêt. Le soutien de la Banque centrale et l'avancée des programmes de financement des États devraient limiter le risque de hausse à court terme. Je rappelle aussi que des positions très claires ont été prises en Allemagne au sujet de l'arrêt de la cour constitutionnelle de Karlsruhe.

Par ailleurs, la crise a entraîné un mouvement d'aversion pour le risque favorable au marché obligataire : les taux d'intérêt sur la dette française sont proches des plus bas niveaux historiques. Il est d'ailleurs assez probable que l'épargne forcée des Français soit déjà placée sur ces produits obligataires d'État : l'épargne privée n'est donc pas perdue.

Sur le plus long terme, une hausse des taux d'intérêt est déjà intégrée à la programmation budgétaire du Gouvernement, en cohérence avec un scénario pluriannuel de raffermissement des conditions macroéconomiques. Ainsi, le projet de loi de finances se fonde sur l'hypothèse que le taux à dix ans sera de 0,70 % à la fin de 2021.

Sur les participations financières de l'État, je précise, à titre liminaire, que, de manière constante – c'est une explication qui revient chaque année –, tous les gouvernements retiennent des montants notionnels de prévision de recettes et de dépenses, afin de ne pas envoyer de signaux aux marchés.

En effet, le Gouvernement est soumis à une double obligation : celle d'information et de transparence à l'égard du Parlement et celle de gérer au mieux les deniers publics qui lui sont confiés, donc de défendre les intérêts du contribuable, ce qui suppose de ne pas révéler ses intentions aux marchés.

Le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » sera renforcé par 20 milliards d'euros de crédits exceptionnels ouverts par la deuxième loi de finances rectificative pour 2020 en faveur du programme 358 de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ».

Monsieur Lurel, ces versements seront échelonnés : ils interviendront au fur et à mesure des besoins exprimés par l'Agence des participations de l'État et les entreprises concernées en vue de la réalisation d'opérations de crise visant à soutenir, au moyen de fonds propres, de quasi-fonds propres et de titres de créance, des entreprises stratégiques particulièrement fragilisées par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

Si la crise a fragilisé le portefeuille de l'Agence des participations de l'État, elle ne remet pas en cause notre vision de l'État stratège.

La structure financière des sociétés du portefeuille de l'agence s'est sensiblement dégradée, entraînant des fragilités qui pourraient perdurer. L'État a su mettre en place et mobiliser des outils de soutien immédiat à la trésorerie des entreprises. Il va désormais intervenir pour renforcer les fonds propres ou les quasi-fonds propres des entreprises stratégiques durablement fragilisées par la crise.

C'est l'objet du travail conduit par l'Agence des participations de l'État dès la première vague de la crise sanitaire, en mars et avril derniers, en identifiant les entreprises françaises stratégiques les plus vulnérables et en quantifiant les besoins potentiels en renforts de fonds propres.

Nouvelle génération d'investissements d'avenir, le PIA 4 permettra d'accélérer l'innovation et la transformation de notre économie.

Engagé depuis dix ans, le programme des investissements d'avenir, qui a traversé les mandatures, a des mérites qu'il n'est pas nécessaire de rappeler. Il soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs public et privé, au côté de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ses investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes et des principes de cofinancement ou de retour sur investissement pour l'État.

Dans un contexte où le soutien à l'innovation est plus que jamais nécessaire, nous lançons un quatrième programme d'investissements d'avenir. Massif, il vise trois grandes finalités, désormais inscrites dans sa doctrine : la croissance potentielle, la transition énergétique et écologique et la résilience de nos organisations et de notre économie, qui conditionne notre souveraineté. Ces trois finalités traduisent les priorités et l'ambition du Gouvernement pour la transformation de notre pays sur le long terme.

Doté de 20 milliards d'euros, le PIA 4 sera mis en œuvre, comme l'a expliqué M. Bizet, selon deux logiques.

D'une part, un volet dirigé de 12,5 milliards d'euros correspond à des investissements stratégiques et prioritaires parfaitement ciblés, en particulier en matière de transition énergétique et écologique. Des travaux ont été menés par le Conseil de l'innovation, présidé par M. Potier, pour identifier plusieurs marchés clés.

D'autre part, un volet structurel de 7,5 milliards d'euros garantira un financement pérenne et prévisible aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, dont le financement est en grande partie assuré par des dotations en capital produisant, à terme, des revenus réguliers et récurrents.

Nous voulons le PIA 4 plus agile. L'objectif est de tirer les leçons des programmes précédents, que nous avons évalués, en mettant en œuvre des outils au service d'une stratégie et non des actions limitées dans leur champ par des outils trop rigides. Cette logique permettra, en outre, une plus grande cohérence dans le suivi de l'exécution des actions par le Parlement et les acteurs de l'innovation.

La gouvernance unifiée, sur laquelle plusieurs orateurs m'ont interrogée, assurera la mise en cohérence des interventions de l'État dans le financement de l'innovation ; elle traduit l'effort de rationalisation des instruments de financement que nous opérons dans cette loi de finances.

De plus, nous proposons d'étendre les missions du comité de surveillance des investissements d'avenir, où siègent huit parlementaires, pour mieux vous associer aux grandes orientations d'investissement. C'est une réponse à l'une de vos demandes.

Par ailleurs, ce quatrième PIA comportera une dimension territoriale amplifiée, permettant d'assurer le déploiement des innovations en les adaptant aux réalités des territoires.

M. Jean Bizet, rapporteur spécial. Très bien !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Les partenariats seront renforcés avec les grands acteurs des territoires, tandis que l'enveloppe de la tranche régionalisée sera doublée, passant de 250 à 500 millions d'euros ; le couple préfet-président de région se verra renforcé dans sa capacité de pilotage.

Enfin, le PIA 4 contribuera au plan de relance à hauteur de 11 milliards d'euros, sans perte de lisibilité.

J'insiste sur le fait que ces deux principes sont compatibles : alors que les budgets d'innovation et de développement pourraient être sacrifiés en période de crise, l'objectif du PIA est de mobiliser des moyens exceptionnels pour ne pas brider l'élan des chercheurs et des entrepreneurs français.

On l'a vu dans l'automobile, avec le comité d'orientation pour la recherche automobile et mobilité (Coram), et dans l'aéronautique, avec le conseil pour la recherche aéronautique civile (Corac) : cette stratégie nous permet de préserver des centaines, voire des milliers d'emplois de chercheurs et d'ingénieurs en recherche et développement dans ces secteurs.

Le PIA 3 a fait ses preuves à cet égard. Le PIA 4 sera rapidement engagé pour sécuriser les programmes de recherche développement et innovation.

J'ai été interrogée sur les décaissements. Comme vous le savez parfaitement, la force du PIA est la longue durée de l'engagement. On n'accompagne pas une start-up pour deux, trois ou même quatre ans, mais pour dix ans. Dans ce cadre, la logique n'est pas celle de l'annualité budgétaire : les engagements sont mis en place rapidement, tandis que les décaissements suivent le flux des projets. Aujourd'hui, une start-up sur deux en position de réussite en France a bénéficié du PIA !

Conformément à la recommandation du comité de surveillance, nous répondons à une demande légitime formulée de longue date par le Parlement en vous proposant d'inscrire dans la loi la doctrine d'investissement du PIA.

Cette doctrine, ainsi que la nouvelle gouvernance que nous mettons en place autour du Conseil de l'innovation, garantira la définition concertée et étayée de stratégies d'investissement sur des sujets clés, comme nous l'avons fait pour l'hydrogène et les technologies quantiques, en tenant compte des travaux parlementaires menés sur ces questions.

Cette doctrine a également pour objectif de renforcer le respect de ces principes dans les choix d'investissement et de mieux garantir l'additionnalité du PIA, au-delà des actions menées par les ministères dans le cadre budgétaire habituel.

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'espère avoir répondu à l'essentiel de vos questions. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI et sur des travées du groupe Les Républicains.*)

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Remboursements et dégrèvements », figurant à l'état B.

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Remboursements et dégrèvements	126 151 841 041	126 151 841 041
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	119 261 055 068	119 261 055 068
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	6 890 785 973	6 890 785 973

M. le président. L'amendement n° II-718, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

(En euros)

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	3 188 850 248		3 188 850 248	
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)				
TOTAL	3 188 850 248		3 188 850 248	
SOLDE	+ 3 188 850 248		+ 3 188 850 248	

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Cet amendement technique vise à tirer les conséquences sur les crédits de la mission « Remboursements et dégrèvements » du vote des amendements n° I-1249, I-1042 et I-638 rectifié *bis* en première partie, ainsi que des révisions du scénario macroéconomique.

Nous vous proposons de relever les autorisations d'engagement et les crédits de paiement à hauteur de 3,189 milliards d'euros, montant correspondant aux coûts de ces trois amendements, relatifs respectivement au crédit d'impôt en cas d'abandon de loyer par un bailleur social, au renforcement du crédit d'impôt sur le spectacle vivant et au relèvement temporaire du taux du crédit d'impôt sur le théâtre.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-718. (L'amendement est adopté.)

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Remboursements et dégrèvements », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Engagements financiers de l'État », figurant à l'état B.

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Engagements financiers de l'État	39 057 150 073	39 246 641 839
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	36 411 000 000	36 411 000 000
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	2 504 800 000	2 504 800 000
Épargne	62 350 073	62 350 073
Dotations du Mécanisme européen de stabilité	79 000 000	79 000 000

Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement	0	0
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	0	189 491 766

M. le président. Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE : PARTICIPATION DE LA FRANCE
AU DÉSENDETTEMENT DE LA GRÈCE

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits du compte d'affectation spéciale « Participation de la France au désendettement de la Grèce », figurant à l'état D.

ÉTAT D

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Participation de la France au désendettement de la Grèce	0	117 950 000
Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	0	117 950 000
Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0

M. le président. Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE : PARTICIPATIONS FINANCIÈRES
DE L'ÉTAT

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », figurant à l'état D.

ÉTAT D

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Participations financières de l'État	13 325 200 000	13 325 200 000
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	13 225 200 000	13 225 200 000
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	100 000 000	100 000 000

M. le président. L'amendement n° II-735, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

(En euros)

Modifier ainsi les crédits des programmes :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	696 000 000		696 000 000	
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État				
TOTAL	696 000 000		696 000 000	

SOLDE	+ 696 000 000	+ 696 000 000
-------	---------------	---------------

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Le présent amendement ouvre des crédits supplémentaires en autorisations d'engagement et crédits de paiement sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » à hauteur de 696 millions d'euros.

Ces crédits correspondent à une nouvelle prévision de reliquat de crédits non consommés devant être reportés de 2020 vers 2021 sur le programme 358, « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » et devant donc être budgétés à due concurrence sur le CAS, au titre des crédits d'urgence destinés à renforcer les ressources des entreprises stratégiques vulnérables en raison des conséquences économiques résultant de la crise sanitaire liée à la covid.

Dans une première prévision, ce reliquat de crédits non consommés était estimé à 9 milliards d'euros. La prévision ayant été affinée et portée à 8,3 milliards d'euros, l'écart est reporté dans le CAS par mécanique budgétaire. Il s'agit d'un donc d'un amendement technique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. Il s'agit de reports de crédits. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-735.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-10, présenté par M. Lurel, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État		1 900 000 000		1 900 000 000
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État				
TOTAL		1 900 000 000		1 900 000 000
SOLDE		- 1 900 000 000		- 1 900 000 000

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. La commission des finances a tenu à déposer cet amendement afin – si j'ose dire – de marquer son désaccord fondamental sur le mécanisme de débudgétisation que l'État a toujours employé pour financer le fonds pour l'innovation et l'industrie.

On nous a fait voter en juillet l'ouverture de 20 milliards d'euros de crédits dont la totalité n'a pas encore été versée sur ce compte d'affectation spéciale – comme l'a indiqué Mme la ministre, les versements seront échelonnés. Or quelques semaines après nous avoir demandé cette autorisation, l'État a ponctionné ce compte de 1,9 milliard d'euros pour financer le F2I.

Pourquoi ? Parce que ce mécanisme est une usine à gaz qui ne fonctionne pas et qui ne permet pas de verser de dividendes. Les prises de participation à hauteur de 10 milliards d'euros, à raison d'une dotation de 1,6 milliard d'euros en numéraire et titres des sociétés EDF et Thales, ne rapporteront pas de rémunération.

Il faut trouver l'argent quelque part. On le prend donc dans ce compte d'affectation spéciale ! Nous demandons que l'autorisation qu'a donnée le Parlement soit respectée. C'est pourquoi le présent amendement vise à réduire les crédits du compte de 1,9 milliard d'euros pour 2021.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. L'avis est défavorable. Comme vous le savez, la construction du F2I reposait sur des opérations de marché qui n'ont pas été réalisées. De plus, son financement repose sur le notionnel de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à cinquante ans.

Le Fonds pour l'innovation et l'industrie a vocation à financer l'innovation de rupture ; cela n'a rien à voir avec les 20 milliards d'euros de crédits qui permettront de soutenir les participations stratégiques.

Le F2I finance les start-up qui travaillent dans le domaine de la santé et de l'intelligence artificielle à l'élaboration de diagnostics, dans le secteur de la bioproduction ou encore sur stockage de l'énergie à haute densité ; autant de sujets absolument essentiels qui nécessitent des investissements si nous voulons créer des technologies de rupture.

Ce dispositif a vocation à donner de la visibilité aux entreprises à long terme. Il est donc fort heureux qu'il existe, et que l'État s'engage sur le long terme. C'est un enjeu de transition écologique et énergétique.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-10.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-164, présenté par Mme N. Goulet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État		2 000 000 000		2 000 000 000
Désendetttement de l'État et d'établissements publics de l'État	2 000 000 000		2 000 000 000	
TOTAL	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

Mme Nathalie Goulet. J'ai peur que l'adoption de l'amendement n° II-10 de M. Lurel ne réduise mes prétentions.

Comme je l'ai indiqué brièvement lors de la discussion générale, il ressort du « jaune » budgétaire sur les participations de l'État qu'un certain nombre de sociétés dont l'État est actionnaire ont une politique soit d'évasion, soit d'optimisation fiscale. Un certain nombre de situations me paraissent tout à fait anormales. Or l'État doit être vertueux et montrer l'exemple.

Le présent amendement vise donc à prélever 2 milliards d'euros sur les 2,3 milliards d'euros de dividendes au profit du désendetttement de notre pays.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. La question mérite d'être posée. En effet, au-delà de son objet qui est de transférer 2 milliards d'euros vers la contribution au désendetttement, par cet amendement, Mme Goulet pose la question des choix stratégiques de l'État actionnaire : comment peut-on accepter en connaissance de cause de financer avec l'argent du contribuable des entreprises qui sont installées dans des États non coopératifs, autrement dit, dans des paradis fiscaux ?

Selon un article récent, certaines entreprises qui sont financées par l'État, par des banques publiques ou *via* l'Agence des participations de l'État (APE) ont des participations dans des holdings installées au Luxembourg, à Guernesey, à Jersey ou ailleurs.

Cet amendement n'a pas été examiné par la commission, mais, avant d'émettre un avis à titre personnel, je souhaite entendre la réponse du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Je suis un peu surprise des propos que j'entends dans cet hémicycle. Nul n'est censé ignorer la loi, les entreprises dans lesquelles l'État investit, comme toutes les autres entreprises.

Le contentieux fiscal est la mission d'une direction qui effectue des contrôles extrêmement réguliers des grandes entreprises. On peut élaborer des théories ou entendre des choses, mais la réalité, c'est que les entreprises sont contrôlées, particulièrement quand l'État détient une participation à leur capital et siège au conseil d'administration.

Ces propos sont graves, d'autant qu'ils ne sont pas étayés par des faits. Car si les faits étaient étayés, ils seraient susceptibles de faire l'objet de poursuites. C'est au fond assez simple : soit vous respectez la loi, soit vous ne la respectez pas et dans ce cas, il faut la faire appliquer.

M. Pierre Ouzoulias. Alors, respectez la Constitution sur l'article 24 de la proposition de loi relative à la sécurité globale !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Par ailleurs, lors des séances de questions d'actualité au Gouvernement, je constate que tout le monde s'inquiète du devenir d'un certain nombre de participations de l'État – Air France, Renault, et tous leurs salariés – et que l'on nous demande d'intervenir avec force pour soutenir et accompagner ces entreprises. Je suis surprise que, dans le même temps, vous envisagiez de supprimer 2 milliards d'euros dont nous pourrions avoir besoin assez rapidement.

Nous vivons une crise économique inédite qui frappe particulièrement certains secteurs d'activité. Pour des raisons indépendantes des choix stratégiques d'Air France, aujourd'hui 70 % de ses avions sont cloués au sol et 50 % de l'aviation commerciale ne peut fonctionner.

Il est certes toujours possible d'améliorer la manière dont une entreprise est gérée et de formuler des recommandations. Il reste que la situation d'Air France est tout de même assez étrangère à la gestion et aux choix de l'entreprise.

Il faut savoir raison garder : nous avons besoin de ces 2 milliards. Vous venez de voter – cela a d'ailleurs suscité quelque émotion – une diminution de 1,9 milliard d'euros des crédits. On peut aussi arrêter d'investir et de soutenir les entreprises, mais le résultat serait – je le prédis – un surcroît de travail pour mon ministère en matière de restructurations et de suivi des plans sociaux.

M. le président. Madame la ministre déléguée, mes chers collègues, je pressens que cet amendement va susciter des débats, c'est pourquoi je préfère être clair : nous examinons ensuite la mission « Économie », soit une heure vingt de discussion générale et vingt-deux amendements, puis les trente-neuf amendements de la mission « Plan de relance ». Si, à l'issue de l'examen de la présente mission, j'estime que nous ne pouvons pas entamer la discussion générale de la mission « Économie », celle-ci sera reportée après le dîner, ce qui signifie que nous siégerions entre cinq et six heures ce soir et cette nuit. Chacun prendra ses responsabilités.

Quel est donc l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. Avant de donner l'avis de la commission, je répondrai sur deux points.

Premièrement, ni la commission des finances ni le Sénat ne contestent les capacités d'intervention de l'État au sein des entreprises, en particulier quand il s'agit d'interventions directes en capital. Il en va différemment des quasi-fonds propres, car ce type de participation ne donne pas de droit de vote. C'est d'ailleurs pour cette raison que beaucoup de parlementaires préfèrent les interventions directes en capital qui permettent de peser sur la stratégie et les orientations de l'entreprise. Il ne s'agit pas de contester cela.

Deuxièmement, la baisse des crédits de 1,9 milliard d'euros qui a été proposée par la commission des finances et votée par le Sénat ne visait pas à diminuer la capacité d'intervention de

l'État, mais, au contraire, à garantir que l'État, au travers des 20 milliards d'euros de crédits que nous avons ouverts, dispose vraiment des moyens d'action, quelles que soient les modalités de déblocage.

Vous nous avez enjoint de rester vigilants dans nos propos, madame la ministre. Il me paraît que l'amendement de ma collègue Nathalie Goulet est un amendement d'appel visant seulement à poser le problème.

Pour ma part, je suggère au Sénat de s'emparer de ce sujet en constituant une mission d'information ou une commission d'enquête, car certains faits qui ont été portés à ma connaissance me font réagir.

Quoi qu'il en soit, je demande le retrait de cet amendement. À défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian, pour explication de vote.

Mme Sophie Taillé-Polian. Madame la ministre, je conviens que la fraude fiscale est une chose et que l'optimisation fiscale en est une autre. Pour autant, l'optimisation fiscale n'est ni très morale ni éthique... (*Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Sophie Primas. C'est la loi!

Mme Sophie Taillé-Polian. Monter des tas d'opérations et constituer des holdings est une attitude qui, à la longue, place les finances publiques des États à travers le monde dans une situation extrêmement difficile.

Nous avons fait de nombreuses propositions afin de réduire cette zone grise de l'optimisation fiscale, car c'est un véritable sujet que l'on ne peut évacuer au motif que ce n'est pas de la fraude. Sinon, les entreprises continueront de ne pas payer ce qu'elles devraient payer, dans notre pays comme dans d'autres à travers le monde, alors que cela permet de financer les politiques publiques, les services publics, les infrastructures, etc.

M. le président. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. Madame la ministre, nous avons eu le même débat avec le ministre de l'économie, lors de l'examen de l'un des derniers PLF, ou peut-être de celui de

la loi Pacte. Le ministre de l'économie avait indiqué qu'aucune entreprise ne toucherait d'aides publiques si elle a des filiales dans les paradis fiscaux.

Vous nous invitez à vous communiquer des faits. Je ne prétends pas que l'administration fiscale ne fait pas son travail, mais voici des faits relayés par la presse : parmi les entreprises qui ont touché des aides directes ou indirectes, Total possède 168 filiales dans les paradis fiscaux, Sanofi en possède 24, Schneider Electric 56, Renault, dont l'État est actionnaire, me semble-t-il, en possède 25, Thales 6, Danone 94. On pourrait les collectionner ! Engie, dont l'État est actionnaire, sort d'un gros scandale relatif aux paradis fiscaux, notamment au Luxembourg.

Par ailleurs, madame la ministre, lors des débats relatifs à la loi Pacte durant lesquels vous étiez très présente, on nous avait annoncé que l'État réduirait sa participation dans le capital d'Engie sous les 34 %, tout en restant actionnaire majoritaire – ce qu'il est –, mais on nous avait assuré que, en cas de vente stratégique, il détiendrait quoi qu'il arrive la *golden share*. Nous souhaiterions savoir pourquoi cette clause n'a pas été activée lors de la cession à Véolia des parts du capital de Suez détenues par Engie, parts dont nous estimons qu'elles constituent un actif stratégique.

Mme Nathalie Goulet. Monsieur le président, je retire l'amendement n° II-164.

Je propose que, dans le cadre de la mission de contrôle de la commission des finances, son rapporteur spécial pour les participations de l'État conduise une enquête de manière à ce que, l'année prochaine, nous puissions fournir les éléments nécessaires au ministre.

M. le président. L'amendement n° II-164 est retiré.

L'amendement n° II-716, présenté par MM. Salmon et Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme de Marco, M. Parigi et Mmes Poncet Monge et Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	100 000 000		100 000 000	
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État		100 000 000		100 000 000
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. La loi Pacte prévoit la privatisation du groupe Aéroports de Paris (ADP), détenu à 50,63 % par l'État pour une valeur de 9,73 milliards d'euros.

Les écologistes sont fortement opposés à cette privatisation qui équivaut à renoncer à exercer le pouvoir dans un domaine stratégique. C'est un non-sens économique, autant que la reproduction d'erreurs du passé telles que la privatisation des autoroutes.

Par cet amendement, nous souhaitons interroger le Gouvernement sur ses intentions quant à la privatisation d'Aéroports de Paris compte tenu de la situation actuelle qui a fortement affecté le secteur aérien.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lorel, rapporteur spécial. La commission n'a pas pu examiner cet amendement.

Celui-ci a pour objet de supprimer toute contribution au désendettement de l'État en 2021, mais comme cela a été indiqué, il vise surtout à interroger le Gouvernement sur l'état du projet de privatisation d'Aéroports de Paris, projet qui a été reporté *sine die* en raison de la crise financière. La suspension du projet est-elle un simple ajournement ou un abandon définitif ?

Je me suis personnellement opposé à cette privatisation, et je n'étais pas le seul, puisqu'une procédure a été engagée, soutenue par d'autres collègues, et qu'un référendum d'initiative partagée (RIP) se préparait.

Je tiens toutefois à indiquer à mes collègues que, quoi qu'il en soit de leur approbation ou de leur désapprobation de ce projet, une mission ou un compte d'affectation spéciale ne peut pas être mono-programme – c'est une décision du Conseil constitutionnel. C'est pourquoi je ne suis pas certain qu'il soit conforme à la loi organique de porter la ligne « désendettement » à zéro.

Je demande donc le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Je demande également le retrait de cet amendement, et à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Pour répondre à votre question, monsieur le sénateur, compte tenu des difficultés que rencontrent les secteurs aérien et aéroportuaire, les conditions ne sont pas aujourd'hui réunies pour travailler sur cette opération de privatisation ; mais je ne vous apprends rien.

M. Daniel Salmon. Je retire l'amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-716 est retiré.

Nous allons procéder au vote des crédits du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », figurant à l'état D.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits ne sont pas adoptés.)

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS : ACCORDS MONÉTAIRES INTERNATIONAUX

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits du compte de concours financiers « Accords monétaires internationaux », figurant à l'état D.

ÉTAT D

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Accords monétaires internationaux	0	0
Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine	0	0
Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale	0	0
Relations avec l'Union des Comores	0	0

M. le président. Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS : AVANCES À DIVERS SERVICES DE L'ÉTAT OU ORGANISMES GÉRANT DES SERVICES PUBLICS

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits du compte de concours financiers « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », figurant à l'état D.

ÉTAT D

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	11 029 575 233	11 029 575 233
Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	10 000 000 000	10 000 000 000
Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	254 000 000	254 000 000
Avances à des services de l'État	760 575 233	760 575 233

Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex	15 000 000	15 000 000
Avances aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité	0	0

M. le président. Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Investissements d'avenir », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Investissements d'avenir	16 562 500 000	3 976 500 000
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	380 000 000
Valorisation de la recherche	0	660 000 000
Accélération de la modernisation des entreprises	0	874 000 000
Financement des investissements stratégiques	12 500 000 000	1 500 000 000
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	4 062 500 000	562 500 000

M. le président. Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle en discussion l'article 55, qui est rattaché pour son examen aux crédits de la mission « Investissements d'avenir ».

Investissements d'avenir

Article 55

- ① I. – L'article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 est ainsi modifié :
- ② 1° Le I est ainsi modifié :
- ③ a) Au début du premier alinéa, est ajoutée la mention : « A. – » ;
- ④ b) Au même premier alinéa, après les mots : « pour 2017 », sont insérés les mots : « et par la loi n° ... du ... de finances pour 2021 » ;
- ⑤ c) Il est ajouté un B ainsi rédigé :
- ⑥ « B. – Les fonds du programme d'investissements d'avenir sont investis selon les principes suivants :
- ⑦ « 1° Les projets financés sont innovants et destinés à augmenter le potentiel de croissance de l'économie, accélérer la transition écologique et augmenter la résilience de l'organisation socio-économique du pays ;

- ⑧ « 2° Les procédures de sélection des projets sont ouvertes et objectives, favorisent la concurrence entre ceux-ci et font appel à des experts indépendants ou à des jurys comprenant, le cas échéant, des personnalités étrangères ;
- ⑨ « 3° Les décisions d'investissement sont prises en considération d'un retour sur investissement, financier ou extrafinancier ;
- ⑩ « 4° Les projets sont cofinancés ;
- ⑪ « 5° Les décisions d'investissement ainsi que les éléments ayant contribué à leur sélection sont rendues publiques, dans le respect des dispositions relatives au secret des affaires. » ;
- ⑫ 2° Le II est ainsi modifié :
- ⑬ a) La seconde phrase du premier alinéa du A est remplacée par trois phrases ainsi rédigées : « Cette convention ne peut être conclue pour une durée supérieure à quinze ans. Cette durée peut toutefois exceptionnellement être prolongée de cinq années supplémentaires, sans que cela permette d'engager de nouvelles dépenses, hors frais de gestion et d'expertise, et uniquement pour assurer la fin progressive de l'action considérée et les retours financiers vers l'État. La convention est publiée au *Journal officiel* et précise notamment : » ;
- ⑭ b) Le 7° du même A est complété par les mots : « et par la loi n° ... du ... de finances pour 2021. » ;
- ⑮ c) Le premier alinéa du B est complété par une phrase ainsi rédigée : « Une liste récapitulative de ces conventions et avenants adoptés et publiés au *Journal officiel* est adressée annuellement au Parlement pour information. » ;
- ⑯ 3° Après le premier alinéa du III, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

- ⑰ « Les fonds conservés par l'Agence nationale de la recherche en application du même 6 sont fongibles et rassemblés sur un même compte. Les intérêts produits sont utilisés pour le financement structurel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de sa valorisation. » ;
- ⑱ 4° Au premier alinéa du IV, après la seconde occurrence du mot : « investissements », sont insérés les mots : « , conseille le Gouvernement sur les priorités d'investissement du programme » ;
- ⑲ 5° (*nouveau*) Au début de la première phrase du deuxième alinéa du même IV, le mot : « Il » est remplacé par les mots : « Le comité de surveillance des investissements d'avenir ».
- ⑳ II. – Le 27° du I de l'article 179 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 est abrogé.

M. le président. L'amendement n° II-738 rectifié, présenté par Mme M. Filleul, MM. Lurel, Féraud, Kanner et Raynal, Mme Briquet, MM. Cozic et Éblé, Mmes Espagnac et Jasmin, MM. Jeansannetas et P. Joly, Mmes Lepage, Lubin, Meunier, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Alinéa 8

Après le mot :

ceux-ci,

insérer les mots :

ainsi que l'égalité des chances entre les femmes et les hommes,

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Cet amendement a pour objet d'inclure dans les procédures de sélection des programmes d'investissements d'avenir des critères relatifs au respect de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

La crise économique que nous traversons ne justifie pas d'abandonner les grands objectifs qui sont les nôtres, mais également les vôtres, madame la ministre, ainsi que ceux de votre gouvernement en matière d'égalité professionnelle, bien au contraire.

Or, vous le savez, madame la ministre, deux tiers des travailleuses indépendantes et des femmes entrepreneurs n'ont maintenu, au mieux, que 20 % de leur activité pendant le confinement, et 54 % considèrent que leur entreprise est aujourd'hui en situation de risque élevé de dépôt de bilan.

Cette situation partagée par un nombre important d'entrepreneurs est rendue plus difficile encore pour les femmes en raison des charges qui pèsent sur elles, mais également des difficultés qu'elles rencontrent à se faire financer : 44 % d'entre elles estiment que les échecs de création d'entreprises s'expliquent par le manque de financement, le taux de rejet des crédits demandés par les créatrices d'entreprises étant supérieur à celui des crédits demandés par des hommes. Les start-up créées par des femmes sont menacées, d'autant qu'elles reçoivent 2,5 fois moins de fonds que les start-up créées par les hommes.

Ces injustices doivent cesser. Or l'expérience montre que dans tous les domaines, les avancées sur cette question ne se font que lorsque la loi prévoit des mesures contraignantes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Bizet, rapporteur spécial. S'agissant de l'amendement n° II-738 rectifié – l'avis sera quasiment identique sur les trois amendements suivants –, je rappellerai l'esprit des programmes d'investissements d'avenir : ils doivent financer des projets d'excellence, sécuriser les porteurs de projet, leur gestion doit être simplifiée dans la durée – de fait, ils sont exonérés des règles budgétaires classiques – et ils doivent être réactifs.

Cet amendement relatif à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes procède d'une intention sympathique, mais il n'a pas sa place à cet article. (*Protestations sur les travées des groupes GEST et SER.*) C'est pourquoi je vous invite à le retirer, madame la sénatrice. À défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Je demande également le retrait de cet amendement et, à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

La raison n'est pas que je n'adhère pas totalement à votre propos, madame la sénatrice. Celui-ci, parfaitement étayé par des chiffres, illustre la parole de Simone de Beauvoir selon laquelle chaque crise remet en cause la position des femmes, notamment dans l'économie. Cette affirmation est malheureusement avérée.

Toutefois, l'introduction de la parité dans les procédures de sélection pour les programmes d'investissements d'avenir (PIA) ne serait pas opérante. Quel critère appliquer pour départager des projets sur l'hydrogène, par exemple ? Le barème Pénicaud, quand bien même les entreprises ne comptent parfois que deux salariés ?

Nous faisons le choix de rehausser les exigences de l'index qui a été mis en place par la précédente ministre du travail – cet index constitue une vraie avancée – et de demander sa publication aux entreprises qui vont bénéficier du plan de relance afin d'analyser les éléments qui le composent.

Par ailleurs, nous offrons un accompagnement aux femmes entrepreneurs ; un programme spécifique de Bpifrance permet ainsi de proposer un mentorat aux femmes qui montent des dossiers et qui peuvent bénéficier du PIA.

En revanche, la disposition que vous proposez, non seulement ne serait pas opérante, mais pourrait avoir des effets absurdes non anticipés.

Quoi qu'il en soit, madame la sénatrice, soyez assurée que j'accueillerai très favorablement toute proposition opérationnelle sur le sujet. (*Mme Sophie Primas applaudit.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-738 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-714, présenté par Mme Taillé-Polian, MM. Parigi et Benarroche, Mme Benbassa, M. Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme Poncet Monge et M. Salmon, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 11

Insérer les dix-sept alinéas ainsi rédigés :

« 6° Les projets bénéficiant du fonds du programme d'investissements d'avenir sont tenus de publier leurs engagements à l'aide d'indicateurs de performance en matière d'écologie et d'impact social constituant un

index désigné “impact social et écologique”. Cet index, dont la constitution est précisée par décret, comprend les indicateurs de performance suivants :

« a) L’intégration d’une mission sociale ou écologique au cœur de l’activité de l’entreprise ;

« b) Le pourcentage du chiffre d’affaires consacré au mécénat, financier, de compétence ou en nature ;

« c) La part des postes occupés par des travailleurs fragilisés, en situation de handicap ou d’insertion ;

« d) Le pourcentage de salariés vivant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville au sein de l’entreprise ;

« e) Le score à l’index égalité femmes-hommes créé en application des articles 104 et 105 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

« f) L’empreinte écologique directe de l’entreprise ;

« g) L’empreinte écologique indirecte de l’entreprise ;

« h) La part des sièges de l’instance de gouvernance principale occupée par des salariés ;

« i) Le nombre de catégories de parties prenantes représentées dans les instances de gouvernance dont les salariés ;

« j) La part des salariés ayant bénéficié d’une formation hors compte personnel de formation durant les trois dernières années ;

« k) La part des bénéfices reversés en dividendes ;

« l) La publication des écarts de rémunération ;

« m) La limitation des écarts de rémunération entre le plus haut revenu de l’entreprise et le plus bas ;

« n) Le pourcentage des placements de l’entreprise réalisés dans des fonds labellisés du fait de leurs performances sociale ou environnementale ;

« o) La part des achats auprès de fournisseurs labellisés ;

« p) Le pourcentage des achats réalisés auprès de fournisseurs et prestataires de la région ou des départements limitrophes. » ;

La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

Mme Sophie Taillé-Polian. Monsieur le président, je vous ai épargné une explication de vote sur l’amendement précédent, mais je remercie Mme la ministre, qui a montré une certaine capacité à comprendre le sujet, elle. (*Protestations sur les traversés du groupe Les Républicains.*) Pardonnez-moi, mais les propos de M. Bizet étaient à la limite...

Mme Sophie Primas. Vous êtes désobligeante !

Mme Sophie Taillé-Polian. Peut-être, mais tout comme M. Bizet l’a été à l’égard des femmes ! (*Mêmes mouvements.*)

Cet amendement vise à imposer aux entreprises qui bénéficieraient du label « France relance » de publier des indicateurs permettant d’évaluer en transparence leurs résultats en matière d’impact social et écologique, comme le font les entreprises du collectif « Nous sommes demain » au travers de l’*impact score*.

Nous estimons en effet que ces investissements doivent être soumis à de fortes exigences, tant sociales qu’environnementales.

Vous me répondrez sans doute, madame la ministre, que la doctrine relative aux investissements d’avenir l’assure déjà. Mais nous jugeons que des indicateurs nous permettraient de suivre les progrès de ces entreprises dans le temps d’avantage qu’une doctrine.

M. le président. L’amendement n° II-487 rectifié *bis*, présenté par Mme Prévile, MM. Lurel, Féraud, Kanner et Raynal, Mme Briquet, MM. Cozic et Éblé, Mme Espagnac, MM. Jeansannetas, P. Joly, J. Bigot, Devinaz, Gillé, Houllégatte et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l’alinéa 11

Insérer trois alinéas ainsi rédigés :

« 6° Pour les entreprises soumises à l’obligation de déclaration de performance extra-financière prévue à l’article L. 225-102-1 du code de commerce, le cahier des charges pour l’accès aux fonds du Programme d’Investissement d’Avenir inclut la publication d’un “rapport climat” dans les 6 mois suivant l’accès au fond. Ce rapport climat intègre les émissions de gaz à effet de serre de l’entreprise directes et indirectes, en amont et en aval, telles que définies par l’article R. 225-105 du même code. La stratégie de réduction des émissions ne doit pas prendre en compte les émissions évitées et compensées. Elle fixe une cible de réduction contraignante à partir de l’exercice 2021, ainsi que les plans d’investissements nécessaires et compatibles. Ce rapport s’appuie sur les informations fournies dans le cadre des obligations de l’article L. 225-102-1 dudit code et de l’article L. 229-25 du code de l’environnement.

« 7° Le Commissariat général au développement durable définit, en concertation avec le Haut Conseil pour le climat, la trajectoire minimale de réduction des émissions de gaz à effet de serre à mettre en œuvre par lesdites entreprises à horizon 2030, en fonction du secteur d’activité, pour atteindre les objectifs fixés par l’Accord de Paris, en vue de limiter le réchauffement climatique à moins de 1,5° degrés Celsius. Un décret publié au plus tard le 1^{er} mars 2021 vient préciser la méthodologie, les modalités de reporting standardisées, ainsi que le contrôle du respect du reporting et des objectifs fixés.

« 8° Le ministre chargé de l’environnement sanctionne les entreprises bénéficiaires, qui ne respectent pas les obligations de reporting dans les délais mentionnés au 6, d’une amende équivalente au montant du soutien financier reçu majoré de 2 % du chiffre d’affaires total de l’entreprise. En cas de non-respect des objectifs annuels de réduction des émissions de gaz à effet de serre publié dans le rapport climat mentionné au 6, l’entreprise doit régler une pénalité financière équivalente au montant du soutien financier reçu majoré de 1 % de son chiffre d’affaires. En cas de dépassement répété des objectifs annuels de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la majoration est portée à un minimum de 4 % de son chiffre d’affaires. » ;

La parole est à M. Victorin Lurel.

M. Victorin Lurel. Les PIA mettent l'accent sur la transition climatique. Cet amendement vise à aller plus loin en conditionnant les aides apportées aux entreprises. En contrepartie, celles-ci devront publier un bilan carbone, une stratégie climat et un plan d'investissement permettant de mettre en œuvre cette stratégie.

La conditionnalité et les contreparties posent – je le sais – un problème idéologique. Si elles figurent déjà dans certains textes, le présent amendement vise à les préciser davantage.

M. le président. L'amendement n° II-739 rectifié, présenté par Mme M. Filleul, MM. Lurel, Féraud, Kanner et Raynal, Mme Briquet, MM. Cozic et Éblé, Mmes Espagnac et Jasmin, MM. Jeansannetas et P. Joly, Mmes Lepage, Lubin, Meunier, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 11

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

« 6° Les personnes morales soumises aux obligations prévues par l'article L. 1142-8 du code du travail doivent avoir publié leur score à l'index égalité salariale entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise. » ;

La parole est à Mme Martine Filleul.

Mme Martine Filleul. Depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, chaque année, avant le 1^{er} mars, les entreprises d'au moins cinquante salariés doivent calculer et publier sur leur site internet leur index de l'égalité salariale femmes-hommes. Or la ministre du travail a indiqué que 17 000 entreprises n'avaient toujours pas publié leur index. Il est inacceptable, en 2020, que ces inégalités salariales subsistent et que les entreprises ne soient pas mises devant leurs obligations.

Le présent amendement vise donc à conditionner le financement des projets par les fonds de programmes d'investissements d'avenir au respect de l'obligation de publier l'index de l'égalité salariale femmes-hommes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces trois amendements ?

M. Jean Bizet, rapporteur spécial. Je m'efforcerai de mettre un peu plus d'onctuosité dans mes propos, car je ne tiens nullement à froisser Mme Taillé-Pollian. (*Sourires.*)

Mme Sophie Taillé-Pollian. On n'a pas besoin d'onctuosité !

M. Jean Bizet, rapporteur spécial. Je ne puis changer la philosophie des PIA, et sans vouloir paraître provocateur, j'estime que ces amendements, qu'ils soient relatifs au respect des engagements sociaux et environnementaux, à la transition énergétique et climatique ou à la réduction des inégalités salariales, n'ont pas tout à fait leur place dans ce débat.

Les PIA doivent par définition se focaliser sur l'excellence. Or des projets qui ne s'inscrivent pas dans une démarche de protection de l'environnement ne sont pas des projets d'excellence.

Ces amendements étant en quelque sorte déjà satisfaits, je demande leur retrait. À défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. Jérôme Bascher. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Je demande également le retrait de ces trois amendements, et à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Nous disposons d'une doctrine – celle-ci fera l'objet d'un vote – qui prend en compte la transition écologique et énergétique comme l'un des trois objectifs du PIA. Votre demande est donc satisfaite.

Par ailleurs, j'ai échangé avec le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) au sujet de l'*impact score*. Je connais bien ce dispositif, mais son cahier des charges ne me paraît pas applicable, par exemple, à un laboratoire de recherche publique. À quelle unité faudrait-il appliquer les critères : à l'université, au labo, à la seule équipe de recherche ? Cela pose des difficultés opérationnelles. Le PIA est assorti d'une doctrine qui est très claire sur le sujet.

S'agissant de l'égalité hommes-femmes, je répète que nul n'est censé ignorer la loi. C'est certes plus difficile, mais il me paraît plus utile d'appliquer la loi que de multiplier les occasions de souligner que nul n'est censé l'ignorer.

Quoi qu'il en soit, soyez assurés que les cahiers des charges comportent des critères relatifs à la transition écologique et aux impacts sociaux. Ce sont des sujets clés.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-714.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-487 rectifié *bis*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-739 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-715, présenté par Mme Taillé-Pollian, MM. Parigi et Benarroche, Mme Benbassa, M. Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme Poncet Monge et M. Salmon, est ainsi libellé :

Alinéa 20

Supprimer cet alinéa.

La parole est à Mme Sophie Taillé-Pollian.

Mme Sophie Taillé-Pollian. Cet amendement n'est pas dans la même veine que les précédents. (*Ah ! sur les travées du groupe Les Républicains.*) Il a pour objet de rétablir le jaune budgétaire, qui fait état de l'avancement des crédits investis par les différents ministères pour mettre en œuvre les quatre engagements pris par le Président de la République, à savoir l'accélération de la transition écologique, l'édification d'une société de compétences, la compétitivité de l'économie et la construction de l'État à l'âge du numérique.

Mes chers collègues, nous avons été nombreux à déplorer la difficulté qu'il y a à tracer et à contrôler les crédits, notamment dans le cadre du plan de relance. La suppression du jaune budgétaire n'améliore pas la situation. Nous proposons donc de le rétablir.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Bizet, rapporteur spécial. Sans vouloir vous froisser, ma chère collègue,...

Mme Sophie Taillé-Pollian. Vous ne me froissez pas !

M. Jean Bizet, rapporteur spécial. ... votre amendement est presque hors sujet. En effet, le label France Relance se substitue à celui du Grand plan d'investissement. L'annexe n'a donc plus lieu d'être.

Par conséquent, la commission demande le retrait de cet amendement, faute de quoi elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Pour dissiper tout malentendu, je confirme que les quatre volets successifs des PIA continueront de faire l'objet d'un jaune budgétaire. L'avis est défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-715.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 55.

(L'article 55 est adopté.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des crédits des missions « Remboursements et dégrèvements » et « Engagements financiers de l'État », des comptes d'affectation spéciale « Participation de la France au désendettement de la Grèce » et « Participations financières de l'État », des comptes de concours financiers « Accords monétaires internationaux » et « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », ainsi que de la mission « Investissements d'avenir ».

Économie

Compte de concours financiers : Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Économie » (et articles 54 *octies* et 54 *nonies*) et du compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ».

La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale de la commission des finances. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la mission « Économie » porte un ensemble de dispositifs en faveur des entreprises, notamment les PME, dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et de l'industrie. Elle porte aussi les crédits des administrations, autorités administratives indépendantes et opérateurs chargés de la mise en œuvre de ces politiques.

Cette année, la mission « Plan de relance » concentre l'ensemble des crédits nouveaux en faveur des entreprises, au sein du programme 363, « Compétitivité », mais également du programme 364, « Cohésion », avec des crédits dédiés à des garanties de prêts en faveur de la croissance des PME.

Si les moyens de la mission « Économie » affichent pour 2021 une hausse importante par rapport à la loi de finances initiale pour 2020, cette augmentation résulte principalement d'une très nette croissance, égale à 123 millions d'euros, des crédits consacrés au dispositif compensatoire de carbone des sites électro-intensifs. Elle est aussi la conséquence du déblocage progressif des crédits de paiement affectés au plan France Très haut débit.

En dehors de ces deux mesures, les crédits permanents de la mission sont globalement en baisse et leur réduction à périmètre constant se poursuit.

Des mouvements de crédits importants ont été opérés sur la mission au cours de cette année. Une nouvelle action dédiée aux mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire a été créée pour couvrir 860 millions d'euros de dépenses urgentes. Elle a porté les crédits de plusieurs mesures d'urgence, comme l'achat de masques à usage non sanitaire et les dispositifs d'aide exceptionnelle au secteur

automobile, aux centres équestres, aux poneys clubs, aux cirques avec animaux, aux parcs zoologiques, aux aquariums ou encore aux refuges.

Cette action n'étant pas dotée de crédits pour 2021, nous nous interrogeons, madame la ministre, sur l'avenir de ces dispositifs de soutien, alors même que la deuxième vague de l'épidémie produit des effets délétères pour ces secteurs.

Au niveau de la mission, les moyens accordés aux différents dispositifs d'intervention seront en nette diminution pour 2021. Sur le programme 134, une fois exclue la compensation carbone, les crédits alloués aux autres interventions sont passés de 350,2 millions d'euros en 2017 à 165,3 millions en 2021, soit une diminution de 53 %.

Cette diminution est considérable. Elle correspond à un grand mouvement de rationalisation des multiples instruments de soutien de l'État aux TPE et PME : aides directes ou indirectes, prêts, garanties ou encore actions collectives de formation, de promotion ou de mutualisation des moyens à l'échelle d'une filière. Ces dispositifs portent sur des secteurs très divers, allant de la petite industrie aux métiers d'arts, en passant par les commerces de centre-ville, les services à la personne ou encore les jeunes PME innovantes.

Les coups de rabot successifs ne permettent pas de dégager d'orientation politique durable pour la mission « Économie ». Sur le long terme, il faut prévoir un réel désengagement de l'État qui laissera les territoires gérer seuls leur économie.

Les crédits de la mission « Plan de relance » prévus pour 2021 et 2022 ne sont que temporaires, de sorte qu'ils ne remettent pas en cause cette logique globale de désengagement. Une fois cette mission arrivée à son terme, l'ensemble des dispositifs d'intervention de l'État en faveur des entreprises risque de disparaître définitivement, puisque les crédits d'intervention du programme 134 continuent de fondre.

Le message est clair : l'État doit jouer un rôle contractuel en période de crise, mais les régions devront assurer seules, dans la durée, un développement équilibré entre les territoires.

Alors que l'économie de nos territoires, l'artisanat et le commerce subissent de plein fouet les conséquences du confinement, je tiens à revenir sur le rôle du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) : après avoir vu sa dotation passer de 78 millions d'euros en 2010 à seulement 16 millions en 2018, ce fonds a été placé en gestion extinctive à partir de 2019 – en clair, il est supprimé !

Pourtant, dans la crise actuelle, le Fisac pourrait constituer un instrument de reprise pour les activités les plus durement touchées. Il devrait servir à préserver les commerces des territoires les plus fragiles, et surtout les aider à se moderniser, en développant de nouveaux outils. Je pense en particulier aux artisans qui pourraient recourir davantage aux dispositifs numériques.

Nous présenterons donc un amendement qui vise à abonder le Fisac de 30 millions d'euros.

Concernant le plan France Très haut débit, c'est le programme 343 qui porte la participation de l'État, 3,3 milliards d'euros au total. En 2021, le déblocage des crédits de paiement devrait s'accélérer avec une prévision de 622 millions d'euros.

Dans le contexte de crise sanitaire et de confinement, les chantiers de déploiement ont pris du retard, ce qui a engendré d'importants surcoûts sur l'ensemble du territoire. Même si nous saluons les efforts réalisés par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance, nous considérons que le

compte n'y est pas et qu'un effort supplémentaire devra être consenti pour atteindre l'objectif de couverture intégrale du territoire à l'horizon de 2025.

Nous présenterons donc un amendement qui tend à abonder le plan France Très haut débit de 30 millions d'euros.

Par ailleurs, la réforme des impôts de production fait peser un risque sur le financement de la péréquation postale. En tant que membre de la commission départementale de la présence postale territoriale des Pyrénées-Atlantiques, je connais l'importance des enjeux.

M. le président. Veuillez conclure !

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. Je laisse donc la parole à mon collègue Thierry Cozic pour vous présenter la seconde partie de cette mission.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la mission « Économie » porte les crédits des principales administrations économiques du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Dans le contexte de la crise actuelle, nous ne pouvons que saluer la diminution des réductions d'effectifs que nous constatons pour 2021. La pression diminue en particulier sur les administrations du programme 134, la baisse des effectifs passant de 155 suppressions en 2020 à seulement 22 en 2021.

Tout d'abord, la réduction des effectifs de la direction générale des entreprises (DGE) devrait être moindre, avec une baisse de 19 équivalents temps plein (ETP) en 2021. Ces derniers mois, les services déconcentrés ont été particulièrement mobilisés, de sorte que la priorité est à la gestion de crise et que la finalisation du projet de services économiques de l'État en région a été retardée à 2022. L'activité des services doit pouvoir continuer à se focaliser sur l'accompagnement des entreprises en difficulté, ainsi que sur les filières stratégiques et l'innovation.

La réduction des effectifs de la direction générale du Trésor se poursuivra en 2021 à un rythme moins soutenu qu'auparavant, avec la suppression de 13 ETP. La rationalisation du réseau a été particulièrement forte au cours des dernières années, l'effectif des services économiques à l'étranger étant passé de 1 339 agents à 603 entre 2009 et 2020, soit une baisse de 55 %.

Pour la deuxième année consécutive, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) verra ses effectifs préservés en 2021, avec une baisse de seulement 5 ETP. L'exécution de ses missions en matière de sécurité sanitaire et de lutte contre les fraudes doit ainsi être mieux garantie. Nous considérons que l'effort produit par le Gouvernement reste important.

Quant au fonds de péréquation postale, les conséquences de la réforme des impôts de production sur son financement n'ont pas été suffisamment anticipées par le Gouvernement. (*Marques d'approbation de Mmes Christine Lavarde et Sophie Primas.*) Les ressources, issues de l'allègement de fiscalité locale dont le groupe La Poste bénéficie, reviennent aux commissions départementales de la présence postale territoriale et au financement des points de contact éligibles.

La Poste garantit l'accessibilité de services indispensables pour nombre de nos concitoyens. Je pense en particulier à l'accès au compte et à l'accessibilité numérique.

Pour cette raison, la commission propose un amendement qui crédite le fonds de péréquation postale de 66 millions d'euros pour compenser la perte de ressources liée à la réforme des impôts de production.

Enfin, les prêts garantis par l'État (PGE) ont constitué un outil indispensable, qui a permis aux entreprises de trouver rapidement des liquidités et de traverser ainsi la première vague de l'épidémie.

À ce jour, le bilan des PGE reste positif : les entreprises ont pu emprunter grâce à ces prêts un total de 124,3 milliards d'euros. La sinistralité envisagée avant la mise en œuvre de nouvelles restrictions pour faire face à la deuxième vague épidémique impliquait un coût global du dispositif de l'ordre de 3 à 4 milliards d'euros, soit un niveau relativement limité au regard des apports du dispositif en termes de soutien aux entreprises. La deuxième vague de l'épidémie et les nouvelles restrictions pourraient cependant faire évoluer ce coût de façon très significative.

Le compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers et à des organismes privés » comprend les crédits de deux dispositifs qui permettent également de pallier les difficultés de financement des entreprises.

Il s'agit, d'une part, du fonds de développement économique et social (FDES), d'autre part, des avances remboursables et prêts bonifiés gérés par la direction générale des entreprises.

La mobilisation du FDES dans le cadre de l'épidémie de covid-19 a donné lieu à un dédoublement de sa doctrine d'intervention. En parallèle du fonds classique, qui sert d'outil de soutien aux restructurations et qui suppose une contribution importante de financeurs privés, une doctrine d'intervention spécifique, dite « covid-19 », a été déployée. Ce FDES « covid-19 » n'a pas été conditionné à des cofinancements et à une procédure de restructuration.

Les deux dispositifs ont permis d'octroyer un nombre assez limité de prêts. En effet, à peine plus de 20 % du milliard d'euros prévu pour 2020 a été consommé, de sorte que l'intégralité des crédits sera reportée en 2021, avec une ouverture de crédits complémentaire de 75 millions d'euros.

Pour ce qui est des prêts bonifiés et des avances remboursables, la consommation des crédits a été encore plus limitée, puisque, au 31 août, seulement 19,4 millions d'euros ont été consommés sur les 500 millions d'euros ouverts. D'après les informations transmises, une soixantaine de dossiers resterait en instance.

Pour conclure, je souhaite aborder la question du concours de l'État au financement des fonds de garantie de Bpifrance. En effet, depuis plusieurs années, Mme Espagnac et mon prédécesseur, Bernard Lalande, déplorent l'absence de budgétisation des crédits dédiés aux fonds de garantie, qui résultent de redéploiements de crédits ou de recyclages internes à Bpifrance.

Ces débudgétisations sont en contradiction avec le principe d'universalité budgétaire et nuisent à la sincérité des comptes publics. De plus, pour 2021, des crédits dédiés à ces garanties classiques ont été rangés au sein du plan de relance, alors qu'ils auraient dû être retracés dans le programme 134.

C'est la raison pour laquelle nous proposerons un amendement symbolique de 10 000 euros, visant à assurer le maintien du lien entre le programme 134 et les activités de garantie de Bpifrance.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Serge Babary, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, mon propos sera essentiellement centré sur les crédits qui concernent le volet « Commerce et artisanat ».

Si le plan de relance dédié à ces secteurs regroupe environ 200 millions d'euros de crédits, la mission « Économie », quant à elle, n'en retrace quasiment plus aucun. C'est pourquoi la commission des affaires économiques a adopté quatre amendements.

Le premier concerne le Fisac, fonds qu'il ne nous semble pas raisonnable de supprimer, alors même que les autres dispositifs censés le remplacer ne sont pas encore suffisamment opérationnels. Je pense par exemple à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui n'a qu'un an d'existence, ou au plan « Action cœur de ville », qui ne concerne que les villes moyennes. Je vous proposerai donc d'augmenter le Fisac de 30 millions d'euros.

Le deuxième amendement porte sur l'Institut national des métiers d'art (INMA). Le Gouvernement diminue progressivement le soutien public dont la structure bénéficie, et envisage son autofinancement en 2022. Or la crise actuelle a des conséquences lourdes sur les ressources propres de cette association reconnue d'utilité publique. Le mécénat et les prestations, comme les salons, sont en effet en baisse. Je vous présenterai donc un amendement qui vise à rétablir la dotation de l'INMA au niveau qu'elle atteignait l'an passé.

Le troisième amendement concerne l'initiative France Num, devenue la pierre angulaire de la politique publique de numérisation des PME. Bien qu'utile, l'initiative souffre d'une notoriété insuffisante et d'une absence totale de suivi de ses actions et de mesure de leur efficacité.

Il nous paraît essentiel, à un moment où la transition numérique semble enfin considérée comme primordiale, de financer une vaste campagne de communication qui ne soit pas ciblée sur les entrepreneurs déjà familiers du sujet, mais au contraire sur tous ceux qui en sont éloignés.

La commission a donc adopté un amendement qui tend à augmenter de 5 millions d'euros la dotation de France Num, dans l'objectif de financer également la mise en œuvre d'un dispositif de suivi des actions de numérisation mises en place grâce à son entremise.

Si nous saluons les mesures du plan de relance qui visent à accélérer la numérisation des PME, nous constatons qu'elles butent sur l'écueil que représente le financement concret du virage numérique.

C'est pourquoi, à l'occasion de l'examen des articles non rattachés aux crédits, nous vous présenterons un amendement, déjà adopté par le Sénat lors de l'examen du troisième projet de loi de finances rectificative, mais rejeté par l'Assemblée nationale, tendant à créer un crédit d'impôt à la numérisation et à l'équipement. Son taux serait de 50 % des dépenses engagées dans la limite de 10 000 euros par an.

Il est urgent d'agir fort et de penser la numérisation comme relevant de l'intérêt général. Sans cela, malgré toutes les bonnes intentions, les mesures mises en œuvre échoueront à trouver leur public.

En conclusion, la commission des affaires économiques a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Économie », sous réserve de l'adoption des amendements qu'elle a déposés. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP.*)

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains.*)

Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la commission des affaires économiques saisie pour avis sur le volet « Numérique et postes » de la mission « Économie » a émis un avis favorable, essentiellement motivé par l'abondement des crédits du plan de relance, sous réserve toutefois de l'adoption d'un amendement sur La Poste.

Depuis plusieurs années, le Sénat plaide pour un cap clair et des financements conséquents pour développer les réseaux d'initiative publique sur tous les territoires. L'enjeu d'inclusion numérique est bien connu et son caractère essentiel a été ravivé par les confinements successifs.

Nous avons proposé une rallonge de 322 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2020, mais n'avons obtenu que 30 millions dans le PLFR 3. Grâce au plan de relance, une enveloppe supplémentaire de 240 millions d'euros sera disponible en 2021. Le Gouvernement recycle des crédits qui ne sont pas nouveaux, mais ils permettent de mobiliser un total de 550 millions d'euros.

Il était temps, madame la ministre, car nous sommes malheureusement toujours les bons derniers de l'Union européenne en matière de très haut débit fixe !

Une étape a donc été franchie, en ce qui concerne le soutien aux territoires. Il conviendra à présent de nous assurer que le cahier des charges du plan France Très haut débit permette de financer tous les raccordements, y compris les plus longs et les plus complexes.

La gestion du dossier de La Poste est un autre sujet d'incompréhension, voire de mécontentement. En effet, malgré les alertes, le Gouvernement n'a pas anticipé les conséquences de la réforme des impôts de production sur la mission d'aménagement du territoire de La Poste. Pas plus d'ailleurs qu'il n'a prévu les difficultés du service universel postal. Ces missions sont pourtant essentielles, et la crise de ces derniers mois l'a encore prouvé.

Dans ce budget, madame la ministre, vous proposez comme seule réponse de diminuer la compensation du service de transport et de distribution de la presse, à moins de 90 millions d'euros. Quand on connaît l'équivalent dont dispose La Poste belge, à savoir 170 millions d'euros, on se demande comment La Poste française pourrait poursuivre une mission de qualité sur un territoire vingt fois plus grand et avec moitié moins d'argent !

Le Sénat a voté un amendement d'appel en première partie du projet de loi de finances. Nous vous proposons de revenir sur le sujet dans cette seconde partie et d'abonder de 66 millions d'euros l'enveloppe consacrée à l'aménagement du territoire.

Nous avons cru comprendre jusqu'alors que c'était une solution acceptable pour le Gouvernement, mais il semblerait que la question ne soit pas encore tranchée et qu'elle reste suspendue à l'arbitrage du Premier ministre.

Nous espérons donc, madame la ministre, que vous pourrez nous annoncer une bonne nouvelle, après plusieurs semaines de débat, et alors que nous sommes en plein examen du PLF. Les Français attendent du Gouvernement qu'il tienne les engagements qu'il a pris auprès des différentes commissions départementales de présence postale.

Notre amendement propose un minimum, sur lequel nous devrions pouvoir nous accorder, pour assurer la pérennité du service public de La Poste, auquel les Français tiennent tant.

La responsabilité nous reviendra ensuite de préparer l'avenir et de réfléchir à la forme que devra revêtir un service universel adapté aux réalités nouvelles, le contexte ayant particulièrement évolué ces derniers mois. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Franck Montaugé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le choc économique que nous subissons depuis mars a eu pour conséquence d'exacerber les faiblesses structurelles de notre industrie à au moins quatre niveaux.

D'abord, l'endettement s'est accru de 13 % et, en septembre dernier, l'encours total de dette de l'industrie était proche de 150 milliards d'euros, ce qui est d'autant plus problématique que les entreprises industrielles françaises sont faibles en fonds propres.

Ensuite, l'investissement a chuté de 14 % par rapport à 2019, alors que notre outil industriel a dix-neuf ans d'âge moyen. Il est deux fois plus ancien qu'en Allemagne, et bien moins robotisé et numérisé.

En matière environnementale, 40 % de l'énergie consommée par l'industrie en France est le fait d'équipements vieux de plus de trente ans, et dont les performances énergétiques sont mauvaises.

La crise a aussi révélé l'importante dépendance de notre économie à certains grands secteurs exportateurs comme l'aéronautique et, dans une moindre mesure, l'automobile. Au-delà du seul déficit de notre commerce extérieur, le risque est que nous perdions durablement des parts de marchés à l'international.

Enfin, l'industrie a déjà perdu près de 53 000 emplois en 2020, alors que des plans sociaux restent à venir. En France, ce secteur représente 13 % des emplois contre 21 % en Allemagne et 20 % en Italie.

Comment le budget pour 2021 répond-il à ces enjeux ? Si les orientations de long terme sont intéressantes, elles présentent des carences à court terme.

Tout d'abord, un soutien plus conséquent à la demande sera nécessaire, car la crise qui se profile fera des dégâts dans l'ensemble de l'industrie.

Plusieurs leviers existent, dont le soutien à des secteurs oubliés du plan de relance, comme la construction neuve, qui encourage en particulier la production métallurgique. La commande publique en est un autre, mais encore faudrait-il que les collectivités qui représentent 60 % de l'investissement public disposent des ressources nécessaires. Enfin, la réouverture des commerces est un impératif pour l'industrie.

Pour relancer la demande, on ne pourra éviter la question de la mobilisation de la considérable épargne que les Français ont accumulée depuis mars dernier, soit environ 90 milliards d'euros. Aucune piste ne nous a été exposée à ce sujet.

Ensuite, le Gouvernement ne semble pas prendre correctement la mesure du mur de la dette, qui s'élève à près de 150 milliards d'euros dans l'industrie.

En conclusion, mes chers collègues, la relance offre une opportunité longtemps attendue de penser une politique industrielle souveraine, ambitieuse et réaliste, qui utilise tous les leviers de transformation de notre industrie.

Les orientations stratégiques de la réindustrialisation du pays devraient faire l'objet d'une implication directe du Parlement, en concertation avec les filières et les régions.

Si le plan de relance identifie bien les enjeux de long terme, il doit être renforcé à court terme pour pallier une crise de la demande et mieux anticiper le problème de l'endettement.

La commission des affaires économiques a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Économie ». (*Applaudissements sur des travées des groupes SER et Les Républicains.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Franck Menonville.

M. Franck Menonville. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la question de la juste intervention publique dans la sphère économique nourrit d'intenses débats depuis plusieurs siècles. En cette année 2020, et dans les circonstances que nous connaissons, elle est plus que jamais d'actualité.

La mission « Économie » se compose de quatre programmes principalement orientés vers l'accompagnement des entreprises, notamment pour la transition numérique de l'artisanat et des petites entreprises. L'enjeu est essentiel dans le contexte actuel.

Alors que les petits commerces rouvrent leurs portes aujourd'hui – et nous nous en félicitons –, les difficultés rencontrées lors des dernières semaines, voire des dernières années, demeurent. Cela devrait suffire à nous convaincre qu'il faut accélérer la transition numérique des territoires, notamment la numérisation des PME et des commerces. Le groupe Les Indépendants est donc très favorable au crédit d'impôt à la numérisation qui sera proposé.

Je partage aussi les analyses de Mme la rapporteure spéciale sur le plan France Très haut débit : il gagnerait à être mis en œuvre plus rapidement. Madame la ministre, même si je connais votre détermination sur ce dossier, je crois qu'il est encore possible de gagner en efficacité, en simplifiant certaines procédures.

La commission des finances et celle des affaires économiques proposent d'abonder les crédits du Fisac à hauteur de 30 millions d'euros. Si l'amendement est adopté, cette enveloppe contribuera à redynamiser les centres-bourgs et les centres-villes, sans grever les finances publiques.

Le groupe Les Indépendants accueille donc très favorablement cette proposition. Il ne s'agit pas de donner au Fisac un blanc-seing sur le long terme, mais de reconnaître que sa mission est essentielle dans le contexte actuel et qu'aucun autre dispositif ne peut le remplacer à ce stade, comme l'a rappelé M. Serge Babary.

La pertinence du Fisac se justifie aussi par le fait qu'il s'agit d'un outil pérenne et structurel qui complétera utilement le fonds de solidarité, instrument qui à l'inverse est exceptionnel et conjoncturel. La bonne articulation des deux fonds renforcera notre politique de cohésion des territoires.

La contribution de La Poste à cette dynamique sera également déterminante, même si son rôle reste encore à définir. Il ne faut pas affaiblir sa présence sur les territoires, car nous devons pérenniser tout autant que renouveler ce service universel.

Nous étudierons prochainement l'opportunité de prolonger de deux ans le dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR). Dans le contexte de crise que nous traversons, le rôle des ZRR est comparable à celui du Fisac. Nous gagnerions à capitaliser sur de tels dispositifs, existants et éprouvés. C'est en cultivant la stabilité et en préservant la continuité des instruments dont nous disposons que nous éviterons les temps morts.

En conclusion, nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réflexion plus globale sur la stratégie à mettre en œuvre pour redynamiser le tissu des entreprises de nos territoires. Il y va de la cohésion nationale.

Le groupe Les Indépendants votera les crédits de la mission « Économie », ainsi que les amendements présentés par les rapporteurs.

M. le président. La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous le savons, l'examen de cette mission intervient, comme celui de l'ensemble du budget pour 2021, dans un contexte de crise sanitaire et économique inédit.

Si nous saluons les efforts financiers tout à fait nécessaires engagés depuis le début de la crise pour aider les entreprises, des réponses plus fortes doivent être apportées pour accompagner le tissu économique dans son ensemble.

Concernant les crédits de la mission, la hausse que nous constatons cette année résulte de la nette augmentation des crédits du dispositif de compensation carbone des sites électro-intensifs et du programme 343, « Plan France Très haut débit » – les crédits de paiement de ce programme progressent de 41 %. À ce sujet, il nous paraît nécessaire de donner la priorité à la couverture des zones blanches demeurant en France avant d'achever la couverture en très haut débit.

Nous regrettons par ailleurs le manque de lisibilité globale de cette mission du fait du plan de relance qui fait l'objet d'une mission spécifique, ce qui, si cela se justifie d'un point de vue opérationnel, complique la lecture des crédits que nous examinons.

Permettez-moi de revenir sur un certain nombre de points spécifiques que nous déplorons.

D'abord, la suppression définitive du Fisac – le sujet me paraît faire l'unanimité ce soir –, voulue par le Gouvernement, n'a pas de sens. La crise actuelle affecte en premier lieu l'artisanat et le commerce. Il est indispensable de disposer de crédits d'intervention, afin de maintenir ces activités dans nos territoires les plus fragiles, notamment ruraux. C'est pourquoi nous soutiendrons les amendements visant à rétablir les crédits du Fisac à hauteur de 30 millions d'euros.

Nous regrettons bien entendu l'absence de conditionnalité pour les aides versées aux entreprises dans le cadre de cette mission, comme d'ailleurs dans le cadre du plan de relance, qu'elles soient écologiques, sociales, de relocalisation ou encore d'assainissement fiscal.

Globalement, les aides de l'État profitent surtout aux grandes entreprises qui bénéficient davantage en valeur de la baisse des impôts de production. À côté, le soutien de l'État paraît bien insuffisant pour les TPE et les PME qui subissent la crise de plein fouet.

Plus largement, nous regrettons l'opposition de ce gouvernement à toutes nos propositions tendant à instaurer des solidarités économiques nouvelles, comme la contribution exceptionnelle sur les géants de la vente en ligne. Mettre fin à la distorsion de concurrence entre le commerce de proximité et le commerce en ligne est un enjeu d'équité et de justice sociale et fiscale – c'est une question qui est au cœur des préoccupations des acteurs du tissu économique local cher à nos concitoyens.

Une réflexion de fond doit aujourd'hui être menée en vue d'inventer une fiscalité du commerce répondant aux enjeux écologiques du XXI^e siècle et permettant de lutter réellement contre les stratégies d'évitement de l'impôt mises en place par certains géants du numérique.

Vous parlez de souveraineté et de relocalisation, mais nous attendons toujours les actes nous assurant de reprendre la maîtrise de notre système productif. Garder le monopole sur nos fleurons nationaux est également essentiel : nous attendons le retour d'un État stratégique. Utilisons si nécessaire la nationalisation provisoire pour conserver sur le sol français des capacités en matière de production stratégique. Je pense par exemple à Luxfer, dernière unité de production en Europe de bouteilles d'oxygène médical, une entreprise menacée de fermeture définitive.

Pour conclure, on ne retrouve pas les grands objectifs décrétés par le Gouvernement – la relance verte et la relocalisation stratégique – dans ce projet de loi de finances, particulièrement dans cette mission qui est pourtant le véhicule clé pour intégrer des dispositifs de régulation.

Si nous ne nous opposons pas à l'ensemble des mesures, nous ne pouvons pas approuver un budget conçu selon une doctrine néolibérale fondée sur la compétitivité des entreprises et la consommation à tout prix, objectifs qui ne répondent pas aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

C'est pourquoi le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires votera contre les crédits de cette mission.

M. le président. La parole est à Mme Nadège Havet.

Mme Nadège Havet. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, répondre à la crise sanitaire, c'est aussi soutenir plus que jamais notre économie, en particulier les secteurs les plus durement touchés et les plus stratégiques. C'était d'ailleurs l'objet de nos échanges sur le plan de relance, ici même jeudi dernier, échanges qui se poursuivront ce soir.

Les crédits de la mission « Économie » que nous examinons aujourd'hui ne peuvent être étudiés isolément, puisqu'ils seront complétés par les 6 milliards d'euros de crédits déjà votés, qui viennent en soutien de la compétitivité des entreprises et de la résilience économique de la France.

Pour la mission « Économie » en tant que telle, les crédits sont en augmentation de près de 14 %. Cette hausse est liée à l'évolution du montant de la compensation carbone accordée

à certaines entreprises, d'une part, et au déploiement du plan France Très haut débit au titre du programme 343, d'autre part.

En début de mandature, le Président de la République a fixé l'objectif d'une couverture intégrale du territoire national en haut débit d'ici à 2020, et en très haut débit d'ici à 2022.

Afin d'y parvenir, le programme d'investissements d'avenir (PIA) piloté par le secrétariat général pour l'investissement représente la première source de financement. À cela viennent s'ajouter plusieurs ressources complémentaires prévues dans ce programme, en soutien aux réseaux d'initiative publique des collectivités. Les projets sont quasi finalisés : leur intervention doit garantir l'utilisation partagée du réseau et respecter le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés.

Les crises sanitaire et économique que nous traversons impliquent en effet la sécurisation et la généralisation de la couverture en fibre optique sur l'ensemble du territoire, mais elles nécessitent aussi de prendre en compte la dégradation des conditions financières et le cofinancement des raccordements coûteux pour les sites les plus isolés.

En parallèle, saluons l'initiative de former 4 000 médiatrices et médiateurs, afin de lutter contre l'illettrisme et la fracture numériques ; cette politique est d'autant plus nécessaire que la période de confinement a accru l'usage des services numériques pour l'accès à des services essentiels de la vie quotidienne.

Les politiques publiques financées par le programme 134 visent, quant à elles, à redynamiser l'environnement économique, en ciblant trois objectifs stratégiques : développer les PME et les entreprises de taille intermédiaire, en renforçant l'offre classique de garantie des prêts de Bpifrance ; renforcer le soutien à l'international des entreprises à l'export, en particulier grâce au travail de Business France ; enfin, réguler et sécuriser les marchés pour s'assurer du respect des règles de concurrence, ainsi que de la qualité et de la sécurité des produits mis sur le marché.

Alors que l'ensemble de nos politiques de relance devra s'appuyer sur des données fiables, nous nous félicitons que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui collecte, produit, analyse et diffuse des informations socioéconomiques dans le débat public, bénéficie également d'un budget solide, légèrement en hausse.

Enfin, le programme 305 prévoit les moyens de fonctionnement de la direction générale du Trésor. Son action de conception et de mise en œuvre des politiques économiques et financières visera un objectif essentiel, celui de retrouver dès 2022 un niveau de richesse nationale équivalent à celui d'avant la crise, mais aussi l'objectif de soutenir la consommation des ménages.

Le groupe RDPI se prononcera donc en faveur des crédits de cette mission.

M. le président. La parole est à Mme Guylène Pantel.

Mme Guylène Pantel. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, les différents rapporteurs l'ont déjà mentionné, le projet de loi de finances pour 2021 est profondément marqué par la crise sanitaire, économique et sociale que nous vivons depuis le mois de mars.

C'est d'autant plus vrai pour cette mission « Économie », à laquelle a été ajoutée une nouvelle action Mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire – j'y reviendrai.

Concernant les programmes de cette mission, il y a plusieurs points, sur lesquels j'aimerais revenir.

D'abord, j'évoquerai le ralentissement des réductions d'effectifs à la DGCCRF, ainsi qu'à la direction générale des entreprises. Si l'objectif est de recentrer ces directions sur le cœur de leurs missions de contrôle, il aurait été plus efficace de prévoir une augmentation des effectifs, le but n'étant pas de contrôler pour le plaisir de sanctionner, mais bien de protéger nos petites et moyennes entreprises et de faire respecter la législation en matière de transition écologique.

Ensuite, j'aimerais attirer l'attention sur le plan France Très haut débit, lancé en 2013 en vue de couvrir 100 % du territoire en très haut débit à l'horizon 2022. Il a hélas pris du retard, et c'est regrettable, d'autant plus que le très haut débit est un enjeu considérable pour l'attractivité des territoires hyper-ruraux, comme mon département, la Lozère.

En abondant de 250 millions d'euros le guichet du réseau des initiatives publiques, après les 30 millions d'euros de crédits votés par le Sénat lors de l'examen du troisième projet de loi de finances rectificative, le Gouvernement montre qu'il a conscience de ces problématiques. Au total, c'est près d'un demi-milliard d'euros qui est sur la table pour atteindre l'objectif d'une France couverte à 100 % en très haut débit en 2025.

Je partage néanmoins les craintes de nos rapporteurs spéciaux quant à une sous-évaluation des besoins de la mission. C'est pourquoi le groupe du RDSE soutiendra leur amendement tendant à augmenter les crédits du programme.

Concernant les différentes aides aux entreprises, il convient de souligner leur nombre et le soutien déterminant qu'elles apportent à l'économie locale. Je pense notamment aux prêts garantis par l'État, gérés par Bpifrance. Au total, un encours de 300 milliards d'euros sera financé, avec une garantie de deux ans de décalage pour le remboursement.

Je pense également aux zones de revitalisation rurale (ZRR). L'annonce de leur maintien jusqu'en 2022 fut un vrai soulagement dans mon département, particulièrement pour les communautés de communes de Mende et de Marvejols. Plus que jamais, nous devons rappeler notre attachement à ce dispositif qui, s'il n'est pas parfait, permet de compenser de nombreux freins à l'installation dans nos territoires ruraux.

J'émettrai la même critique que nos collègues rapporteurs sur le manque de visibilité et l'absence de pilotage global des différents mécanismes de soutien à l'activité économique.

Sur le soutien aux commerces ruraux, je soutiendrai là encore l'amendement des rapporteurs spéciaux concernant le Fisac. Le souhait de l'enterrer, qui s'accompagne d'une baisse de 80 % des crédits qui lui sont dévolus, est une erreur, d'abord parce que la crise que nous connaissons vient de démontrer l'importance de nos commerces de proximité, ensuite parce que le remplacement du Fisac par le programme « Action cœur de ville » n'est que partiel et que les actions de ce dernier ne sont pas ciblées vers les territoires.

Pour conclure, à l'instar des rapporteurs, nous plaçons pour une plus grande lisibilité, une plus grande coordination des aides à destination des entreprises et pour que l'action publique, au niveau national comme sur nos territoires, soit encore simplifiée.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, la majorité du groupe du RDSE votera les crédits de la mission « Économie ». *(Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.)*

M. le président. La parole est à M. Fabien Gay.

M. Fabien Gay. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous déplorons que, dans ce projet de loi de finances pour 2021, les crédits consacrés à l'économie soient éparpillés entre la mission « Économie » et le plan de relance.

Malgré l'illisibilité qui en découle, les lacunes sont évidentes : le commerce de proximité et l'artisanat représentent 3 millions d'entreprises et 3,5 millions de salariés. Une seule question compte : combien d'entre elles baisseront définitivement le rideau après les deux confinements que nous venons de vivre ? Et à cause de ces fermetures, combien de personnes auront tout perdu, leur commerce pour les petits patrons, leur travail pour les salariés, mais aussi leur maison et leurs économies pour beaucoup ?

Certes, on trouve des mesures éparses de soutien comme les programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain » ou le déploiement de cent foncières pour six mille fonds de commerce, mais elles s'inscrivent toutes dans le long terme.

Or il y a urgence, d'autant que le Gouvernement n'a pas renoncé à la réforme des réseaux consulaires, prévue par la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, ni à la diminution des ressources affectées aux chambres de commerce et d'industrie (CCI) – 350 millions d'euros en moins depuis le début du quinquennat, 100 millions jusqu'en 2022 –, sans parler du Fisac.

Madame la ministre, les mesures en faveur des TPE et des PME sont insuffisantes. Vous me répondrez qu'il y a le chômage partiel, le fonds de solidarité et les prêts garantis par l'État, mais le problème, c'est que le Gouvernement est fort avec les faibles et faible avec les puissants.

Par exemple, plutôt que de travailler à une réouverture des librairies, vous avez fermé les rayons « culture » des hypermarchés. Pendant ce temps, Amazon et les autres géants du e-commerce ont tranquillement régné pendant un mois sur le marché du livre, entre autres secteurs.

Et alors qu'Amazon paie peu d'impôts et participe activement à la fraude fiscale à la TVA de ses revendeurs intracommunautaires, le ministre de l'économie s'est félicité d'avoir fait reculer le Black Friday d'une semaine – la belle affaire ! Amazon s'en est félicité pour en récupérer le mérite et se donner une image vertueuse après un mois de profits au détriment des commerces de proximité. Nous aurions préféré légiférer pour imposer à Amazon une taxe alimentant le fonds de solidarité.

Aujourd'hui, les commerces rouvrent : c'est bien, mais c'est insuffisant, car il va leur falloir compenser plusieurs mois de fermeture. Et ce sera pire pour les restaurants, les cafés et leurs personnels, dont les revenus dépendent en partie des pourboires – ils devront attendre le 20 janvier prochain.

S'ajoutent à cela les difficultés d'accès au fonds de solidarité malgré quelques avancées, obtenues notamment par le Sénat. Par exemple, pourquoi les gérants salariés en sont-ils encore exclus, alors qu'ils cotisent pour l'ensemble des risques et qu'un patron affilié au régime social des indépendants peut en bénéficier ?

Il est quand même incroyable que Bercy soit capable de créer une multitude de conditions pour exclure les petits commerçants du fonds de solidarité et qu'à l'inverse, quand on parle des aides publiques versées aux grands groupes qui dans le même temps licencient, versent des dividendes et ont des filiales dans les paradis fiscaux, le conditionnement devienne tout à coup impossible !

Surtout, fondamentalement, c'est la demande qu'il faudra soutenir pour relancer la machine économique, car, si les fêtes de fin d'année approchent, les Françaises et les Français paient le prix fort de cette crise, avec un chômage en hausse et 1,1 million de salariés au chômage partiel avant même le reconfinement de novembre.

M. le ministre de l'économie l'a d'ailleurs reconnu sur France Inter cette semaine : « Les salariés font des efforts considérables et la vie est difficile pour eux. » Nous n'avons cessé, au groupe CRCE, de le dire. Dans cette même émission, le ministre « demandait » aux entreprises de faire elles aussi des efforts. Demander, madame la ministre, ne pouvons-nous rien faire de plus dans cette période de licenciements massifs ?

L'État, avec le Parlement, a la possibilité, par la loi, de transformer ces demandes en actes, par exemple en interdisant le versement des dividendes en 2021 ou en conditionnant les aides à des critères d'emploi et d'environnement.

Mais les difficultés ne touchent pas seulement les salariés au chômage partiel et ne datent pas de cette crise. Pour soutenir la demande, les salaires doivent être augmentés. Inutile de préciser que nous ne voterons pas les crédits de cette mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Moga. *(Applaudissements sur des travées du groupe UC.)*

M. Jean-Pierre Moga. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le sursaut économique aussi attendu que souhaité par tous les acteurs politiques et économiques dépendra avant tout de notre capacité à sortir de la crise sanitaire. Avec une chute d'activité de 12 % en novembre contre 31 % en avril, il est difficile de mesurer aujourd'hui la capacité de notre économie à reprendre vite et fort, mais le déconfinement de l'été nous permet d'être un peu plus optimistes.

Cependant, cette reprise ne sera réelle que si la casse économique est limitée et si les entreprises sont accompagnées au maximum. Les plans d'urgence et de relance proposés par le Gouvernement constituent des réponses indispensables à la marche de l'économie.

On peut se réjouir de leur existence et des mesures qu'ils prévoient. Sur la forme, on peut néanmoins regretter la difficulté à lire les crédits consacrés à la relance qui se trouvent à la fois dans la mission « Économie » et dans la mission « Plan de relance », examinée il y a deux jours. La mission « Économie » a d'ailleurs servi d'outil, dès cette année, notamment pour porter les prêts garantis par l'État et les prêts à taux bonifiés.

Pour que la reprise soit efficace, il faut qu'elle irrigue tous les territoires, qu'elle touche les populations les plus en difficulté et qu'elle anticipe l'avenir. C'est pourquoi j'aimerais, à ce stade, insister sur quelques points.

Tout d'abord, la vitalité des territoires ruraux et la survie de certains centres-bourgs dépendront du dynamisme du commerce de proximité et de l'artisanat. Comme la plupart des intervenants à cette tribune, je vous parlerai aussi du Fisac. *(Mme Nathalie Goulet s'exclame.)* Vous le savez, la disparition désormais effective de ce fonds n'est pas du tout admise par notre assemblée.

Le confinement a été très rude pour ces activités économiques : des milliers d'entreprises disparaîtront sans doute demain. Le Fisac contribuait à les aider et confiait aux élus locaux et aux préfets la responsabilité des choix à opérer. Nous voterons donc l'amendement proposé par la commission des finances pour rétablir cet outil simple et primordial.

Mme Nathalie Goulet. Très bien !

M. Jean-Pierre Moga. Ensuite, préparer l'avenir, c'est déployer le très haut débit sur tout notre territoire.

Je salue, comme ma collègue Anne-Catherine Loisiert, la hausse des crédits alloués au plan France Très haut débit prévue par cette mission. Les objectifs sont bons, mais pourriez-vous, madame la ministre, faire un point sur les réalisations ?

Ne passons pas non plus à côté de la couverture de tout notre territoire en 4G : parler de la 5G, c'est bien, mais prenons garde de ne pas accentuer la fracture numérique. Aujourd'hui, la précarité se développe. Les plus jeunes habitants des zones rurales sont les plus en difficulté.

Enfin, la crise que nous traversons a mis en lumière les difficultés de notre économie mondialisée : problèmes liés aux délocalisations des activités industrielles, manques de compétences, problèmes d'approvisionnement et difficultés d'exportation. La santé et l'alimentation sont devenus des secteurs essentiels : l'État doit définir clairement sa stratégie en la matière pour protéger, relocaliser et développer.

La création et le développement d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) performantes, innovantes et exportatrices constitueraient une stratégie nouvelle et efficace pour notre pays. Il y va aussi du développement du commerce extérieur et, donc, de la balance commerciale de la France. Madame la ministre, nous aurions aimé connaître les ambitions du Gouvernement dans ce domaine. Existe-t-il une stratégie nationale ou à tout le moins européenne ?

Les membres du groupe Union Centriste voteront en faveur des crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC, Les Républicains et INDEP.*)

M. le président. La parole est à Mme Florence Blatrix Contat.

Mme Florence Blatrix Contat. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, à la suite de l'intervention du Président de la République le mardi 24 novembre et de celle du Premier ministre le jeudi 26, nous connaissons aujourd'hui les premières mesures de déconfinement après la deuxième vague de la pandémie.

Si, dans nos territoires, et pour la première fois depuis plusieurs semaines, quelques-uns de nos commerces, de nos ateliers et autres lieux d'activité ont la possibilité d'ouvrir à nouveau, les difficultés qu'ils ont rencontrées au cours de l'année 2020 ne sont pas pour autant surmontées ni résolues.

C'est dans ce contexte singulier et particulier que les sénateurs et sénatrices socialistes, écologistes et républicains vous font part de leur analyse et de leurs remarques sur les crédits de la mission « Économie ».

Une simple lecture comptable fait apparaître une hausse globale substantielle de ces crédits pour 2021 par rapport à 2020, mais cette lecture peut être trompeuse. Aussi faut-il examiner plus précisément le fond du dossier et les chiffres.

Au cours de l'exercice en cours, la mission « Économie » a servi de support improvisé : au sein du programme 134, une nouvelle action n° 25 a en effet été créée pour prendre d'éventuelles mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire. Mais notons-le, comme elle n'est pas dotée de crédits spécifiques pour l'année 2021, se posera la question de savoir où seront ponctionnées les ressources budgétaires en cas de besoin.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un plan de relance de l'économie doté de 100 milliards d'euros sur deux ans a certes recueilli les faveurs de l'opinion publique, mais il ne faudrait pas que les effets d'annonce brouillent l'action, certes moins médiatique, mais plus pérenne du programme 134 et des autres programmes de la mission.

J'en reviens donc aux difficultés que rencontrent déjà – elles seront plus aiguës encore dans les prochains mois – les entreprises, commerces et artisans dans nos territoires et régions. Leurs besoins sont immédiats, mais doivent aussi trouver des réponses dans la durée.

Le projet de budget entérine la réorganisation de la direction générale des entreprises sur nos territoires, avec notamment la création des services économiques de l'État en région et la mise en place de pôles « entreprises, emploi, économie ». Nous n'en contestons pas le principe, mais ces décisions aboutissent néanmoins à une réduction du nombre des fonctionnaires sur le terrain au moment où leur mission de conseil et de soutien est particulièrement nécessaire.

Année après année, les coups de rabot sur le budget sont portés sans vision à moyen terme, au nom d'une rationalisation des services déconcentrés. Ils affaiblissent globalement l'action de l'État dans les territoires.

Comme l'ont souligné nos collègues rapporteurs, il faut faire beaucoup plus pour les PME et les ETI, l'artisanat et le commerce dans nos territoires. Ces activités sont le poumon économique de nos régions et sont le plus souvent très riches en emplois. Selon les calculs de nos collègues, l'effort financier de l'État en faveur des commerces et de l'artisanat a diminué de 89 % en dix ans. Il n'est plus véritablement lisible aujourd'hui, car il est intégré dans l'action n° 23.

Nous considérons que les activités productives, les commerces et les services de proximité doivent être prioritaires. Nous avons proposé la création d'une contribution exceptionnelle des acteurs économiques ayant perçu des bénéfices accrus en 2020, comme les assureurs et les acteurs du e-commerce. L'objectif était d'en redistribuer le produit aux acteurs économiques qui ont dû fermer ou dont l'activité s'est effondrée.

L'économie de proximité doit être identifiée comme une priorité dans le cadre de la relance économique. Des annonces ont été faites en ce sens en juin 2020 avec, comme mesure principale, un renforcement du soutien à la création de foncières de rénovation commerciale. Cela nous semble bienvenu, mais là encore, au-delà de l'effet d'annonce, nous souhaitons qu'une réponse soit véritablement apportée à la dévitalisation commerciale qui frappe nombre de nos communes, avec un ciblage resserré sur les territoires les plus fragiles.

Dans ce cadre, le soutien public à la numérisation des PME, des entreprises artisanales et des commerces est source de modernisation, de gains de productivité et de rebond économique. Comme l'a justement souligné le rapporteur spécial, il faut changer d'échelle dans ce domaine, pour répondre tant aux attentes et aux retards déjà constatés qu'aux besoins massifs en formation et en équipement de ces entreprises.

Par ailleurs, la hausse des crédits dédiés au soutien des entreprises – mes collègues rapporteurs l'ont indiqué – concerne essentiellement la compensation carbone ; elle cache en réalité une diminution de 53 % des crédits, hors compensation carbone. Il est indispensable, dans la situation actuelle, de rétablir de façon pérenne ces crédits et d'élaborer une véritable stratégie de pilotage du soutien aux entreprises.

Au-delà de ces réserves, les rapporteurs spéciaux proposent des avancées significatives pour soutenir efficacement l'activité de proximité, à savoir le maintien du Fisac et le renforcement de ses moyens, mais aussi une hausse des crédits alloués au plan France Très haut débit. Ils proposent également de garantir le maintien d'une présence postale sur l'ensemble des territoires.

Ce sont ces mesures que le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain soutient fortement, car elles auront des effets immédiats et visibles pour nos concitoyens, nos commerces et nos artisans. Si ces amendements sont adoptés, mon groupe votera les crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Chaize. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Annick Billon et M. Jean-Pierre Moga applaudissent également.*)

M. Patrick Chaize. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, mon intervention s'articulera autour de deux axes.

Le premier concerne le numérique et, plus particulièrement, le plan France Très haut débit. L'année dernière, nous avons dû batailler pour faire adopter un amendement tendant à abonder ce plan, amendement rejeté sans autre forme de procès par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture.

Cette année, nous n'aurons pas besoin de livrer une nouvelle bataille, car, entre la troisième loi de finances rectificative et le plan de relance, le plan France Très haut débit dispose désormais de 550 millions d'euros, ce qui prouve bien, madame la ministre, que nous avons raison il y a un an de vouloir augmenter les crédits du Fonds pour la société numérique. Notre position n'était en rien « détestable » – votre expression de l'époque !

Avec ces 550 millions d'euros, nous ne sommes plus très loin des 630 millions nécessaires au financement du 100 % raccordable au FTTH (*Fiber To The Home*), c'est-à-dire la fibre jusqu'au domicile, dans les zones les plus rurales de notre territoire. C'est d'autant plus vrai que l'État dispose encore de près de 50 millions d'euros de subventions aux opérateurs privés inutilisées dans le cadre du guichet de cohésion numérique des territoires, subventions qu'il convient de flécher à nouveau vers l'achèvement de la couverture FTTH du territoire.

Il faut comprendre l'absence de dépôt d'amendement par notre groupe sur ce sujet comme un gage de confiance donné à l'État, qui déclare désormais sans ambiguïté viser une couverture de 100 % en FTTH pour 2025.

Mais, pour que rien ne vienne entacher ce gage de confiance que nous accordons à la nouvelle dynamique engagée par l'État, je demande avec force et sans ambiguïté que les 550 millions d'euros qu'il a mobilisés soient intégralement affectés à la desserte FTTH des dernières zones d'initiative publique de notre territoire, qui sont les plus coûteuses à réaliser. Je parle bien de la « desserte », ce qui, techniquement et réglementairement, a tout son sens.

Je soutiens également la volonté de l'État d'expérimenter un dispositif de financement des raccordements non standards au FTTH en zone publique : il est en effet incompréhensible pour certains de nos concitoyens d'apprendre qu'ils devront attendre six mois de plus que leurs voisins pour être raccordés à la fibre ou qu'ils devront payer des

frais élevés de raccordement. Sur ce point, je vous donne rendez-vous lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2022.

À présent, j'aborde le second axe de mon intervention, qui a trait à La Poste. Je veux intervenir, non pas au sujet des crédits de la mission « Économie », mais pour souligner ceux qui n'y figurent pas...

En tant que sénateur et président de l'Observatoire national de la présence postale, je me permets d'appeler votre attention sur la mission d'aménagement du territoire de La Poste, qui est bien souvent le dernier réseau présent dans les territoires. Le maillage d'au moins 17 000 points de contact, prévus par la loi et répartis sur tout le territoire, est garanti dans les zones urbaines et les zones rurales, dans les territoires périurbains, dans les zones de montagne et en outre-mer.

Cette mission impose à La Poste une norme d'accessibilité dont le respect est assuré, chaque année, par les commissions départementales de présence postale territoriale. C'est également dans le cadre de cette mission que La Poste peut adapter sa présence : agences postales communales, relais commerçants, guichets France services, équipements numériques, accompagnements des fragilités sociales ont ainsi pu voir le jour.

Ce n'est pas aux élus de terrain que j'apprendrai qu'à travers La Poste, c'est tout le dynamisme économique et social de la commune qui est en jeu. C'est l'accès aux espèces, aux colis – à l'heure du *boom* du e-commerce –, mais aussi, et de plus en plus, au numérique – l'inclusion numérique constitue désormais un besoin prégnant.

Grâce au fonds postal national de péréquation territoriale qui finance la mission d'aménagement du territoire, les élus ont pu apporter des réponses concrètes. Autant d'actions nécessaires pour combattre la fracture numérique qui risquent de ne plus pouvoir être menées, si l'État ne respecte pas les engagements de financement qu'il a pris dans le contrat de présence postale territoriale 2020-2022.

En effet, le cadre de gouvernance de la mission est aujourd'hui largement aux mains des élus. Le contrat encadrant la mission est signé par l'État, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et La Poste. Les projets qui sont financés par le fonds postal de péréquation sont votés par les élus des commissions départementales de présence postale territoriale.

J'en viens donc à la problématique du financement de cette mission d'intérêt général, problématique liée à la réforme de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) inscrite en première partie du projet de loi de finances.

Afin de financer le coût que représente sa mission d'intérêt général, La Poste bénéficie d'un allègement de fiscalité locale, dont le montant abonde le fonds postal de péréquation. Le taux des abattements appliqués aux bases de contribution économique territoriale et de taxe foncière est arrêté, chaque année, par décret, la CVAE représentant pas loin de 80 % de la base d'abattement alimentant le fonds.

C'est pourquoi la réforme de la CVAE a un impact conséquent sur le fonds postal de péréquation. Selon les évaluations, cet impact représenterait 66 millions d'euros en moins, par an, sur un total de 174 millions.

Pour le dire plus concrètement, sans compensation de cette perte de 66 millions d'euros, la mission d'aménagement du territoire de La Poste sera réduite à peu de chagrin, c'est-à-dire au financement des annuités des partenaires – agences

postales communales et relais commerçants. Les commissions départementales de présence postale territoriale, composées d'élus locaux, n'auront plus de moyens à leur disposition et se verront privées de leur rôle. Elles deviendront des chambres d'enregistrement et de répartition de dépenses obligatoires.

Certes, on pourrait envisager de laisser La Poste compenser les 66 millions d'euros sur ses propres deniers, mais ce serait un non-sens économique : on ne peut pas demander à une entreprise fonctionnant dans un environnement concurrentiel, fût-elle à capitaux publics, de financer la charge d'une mission d'intérêt général qui lui a été imposée par l'État et qui est déjà sous-compensée à hauteur de plus de 60 millions d'euros. En effet, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), qui est une autorité indépendante, estime le coût de la mission à 230 millions d'euros par an.

Ne laissons pas ce trou se creuser encore plus au détriment de La Poste, dont le modèle économique est déjà particulièrement ébranlé par la baisse vertigineuse du volume du courrier.

C'est aussi une question de principe, que nous devons défendre en tant que parlementaires : une mission de service public doit être assurée et, donc, compensée financièrement par l'État avec de l'argent public. Ainsi, dans le cas de La Poste, pourrions-nous légitimement contrôler qu'elle s'acquitte correctement des obligations fixées et serons-nous en mesure de lui demander des comptes.

Faisons preuve de cohérence, mes chers collègues ! En tant qu'élus, nous nous battons localement pour que La Poste reste dans nos quartiers et nos villages. Aujourd'hui, la question de sa présence et de son activité dans les territoires se pose à nous, en tant que législateurs, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021. C'est pourquoi je vous invite à voter en faveur des amendements que j'ai déposés avec certains de nos collègues, afin de garantir le financement de la mission de service public d'aménagement du territoire de La Poste.

Sous cette réserve, notre groupe votera les crédits de cette mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie. Monsieur le président, madame, monsieur les rapporteurs spéciaux, madame, messieurs les rapporteurs pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, comme pour la discussion précédente, je salue la qualité de l'analyse menée par les rapporteurs et les groupes et vous remercie du niveau d'exigence, dont celle-ci témoigne. C'est une garantie de qualité pour notre débat.

Je vous répondrai en mettant en exergue trois objectifs fondamentaux de notre action.

Le premier objectif de notre action, c'est de renforcer le soutien au commerce, à l'artisanat et aux territoires.

La crise sanitaire est une épreuve pour nos commerçants, nos restaurateurs, nos artisans ou encore nos indépendants. Beaucoup d'efforts leur ont été demandés et nous en sommes pleinement conscients.

Je veux d'abord les remercier de tous ces efforts consentis. Je comprends combien il est difficile de ne pas être autorisé à travailler quand, en tant qu'indépendant, on a engagé toutes ses économies, mis toute son énergie et fait des sacrifices immenses pour développer son activité.

Face à ces difficultés, notre politique est très claire : tout mettre en œuvre pour leur permettre de passer ce cap.

Au fil des projets de loi de finances rectificative et, aujourd'hui, du projet de loi de finances, vous avez souhaité adopter des mesures de soutien massif : le fonds de solidarité – je rappelle qu'il bénéficie à 1,7 million d'entreprises, ce qui laisse à penser que peu ont été oubliées –, le prêt garanti par l'État (PGE), les exonérations de charges sociales, les mesures en faveur de l'allègement des loyers ou la prise en charge de l'activité partielle qui a permis de maintenir le salaire et l'emploi de millions de salariés.

Cette volonté de soutien aux commerces et de revitalisation de nos centres-villes se traduit également dans la mission « Économie » et les programmes déjà mis en place par le Gouvernement.

Je pense, notamment, à la mise en œuvre du programme « Action cœur de ville », qui comprend un axe dédié au développement économique pour soutenir le commerce de proximité et l'artisanat.

Je pense aussi au programme « Petites villes de demain », piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, qui cible les communes de moins de 20 000 habitants appelant une revitalisation.

Je pense enfin à la structuration d'une centaine de foncières, avec l'appui de la Banque des territoires, que nous avons annoncée à la fin du mois de juin avec Bruno Le Maire. Pour ces structures de soutien aux commerçants et artisans, notre objectif est de traiter jusqu'à 6 000 commerces dans des centres-villes fragilisés.

Le plan de relance prévoit par ailleurs 60 millions d'euros pour la création d'un fonds de déficit d'opérations d'aménagement commercial.

Ainsi, et pour répondre aux questions soulevées par les rapporteurs spéciaux, nous mobilisons des moyens à la hauteur des enjeux.

Le soutien à l'artisanat est également au cœur de nos préoccupations – et je réponds là à M. le rapporteur pour avis Serge Babary.

La stratégie nationale en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité, que j'ai présentée en octobre 2019, continue d'être mise en œuvre. Nous inscrivons ainsi au projet de loi de finances pour 2021 la suppression sur trois ans de la majoration de la base taxable de 25 % pour les indépendants non adhérents d'un organisme de gestion. C'était une demande des professionnels, réitérée depuis de longues années.

Le plan de soutien en faveur du commerce de proximité, de l'artisanat et des indépendants du 29 juin 2020, ainsi que le plan de relance amplifient cette stratégie.

Enfin, l'État soutient l'économie des territoires. Il n'y a pas de désengagement en la matière, mais nous modifions la répartition des rôles.

Nous avons mis en place un portage par les collectivités des aides aux entreprises, permettant de clarifier la répartition des rôles entre l'État et les régions en matière de développement économique. Cette évolution, en lien avec la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRe, répond à une demande des régions.

Concernant l'État, nous assumons avoir mis fin à certains dispositifs qui s'avéraient peu opérationnels pour privilégier des outils plus efficaces. Afin de rendre plus lisibles les crédits budgétaires et le pilotage du soutien aux entreprises, le programme 134 ne porte plus d'aides individuelles.

Le deuxième objectif de notre action, c'est de poursuivre et renforcer la modernisation de l'économie. La crise l'a démontré une nouvelle fois, elle nous oblige, comme l'ont souligné les rapporteurs pour avis, à amorcer ou accélérer la numérisation de nos entreprises.

La numérisation permettra la maîtrise de nouvelles compétences, l'ouverture de nouveaux marchés, l'optimisation des activités de nos entreprises. Nous voyons déjà les différences d'un confinement à l'autre : alors que l'activité économique était pratiquement à l'arrêt lors du premier confinement, elle s'est largement poursuivie lors du deuxième.

Les entreprises ont accéléré leur transformation et les performances enregistrées par certains commerces sont impressionnantes : on voit ainsi de très petites entreprises faire des bonds de chiffre d'affaires de 30 %, parce qu'elles ont saisi l'occasion. Bien sûr, ces situations sont encore isolées.

L'enjeu est donc d'accélérer cette transformation. Le Gouvernement a largement encouragé le *click and collect*, en l'autorisant durant le second confinement, mais aussi en déployant le plan « Clique mon commerce » qui offre un accompagnement méthodologique et financier à chaque commerçant ou artisan indépendant pour la création de son site de vente en ligne.

L'initiative France Num sera ainsi considérablement renforcée par le plan de relance, avec une enveloppe de 29 millions d'euros supplémentaires. Il n'est donc pas nécessaire de la renforcer encore dans le cadre de cette mission « Économie », d'autant que le Gouvernement a déjà fourni des efforts conséquents, avec 11 millions d'euros en LFR 3 et 60 millions en LFR 4 pour la seule digitalisation des commerçants et artisans.

Pour permettre à tous les territoires de bénéficier des avantages du haut débit, le plan France Très haut débit est poursuivi et renforcé.

À cet égard, je veux rappeler la position défendue, ici même, par le Gouvernement l'an dernier – je crois d'ailleurs que c'était moi qui avais assuré cette défense. Nous avons indiqué n'avoir pas besoin de crédits supplémentaires pour l'année 2020 – et effectivement, nous n'en avons pas besoin – et nous vous avons donné rendez-vous pour l'année 2021. Nous sommes fidèles à ce rendez-vous !

Je précise également que les principaux obstacles au déploiement du très haut débit sont actuellement des problèmes de procédure, d'installation et de compétences disponibles pour réaliser les travaux. C'est ce que l'on constate, malheureusement, au-delà de la volonté collective de déployer ce plan.

Néanmoins, 240 millions d'euros supplémentaires sont mis à disposition au travers du plan de relance, ce qui porte l'enveloppe à 550 millions d'euros.

Puisque je suis interrogée sur le sujet, j'indique que, sur la 4G, en termes de déploiement, nous avons fait autant en trois ans que sur les neuf années ayant précédé, soit une multiplication par trois du rythme de déploiement. S'agissant du très haut débit, nous enregistrons une multiplication par deux du nombre de prises effectivement déployées.

La montée en puissance se poursuit donc, même si, il est vrai, nous partions de loin. Certes, les classements européens ne nous classaient pas à la dernière place, mais ils nous accordaient la vingt-cinquième ou vingt-sixième position, ce qui n'est pas forcément attendu pour un pays comme la France.

Le troisième objectif de notre action, c'est de poursuivre les réformes, car elles ont fait leurs preuves.

Nos choix en matière de soutien à l'export et de diplomatie économique nous ont permis de devenir la première destination pour les investissements directs étrangers en Europe. Il faut continuer.

Concernant l'export et l'attractivité, nous avons inscrit des moyens destinés au développement international des entreprises, dans le cadre de démarches pluriannuelles engagées par l'État avec Business France et Bpifrance Assurance Export. Nous n'avons d'ailleurs pas réinventé la poudre : les dispositifs existants étant solides, nous estimons qu'il faut plutôt les abonder et les utiliser.

Une subvention de 60 millions d'euros à destination de Business France est inscrite en projet de loi de finances pour 2021, au titre du volet export du plan de relance.

Compte tenu des incertitudes pesant sur l'évolution de la situation sanitaire et de son impact potentiel, la répartition des enveloppes accordées à chaque mesure fera l'objet d'une gestion flexible, afin d'orienter les crédits vers les dispositifs les plus appropriés et les plus efficaces en fonction du moment.

Je vais maintenant compléter mon propos par des réponses aux questions qui m'ont été posées.

S'agissant de La Poste, je partage le diagnostic établi par la rapporteure pour avis Anne-Catherine Loisier et plusieurs autres intervenants et une solution sera trouvée en nouvelle lecture.

S'agissant du financement des garanties proposées par Bpifrance, le recyclage, je le rappelle, est avant tout une solution de bonne gestion qui n'a jamais freiné, à aucun moment, l'activité de la banque publique d'investissement. En tout état de cause, le jour où un abondement sera nécessaire, le sujet sera traité.

S'agissant de la conditionnalité, les mesures du plan de relance sont bien conditionnées – nous le verrons plus tard dans nos débats.

Le plan de relance bénéficie essentiellement aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI). Les chiffres sont têtus, mesdames, messieurs les sénateurs... La baisse des impôts de production profite à 75 % aux PME et aux ETI, et ce pour une raison simple : pour en bénéficier, il faut produire en France. Par construction, le dispositif ne s'adresse pas à des entreprises ayant eu des stratégies de délocalisation massive, ou alors c'est qu'elles continuent de produire en France.

Tous les autres dispositifs d'accompagnement, notamment les appels à projets, se concentrent essentiellement sur les PME et les ETI, que ce soit en valeur ou en nombre d'entreprises.

À la fin du mois de novembre, je le précise, puisque la question a été posée, 500 entreprises sont accompagnées dans le cadre de mesures industrielles. La moitié environ des projets correspond, notamment pour l'initiative « Territoires d'industrie », à une localisation, une relocalisation ou une

extension de production en France. Les enveloppes votées en LFR 4 seront engagées, en intégralité ou presque, à la fin de ce mois.

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures quarante-cinq.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures quinze, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq, sous la présidence de Mme Pascale Gruny.)

PRÉSIDENTE DE MME PASCALE GRUNY
vice-président

Mme le président. La séance est reprise.

5

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme le président. La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour un rappel au règlement.

Mme Nathalie Goulet. Nous venons, les uns et les autres, de regarder les journaux télévisés, montrant des images tout à fait insupportables des événements qui se sont déroulés cet après-midi.

Je souhaite donc, à l'occasion de la reprise de cette séance, apporter mon soutien à nos forces de l'ordre, mais surtout aux commerçants qui, de nouveau, ont été attaqués comme aux pires heures du mouvement des gilets jaunes, l'année dernière.

L'espèce de cauchemar semble se poursuivre... Après le confinement, après toutes les difficultés, madame la ministre, que nous essayons de juguler avec les plans successifs de relance et de soutien, voilà que l'agitation reprend, le premier jour d'ouverture des magasins, entraînant, si ce n'est la panique, en tout cas une inquiétude grandissante.

C'est pourquoi, madame la présidente, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, je tiens à assurer de notre soutien, à la fois, les forces de sécurité et les commerçants touchés aujourd'hui.

Mme le président. Acte vous est donné de votre rappel au règlement, ma chère collègue.

6

LOI DE FINANCES POUR 2021

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. Nous reprenons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2021, des crédits de la mission « Économie » et du compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ».

ÉCONOMIE

Mme le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Économie », figurant à l'état B.

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Économie	2 028 627 597	2 655 060 280
Développement des entreprises et régulations	1 168 400 217	1 176 731 822
<i>Dont titre 2</i>	<i>389 162 045</i>	<i>389 162 045</i>
Plan "France Très haut débit"	250 000	622 334 823
Statistiques et études économiques	439 559 210	434 956 901
<i>Dont titre 2</i>	<i>368 990 372</i>	<i>368 990 372</i>
Stratégies économiques	420 418 170	421 036 734
<i>Dont titre 2</i>	<i>127 599 806</i>	<i>127 599 806</i>

Mme le président. L'amendement n° II-737 rectifié *bis*, présenté par Mme N. Delattre, MM. Artano et Bilhac, Mme M. Carrère, MM. Corbisez et Gold, Mme Guillotin, M. Guiol, Mme Pantel et MM. Requier et Roux, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien à destination des professionnels des secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, de l'événementiel et aux stations de sports d'hiver

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Développement des entreprises et régulation <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		100 000 000		100 000 000
Soutien à destination des professionnels des secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, de l'événementiel et aux stations de sports d'hiver	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Guylène Pantel.

Mme Guylène Pantel. La crise sanitaire, c'est une évidence, a lourdement fragilisé et précarisé les professionnels de la restauration, de l'hôtellerie et de l'événementiel. Elle a entraîné l'annulation des réceptions, événements sportifs et culturels depuis près de huit mois.

Du fait du caractère particulier de leurs professions et des outils employés afin de recourir à leurs services, ces professionnels ne peuvent pas bénéficier pleinement des dispositifs de soutien actuellement mis en place par le Gouvernement pour faire face à la crise sanitaire dans le cadre du plan d'urgence et du plan de relance.

L'assouplissement des restrictions sanitaires à partir de ce week-end ne concerne pas les secteurs ici mentionnés, et les pertes subies en 2020 seront en grande partie irrécupérables.

À mesure que la crise se prolonge, que leur activité est maintenue à l'arrêt et que leur situation devient de plus en plus précaire, il apparaît opportun de déployer rapidement un dispositif d'aide *ad hoc* pour ces professionnels, afin de reprendre à leur détresse.

Le présent amendement vise donc à mettre en place et financer un dispositif particulier de soutien à destination des professionnels des secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et de l'événementiel habituellement employés au moyen de contrats à durée déterminée d'usage.

Ce fonds permettrait le versement d'un SMIC à chaque professionnel touché par la crise sanitaire et en arrêt total d'activité, sachant que l'on en dénombre 70 000 dans cette catégorie d'emplois. Cela permettrait d'aider ces personnes, qui n'ont plus aucun revenu depuis le début de la crise sanitaire et sont contraintes de recourir au revenu de solidarité active (RSA).

Compte tenu des difficultés particulières auxquelles sont également confrontés les professionnels des stations de sports d'hiver, il est proposé de les inclure dans ce dispositif.

Pour en assurer la recevabilité financière, l'amendement tend à diminuer de 100 millions d'euros les crédits de l'action n° 01 du programme 305, « Stratégies économiques ». Toutefois, l'intention des signataires n'étant pas de diminuer ces crédits, le Gouvernement est invité à lever le gage.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, *rapporteur spécial de la commission des finances.* Cet amendement tend à apporter une aide complémentaire de 100 millions d'euros aux professionnels de la restauration, de l'événementiel et de l'hôtellerie.

Ces secteurs sont assurément les principales victimes de la crise sanitaire et des restrictions – nous partageons ce constat – et ils continueront d'être en première ligne de ces restrictions dans les semaines à venir.

Toutefois, un certain nombre de mesures fortes ont déjà été adoptées par le Sénat : d'une part, un renforcement des crédits du fonds de solidarité à hauteur de 1 milliard d'euros pour accompagner l'ensemble des secteurs victimes de la crise ; d'autre part, des mesures de soutien à la relance, avec, notamment, une enveloppe de 400 millions d'euros dédiée à la création de chèques-restaurants pour les ménages les plus modestes. Le renforcement de ces aides vient compléter les mesures déjà engagées par l'État.

Compte tenu des évolutions votées par le Sénat dans le cadre de l'examen de la mission « Plan de relance », la commission sollicite le retrait de cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargée de l'industrie.* Permettez-moi tout d'abord, mesdames, messieurs les sénateurs, de rebondir sur les propos de Mme Nathalie Goulet – je crois que nous les partageons tous –, en apportant mon soutien à nos forces de l'ordre et aux commerçants qui se trouvaient sur le trajet des manifestations. Notre pays traverse des moments difficiles et il doit renouer avec la sérénité et la concorde.

S'agissant de l'amendement n° II-737 rectifié *bis*, M. le rapporteur spécial a excellemment souligné que de nombreux dispositifs ont été mis en place – ils nous semblent adaptés à la situation. La mesure proposée ici ne viendrait pas forcément compléter de manière efficace ces dispositifs, que nous sommes en train d'approfondir.

Je demande donc le retrait de l'amendement, faute de quoi l'avis sera défavorable.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-737 rectifié *bis*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme le président. Je suis saisie de quatre amendements identiques.

L'amendement n° II-598 rectifié est présenté par Mmes M. Filleul et Artigalas, M. J. Bigot, Mme Bonnefoy, MM. Dagbert, Devinaz, Gillé, Houllegatte et Jacquin, Mmes Prévile et Blatrix Contat, MM. Montaugé, Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Pla, Redon-Sarrazy, Tissot, Féraud et Raynal, Mme Briquet, MM. Cozic et Éblé, Mme Espagnac, MM. Jeansannetas, P. Joly, Lurel et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-607 rectifié est présenté par Mme Loisier, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement n° II-608 rectifié *bis* est présenté par M. Chaize, Mme Puissat, M. Courtial, Mme Deromedi, M. Savary, Mmes Joseph et Richer, MM. D. Laurent, Pointereau, Bouloux et B. Fournier, Mme M. Mercier, M. Chatillon, Mme Noël, MM. Laménie et Pellevat, Mmes F. Gerbaud, Garriaud-Maylam et Micouleau, MM. Daubresse et Vogel, Mme Bellurot et MM. Klinger, Brisson et Cambon.

L'amendement n° II-873 est présenté par M. Cozic et Mme Espagnac, au nom de la commission des finances.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulation <i>dont titre 2</i>	66 000 000		66 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		20 700 000		20 700 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		45 300 000		45 300 000
TOTAL	66 000 000	66 000 000	66 000 000	66 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Martine Filleul, pour présenter l'amendement n° II-598 rectifié.

Mme Martine Filleul. Madame la ministre, il y a vraiment urgence à trouver une solution au problème créé par la réforme fiscale de votre gouvernement s'agissant de la mission d'aménagement du territoire de La Poste.

Vous diminuez les impôts de production de 10 milliards d'euros. Soit, c'est votre choix ! Mais, quand cette réforme prive de 66 millions d'euros la mission d'aménagement du territoire de La Poste, c'est gravissime.

Comme vous le savez, les 17 000 points de contact de La Poste permettent de desservir des secteurs parmi les plus éloignés de notre territoire : villages de haute montagne, quartiers de la politique de la ville, zones rurales, départements d'outre-mer.

Le coût de cette mission de service public fait chaque année l'objet d'une estimation scrupuleuse par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep). Estimé à 231 millions d'euros, il est déjà sous-compensé par l'État, qui n'en finance que 174 millions d'euros. Privée de 66 millions supplémentaires, La Poste ne pourra plus assumer ce service public consistant à offrir un maillage territorial le plus dense possible sur toute la France et une présence auprès de nos concitoyens, qui se sentent d'ores et déjà abandonnés par la République.

À cet instant, aucun des ministres consultés n'a levé nos inquiétudes. Vous nous dites maintenant qu'une réponse sera apportée en nouvelle lecture. Sachez, madame la ministre, que nous attendons de vous ce soir davantage de précisions, pour ne pas dire davantage d'engagements !

Mme le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis, pour présenter l'amendement n° II-607 rectifié.

Mme Anne-Catherine Loisier, rapporteure pour avis de la commission des affaires économiques. La commission des affaires économiques présente également un amendement visant à compenser l'impact de la réforme des impôts de production sur la mission d'aménagement du territoire de La Poste.

J'ajoute, comme l'a fait ma collègue Martine Filleul, que les 66 millions d'euros dont on priverait La Poste viennent s'ajouter à un déficit existant de 60 millions d'euros. Il est aujourd'hui essentiel que l'État respecte la parole qu'il a donnée aux élus dans le cadre des contrats de présence postale territoriale.

À moins que Mme la ministre, qui semble consciente du problème, ne lève le gage, nous proposons, pour satisfaire aux règles de recevabilité financière, de procéder à des prélèvements sur les crédits des programmes 220 et 305.

Mme le président. La parole est à M. Patrick Chaize, pour présenter l'amendement n° II-608 rectifié *bis*.

M. Patrick Chaize. Cet amendement est identique aux précédents, excellentement défendus par mes collègues.

Madame la ministre, vous avez effectivement indiqué à l'Assemblée nationale que l'on pourrait revenir sur le sujet au cours de la navette parlementaire. Mais un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ! Il me semble important d'acter une décision ce soir, au Sénat, par le vote de ces amendements, étant précisé que, en ma qualité de président de l'Observatoire national de la présence postale, j'ai adressé un courrier en septembre à votre ministre de tutelle et qu'il ne m'a toujours pas répondu.

M. Jérôme Bascher. Un problème avec La Poste...
(*Sourires.*)

Mme le président. La parole est à Mme la rapporteure spéciale, pour présenter l'amendement n° II-873.

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale de la commission des finances. Dans le prolongement des amendements qui viennent d'être défendus, je présente également, au nom de la commission des finances, une mesure de correction à hauteur de 66 millions d'euros.

M. Olivier Dussopt ayant indiqué à l'Assemblée nationale, à la suite d'une question du groupe Gauche démocrate et républicaine, qu'il avait bon espoir de régler la question, nous attendons effectivement une réponse du Gouvernement.

Je me permets d'insister sur le rôle essentiel de service public joué par La Poste dans nos territoires ruraux ou de montagne. C'est plus que jamais le cas, au travers de ses nombreux services, mais aussi de l'accompagnement qu'elle propose aux habitants de ces territoires, notamment aux personnes seules.

Il est primordial de préserver cette offre, qui s'inscrit dans un maillage territorial incluant les zones les plus défavorisées, au plus près de nos concitoyens.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Le Gouvernement demande le retrait de ces amendements. Comme je l'ai indiqué en discussion générale, nous partageons le diagnostic : l'enveloppe de 174 millions d'euros a été contractualisée entre l'État et La Poste dans le cadre d'un dispositif portant sur plusieurs années et il nous faut trouver une solution. Des solutions techniques sont en cours d'examen par le Gouvernement ; elles vous seront proposées en nouvelle lecture.

Mme le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-598 rectifié, II-607 rectifié, II-608 rectifié *bis* et II-873.

(*Les amendements sont adoptés.*)

Mme le président. Je suis saisie de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-2 rectifié est présenté par Mme Espagnac et M. Cozic, au nom de la commission des finances.

L'amendement n° II-603 rectifié est présenté par M. Babary, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement n° II-642 rectifié *bis* est présenté par Mmes Blatrix Contat et Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Montaugé, Pla, Redon-Sarrazy, Tissot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulation <i>dont titre 2</i>	30 000 000		30 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme la rapporteure spéciale, pour présenter l'amendement n° II-2 rectifié.

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. Nous revenons chaque année sur la question du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac). Je m'en excuse, madame la ministre, mais quand vous nous expliquez que les nouveaux dispositifs suffiront à le remplacer, nous n'en croyons rien. Le programme « Petites villes de demain » ne répond pas à tous les besoins, pas plus que le programme « Action cœur de ville ».

Compte tenu des difficultés auxquelles font face, aujourd'hui, les commerçants et artisans du fait de la crise du covid-19, il est indispensable au vu de l'ampleur des besoins de les accompagner, notamment pour préserver le petit commerce dans les communes les plus rurales.

Peut-être faut-il redéfinir le Fisac et le focaliser sur ces petites communes rurales, mais il est indispensable de le maintenir – nous nous battons les uns et les autres pour cela. J'ajoute que cet amendement prévoit d'allouer 5 millions d'euros aux stations-essence de proximité.

Plus que jamais, madame la ministre, nous en appelons à votre bienveillance. J'ai bien entendu votre intervention. Dans cet hémicycle, nous savons reconnaître, lorsque le Gouvernement fait un pas. Cela a été le cas – je me tourne vers Rémy Pointereau et Bernard Delcros avec qui j'ai travaillé sur le sujet – pour le maintien des zones de revitalisation rurale, les ZRR, un point positif pour les PME et les artisans. Nous vous en remercions et vous demandons, en complément, le maintien du Fisac, actuellement en extinction.

Cet amendement porte sur une somme de 30 millions d'euros; ce n'est pas beaucoup, mais cela permettrait de maintenir le Fisac, ce qui nous paraît vraiment indispensable dans la période actuelle.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour présenter l'amendement n° II-603 rectifié.

M. Serge Babary, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Cet amendement, identique au précédent, est présenté au nom de la commission des affaires économiques, qui le défend avec les mêmes arguments. Il convient de souligner l'importance de maintenir cet outil bien établi, connu des élus et acteurs locaux, ciblé et efficace.

Mme le président. La parole est à Mme Florence Blatrix Contat, pour présenter l'amendement n° II-642 rectifié bis.

Mme Florence Blatrix Contat. Les élus du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain soutiennent eux aussi le maintien du Fisac, avec une dotation de 30 millions d'euros. C'est important pour nos territoires ruraux, d'autant plus dans le contexte de crise que connaissent les activités de proximité, notamment les commerces. À l'inverse, la suppression de ce dispositif serait un bien mauvais signal.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Nous avons longuement débattu de cette question l'année dernière et il y a deux ans : je ne reprendrai pas les arguments développés alors par le Gouvernement.

Avec la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, ou loi NOTRe, le partage des rôles entre les régions et l'État a évolué. Les services de l'État en région ont ainsi perdu leurs compétences auprès des commerçants et des artisans.

Avec des partenaires comme l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des territoires et Bpifrance, au travers d'initiatives comme le plan « Action cœur de ville », les programmes de revitalisation des centres-bourgs ou encore la stratégie pour le commerce et l'artisanat, nous accompagnons un certain nombre de territoires. Nous menons différents chantiers, par exemple en faveur de la numérisation, mais l'État n'est plus directement opérateur d'aides individuelles. C'est un choix d'organisation des services publics et des opérateurs publics qui nous paraît juste et efficace.

Enfin, nous avons mis en œuvre un très grand nombre de dispositifs pour soutenir nos commerçants et artisans : vous le savez, puisque le Sénat les a votés. Dans le cadre de la

stratégie que j'ai annoncée en octobre 2019, nous continuons à dérouler un programme très structuré d'accompagnement et de transformation. Nous travaillons main dans la main avec les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et avec les chambres de métiers et de l'artisanat.

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis défavorable.

Mme le président. La parole est à Mme Sophie Primas, pour explication de vote.

Mme Sophie Primas. Madame la ministre, tout est bien organisé, tout est bien ciblé, à ceci près que vous oubliez certaines communes... Elles sont soit un tout petit peu trop grandes, soit un tout petit peu trop petites; il leur manque ceci, cela, ou elles n'ont pas le temps de lancer des appels d'offres.

C'est précisément en leur faveur que nous proposons quelques millions d'euros au titre du Fisac. Malgré la très bonne organisation que vous mettez en avant, certaines communes n'entrent dans aucun dispositif! (*Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.*)

Mme le président. La parole est à M. Marc Laménie, pour explication de vote.

M. Marc Laménie. Les auteurs de ces amendements ont le mérite de poser des problèmes essentiels d'aménagement rural.

Le Fisac, qui existe depuis un certain nombre d'années, a toute son utilité en la matière. Beaucoup de services ont disparu à la campagne : on ne peut que le regretter, qu'il s'agisse des commerces, des stations-service ou des bureaux de poste.

Je soutiens ces amendements, car il y va de l'intérêt général. Reconnaissons-le : il existe certes de nombreux dispositifs – on en invente toujours de nouveaux –, mais ils sont souvent trop technocratiques. Ne cassons pas ce qui fonctionne bien dans nos territoires !

Mme le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour explication de vote.

M. Daniel Salmon. Cet outil est connu ; les différents acteurs se le sont approprié : il n'y a aucune raison de le supprimer, même si d'autres dispositifs existent. Les élus du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires voteront ces amendements !

Mme le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-2 rectifié, II-603 rectifié et II-642 rectifié bis.

(*Les amendements sont adoptés.*)

Mme le président. L'amendement n° II-21 rectifié, présenté par Mme Espagnac et M. Cozic, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Développement des entreprises et régulation <i>dont titre 2</i>				
Plan France Très haut débit	30 000 000		30 000 000	
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme la rapporteure spéciale.

Mme Frédérique Espagnac, *rapporteure spéciale*. Avec cet amendement, nous appelons l'attention du Gouvernement sur la pertinence d'un renforcement des moyens alloués au plan France Très haut débit pour compenser les surcoûts liés à la crise et au confinement.

Madame la ministre, vous avez raison : les crédits ouverts aujourd'hui dépassent tous les efforts accomplis par le passé. Pour autant, les confinements vont entraîner de terribles difficultés, notamment en zone rurale ou de montagne. On l'a bien vu : lorsque ces territoires isolés ne peuvent être couverts par la fibre, les commerces souffrent encore davantage. Comment pourraient-ils proposer du *click and collect* sans un véritable accès à internet ?

Nous proposons donc d'augmenter ces crédits de 30 millions d'euros. Il s'agit, une nouvelle fois, d'un montant modeste et nous veillons à respecter les règles de recevabilité.

Pour sa part, l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca) estime qu'un abondement du guichet des réseaux d'initiative publique (RIP) à hauteur de 600 millions à 700 millions d'euros serait nécessaire pour répondre à l'ensemble des collectivités porteuses de projets. La crise étant survenue depuis la remise de cet avis, les 550 millions d'euros ouverts depuis un an risquent de ne pas suffire !

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre déléguée*. Madame la rapporteure spéciale, nous avons déjà tout ce qu'il faut pour déployer le très haut débit.

Comme vous le savez, nous avons abondé de 240 millions d'euros supplémentaires les crédits du plan France Très haut débit au titre de l'année prochaine. De plus, certains crédits

prévus cette année seront reportés sur les prochaines années. Dans les faits, nous sommes donc au-dessus de 600 millions d'euros. Je peux donc vous le certifier : les 30 millions d'euros proposés ici sont superfétatoires.

Aujourd'hui, pour le très haut débit, l'enjeu est d'éviter tout goulet d'étranglement entre les procédures administratives et l'organisation pratique. La mise en œuvre de ce plan est très lourde et le confinement l'a encore complexifiée : pour des raisons évidentes, on n'a pas pu déployer sur le terrain autant de personnes que l'on souhaitait.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-21 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-698, présenté par M. Babary, Mme Deromedi, M. Artano, Mmes Berthet et Billon, MM. Bouchet, Canevet, Capus, Chasseing et Chatillon, Mme Chauvin, MM. Cuypers et Duffourg, Mme Gruny, MM. Klinger, D. Laurent, Le Nay, Meurant et Moga, Mme Puissat, M. Rietmann, Mme Thomas, MM. Daubresse et Courtial, Mme Joseph, MM. Chaize, Mouiller et Vogel, Mmes Imbert et Lassarade, MM. Lefèvre et Brisson, Mme M. Mercier, MM. Paccaud, Bonnus et Le Gleut, Mmes Dumas, Malet, Belrhiti et Demas, MM. Sido et Pellevat, Mmes Primas et C. Fournier, M. Charon, Mme Raimond-Pavero, MM. Bonne et Bacci, Mme Dumont, MM. Genet, E. Blanc, Saury, Bonhomme, Paul, Darnaud, Rapin, Gremillet et Frassa, Mmes Garriaud-Maylam et Renaud-Garabedian, M. Regnard, Mme L. Darcos, M. Grand, Mme Delmont-Koropoulis, MM. Panunzi, J.M. Boyer, Calvet, Sol et Piednoir, Mme Lherbier, M. Bascher et Mme Canayer, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulation <i>dont titre 2</i>	30 000 000		30 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				

Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		30 000 000		30 000 000
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Jacky Deromedi.

Mme Jacky Deromedi. Je présente cet amendement au nom de M. Babary, président de la délégation aux entreprises, et d'un grand nombre de nos collègues.

Les entreprises françaises à l'étranger sont les grandes oubliées du plan de relance. Nous souhaitons les aider à reconstituer leur trésorerie au moyen de prêts, qui seront garantis et qu'elles rembourseront quand elles le pourront. Nous espérons que cet appel au secours sera entendu !

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Ma chère collègue, votre amendement vise à apporter un soutien spécifique de 30 millions d'euros aux entreprises françaises basées à l'étranger.

Il pose deux difficultés.

Premièrement, sur le principe, la catégorie des entreprises créées par des Français et dont ils sont propriétaires, figurant dans l'objet de l'amendement, ne semble pas pertinente.

Deuxièmement, les aides financières apportées par les mesures d'urgence sont destinées en priorité aux entreprises qui paient leurs impôts et cotisations sociales en France. Or, avec le dispositif proposé, des entreprises qui ne paient ni impôt sur les bénéfices ni cotisations sociales en France seraient comprises dans l'effort de solidarité nationale.

Dans plusieurs cas, ce dispositif risque de contrevenir au droit international et à celui des États, où ces entreprises sont installées. J'ajoute qu'il serait très difficile de contrôler la nécessité réelle de ces aides, ainsi que leur emploi.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Je fais miens les arguments de M. le rapporteur spécial. Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Yves Leconte, pour explication de vote.

M. Jean-Yves Leconte. Monsieur le rapporteur spécial, il s'agit d'un sujet majeur. On peut comprendre que cette aide ne soit pas automatique, mais énormément d'entreprises de droit étranger créées par des Français travaillent à la présence de la France à l'international. Au total, 40 % d'entre elles

engendrent plus de quatre emplois en France et plus de la moitié alimente des flux financiers vers la France, qu'il s'agisse d'achats ou de royalties.

Dans de nombreuses régions du monde, ces entreprises ont été très durement frappées par la crise. Certaines d'entre elles ont pu obtenir des aides de la part de leur pays de résidence, mais d'autres n'ont rien reçu.

En tout état de cause, le sujet mérite d'être traité : depuis le mois de mars dernier, voire depuis le début de 2020 – je pense notamment aux entreprises présentes en Chine –, les pertes d'activité sont colossales. Si nous ne nous réveillons pas maintenant, cette présence à l'international aura complètement disparu à l'issue de la crise.

Jusqu'à présent, ce tissu d'entreprises nous a offert une véritable visibilité et même un rayonnement international : il doit être préservé. Il s'agit non seulement des entreprises créées par des Français à l'étranger, mais aussi de tout l'écosystème qui nous permet de traiter de gros contrats. Afin d'honorer de telles commandes, on a aussi besoin de PME qui connaissent le terrain pour développer des *offset*, mener un certain nombre d'opérations ou encore obtenir des contacts, dont on ne dispose pas nécessairement depuis Paris.

Le Gouvernement doit se saisir de ce sujet sans plus tarder – nous y reviendrons dans la suite du débat. Il faut bien le dire : jusqu'à présent, il n'a pas perçu la gravité de la situation. Il y va de notre présence à l'international. L'urgence est également humaine : aujourd'hui, ces entrepreneurs sont totalement abandonnés !

Mme le président. Madame Deromedi, l'amendement n° II-698 est-il maintenu ?

Mme Jacky Deromedi. Ces entreprises emploient la plupart du temps du personnel français. Elles font travailler les entreprises françaises à l'exportation et, ce faisant, défendent nos parts de marché à l'étranger. Je maintiens cet amendement !

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-698.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-741, présenté par Mme Deromedi, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulation <i>dont titre 2</i>	30 000 000		30 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000

Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Jacky Deromedi.

Mme Jacky Deromedi. Dans le même esprit, cet amendement vise à soutenir les entreprises françaises à l'étranger *via* l'Agence française de développement (AFD). Par l'intermédiaire de sa filiale Proparco, l'AFD propose un produit spécifique, qui consent des avances remboursables à des entreprises françaises installées dans dix pays d'Afrique.

À titre temporaire, pendant la durée de la crise sanitaire, Proparco pourrait faire des avances de trésorerie remboursables à des entreprises françaises présentes sur d'autres continents. À cette fin, le budget de l'AFD devrait être abondé du montant que Proparco pourrait avancer à ces sociétés.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Cet amendement vise à renforcer les crédits de l'aide publique au développement, en augmentant les moyens accordés à Proparco, filiale française de l'AFD.

Les crédits proposés relèvent donc plutôt d'une logique d'aide au développement, des crédits spécifiques étant d'ores et déjà prévus pour soutenir l'internationalisation de notre économie, notamment *via* le volontariat international en entreprise (VIE), les actions de promotion à l'international ou encore le renforcement des garanties de Bpifrance.

En outre, l'État a fait le choix de renforcer le fonds d'études et d'aide au secteur privé (Fasep). Ce fonds atteindra 55 millions d'euros en 2021. Il doit permettre d'obtenir de nouveaux débouchés pour les entreprises françaises, ce qui nous semble prioritaire.

Le débat sur les subventions et prises de participation de l'AFD a, du reste, été tranché hier soir par le Sénat : la Haute Assemblée a adopté les crédits de l'aide publique au développement sans modification.

Pour l'ensemble de ces raisons, la commission vous propose de retirer votre amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Même avis !

Mme le président. Madame Deromedi, l'amendement n° II-741 est-il maintenu ?

Mme Jacky Deromedi. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-741 est retiré.

L'amendement n° II-143 rectifié *ter*, présenté par Mmes Gruny et Deromedi, MM. Bonne, Lefèvre, Belin, Saury et B. Fournier, Mme Garriaud-Maylam, M. Charon, Mme Imbert, M. Longuet, Mme Demas, MM. Paccaud et Milon, Mmes Deseyne et V. Boyer, MM. Mouiller, Vogel, Bacci et Savary, Mmes Lassarade, Chauvin et F. Gerbaud, MM. Burgoa et Brisson, Mme Puissat, MM. Daubresse, D. Laurent, Grand, Pellevat, J.B. Blanc, H. Leroy, Cuypers, Favreau, Karoutchi et Rapin, Mme Di Folco et M. Bonhomme, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulation <i>dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Jacky Deromedi.

Mme Jacky Deromedi. Cet amendement, que je présente en votre nom, madame le président (*Sourires.*), tend à abonder de 10 millions d'euros un fonds national d'aide dédié à la modernisation et à la diversification des stations-service réparties sur le territoire national. Toutefois, il me semble que ces crédits ont été votés hier lors de l'examen de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. Ma chère collègue, je vous le confirme. Non seulement votre demande est satisfaite par le vote des amendements ayant pour objet le Fisac, mais ces crédits ont bien été adoptés hier au titre de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » – il s'agissait d'un amendement présenté par M. Gremillet.

Aussi, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. J'y suis défavorable par cohérence, mais je note que cet amendement est doublement satisfait par les votes du Sénat !

Mme le président. Madame Deromedi, l'amendement n° II-143 rectifié *ter* est-il maintenu ?

Mme Jacky Deromedi. Non, je le retire !

Mme le président. L'amendement n° II-143 rectifié *ter* est retiré.

L'amendement n° II-679, présenté par M. Leconte et Mme Lepage, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulation <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-Yves Leconte.

M. Jean-Yves Leconte. Madame la ministre, après l'examen des amendements de Mme Deromedi et de M. Babary, je fais une dernière tentative pour vous intéresser à la présence française à l'international et à ses acteurs sur le terrain.

Les auditions menées cette semaine par la délégation sénatoriale aux entreprises l'ont bien montré : nos dispositifs publics actuels ne sont pas en mesure d'identifier correctement ces entreprises. Notre système, fondé sur Business France, fait parfois concurrence à des structures susceptibles de les aider. Je pense notamment aux chambres de commerce. Or ces CCI sont financées exclusivement par les cotisations de leurs membres : les difficultés des seconds se répercutent nécessairement sur les premières.

Nous devons absolument soutenir la présence française à l'international. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Certes, vous avez créé ou développé des aides à l'exportation, mais comment faire s'il n'y a pas de partenaire en face ? De quelle structure disposons-nous pour permettre aux entreprises françaises d'accompagner leurs partenaires étrangers fragilisés par la crise ? Il n'y en a pas ! Que répondre aux associations d'entrepreneurs français à l'international et à ces chambres de commerce, dont le modèle économique est renversé par la crise et qui n'ont plus les moyens de survivre ?

Nous proposons de retirer 10 millions d'euros à Business France et de les confier à la direction générale du Trésor afin qu'elle aide, par des subventions, les chambres de commerce et les associations œuvrant à la présence française. Dès lors, on pourra accompagner les entreprises et les associations qui défendent les intérêts économiques, industriels et scientifiques français !

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Cet amendement vise à dégager 10 millions d'euros pour financer, non seulement les CCI à l'étranger, mais aussi les différentes associations de soutien à l'export.

Mon cher collègue, je comprends votre préoccupation. Néanmoins, le plan de relance consacre déjà d'importants moyens à la promotion de l'export. Ils sont, en particulier, destinés à Business France, dont vous souhaitez mobiliser les crédits pour aider les CCI à l'étranger et les associations locales de soutien.

La commission approuve l'effort de rationalisation du soutien à l'export, notamment avec la création d'un guichet unique baptisé *Team France export*. Ces réformes assurent une simplification pour les entreprises françaises à l'export. Ainsi, ces dernières accéderont plus facilement aux marchés étrangers. À ce jour, la multiplicité des intervenants nous paraît être un frein à l'internationalisation des PME. C'est la raison pour laquelle nous soutenons la mobilisation des crédits en faveur de l'opérateur Business France.

De plus, au titre de la mission « Plan de relance », 100 millions d'euros sont d'ores et déjà prévus pour financer des études et faciliter les exportations, notamment *via* la prise en charge forfaitaire de VIE et de certaines actions de promotion des entreprises françaises à l'étranger.

Aussi, la commission vous suggère de retirer votre amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Monsieur Leconte, à ce jour, quarante-six CCI françaises de l'étranger sont agréées. Elles proposent des prestations aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI), qui bénéficient d'un soutien direct de l'État pour relancer leur projet à l'export et sont financées par le plan de relance. Le sujet est donc bien pris en compte.

De surcroît, le gage proposé priverait Business France d'une part de ses crédits, ce qui contrevient à votre objectif. Cet opérateur accompagne à la fois les entreprises françaises qui exportent et les entreprises étrangères qui vendent leurs produits en France, dans le cadre de projets d'attractivité. On ne peut pas les priver de crédits au moment où elles réclament, elles aussi, un fort soutien pour réorienter certains contrats d'export.

Mme le président. La parole est à M. Franck Montaugué, pour explication de vote.

M. Franck Montaugué. Mme la présidente de la commission des affaires économiques le confirmera : il y a deux ans, à Moscou, nous avons rencontré des membres d'associations se consacrant au commerce extérieur, œuvrant à des partenariats économiques ou scientifiques entre la Russie et la France. Nos entretiens nous ont permis de mesurer tout le travail accompli à ce titre.

À mon sens, la disposition proposée par M. Leconte est tout à fait pertinente : elle permettra d'aider l'ensemble de ces acteurs, dont les CCI de l'étranger. Je voterai cet amendement !

Mme le président. La parole est à Mme Jacky Deromedi, pour explication de vote.

Mme Jacky Deromedi. Bien entendu, je voterai moi aussi cet amendement.

Madame la ministre, il me semble qu'il y a une incompréhension : les entreprises à l'export sont des entreprises françaises, basées en France, qui proposent leurs produits à l'exportation – vous les aidez, cela va de soi –, mais nous parlons, pour notre part, des entreprises françaises installées à l'étranger. Elles achètent des produits français, elles aident les entreprises françaises à l'exportation ; sans elles, certaines de ces sociétés n'auraient plus personne pour vendre leurs produits à l'étranger.

Vous parlez d'aider les chambres de commerce en France pour qu'elles aident les entreprises à l'exportation, mais cela n'a rien à voir ! J'y insiste, nous parlons des chambres de commerce françaises à l'étranger.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Yves Leconte, pour explication de vote.

M. Jean-Yves Leconte. Mme Deromedi l'a rappelé : pour exporter, les entreprises françaises ont besoin de partenaires. Or, pour les entreprises françaises, les meilleurs partenaires sont ceux qui possèdent leur culture et sont capables de faire le pont entre la France et le pays où elles se trouvent.

Croyez-vous que l'on aurait pu faire de telles *offsets* en Inde sans les entreprises créées par des Français dans ce pays, qui ont accompagné Dassault ? Croyez-vous que l'on puisse gérer tous les grands contrats depuis Paris ? Non !

On a besoin de personnes qui connaissent à la fois la culture française et celle du pays cible. Ce sont ces entités qui y arrivent, à commencer par les entreprises et les chambres de commerce.

Nous devons donc faire évoluer davantage notre dispositif, car Business France n'a pas encore trouvé son point d'équilibre. Certaines activités de soutien à l'export sont de nature régaliennes : elles doivent être exercées par la direction générale du Trésor qui doit savoir quels intérêts défendre à l'étranger.

Or – on le constate depuis quinze jours – Bercy ne connaît pas le tissu économique français à l'international qu'il faut pourtant aider. À cette fin, la puissance publique doit soutenir les chambres de commerce à l'étranger. C'est précisément ce que font l'Allemagne ou l'Italie, qui en tirent une grande force à l'exportation !

Mme le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Madame Deromedi, monsieur Leconte, peut-être m'avez-vous mal comprise à cause de mon masque, mais j'ai bien parlé de quarante-six CCI à l'étranger et non des CCI présentes en France.

Il se trouve que, dans une autre vie, j'ai négocié à maintes reprises des contrats à l'étranger : je connais donc assez bien ce réseau.

Nous avons mené une réforme de l'appui à l'export pour aider les entreprises françaises à se projeter à l'étranger et pour accompagner les entreprises présentes à l'international. Ainsi, en janvier 2019, j'ai signé un contrat avec la chambre de commerce franco-japonaise pour aider les entrepreneurs français présents au Japon, dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec ce pays.

Je tenais à faire cette mise au point. Le dossier est pleinement pris en main. Une réforme a été menée en 2018 et elle est appliquée. Les moyens sont renforcés, les contrats sont négociés et nous prenons soin de ne pas disperser nos forces.

Quant au réseau du Trésor, il est au service de ces entreprises et travaille à leur attractivité. Les services du Trésor sont en lien permanent avec elles. On l'a vu pendant le confinement : c'est notamment ce qui a permis d'avoir accès à un certain nombre de produits dont nous avons besoin et de porter assistance aux entrepreneurs français présents dans ces territoires !

Mme le président. La parole est à M. Serge Babary, pour explication de vote.

M. Serge Babary. Madame la ministre, vous nous parlez de 2018, mais nous parlons de la crise actuelle !

Ces ressortissants français ont pris le risque de s'installer à l'étranger et d'y créer une entreprise. Ils participent ainsi au rayonnement économique de notre pays. Mais ils subissent aujourd'hui les mêmes difficultés que les entrepreneurs présents en France !

J'ai proposé, en leur faveur, une aide similaire à celle que l'on propose aux entreprises françaises. Mon amendement a été écarté : soit ! Néanmoins, ces entrepreneurs ne sauraient subir une double peine. Ils se regroupent au sein de CCI françaises à l'étranger. Vous en citez quarante-six. Elles sont constituées d'entrepreneurs français, qui affrontent de graves difficultés. Les sénateurs représentant les Français de l'étranger pourraient citer des dizaines de situations désespérées.

C'est bien de cela que nous parlons. Nous risquons de voir revenir ces entrepreneurs qui, tels des rapatriés, auront tout laissé derrière eux !

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-679.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-604 rectifié, présenté par M. Babary, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulation <i>dont titre 2</i>	5 000 000		5 000 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>				
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Serge Babary, rapporteur pour avis. Ce deuxième amendement présenté au nom de la commission des affaires économiques vise à doter l'initiative France Num de 5 millions d'euros supplémentaires afin de financer un dispositif de suivi et de mesure des actions de numérisation, ainsi qu'une campagne de communication nationale.

Premièrement, France Num ne dispose pas d'un suivi des actions de numérisation engagées grâce à son rôle d'intermédiaire. Il n'a pas même connaissance de leur nombre. Or la politique publique de numérisation des PME, qui s'appuie de plus en plus sur France Num, ne saurait être privée des moyens de suivre et de mesurer l'efficacité de ses dispositifs.

Deuxièmement, France Num n'est pas en mesure de connaître sa réelle notoriété au sein du public auquel elle s'adresse, ce qui nuit à l'efficacité de ses outils de communication.

Troisièmement et enfin, les campagnes de communication aujourd'hui menées par France Num empruntent des canaux d'information, dont seuls les dirigeants d'entreprise déjà au fait de l'intérêt du numérique sont familiers. La communication de France Num est donc essentiellement dirigée vers le public qui en a le moins besoin. Il convient au contraire d'engager rapidement une vaste campagne nationale de communication sur plusieurs mois, utilisant ces grands canaux que sont la télévision et la radio, à des heures de grande écoute.

Tels sont les trois axes d'amélioration que nous proposons.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. Le plan de relance contient d'ores et déjà des crédits particulièrement élevés pour accompagner la transition numérique des PME.

Au total, 330 millions d'euros seront dédiés à l'industrie du futur et à l'intelligence artificielle. Pour France Num, la dotation prévue est de 36 millions d'euros. Votre amendement nous semble donc satisfait.

Sur le fond, les orientations que vous préconisez relèvent davantage des choix de gouvernance de France Num pour l'affectation des crédits. Le suivi des actions et de la publicité donnée à ces dernières relève de l'organisation des dépenses, et non du montant total des crédits dédiés.

Je vous demande donc de retirer votre amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Même avis ! Je précise qu'une enquête sur la notoriété de France Num a bien été menée par mes services au début de l'année dernière.

Mme le président. Monsieur Babary, l'amendement n° II-604 rectifié est-il maintenu ?

M. Serge Babary. Non, je le retire.

Mme le président. L'amendement n° II-604 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-641 rectifié, présenté par Mmes S. Robert, Blatrix Contat et Lubin, M. Montaugé, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Pla, Redon-Sarrazy, Tissot et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulation <i>dont titre 2</i>	700 000		700 000	

Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		700 000		700 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	700 000	700 000	700 000	700 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Franck Montaugé.

M. Franck Montaugé. Cet amendement a été déposé par Mme Robert et concerne les moyens alloués aux centres techniques régionaux de la consommation (CTRC) et aux structures régionales assimilées (SRA), lesquels sont en baisse.

Organisées en réseau territorial, ces structures rassemblent près de quatre cents associations locales qui œuvrent en faveur de la protection des consommateurs, auxquels elles procurent ingénierie et ressources.

Leurs actions portent sur la formation, le conseil juridique, la communication, etc., et couvrent un large champ de domaines : éducation, questions financières, lutte contre l'illectronisme – un sujet d'actualité, sur lequel le Sénat a récemment produit un rapport de qualité –, santé, alimentation, sauvegarde de l'environnement, etc.

Elles jouent un rôle essentiel dans l'accès au droit des consommateurs, en lien avec les collectivités locales.

Les CTRC subissent une érosion continue de leurs crédits depuis des années. En 2020, ceux-ci accusaient même une chute de 35 %.

Cet amendement nous offre également l'occasion de demander au Gouvernement de proposer une stratégie d'ensemble de soutien de l'État aux associations du mouvement consumériste, de réaffirmer leurs missions et d'adapter leurs moyens en conséquence.

Sans compenser l'intégralité des pertes cumulées depuis dix ans, cet amendement vise néanmoins à redonner les moyens nécessaires aux CTRC, en revenant au niveau de 2016, soit une hausse de 700 000 euros.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Favorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Le cycle de consultation et d'accompagnement des associations qui participent au mouvement consumériste a été engagé en février de l'année 2020, dans un contexte – vous l'avez rappelé – de remise à plat des aides aux associations de

consommateurs visant à concentrer les crédits sur celles dont le réseau territorial était le plus développé et qui portaient le maximum d'actions.

En outre, au-delà de ces subventions, ces associations répondent à des appels à projets pour effectuer des missions de service public ; à ce titre, elles peuvent bénéficier de ressources complémentaires.

Ce mouvement est bien engagé, il n'y a pas de raison de revenir dessus. L'avis du Gouvernement est donc défavorable.

Mme le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour explication de vote.

M. Daniel Salmon. Nous souscrivons pleinement à cet amendement. Depuis une dizaine d'années, le financement de la protection du consommateur est en baisse continue, alors que ces acteurs, qui agissent souvent dans des maisons de la consommation et de l'environnement, sont essentiels face aux profonds changements sociétaux qui touchent le commerce et la manière d'appréhender la consommation.

Ces changements mettent en difficulté de nombreuses personnes, souvent les plus fragiles ; la dématérialisation des procédures, l'exploitation des données, tout cela est difficile à appréhender.

On parle beaucoup de protection. Protégeons donc les consommateurs et aidons-les à devenir des « consom'acteurs » !

Nous voterons cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-641 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-693 rectifié, présenté par M. Lafon, Mme Loisier, M. Capo-Canellas, Mme Létard, M. Henno, Mmes de La Provôté, Saint-Pé et Billon, M. Laugier, Mme Vérien, MM. Levi, Moga, Longeot et Kern, Mme Férat, M. Maurey, Mme Guidez, MM. Détraigne et Vanlerenberghe, Mme Sollogoub et M. Janssens, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulation <i>dont titre 2</i>	3 800 000 3 800 000		3 800 000 3 800 000	
Plan France Très haut débit				

Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		3 800 000		3 800 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	3 800 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Anne-Catherine Loisier.

Mme Anne-Catherine Loisier. Cet amendement vise à renforcer les effectifs de la répression des fraudes qui travaillent sur les questions numériques pour mieux lutter contre les arnaques à la carte bleue que subissent des millions de Français, mais aussi pour préparer la montée en puissance de dispositifs plus structurants, comme le CyberScore, que nous avons voté il y a quelques semaines et qui va nécessiter une véritable compétence « cyber » au sein de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Les agents de la DGCCRF rattachés au service national des enquêtes (SNE) ont aujourd'hui pour mission de surveiller des secteurs particulièrement concernés par cette fraude.

Malheureusement, ces soixante-dix agents ne sont manifestement pas suffisamment nombreux pour répondre aux difficultés que rencontrent plus de 15 % des Français achetant des produits en ligne et qui sont victimes chaque année d'une arnaque à la carte bancaire, d'après les données de l'UFC-Que Choisir.

Cet amendement vise donc à entamer dès 2021 la nécessaire montée en puissance de la DGCCRF sur le volet cybersécurité, avec le doublement des effectifs du SNE.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Cet amendement vise à renforcer les effectifs de la DGCCRF en matière de répression des fraudes à la carte bancaire.

La transposition de la deuxième directive sur les services de paiement a renforcé la sécurisation des transactions, notamment *via* des dispositifs de double authentification lors des paiements en ligne. Cependant, un volume important de fraudes à la carte bancaire subsiste et il est essentiel que l'État assume son rôle de protection des consommateurs.

De ce point de vue, nous souhaiterions entendre la position de Mme la ministre sur le sujet : les soixante-dix agents affectés à ces missions sont-ils suffisants pour limiter la fraude et assurer la protection des consommateurs en lien avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ?

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. La trajectoire des effectifs de la DGCCRF a été fortement adoucie par rapport à ce qui était initialement prévu, précisément parce que le rôle que joue celle-ci dans la lutte contre la fraude, et pas uniquement la fraude à la carte bancaire, est ressorti comme prégnant.

Nous avons également travaillé à équiper ses agents de manière à réduire la part des tâches à faible valeur ajoutée pour eux et nous avons revu toutes les participations à des commissions, dans lesquelles leur présence est d'intérêt limité, voire inutile, mais qui leur prenaient du temps administratif qui n'était pas consacré à des missions de contrôle. Cela vaut pour les contrôleurs des directions départementales de la protection des populations (DDPP), mais également pour ceux du SNE.

Nous estimons aujourd'hui, dans une approche de juste gestion des deniers publics, que la DGCCRF est suffisamment équipée pour faire face à l'ensemble de ses missions.

Nous l'accompagnons, notamment par le déblocage de moyens du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) pour moderniser son action et doter ses agents de tablettes afin qu'ils passent moins de temps à remplir des procès-verbaux ou des relevés de contrôle.

Je précise également que l'APCR a mis en place un certain nombre de contrôles, qui sont suivis de près par la DGCCRF.

Pour toutes ces raisons, l'avis est défavorable.

Mme le président. Quel est donc l'avis de la commission ?

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Je me range à l'avis du Gouvernement : avis défavorable.

Mme le président. La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

Mme Nathalie Goulet. Je saisis cette occasion pour rappeler la créativité des fraudeurs et la nécessité d'une formation continue sur ces sujets.

Le dernier rapport de Tracfin relève les nouveaux moyens de fraude mis en œuvre, notamment sur les cagnottes en ligne. Il est important que tous les services disposent du maximum d'atouts pour lutter contre cette fraude, puisqu'il s'agit d'une guerre de l'obus et du blindage.

J'ai bien noté l'avis de la commission et du Gouvernement, mais, par principe, je soutiendrai cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-693 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-605 rectifié, présenté par M. Babary, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Développement des entreprises et régulation <i>dont titre 2</i>	300 000		300 000	
Plan France Très haut débit				
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		300 000		300 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	300 000	300 000	300 000	300 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Serge Babary.

M. Serge Babary, rapporteur pour avis. Cet amendement vise à abonder les crédits destinés à l'Institut national des métiers d'art (INMA) afin que sa dotation budgétaire atteigne 1,2 million d'euros en 2021.

Le présent projet de loi prévoit en effet que seuls 900 000 euros soient versés par le ministère de l'économie, des finances et de la relance à l'INMA, auxquels s'ajoute une dotation de 600 000 euros versée par le ministère de la culture. Au total, la subvention budgétaire de l'Institut s'établirait donc à 1,5 million d'euros en 2021, contre 1,9 million en 2020. En outre, la dotation devrait n'atteindre que 300 000 euros en 2022, le Gouvernement tablant sur un autofinancement de l'Institut à partir de cette date.

Or la crise actuelle entraînera une baisse du mécénat et compliquera la monétisation de ses prestations par l'Institut, rendant peu réaliste l'atteinte de cet objectif d'autofinancement dans les prochaines années.

Enfin, certains aspects de l'autofinancement ne sont pas encore expertisés, notamment les risques que ferait peser sur le statut d'association d'utilité publique un assujettissement à la TVA de ses ressources propres.

L'objectif d'autofinancement de l'INMA en 2022 ne saurait être recherché par le Gouvernement, sans que celui-ci se fût assuré au préalable du niveau de ressources propres, dont pourra effectivement bénéficier l'Institut.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteure spéciale. L'INMA est cofinancé par la mission « Économie » et la mission « Culture ». Il semble que les crédits qui lui sont dédiés soient importants, d'autant que plusieurs dispositifs ont d'ores et déjà été votés dans le cadre de la mission « Plan de relance » pour soutenir les artisans.

Néanmoins, alors que les métiers d'art sont particulièrement touchés par la crise actuelle, il nous semble important de leur apporter un soutien renforcé.

Je m'en remets donc à la sagesse du Sénat.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. L'INMA a déjà sécurisé son financement pour 2021, avec une subvention de 0,9 million d'euros de la part du ministère de l'économie, des finances et de la relance et un soutien financier du ministère de la culture sur le programme 131 de 0,6 million euros, ce qui correspond aux dépenses de missions d'intérêt général confiées à cet organisme.

S'y ajoutent la gestion du label « Entreprises du patrimoine vivant » pour 300 000 euros, la mission d'observation de veille et d'analyse de l'activité économique et de formation dans le secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant pour 250 000 euros, la mission de valorisation des métiers d'art et du patrimoine vivant auprès du grand public en France et à l'international pour 300 000 euros et la mission de transmission des savoir-faire des métiers d'art et du patrimoine vivant pour 500 000 euros.

L'INMA, qui est appelée à devenir l'Agence française des métiers d'art et du patrimoine vivant, développe par ailleurs des ressources propres qui représentent environ 50 % de son budget de fonctionnement pour 2021, grâce à une offre de services et au soutien de grands mécènes.

Ce budget ayant été sécurisé, il nous semble que votre demande est satisfaite. Je propose donc le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis serait défavorable.

Mme le président. Monsieur Babary, l'amendement n° II-605 rectifié est-il maintenu ?

M. Serge Babary. Oui, madame la présidente.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-605 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-8 rectifié, présenté par M. Cozic et Mme Espagnac, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement des entreprises et régulation <i>dont titre 2</i>	10 000		10 000	
Plan France Très haut débit				

Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>		10 000		10 000
Stratégies économiques <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000	10 000	10 000	10 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Le présent amendement vise à préserver la ligne prévue pour le financement des activités classiques de garantie de Bpifrance Financement SA sur le programme 134. En effet, pour 2021, l'ensemble des crédits dédiés à ces fonds sera porté par la mission « Plan de relance », et non par des redéploiements internes à Bpifrance Financement SA.

Alors que la dotation vise principalement les activités classiques de soutien à la création et à la transmission de petites et moyennes entreprises (PME), il est indispensable de maintenir une ligne dédiée sur le programme 134. L'activité de garantie pour les PME devra en effet être poursuivie bien au-delà de la seule période de la relance, car il ne s'agit pas d'une activité ponctuelle liée à cet objectif.

De plus, le maintien d'une ligne symbolique de 10 000 euros offre aussi l'occasion de dénoncer le financement des activités de garanties par Bpifrance *via* des redéploiements internes, en contradiction avec le principe d'universalité budgétaire.

Comme l'indique la Cour des comptes dans son rapport sur Bpifrance de 2016, « ce recyclage constitue une opération de débudgétisation qui prive de fait le Parlement d'exercer son pouvoir en matière budgétaire. Le processus budgétaire normal aurait été celui d'une remontée des dividendes de Bpifrance au budget de l'État et de l'inscription des crédits nécessaires en loi de finances en vertu des principes d'universalité et de non-contraction des dépenses et des recettes. »

Nous proposons donc d'ajouter cette ligne de 10 000 euros au programme 134.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Je rappelle que la mission « Plan de relance » du projet de loi de finances porte un soutien sans précédent au fonds de garantie de Bpifrance : près de 500 millions d'euros permettront, d'ici à la fin de 2022, de garantir près de 4,5 milliards d'euros de crédits d'investissement.

Le fait qu'aucun crédit ne soit inscrit sur le programme 134 ne traduit en rien la volonté du Gouvernement de se désengager de cette mission.

J'entends toutefois la demande du Parlement de garder une trace dans le programme 134 de cette mission afin de pouvoir l'accompagner d'une année sur l'autre ; l'avis est donc favorable sur cet amendement.

Mme le président. Madame la ministre, acceptez-vous de lever le gage sur cet amendement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Oui, madame la présidente.

Mme le président. Il s'agit donc de l'amendement n II-8 rectifié *bis*.

Je le mets aux voix.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Économie », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme le président. J'appelle en discussion les articles 54 *octies* et 54 *nonies*, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Économie ».

Économie

Article 54 *octies* (nouveau)

- ① I. – Après l'article L. 712-2 du code monétaire et financier, il est inséré un article L. 712-2-1 ainsi rédigé :
- ② « *Art. L. 712-2-1.* – Le paiement en numéraire libellé en francs CFP est arrondi au multiple de 5 francs CFP le plus proche et s'effectue selon les règles d'arrondis suivantes :
- ③ « 1° Les sommes finissant par 1, 2, 6 et 7 sont arrondies au multiple de 5 inférieur ;
- ④ « 2° Les sommes finissant par 3, 4, 8 et 9 sont arrondies au multiple de 5 supérieur. »
- ⑤ II. – Les pièces libellées en francs CFP ne peuvent être émises pour une valeur nominale inférieure à 5 francs CFP.
- ⑥ III. – Le présent article entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Mme le président. Je mets aux voix l'article 54 *octies*.

(L'article 54 octies est adopté.)

Article 54 *nonies* (nouveau)

Au neuvième alinéa du III de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, l'année : « 2020 » est remplacée par l'année : « 2021 ».

Mme le président. L'amendement n° II-874, présenté par M. Cozic et Mme Espagnac, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Rédiger ainsi cet article :

Le III de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 est ainsi modifié :

1° Au neuvième alinéa, l'année : « 2020 » est remplacée par l'année : « 2021 » ;

2° Après le treizième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le bénéfice des prêts participatifs prévus au sein de cette deuxième section est subordonné au respect du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, au règlement (UE) n° 717/2014 du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'au règlement (UE) n° 2019/316 du 21 février 2019 modifiant le règlement (UE) n° 1408/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* dans le secteur de l'agriculture. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Cet amendement concerne le respect des règles européennes en matière d'aides d'État.

L'article 54 *nonies* prévoit de prolonger jusqu'à la fin de 2021 le dispositif de prêts participatifs octroyés sur l'enveloppe du Fonds de développement économique et social (FDES) permettant d'accorder des financements subordonnés aux entreprises de moins de cinquante salariés en grande difficulté en raison de la crise actuelle.

Nous soutenons entièrement l'initiative du Gouvernement à ce sujet. Cependant, la prorogation prévue à l'article 54 *nonies* va jusqu'au 31 décembre 2021, alors que le régime temporaire d'encadrement des aides d'État n'est prévu que jusqu'au 30 juin prochain. Les prêts participatifs ne pourront donc bénéficier de ce régime temporaire.

Il paraît ainsi nécessaire de préciser le cadre européen, dans lequel ces prêts s'insèrent, soit celui des règlements dits *de minimis*. Préparé avec l'appui de la direction générale du Trésor, cet amendement tend à conditionner le bénéfice des prêts participatifs au respect de ces règles européennes.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Cet amendement a en effet fait l'objet d'une expertise.

Il existe bien deux régimes d'aides d'État : un régime « covid » qui s'interrompt, à ce stade, le 30 juin 2021 et qui pourra être prolongé, si les États membres et la Commission européenne le jugeaient nécessaire au vu de la situation ; un régime d'aides d'État classique, sur lequel est fondé le FDES – c'est sur la base de ce régime que les prêts participatifs sont mis en place.

Nous avons une inquiétude quant au risque d'un désalignement, mais, après analyse, ce risque n'existe pas, parce que le FDES est fondé sur un régime ancien d'aides d'État.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Thierry Cozic, rapporteur spécial. Le FDES préexiste effectivement, mais l'assouplissement de sa doctrine s'inscrit dans le cadre d'un encadrement temporaire qui arrive à échéance au 30 juin, alors que les prêts participatifs sont prolongés jusqu'au 31 décembre.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-874.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. En conséquence, l'article 54 *nonies* est ainsi rédigé.

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS : PRÊTS ET AVANCES À
DES PARTICULIERS OU À DES ORGANISMES PRIVÉS

Mme le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits du compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés », figurant à l'état D.

ÉTAT D

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	275 050 000	717 050 000
Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000	50 000
Prêts pour le développement économique et social	75 000 000	75 000 000
Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0
Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	0	26 000 000
Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0	416 000 000
Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19	0	0
Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie (ligne nouvelle)	200 000 000	200 000 000

Mme le président. L'amendement n° II-100 rectifié, présenté par Mme Perrot, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, est ainsi libellé :

I. – Créer un programme :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Prêts et avances pour le logement des agents de l'État				
Prêts pour le développement économique et social		75 000 000		75 000 000
Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran				
Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir				
Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle				
Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid -19				
Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie		100 000 000		100 000 000
Avances aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité	175 000 000		175 000 000	
TOTAL	175 000 000	175 000 000	175 000 000	175 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Évelyne Perrot.

Mme Évelyne Perrot, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Cet amendement de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable vise à compenser les pertes de recettes sur la taxe d'aéroport.

Je rappelle que le produit de cette taxe prélevée sur les billets d'avion est reversé aux aéroports pour financer les dépenses de sûreté et de sécurité. La chute du trafic aérien et la perte de recettes de la taxe d'aéroport ont mis en péril ce système de financement.

Faisant suite aux demandes du Sénat, la troisième loi de finances rectificative pour 2020 avait prévu le versement d'avances par l'État à hauteur de 300 millions d'euros. Cette enveloppe devrait bénéficier à quatre-vingt-neuf aéroports.

Dans sa réponse transmise à notre commission, la direction générale de l'aviation civile (DGAC) a cependant estimé qu'une avance additionnelle de l'ordre de 350 millions d'euros devra être envisagée pour dédommager les aéroports.

L'amendement que je vous présente aujourd'hui vise à accorder une avance de 175 millions d'euros aux aéroports, faute de pouvoir la porter à 350 millions d'euros, en raison de l'insuffisance des crédits disponibles sur le compte spécial pour gager la dépense.

Il s'agit d'une proposition pragmatique et juste ; l'absence d'avance supplémentaire fait aujourd'hui peser un risque de trésorerie majeur pour les plateformes aéroportuaires, parti-

culièrement pour les plus petites d'entre elles. L'État doit prendre ses responsabilités, en assurant le financement d'activités régaliennes qui relèvent de sa compétence.

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

culièrement pour les plus petites d'entre elles. L'État doit prendre ses responsabilités, en assurant le financement d'activités régaliennes qui relèvent de sa compétence.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Frédérique Espagnac, rapporteur spécial. La commission des finances demande le retrait de cet amendement.

Tout d'abord, les avances aux exploitants d'aéroports pour leurs dépenses de sûreté et de sécurité ne sont pas portées par ce compte de concours financiers, mais par le compte de concours financiers « Avances à divers services publics de l'État ou organismes gérant des services publics ». Il y aurait peu de sens à créer deux vecteurs budgétaires pour un seul et même objectif.

Ensuite, votre amendement nous semble satisfait. La troisième loi de finances rectificative pour 2020 a conduit à l'ouverture de 300 millions d'euros pour les exploitants d'aéroports frappés par la crise sur le compte de concours financiers « Avances à divers services publics de l'État et organismes gérant des services publics ».

D'après les informations dont nous disposons, ce montant est suffisant pour répondre à leurs besoins ; les avances sont par ailleurs octroyées pour une durée exceptionnellement longue de dix ans, ce qui constitue un geste en faveur des exploitants qu'il faut saluer. Tous les dossiers ont pu être traités dans les temps.

Par ailleurs, je précise que les avances octroyées au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » ont, elles aussi, été renforcées pour faire face à la crise et ont été multipliées par quinze entre la loi de finances initiale pour 2020 et le projet de loi de finances pour 2021.

Enfin, le Gouvernement a proposé un plan spécifique de soutien au secteur aérien.

Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Avis défavorable.

Mme le président. La parole est à M. Jérôme Bascher, pour explication de vote.

M. Jérôme Bascher. J'ai essayé de suivre le déroulement de la journée et je confirme que nous avons déjà voté une mesure allant dans ce sens : je suis rapporteur spécial du compte de concours financiers en question et j'avais attendu, avant de prendre position, que l'on examine en commission des finances, sur le rapport de M. Capocanellas, le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » afin que les choses soient claires.

Sachez que je prête une attention particulière à ces aéroports de province, dans la mesure où se trouve dans mon département celui de Beauvais, qui n'est pas le plus petit d'entre eux.

Mme le président. Madame Perrot, l'amendement n° II-100 rectifié est-il maintenu ?

Mme Évelyne Perrot. Je le maintiens, au moins pour la forme, parce qu'il est important pour les personnes que nous avons rencontrées et qui font face à d'importants problèmes. *(M. Jérôme Bascher proteste.)*

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-100 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Nous allons procéder au vote des crédits du compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés », figurant à l'état D.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme le président. Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Économie » et du compte de concours financiers « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ».

Plan de relance *(suite)*

Plan d'urgence face à la crise sanitaire *(suite)*

Mme le président. Nous reprenons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2021, des crédits des missions « Plan de relance » (et articles 56 à 56 *octies*) et « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ».

J'appelle en discussion les articles 56 à 56 *octies*, ainsi que les amendements tendant à insérer des articles additionnels après les articles 56 *sexies* et 56 *octies*, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Plan de relance ».

Plan de relance

Article 56

① I. – A. – Pour 2021, le versement à France compétences d'une subvention sur le fondement du premier alinéa de l'article L. 6123-12 du code du travail est subordonné au vote par le conseil d'administration de l'institution, au plus tard le 30 novembre 2021, d'un budget à l'équilibre pour 2022 dans les conditions fixées au 4° *bis* de l'article L. 6123-5 du même code.

② B. – L'article L. 6123-5 du code du travail est ainsi modifié :

③ 1° Après le 4°, est inséré un 4° *bis* ainsi rédigé :

④ « 4° *bis* De prendre toute mesure visant à l'équilibre du budget dont elle a la charge, notamment en révisant les recommandations mentionnées aux *a* et *f* du 10° du présent article. L'équilibre du budget est réputé atteint lorsque les dépenses totales n'excèdent pas les recettes existantes, y compris reports à nouveau et hors emprunt bancaire ; »

⑤ 2° Le *a* du 10° est complété par les mots : « et de concourir à l'objectif d'équilibre financier du système de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage » ;

⑥ 3° Le *f* du même 10° est complété par les mots : « et de la soutenabilité du système de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ».

⑦ II. – Le 8° du I de l'article 179 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 est complété par un *d* ainsi rédigé :

⑧ « *d*) Comporte une analyse de la situation financière de France compétences. Il précise notamment les mesures mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'année en cours et l'année à venir ; ».

Mme le président. L'amendement n° II-379, présenté par Mme Taillé-Polian, MM. Parigi et Benarroche, Mme Benbassa, M. Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme Poncet Monge et M. Salmon, est ainsi libellé :

Supprimer cet article.

La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

Mme Sophie Taillé-Polian. Cet amendement vise à supprimer l'article 56, lequel conditionne le versement de la subvention exceptionnelle de 750 millions d'euros à l'institution France compétences à un retour à l'équilibre budgétaire en 2022. Il nous semble pour le moins étonnant d'imposer une telle condition à France compétences dans la situation actuelle.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial de la commission des finances. La commission des finances demande le retrait de cet amendement, qui vise à supprimer toute conditionnalité imposée à France compétences.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Avis défavorable.

Mme le président. Madame Taillé-Polian, l'amendement n° II-379 est-il maintenu ?

Mme Sophie Taillé-Polian. Oui, madame la présidente.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-379.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-301 rectifié, présenté par Mme Boulay-Espéronnier, MM. Karoutchi, Cambon, Savary et Pellevat, Mmes de La Provôté et Richer, M. Gremillet, Mme Noël, MM. Perrin, Rietmann et Bonnacarrère, Mme Gruny, M. Daubresse, Mmes Joseph et Deromedi, MM. D. Laurent et Lefèvre, Mmes de Cidrac, Guidez et Chauvin, M. P. Martin, Mme Berthet, M. Vogel, Mme Garriaud-Maylam, MM. Houpert et Rapin, Mme F. Gerbaud, MM. Cuyppers et Savin, Mme Garnier, MM. Chatillon et B. Fournier, Mmes Imbert et Billon, MM. Henno, Sautarel et Panunzi, Mmes Thomas et Bonfanti-Dossat, M. Genet, Mme Micouleau, M. Somon, Mme Di Folco, M. Longeot et Mme Lopez, est ainsi libellé :

Alinéas 5 et 6

Supprimer les mots :

et de l'apprentissage

La parole est à Mme Céline Boulay-Espéronnier.

Mme Céline Boulay-Espéronnier. Cet amendement vise à protéger le financement de l'apprentissage qui constitue une arme considérable dans la lutte contre le chômage des jeunes, sans remettre en question l'objectif d'équilibre budgétaire de France compétences.

Le plan de relance ayant pour objectif de limiter les conséquences économiques de la crise sanitaire, il paraît contre-intuitif de conditionner les aides qu'il prévoit à des restrictions budgétaires affectant l'entrée sur le marché du travail d'une génération déjà fortement touchée par la situation actuelle.

Il est décisif de continuer à soutenir ces formations, dont les débouchés sont essentiels au fonctionnement de notre pays, comme cela a été mis en exergue par la crise sanitaire.

Le PLF prévoit que France compétences prenne toutes les mesures nécessaires pour financer la formation professionnelle continue et l'apprentissage ; or la crainte des acteurs de l'apprentissage est que ces mesures de restriction budgétaire pèsent trop lourdement sur le financement de celui-ci et conduisent des entreprises à fermer des cursus qui deviendraient trop chers et ne seraient pas suffisamment abondés par France compétences.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Madame la sénatrice, il me semble que votre crainte est infondée.

J'ai bien noté l'objectif de votre amendement, lequel vise à s'opposer à l'évolution du mandat de France compétences telle qu'elle est prévue à l'article 56. Pourtant, ce correctif est rendu nécessaire par le déséquilibre financier structurel issu de la réforme de l'apprentissage de 2018.

C'est la raison pour laquelle je demande le retrait de cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Défavorable.

Mme le président. Madame Boulay-Espéronnier, l'amendement n° II-301 rectifié est-il maintenu ?

Mme Céline Boulay-Espéronnier. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-301 rectifié est retiré.

Je mets aux voix l'article 56.

(L'article 56 est adopté.)

Article 56 bis (nouveau)

- ① I. – Le chapitre I^{er} du titre IV du livre III de la sixième partie du code du travail est ainsi modifié :
- ② 1° L'article L. 6341-2 est ainsi modifié :
- ③ a) À la fin du 2°, la référence : « L. 6341-8 » est remplacée par la référence : « L. 6341-7 » ;
- ④ b) Au 3°, le mot : « demandeurs » est remplacé par les mots : « personnes en recherche » ;
- ⑤ 2° L'article L. 6341-7 est ainsi rédigé :
- ⑥ « *Art. L. 6341-7.* – Lorsqu'elles suivent des stages agréés dans les conditions prévues à l'article L. 6341-4, les personnes en recherche d'emploi et les travailleurs non-salariés perçoivent une rémunération dont le montant minimum est déterminé par décret.
- ⑦ « Cette rémunération peut se cumuler avec une rémunération perçue au titre d'une activité salariée ou non salariée, sous réserve du respect des obligations de la formation, dans des conditions déterminées par l'autorité agréant ces formations sur le fondement du même article L. 6341-4.
- ⑧ « Un décret précise les conditions d'application du présent article, notamment la durée minimum de formation ouvrant droit à la rémunération et les conditions dans lesquelles il est tenu compte de la rémunération antérieurement perçue par les personnes qui se sont vu reconnaître la qualité de travailleurs handicapés. » ;
- ⑨ 3° L'article L. 6341-8 est abrogé.
- ⑩ II. – Le I entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021. – *(Adopté.)*

Article 56 ter (nouveau)

- ① Le II de l'article 15 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 est ainsi modifié :
- ② 1° Après la première phrase du premier alinéa, sont insérées deux phrases ainsi rédigées : « Par dérogation, jusqu'au 31 décembre 2022, elle peut être distribuée sans conditions de ressources, selon la nature des travaux et dépenses financés. Par dérogation, entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, le bénéficiaire peut déposer une demande de prime après avoir commencé ses travaux ou prestations, sous réserve que ceux-ci soient justifiés par un devis réalisé entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020, qu'ils aient commencé au cours de cette même période et que le bénéficiaire ne soit pas éligible à la prime à la date de démarrage des travaux ou prestations. » ;
- ③ 2° Le deuxième alinéa est complété par deux phrases ainsi rédigées : « Au vu des coûts d'instruction et dans un objectif de bonne administration, la prime de transition énergétique peut ne pas être versée lorsque son montant est inférieur à un montant fixé par arrêté conjoint des ministres chargés du logement, de l'énergie et du budget. L'agence peut renoncer à recouvrer la prime indûment

perçue lorsqu'elle est inférieure à un montant fixé par arrêté conjoint des ministres chargés du logement, de l'énergie et du budget. » ;

④ 3° Après le troisième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

⑤ « L'agence peut communiquer à l'administration fiscale, spontanément ou à sa demande, sans que puisse être opposée l'obligation au secret professionnel, tous les renseignements et documents recueillis dans le cadre de sa mission d'attribution de la prime de transition énergétique pour le compte de l'État, à des fins de contrôle de non-cumul avec le crédit d'impôt prévu à l'article 200 *quater* du code général des impôts. »

Mme le président. L'amendement n° II-147, présenté par Mmes Vermeillet, N. Goulet et Sollogoub, MM. Louault, J. M. Arnaud, Bonnacarrère et Mizzon, Mme Vérien, MM. Cazabonne et Moga, Mmes Billon, Doineau et

Férat, MM. Canevet, Henno, Delahaye et Laugier, Mme Guidez, MM. Longeot, Delcros et S. Demilly, Mme C. Fournier, M. Chauvet, Mmes Morin-Desailly et Létard et MM. P. Martin, Duffourg, Le Nay, Maurey, Capocanellas et L. Hervé, est ainsi libellé :

Rédiger ainsi cet article :

I. – L'article 200 *quater* du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa des *b* et *c*, aux *i*, *j*, *l*, *m* et au *o* du 1, la date : « 31 décembre 2020 » est remplacée par la date : « 31 décembre 2021 » ;

2° Le *c* du 4 *bis* est complété par les mots : « , au *b*, aux 1° et 3° du *c*, aux *d*, *i*, *j*, *m* et *o* du 1 » ;

3° Le tableau constituant le second alinéa du 5 est ainsi rédigé :

«

Nature de la dépense	Montant (5° à 8° déciles)	Montant (9° et 10° déciles)
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées à la condition que ces mêmes matériaux viennent en remplacement de parois en simple vitrage mentionnées au 2° du b du 1	40 € / équipement	40 € / équipement
Matériaux d'isolation thermique des parois opaques mentionnés au 3° du b du 1	15 € par mètre carré pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables 50 € par mètre carré pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur, des toitures-terrasses	15 € par mètre carré pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables 25 € par mètre carré pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur, des toitures-terrasses
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à l'énergie solaire thermique mentionnés au 1° du c du 1	4 000 € pour les chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses 3 000 € pour les systèmes solaires combinés 3 000 € pour les chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses 2 000 € pour les chauffe-eau solaires individuels 1 500 € pour les poêles à granulés et cuisinières à granulés 1 000 € pour les poêles à bûches et cuisinières à bûches 600 € pour les foyers fermés et inserts à bûches ou granulés 1 000 € pour les équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques	2 000 € pour les chaudières à alimentation automatique fonctionnant au bois ou autres biomasses 1 500 € pour les systèmes solaires combinés 1 500 € pour les chaudières à alimentation manuelle fonctionnant au bois ou autres biomasses 1 000 € pour les chauffe-eau solaires individuels 750 € pour les poêles à granulés et cuisinières à granulés 500 € pour les poêles bûches et cuisinières bûches 300 € pour les foyers fermés et inserts à bûches ou granulés 500 € pour les équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant avec des capteurs solaires hybrides thermiques et électriques à circulation de liquide
Pompes à chaleur, autres que air / air, mentionnées au 3° du c du 1	4 000 € pour les pompes à chaleur géothermiques 2 000 € pour les pompes à chaleur air/eau 400 € pour les pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	2 000 € pour les pompes à chaleur géothermiques 1 000 € pour les pompes à chaleur air/eau 200 € pour les pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire
Équipements de raccordement à un réseau décaler et/ou de froid, et droits et frais de raccordement mentionnés au d du 1	400 €	200 €

Système de charge pour véhicule électrique mentionné au i du 1	300 €	300 €
Équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires mentionnés au j du 1	15 € / m ²	15 € / m ²
Audit énergétique mentionné au l du 1	300 €	
Dépose de cuve à fioul mentionnée au m du 1	400 €	200 €
Équipements de ventilation mécanique contrôlée à double flux mentionnés au n du 1	2 000 €	
Bouquet de travaux pour une maison individuelle mentionné au o du 1	150 € par mètre carré de surface habitable	100 € par mètre carré de surface habitable

» ;

4° Le tableau constituant le second alinéa du 5 *bis* est ainsi rédigé :

«

Nature de la dépense	Montant (5° à 8° déciles)	Montant (9° et 10° déciles)
Matériaux d'isolation thermique des parois opaques mentionnés au 3° du b du 1	15*q € / m ² pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables 50*q € / m ² pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur, des toitures-terrasses	15*q € / m ² pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'intérieur, des rampants de toiture et plafonds de combles aménagés ou aménageables 25*q € / m ² pour l'isolation des murs en façade ou pignon par l'extérieur, des toitures-terrasses
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ou à l'énergie solaire thermique mentionnés au 1° du c du 1	1 000 € par logement pour les chaudières fonctionnant au bois ou autres biomasses 350 € par logement pour les équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire seule fonctionnant à l'énergie solaire thermique	500 € par logement pour les chaudières fonctionnant au bois ou autres biomasses 175 € par logement pour les équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire seule fonctionnant à l'énergie solaire thermique
Pompes à chaleur, autres que air / air, mentionnées au 3° du c du 1	1 000 € par logement pour les pompes à chaleur géothermiques et les pompes à chaleur air/eau 150 € par logement pour les pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire	500 € par logement pour les pompes à chaleur géothermiques et les pompes à chaleur air/eau 75 € par logement pour les pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid, et droits et frais de raccordement mentionnés au d du 1	150 € par logement	75 € par logement
Système de charge pour véhicule électrique mentionné au i du 1	300 €	300 €
Équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires mentionnés au j du 1	15*q € / m ²	15*q € / m ²
Audit énergétique mentionné au l du 1	150 € par logement	(sans objet)
Dépose de cuve à fioul mentionnée au m du 1	150 € par logement	75 € par logement
Équipements de ventilation mécanique contrôlée à double flux mentionnés au n du 1	1 000 € par logement	(sans objet)

» ;

II. – Le I du présent article est restreint au crédit d'impôt prévu à l'article 200 *quater* du code général des impôts, sans incidence sur la définition de la prime prévue au II de l'article 15 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.

III. – Les I et II ne s'appliquent qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû.

IV. – Le I ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû.

V. – La perte de recettes résultant pour l'État du paragraphe précédent est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

La parole est à M. Michel Canevet.

M. Michel Canevet. Cet amendement vise à rendre éligibles au crédit d'impôt pour la transition écologique, jusqu'au 31 décembre 2021, les déciles 9 et 10. D'une part, il faut accentuer l'effort sur les travaux tendant à la transition écologique – des investissements sont nécessaires – ; d'autre part, il importe de soutenir les entreprises du bâtiment dans le contexte de crise que nous connaissons. L'adoption de cet amendement permettrait d'enclencher un certain nombre de chantiers.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Monsieur le sénateur, vous proposez, par cet amendement, de prolonger le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), mais cela présente une difficulté : ce système est moins favorable que la prime de rénovation. Le crédit d'impôt est en effet versé l'année suivant la dépense, alors que la prime est versée de façon contemporaine à la réalisation des travaux, limitant ainsi le reste à charge.

C'est la raison pour laquelle je suis défavorable à cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. L'avis du Gouvernement est également défavorable. Le dispositif MaPrimeRénov' satisfait à cet objectif en termes d'efficacité et il ajoute la contemporanéité : vous avez l'argent, lorsque vous engagez les travaux. Il me semble que c'est cela qu'attendent les Français.

Mme le président. Monsieur Canevet, l'amendement n° II-147 est-il maintenu ?

M. Michel Canevet. Non, je le retire, madame la présidente, mais MaPrimeRénov' ne compense pas les effets de la disparition du crédit d'impôt pour les tranches de déciles que j'ai évoquées.

Mme le président. L'amendement n° II-147 est retiré.

L'amendement n° II-32 n'est pas soutenu.

Je mets aux voix l'article 56 *ter*.

(L'article 56 *ter* est adopté.)

Article 56 *quater* (nouveau)

- ① Jusqu'au 31 décembre 2021, le représentant de l'État dans le département ou dans la région peut déroger à la participation minimale du maître d'ouvrage prévue au III de l'article L. 1111 -10 du code général des collectivités territoriales pour le financement d'opérations d'investissement en matière de rénovation énergétique au titre

desquelles ledit représentant a décidé d'attribuer, sous forme de subventions, des crédits versés à partir de la mission « Plan de relance » créée par la présente loi, dès lors que la collectivité territoriale ou l'établissement de coopération intercommunale bénéficiaire a observé une baisse de son épargne brute supérieure à 10 % entre le montant de l'exécution 2019 constaté au 31 octobre 2019 et celui de 2020 constaté au 31 octobre 2020.

- ② Le représentant de l'État dans le département ou dans la région peut prévoir une participation du maître d'ouvrage comprise entre 0 % et 20 % au profit des collectivités territoriales et des établissements de coopération intercommunale répondant au critère prévu au premier alinéa du présent article 19, au regard de l'ampleur de la baisse de l'épargne brute et de la capacité de désendettement. – (Adopté.)

Article 56 *quinquies* (nouveau)

Jusqu'au 31 décembre 2022, les conditions mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 2171-2 du code de la commande publique ne sont pas applicables aux marchés de conception-réalisation financés par les crédits ouverts par la présente loi au titre de la mission « Plan de relance » et conclus par les acheteurs soumis aux dispositions du livre IV de la deuxième partie du même code dans le cadre des opérations de réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages et comprenant des travaux visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments.

Mme le président. Je suis saisie de six amendements identiques.

L'amendement n° II-183 est présenté par M. Daubresse.

L'amendement n° II-209 rectifié est présenté par MM. J. B. Blanc, Chatillon, Pellevat, Vogel et Cambon, Mme Garriaud-Maylam, MM. Tabarot et Meurant, Mme Bonfanti-Dossat, MM. E. Blanc, Guerriau, J. M. Boyer et Chasseing, Mmes Belrhiti, Deromedi, Gruny et Di Folco et MM. Rapin, Milon, Burgoa, Longeot et Le Rudulier.

L'amendement n° II-230 rectifié *ter* est présenté par Mme Estrosi Sassone, MM. Sol, Laménie et Sautarel, Mme Borchio Fontimp, MM. Bouloux, D. Laurent et Perrin, Mmes V. Boyer, Thomas, Joseph et F. Gerbaud, MM. Bonnus et Savary, Mme Imbert, M. Savin, Mme Micouleau, MM. Duplomb, Chevrollier, Genet, Mouiller, Houpert, Charon, Cuypers et Guené, Mmes Chain-Larché et Noël, MM. Le Gleut et B. Fournier, Mme Deseyne, M. Cardoux, Mmes Chauvin, Pluchet, Richer et Puissat, MM. Brisson et H. Leroy, Mme Deroche, MM. Calvet, de Legge, Gremillet et Bonne, Mme Demas, MM. Bouchet et Reichardt, Mme Lavarde, MM. de Nicolaÿ et Lefèvre, Mmes Bellurot et M. Mercier et M. Bonhomme.

L'amendement n° II-303 rectifié *bis* est présenté par Mme Vermeillet, M. J.M. Arnaud, Mme Sollogoub, M. Bonnecarrère, Mme Saint-Pé, MM. Delahaye et Delcros, Mmes Morin-Desailly et Billon, MM. P. Martin et Le Nay, Mmes de La Provôté et Guidez et MM. Canevet et Louault.

L'amendement n° II-310 rectifié *bis* est présenté par MM. Dallier et Chaize, Mme L. Darcos, M. del Picchia, Mmes Delmont-Koropoulis, Deroche, Lassarade et Drexler et MM. Karoutchi et Piednoir.

L'amendement n° II-359 rectifié *ter* est présenté par M. Moga, Mme Lozier, MM. Henno et Janssens, Mme Paoli-Gagin, MM. Decool et A. Marc et Mme C. Fournier.

Ces six amendements sont ainsi libellés :

Après le mot :

conception-réalisation

insérer les mots :

d'un montant supérieur ou égal à un million d'euros

L'amendement n° II-183 n'est pas soutenu.

La parole est à M. Sébastien Meurant, pour présenter l'amendement n° II-209 rectifié.

M. Sébastien Meurant. Il s'agit tout simplement de permettre aux entreprises artisanales de bénéficier de l'allotissement. L'idée de faciliter le recours aux marchés de conception-réalisation est très bonne, mais elle pose un problème de seuil.

Nous proposons donc de limiter la dérogation prévue à cet article, en introduisant un seuil de 1 million d'euros, afin de permettre aux petites et très petites entreprises de participer à la relance que nous souhaitons tous.

Mme le président. La parole est à M. Stéphane Sautarel, pour présenter l'amendement n° II-230 rectifié *ter*.

M. Stéphane Sautarel. Cet amendement porté par Mme Dominique Estrosi Sassone est le même que le précédent, donc je serai bref. Il vise à limiter aux opérations supérieures à 1 million d'euros la dérogation relative au recours aux marchés de conception-réalisation prévue à cet article, de façon à permettre l'allotissement des marchés et l'accès à la commande publique des petites entreprises.

Mme le président. La parole est à M. Michel Canevet, pour présenter l'amendement n° II-303 rectifié *bis*.

M. Michel Canevet. Dans le cadre du plan de relance, les députés ont adopté des assouplissements importants aux règles de la commande publique, mais, selon nous, les petites entreprises doivent elles aussi avoir accès aux marchés publics. Le Sénat devrait donc, dans sa grande sagesse, prévoir des garde-fous à ces dispositions, d'où cet amendement qui tend à empêcher la dérogation pour les opérations d'un montant inférieur à 1 million d'euros.

Mme le président. La parole est à M. Patrick Chaize, pour présenter l'amendement n° II-310 rectifié *bis*.

M. Patrick Chaize. Dans ma grande sagesse sénatoriale (*Sourires.*), je ferai court : les arguments sont exactement les mêmes que ceux de mes collègues et je souscris à leurs propos.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Moga, pour présenter l'amendement n° II-359 rectifié *ter*.

M. Jean-Pierre Moga. Cet amendement est identique ; nous plaçons également pour que les petites entreprises puissent accéder aux marchés publics. Au travers du dispositif instauré à l'article 56 *quinquies*, le Gouvernement entend accélérer les choses – nous pouvons le comprendre –, mais il faut aussi permettre aux petites entreprises d'accéder à ces marchés.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Voilà une disposition pratique et de bon sens ; la commission a donc émis un avis favorable sur ces amendements.

Mme Nathalie Goulet. Très bien !

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Vous le savez, le Gouvernement a beaucoup travaillé à l'amélioration de l'accès des PME et des TPE aux marchés publics.

Nous l'avons fait au travers d'une augmentation, à 40 000 euros puis, dans certaines circonstances, à 70 000 ou à 100 000 euros, du seuil de la commande publique sans formalité. Par ailleurs, la loi d'accélération et de simplification de l'action publique, dite loi ASAP, permettra, si elle est validée par le Conseil constitutionnel, de passer à 100 000 euros pour les travaux publics.

Nous avons également pris un certain nombre de mesures pour faciliter l'accès de ces entreprises aux marchés publics – avances à la commande, interdiction des ordres de service à 0 euro, etc. – ; nous menons un travail important sur ces sujets depuis vingt-quatre mois.

On pourrait considérer que ces amendements vont à l'encontre de l'objectif que s'est fixé le Gouvernement d'accélérer la relance. Cela dit, nous en comprenons l'objectif et le seuil proposé paraît raisonnable, car il permettra la réalisation de milliers de petites opérations, les plus importantes étant spécifiquement réservées aux marchés de conception-réalisation.

Le Gouvernement s'en remet donc à la sagesse du Sénat

Mme le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-209 rectifié, II-230 rectifié *ter*, II-303 rectifié *bis*, II-310 rectifié *bis* et II-359 rectifié *ter*.

(Les amendements sont adoptés.)

Mme le président. Je mets aux voix l'article 56 *quinquies*, modifié.

(L'article 56 *quinquies* est adopté.)

Article 56 *sexies* (nouveau)

- ① I. – Les personnes morales de droit privé qui bénéficient des crédits ouverts par la présente loi au titre de la mission « Plan de relance » sont tenues, avant le 31 décembre 2022 :
- ② 1° Pour celles employant plus de cinquante salariés et qui ne sont pas soumises à l'obligation prévue à l'article L. 229-25 du code de l'environnement, d'établir un bilan simplifié de leurs émissions de gaz à effet de serre. Par dérogation, celles employant entre cinquante et un et deux cent cinquante salariés sont tenues d'établir ce bilan simplifié avant le 31 décembre 2023 ;
- ③ 2° Pour celles employant plus de cinquante salariés, sans préjudice des dispositions prévues au chapitre II *bis* du titre IV du livre I^{er} de la première partie du code du travail, de publier le résultat obtenu à chacun des indicateurs prévus à l'article L. 1142-8 du même code. Cette publication est actualisée chaque année au plus tard le 1^{er} mars ; elle est accessible sur le site du ministère chargé du travail ; les modalités de publication sont définies par décret ;

- ④ 3° Pour celles employant plus de cinquante salariés et dont les indicateurs mentionnés à l'article L. 1142-8 dudit code sont inférieurs à un seuil défini par décret, de fixer des objectifs de progression de chacun de ces indicateurs, selon les modalités prévues à l'article L. 1142-9 du même code. Elles sont tenues également de publier ces objectifs ainsi que les mesures de correction et de rattrapage prévues à l'article L. 1142-9 du même code, selon des modalités définies par ce même décret ;
- ⑤ 4° Pour celles employant plus de cinquante salariés, de communiquer au comité social et économique le montant, la nature et l'utilisation des aides dont elles bénéficient au titre des crédits de la mission « Plan de relance », dans le cadre de la consultation annuelle sur les orientations stratégiques de l'entreprise mentionnée à l'article L. 2312-24 du même code. Le comité social et économique formule un avis distinct sur l'utilisation par les entreprises bénéficiaires des crédits ouverts par la présente loi au titre de la mission « Plan de relance ».
- ⑥ II. – Le bilan mentionné au 1° du I du présent article est public. Il indique les émissions directes produites par les sources d'énergie fixes et mobiles nécessaires aux activités de l'entreprise. Il est établi selon une méthode simplifiée prévue par décret. Il est mis à jour tous les trois ans. Les conditions de collecte et d'exploitation à des fins statistiques des données transmises dans ce cadre à l'autorité administrative sont fixées par décret.
- ⑦ III. – En cas de non-respect des dispositions des 2° et 3° du I, l'employeur se voit appliquer une pénalité financière dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 2242-8 du code du travail.
- ⑧ IV. – La mise en œuvre des obligations mentionnées au I du présent article fait l'objet d'un rapport d'étape du Gouvernement au Parlement, remis préalablement au dépôt du projet de loi de finances pour 2022, et d'un rapport final remis préalablement au dépôt du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2022. Ces rapports formulent toute recommandation utile en vue de simplifier les modalités de mise en œuvre des obligations mentionnées au même I.
- ⑨ V. – Pour l'application des dispositions prévues au I, le franchissement à la hausse d'un seuil d'effectif salarié est pris en compte lorsque ce seuil a été atteint ou dépassé pendant cinq années civiles consécutives selon les modalités prévues à l'article L. 130-1 du code de la sécurité sociale.

Mme le président. La parole est à M. Franck Menonville, sur l'article.

M. Franck Menonville. Nous entamons l'examen de l'article 56 *sexies* relatif aux contreparties des aides accordées aux entreprises dans le cadre du plan de relance. Avant de discuter des différents amendements, je souhaite rappeler la priorité qui doit nous rassembler : sauver nos entreprises et relancer notre économie.

C'est pourquoi le groupe Les Indépendants soutient les mesures proposées par le rapporteur spécial de la commission des finances et Anne Chain-Larché.

Il ne faudrait pas imposer de contraintes excessives dans le contexte actuel, car la bonne santé des entreprises, c'est la bonne santé de la France. Nous ne pourrions financer aucune

mesure sanitaire ou sociale sans des entreprises en bonne santé financière. L'urgence est au sauvetage de nos entreprises et de notre économie !

Mme le président. L'amendement n° II-290 rectifié, présenté par MM. Babary et D. Laurent, Mme Estrosi Sassone, M. Brisson, Mme Noël, MM. Bonnus et Daubresse, Mme Thomas, MM. Bacci et Sautarel, Mmes F. Gerbaud et Deromedi, MM. Milon et Bouloux, Mme Joseph, MM. Laméni et Savary, Mme Raimond-Pavero, MM. de Nicolay, de Legge, Chaize et Darnaud, Mmes Gruny, Chauvin, Lassarade et Bonfanti-Dossat, MM. B. Fournier, Le Gleut, Vogel, Chatillon, Cuypers et Charon, Mme Ventalon, MM. Sido, E. Blanc, Genet et Rapin, Mmes Micouleau et Bellurot, MM. J.M. Boyer, Duplomb et Reichardt, Mmes Garriaud-Maylam et Renaud-Garabedian et M. Bonhomme, est ainsi libellé :

Supprimer cet article.

La parole est à M. Serge Babary.

M. Serge Babary. L'article 56 *sexies* du projet de loi de finances pour 2021 conditionne l'octroi des aides du plan de relance à de nouvelles obligations en matière environnementale, de parité et de dialogue social.

Le durcissement des contreparties demandées aux PME pour bénéficier du plan de relance peut paraître légitime, s'agissant de justifier l'efficacité du dispositif de soutien. Ces conditions peuvent constituer un levier pour faire évoluer les entreprises, écologiquement et socialement, mais le seuil choisi affectera avant tout les PME, dont beaucoup n'ont pas les moyens d'assumer économiquement les multiples contreparties exigées.

En outre, il faut y insister, les crédits de la mission du plan de relance sont déjà conditionnés. En effet, il ne s'agit pas d'aides systématiquement octroyées ; pour bénéficier d'une aide, les entreprises doivent correspondre à certains critères et, même dans ce cas, il n'y a pas de droit automatique à en bénéficier : l'organisme chargé de la gestion de l'aide procède à l'examen des dossiers et se réserve le droit de refuser l'octroi d'une aide.

Par conséquent, pour éviter les surcoûts et les surcharges de travail pour les PME, mais aussi pour faire en sorte que les entreprises aient un réel intérêt à bénéficier de ces dispositifs, il est demandé, au travers de cet amendement, de supprimer ces contreparties.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Mon cher collègue, votre amendement revient sur l'intégralité des contreparties prévues au plan de relance.

La commission a choisi, pour sa part, de ne revenir que sur l'application des dispositions de l'article aux PME. Elle a travaillé dans ce sens afin de trouver une position équilibrée sur cet article.

Une fois les PME exclues, nous avons considéré que l'équilibre auquel étaient parvenus l'Assemblée nationale et le Gouvernement était globalement satisfaisant. En effet, nous considérons que les entreprises de plus de 250 salariés sont capables de réaliser un bilan simplifié de leurs émissions de gaz à effet de serre, de respecter des critères d'évolution des principaux indicateurs de parité et d'informer leurs comités sociaux et économiques.

Ces obligations restent, somme toute, assez limitées pour des entreprises de cette taille ; je considère, pour ma part, qu'il revient désormais au Gouvernement d'adhérer à ce juste équilibre et de s'inscrire dans cette limitation des contreparties.

La commission demande donc le retrait de cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Le Gouvernement demande également le retrait de cet amendement.

Mme le président. La parole est à M. Rémi Féraud, pour explication de vote.

M. Rémi Féraud. En réalité, au travers de cet amendement de suppression, nous parlons surtout de l'article 56 *sexies*, sur lequel nous n'avons pas le même avis que le rapporteur spécial.

Nous ne voterons pas cet amendement de suppression, même si le dispositif introduit à l'Assemblée nationale est une coquille vide ou presque ; manifestement, vous voyez la coquille et, nous, nous voyons qu'elle est vide... (*Sourires.*)

M. Jérôme Bascher. Comme quoi !

M. Rémi Féraud. L'Assemblée nationale a introduit un semblant de conditionnalité pour feindre de répondre à une exigence environnementale et sociale. On peut toujours dire que c'est mieux que rien, mais nous ne sommes pas dupes.

Nous ne voterons pas cet amendement de suppression, qui montre que même un peu de conditionnalité, c'est déjà trop pour une partie de la majorité sénatoriale, mais nous regrettons beaucoup que ce plan de relance ne permette pas de sauver nos entreprises et nos emplois, tout en changeant de modèle. C'était l'occasion de le faire à la sortie de cette crise.

Mme le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Les critères d'écoconditionnalité sont déjà extrêmement faibles dans ce texte ; ce qui a été ajouté n'était qu'une manière de répondre, par le verbe, à une pression sociale.

Aussi, pour l'instant, le seul intérêt de cet encadrement extrêmement insuffisant – le terme « encadrement » est d'ailleurs exagéré –, c'est d'essayer de susciter une culture ; ainsi, on se posera des questions sur la parité et sur les émissions de gaz à effet de serre. En outre, avec 250 employés, on parle déjà de grosses structures.

Par conséquent, tout en étant très critique sur le manque d'ambition du texte, je pense que, au moins, cela instaurera un léger dispositif permettant de créer une culture collective dans les PME. Supprimer cet article n'aurait pas grand sens ; donc nous voterons évidemment contre cet amendement.

Mme le président. Monsieur Babary, l'amendement n° II-290 rectifié est-il maintenu ?

M. Serge Babary. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-290 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-22, présenté par M. Husson, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Alinéa 1

Après le mot :

bénéficient

insérer le mot :

directement

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Sans précision du caractère direct du bénéfice des aides, la conditionnalité prévue au présent article pourrait s'entendre comme s'appliquant à l'ensemble des entreprises bénéficiaires des garanties octroyées grâce aux fonds de cette mission.

La référence au caractère direct du bénéfice doit permettre d'écarter les entreprises bénéficiaires des dispositifs préexistants, qui sont seulement renforcés par la présente mission.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Cet amendement me semble satisfait, puisque les entreprises qui bénéficient, au sens budgétaire, des crédits du plan de relance sont celles qui bénéficient directement des guichets ou des appels à projets ; les entreprises indirectement concernées ne seraient donc pas ciblées. Par exemple, il n'y a pas de bénéfice direct pour le label « France Relance » ou les prêts participatifs.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement.

Mme le président. Monsieur le rapporteur spécial, l'amendement n° II-22 est-il maintenu ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Absolument, madame la présidente.

Mme le président. Je le mets donc aux voix.

(*L'amendement est adopté.*)

Mme le président. Je suis saisie de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-23 est présenté par M. Husson, au nom de la commission des finances.

L'amendement n° II-161 est présenté par Mmes Chain-Larché, Primas et Estrosi Sassone, M. Cuypers, Mme Thomas, M. D. Laurent, Mme Berthet, MM. Menonville, Louault, Bonnus et Chaize, Mme Chauvin, MM. Brisson et Cambon, Mme Dumas, M. Daubresse, Mmes Eustache-Brinio, Deromedi et F. Gerbaud, MM. Paccaud, Burgoa, Vogel, Houpert, Bonne et Bacci, Mmes Drexler, Garriaud-Maylam, Dumont et L. Darcos, M. Genet, Mmes Noël, Puissat et Deroche, M. Moga, Mme Raimond-Pavero, MM. Piednoir, E. Blanc, Bouchet et Longuet, Mme M. Mercier, M. Bouloux, Mme Gruny, MM. Saury, Chauvet et Laménie, Mme Boulay-Espéronnier, MM. Gremillet et Le Gleut, Mme Lassarade, MM. Charon et Bonhomme, Mme Jacques, MM. Babary, J.M. Boyer, Meurant et Groperrin, Mmes Demas et Imbert et MM. Reichardt et Chevrollier.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

I. – Alinéa 2

1° Première phrase

Après les mots :

plus de

insérer les mots :

deux cent

2° Seconde phrase

Supprimer cette phrase.

II. – Alinéas 3, 4 et 5, premières phrases

Après les mots :

plus de

insérer les mots :

deux cent

III. – Alinéa 9

Remplacer les mots :

d'un seuil d'effectif salarié

par les mots :

du seuil de deux cent cinquante salariés

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-23.

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Il s'agit de l'amendement que j'évoquais précédemment, en expliquant l'avis de la commission sur l'amendement n° II-290 rectifié.

Cet amendement relatif aux contreparties demandées aux entreprises vise à trouver un juste équilibre en cette période de crise, sachant que les structures de plus de 500 salariés ont d'ores et déjà l'obligation de fournir les informations demandées. Le texte issu des travaux de l'Assemblée nationale cible toutes les entreprises de plus de 50 salariés. La position médiane que je propose me semble constituer un juste compromis : il s'agit d'exiger ces contreparties des entreprises de plus de 250 salariés, et non de celles de plus de 50 salariés.

La priorité des priorités, c'est de maintenir les emplois. Ensuite, si le marché le permet, il faut garantir le maintien des compétences et, en cette période où les chefs d'entreprise se battent pour trouver et conserver des marchés, nous devons éviter d'alourdir leurs contraintes par des procédures diverses et multiples, qui sont superflues, pour ne pas dire superfétatoires.

Mme le président. La parole est à M. Max Brisson, pour présenter l'amendement n° II-161.

M. Max Brisson. M. le rapporteur spécial l'a très bien expliqué ; il est donc défendu, madame la présidente !

Mme le président. L'amendement n° II-291 rectifié, présenté par MM. Babary et D. Laurent, Mme Estrosi Sassone, M. Brisson, Mme Noël, MM. Bonnus et Daubresse, Mme Thomas, MM. Bacci et Sautarel, Mmes F. Gerbaud et Deromedi, MM. Bouloux et Milon, Mme Joseph, MM. Laménié et Savary, Mme Raimond-Pavero, MM. de Nicolaÿ, de Legge, Chaize et Darnaud, Mmes Gruny, Chauvin, Lassarade et Bonfanti-Dossat, MM. B. Fournier, Le Gleut, Vogel, Chatillon, Cuypers et Charon, Mme Ventalon, MM. Sido, E. Blanc, Genet et Rapin, Mmes Micouveau et Bellurot, MM. J.M. Boyer et Duplomb, Mmes Garriaud-Maylam et Renaud-Garabedian et M. Bonhomme, est ainsi libellé :

I. – Alinéa 2

1° Première phrase

Compléter cette phrase par les mots :

avant le 31 décembre 2024

2° Seconde phrase

Remplacer l'année :

2023

par l'année :

2025

II. – Alinéa 6, quatrième phrase

Remplacer le mot :

trois

par le mot :

quatre

La parole est à M. Serge Babary.

M. Serge Babary. Je le retire, madame la présidente !

Mme le président. L'amendement n° II-291 rectifié est retiré.

Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-24 est présenté par M. Husson, au nom de la commission des finances.

L'amendement n° II-162 est présenté par Mmes Chain-Larché, Primas et Estrosi Sassone, M. Cuypers, Mme Thomas, M. D. Laurent, Mme Berthet, MM. Menonville, Louault, Bonnus et Chaize, Mme Chauvin, MM. Brisson et Cambon, Mme Dumas, M. Daubresse, Mmes Eustache-Brinio, Deromedi et F. Gerbaud, MM. Paccaud, Burgoa, Vogel, Houpert, Bonne et Bacci, Mmes Drexler, Garriaud-Maylam, Dumont et L. Darcos, M. Genet, Mmes Noël, Puissat et Deroche, M. Moga, Mme Raimond-Pavero, MM. Piednoir, E. Blanc, Bouchet et Longuet, Mme M. Mercier, M. Bouloux, Mme Gruny, MM. Sauray, Chauvet et Laménié, Mme Boulay-Espéronnier, MM. Gremillet et Le Gleut, Mme Lassarade, MM. Charon et Bonhomme, Mme Jacques, MM. Babary, J.M. Boyer, Meurant et Grosperin, Mmes Demas et Imbert et MM. Reichardt et Chevrollier.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Alinéa 6, quatrième phrase

Remplacer le mot :

trois

par le mot :

quatre

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-24.

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Le présent amendement vise à aligner les obligations des entreprises entre elles. En effet, pour les entreprises de plus de 500 salariés, la fréquence de renouvellement du bilan des émissions de gaz à effets de serre est de quatre ans. Pour les entreprises de plus de 50 salariés, elle est de trois ans. Il ne semble pas légitime d'imposer à des entreprises plus petites et disposant souvent de plus faibles moyens une fréquence plus élevée de renouvellement. Nous proposons donc un alignement à quatre ans.

Mme le président. La parole est à Mme Sophie Primas, pour présenter l'amendement n° II-162.

Mme Sophie Primas. Il a été défendu par M. le rapporteur spécial : essayons d'harmoniser les choses !

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. En ce qui concerne les amendements n^{os} II-23 et II-161, il nous semble important que la conditionnalité s'applique aux entreprises de plus de 50 salariés.

D'abord, nous nous engageons à ce que le bilan demandé sur les émissions de gaz à effet de serre ait un format simplifié, qui sera défini par décret. Si nous voulons que l'ensemble des entreprises se saisisse du sujet de la transition climatique, il faut bien qu'à un moment donné elles disposent d'une photographie de leur situation et qu'elles se posent la question de leurs sources principales d'émissions de CO₂.

Nous sommes prêts à accompagner les entreprises pour cet exercice qui s'appuiera sur leurs factures d'électricité et des données très basiques ; cela suscitera une prise de conscience collective sans coûter d'argent. Notre objectif est que toute entreprise puisse se livrer à cet exercice sans avoir besoin de faire appel à un consultant extérieur.

Ensuite, les indicateurs de parité hommes-femmes sont déjà exigés par la loi – c'est donc simple ! Il s'agit de publier les cinq indicateurs composant un indicateur synthétique d'ores et déjà obligatoire, en vertu de la loi. Ce n'est donc pas une demande supplémentaire.

Enfin, le fait de réunir son comité social et économique (CSE) relève, selon moi, d'une bonne pratique de management ; je ne pense pas que cela représente un obstacle dirimant. Du reste, la réunion de cette instance pour examiner les perspectives stratégiques de l'entreprise est déjà exigée par la loi ; il s'agit simplement d'intégrer dans cette perspective stratégique les mesures du plan de relance, dont l'entreprise a pu bénéficier.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur les amendements n^{os} II-23 et II-161.

En ce qui concerne les amendements n^{os} II-24 et II-162, j'entends bien ce que vous dites, mais, à un moment, il faut bien instaurer des règles.

Mme Sophie Primas. Ce n'est pas le moment, justement !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Un renouvellement du bilan carbone tous les trois ans me semble être une fréquence raisonnable.

Par ailleurs, les informations seront d'autant plus simples à fournir qu'elles porteront sur des structures légères. Le fait qu'une entreprise de 51 salariés, réunis sur un seul site, doive publier ses factures de chaudière et d'électricité me paraît largement surmontable.

En outre, l'enjeu de cette mesure est d'enclencher une démarche de transition climatique. Je le rappelle, 83 % des administrateurs des entreprises de l'indice SBF 250 affirment que le changement climatique est extrêmement important pour leur entreprise, mais seulement 7 % d'entre eux en ont parlé en conseil d'administration ; et l'on parle du SBF 250 ! Cette prise de conscience doit donc être collective, et quand on mesure les choses et qu'on a les problèmes sous les yeux, en règle générale – c'est assez naturel –, on les traite.

Mme le président. La parole est à Mme Sophie Primas, pour explication de vote.

Mme Sophie Primas. Madame la ministre, les petites entreprises, celles qui comptent un peu plus de 50 salariés, ont une structure très légère – nous en avons débattu lors de l'examen de la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte. Elles n'ont ni directeur des ressources humaines (DRH) ni directeur administratif et financier (DAF) ; bref, elles sont un peu démunies.

Vous vous êtes engagée à ce que seul un bilan simplifié des émissions de gaz à effet de serre leur soit demandé, mais le texte ne le dit pas ! On ajoute des obligations pour les entreprises, à un moment qui ne s'y prête pas franchement...

Mme le président. La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian, pour explication de vote.

Mme Sophie Taillé-Polian. Pour faire suite aux propos de mon collègue Dantec, nous ne pouvons valider aucune de ces propositions d'aménagement ; la conditionnalité prévue est déjà beaucoup trop maigre par rapport aux enjeux.

D'ailleurs, Mme la ministre vient de démontrer à quel point ces contreparties étaient minimales : il s'agit de la stricte application de la loi sur la parité et de la publication de quelques factures...

En outre, pour ce qui concerne la simplification, nous avons déjà adopté, à l'occasion des débats sur ce PLF, un certain nombre de mesures de simplification relatives aux documents à transmettre pour les entreprises de petite taille.

Nous ne pouvons donc que voter contre l'ensemble de ces amendements, qui visent à abaisser encore des exigences déjà ridicules.

Mme le président. La parole est à M. Rémi Féraud, pour explication de vote.

M. Rémi Féraud. Nous voterons également contre ces amendements.

Ce qui me paraît intéressant dans ce débat, c'est ce que Mme la ministre vous a répondu, mes chers collègues : « Ne vous en faites pas, c'est déjà dans la loi, donc rien ne changera ! »

Mme Sophie Primas. Si, la taille des entreprises ciblées !

M. Rémi Féraud. Cela démontre bien qu'il n'y a pas de conditionnalité supplémentaire. D'ailleurs, si les amendements du rapporteur spécial étaient adoptés, cela ne changerait rien non plus, puisque tout cela est déjà dans la loi. Ce débat montre bien qu'il n'y a aucune conditionnalité.

Néanmoins, comme le disait notre collègue Dantec, il y a un esprit de conditionnalité pour les années futures. Gardons au moins cet esprit !

Mme le président. La parole est à M. Franck Menonville, pour explication de vote.

M. Franck Menonville. Je soutiens ces amendements et je vais faire gagner du temps à tout le monde : s'ils sont adoptés, je retirerai ceux que j'ai déposés et qui viennent juste après dans la discussion...

Mme Sophie Primas. C'est un argument ! (*Sourires.*)

Mme Sophie Taillé-Polian. Je pourrais presque hésiter... (*Nouveaux sourires.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. J'entends vos explications, madame la ministre, et je suis prêt à respecter toutes les opinions.

Néanmoins, un élément va à l'encontre de la logique et du bon sens. Les entreprises de plus de 500 salariés, qui sont bien structurées, disposent d'un délai de quatre ans pour présenter un nouveau bilan carbone de leur entreprise. Par ailleurs, vous nous expliquez qu'une fréquence de trois ans est préférable pour les plus petites entreprises, c'est-à-dire celles qui comptent plus de 250 salariés – selon notre proposition –, parce que ce sera plus facile pour elles. Je vous propose plutôt de nous suivre sur ce sujet, madame la ministre !

En outre, le plus important n'est pas que les entreprises fournissent les éléments demandés en tant que tels, c'est plutôt qu'elles engagent une réflexion et qu'elles soient accompagnées pour cela. Bref, il s'agit d'avoir une méthode. Définissons une méthode et engageons un peu de moyens ! Pour cela, des opérateurs comme l'Ademe ou les chambres consulaires pourraient accompagner les entreprises, mais c'est un débat qui vient ensuite.

Pour l'instant, faisons simple, alignons les entreprises sur la même fréquence. Vous verrez, nous y gagnerons en simplicité et surtout en efficacité, car, je le rappelle, nous sommes dans une période de crise, dont on ne sait pas comment nous sortirons. L'emploi est prioritaire !

Mme le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Madame Primas, je vais répondre à votre inquiétude : l'exposé des motifs du texte précise très clairement que le bilan demandé sera simplifié pour les petites entreprises ; j'en prends ici l'engagement. J'y ai d'ailleurs intérêt, puisque les entreprises sauront trouver la porte de Bercy, si le décret est mal écrit...

Je veux également répondre à certaines interprétations de mes propos.

J'ai été très claire, les données sont disponibles dans les entreprises, mais il n'est prévu absolument nulle part que le plan de relance devra être intégré dans une discussion avec le comité social et économique ni que la publication de l'indice d'égalité hommes-femmes, dit Pénicaud, entraînera la publication des quatre ou cinq critères qui le composent ; ce n'est pas demandé aujourd'hui et cela a même fait l'objet d'une négociation assez complexe avec les partenaires sociaux. Je me permets donc de le dire : ce que vous avez indiqué est faux. Par ailleurs, je ne crois pas qu'une entreprise doive aujourd'hui publier un bilan carbone.

Donc, oui, ce sont des avancées. La preuve, c'est que nous en discutons et que certains s'inquiètent que ces avancées soient délicates à mettre en œuvre pour les entreprises. Par conséquent, sachons trouver le bon équilibre. Or je constate que les avis sont assez partagés ; j'en déduis que nous avons dû trouver ce juste équilibre...

Mme le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-23 et II-161.

(Les amendements sont adoptés.)

Mme le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-24 et II-162.

(Les amendements sont adoptés.)

Mme le président. L'amendement n° II-320 rectifié, présenté par MM. Menonville, Capus, Guerriau et Chasseing, Mme Mélot et MM. Malhuret, Wattebled et Verzelen, est ainsi libellé :

Alinéa 4, seconde phrase

Supprimer cette phrase.

La parole est à M. Franck Menonville.

M. Franck Menonville. Je n'ai qu'une parole, madame la présidente : je le retire !

Mme le président. L'amendement n° II-320 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-319 rectifié, présenté par MM. Menonville, Capus, Malhuret, Guerriau, Chasseing et Lagourgue, Mme Mélot et MM. Wattebled et Verzelen, est ainsi libellé :

Alinéa 6, première et deuxième phrases

Remplacer ces phrases par une phrase ainsi rédigée :

Le bilan mentionné au 1° du I du présent article indique les émissions directes produites par les sources d'énergie fixes et mobiles nécessaires aux activités de l'entreprise.

La parole est à M. Franck Menonville.

M. Franck Menonville. Comme promis, je le retire également !

Mme le président. L'amendement n° II-319 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-336 rectifié, présenté par M. Marseille et les membres du groupe Union Centriste, est ainsi libellé :

Compléter cet article par un paragraphe ainsi rédigé :

– Les personnes morales de droit privé d'au moins cinquante salariés réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros qui bénéficient des crédits ouverts par la présente loi au titre de la mission « Plan de relance » sont tenues à une obligation de remboursement à hauteur de 50 % des crédits mentionnés au I en cas de délocalisation hors du territoire national l'année suivant la perception desdits crédits.

La parole est à Mme Nathalie Goulet.

Mme Nathalie Goulet. Le présent amendement de président de groupe, Hervé Marseille, a pour objet d'établir une « clause anti-abus » afin d'éviter un effet d'aubaine : de grandes entreprises pourraient bénéficier des aides du plan de relance, puis délocaliser leur activité hors de France l'année suivante.

C'est une dialectique que l'on connaît dans d'autres domaines et c'est un véritable problème : des entreprises bénéficient d'aides, mais ne tiennent leurs promesses ni en matière d'emploi ni en termes de maintien de leur activité sur le territoire. On a malheureusement en mémoire quelques exemples fâcheux...

D'où cette proposition de clause anti-abus.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Je comprends bien votre idée, ma chère collègue, mais le recours à une notion aussi large pourrait poser des difficultés. En effet, faute d'une définition plus précise de la notion de délocalisation, votre amendement risque d'avoir des effets défavorables dans le cadre de l'internationalisation de certaines de nos entreprises.

Il y a une seconde difficulté, liée au fait que les délocalisations visées ne font l'objet d'aucune limite dans le temps.

Par conséquent, la commission demande le retrait de cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Devra-t-on dire à une entreprise qui gagne un contrat international et qui doit localiser en partie sa production dans le pays en question qu'elle délocalise et qu'à ce titre elle doit rembourser ses aides ? Il peut en effet s'agir de cela, parce que la déloca-

lisation n'a pas de définition très précise. On n'imagine d'ailleurs pas une entreprise installer en France une machine, puis aller produire ailleurs, sans celle-ci.

En revanche, nous demandons que figure dans le conventionnement l'endroit où sont réalisés les investissements que nous soutenons. Si les immobilisations disparaissent avant leur amortissement total, le remboursement de l'aide est obligatoire. C'est prévu dans les conventions, mais ce n'est pas la mesure que vous proposez.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

Mme le président. La parole est à M. Michel Canevet, pour explication de vote.

M. Michel Canevet. Il est bien évident qu'on ne peut pas appeler à relocaliser en France des productions sans pénaliser ceux qui veulent délocaliser. Soyons logiques ! Nous sommes clairement pour le « produire en France » et, dès lors que des aides sont allouées à des entreprises qui délocalisent par la suite, il nous paraît légitime qu'elles remboursent une partie de ces aides. Encore une fois, il faut être clair : soit on veut produire en France, soit on s'en fiche – dans ce cas, en effet, les dispositifs d'État n'ont pas à tenir compte de ce que font les entreprises une fois qu'elles ont reçu des aides !

Mme le président. La parole est à Mme Sophie Primas, pour explication de vote.

Mme Sophie Primas. Madame la ministre, je voudrais être sûre d'avoir bien compris votre propos : est-ce que la convention que vous passez avec une entreprise qui bénéficie du plan de relance stipule bien que, si cette entreprise délocalise ses installations pendant la durée d'amortissement, elle doit rembourser ? Si vous le confirmez, cette mesure me semble plus puissante que le dispositif prévu par l'amendement de nos amis centristes. Est-ce exact, madame la ministre ?

Mme le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Lorsqu'une entreprise demande à moderniser sa ligne de production, en achetant tel et tel équipement, les conventions du secteur dont j'ai la charge, l'industrie, contiennent une clause qui prévoit un remboursement, si l'équipement disparaît avant la fin de son amortissement. Mon intention n'est évidemment pas de financer des usines roumaines avec des fonds publics français ! Monsieur Canevet, il n'y a pas de doute sur mon engagement en faveur du « produire en France ».

Mme le président. La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

Mme Nathalie Goulet. C'est la première fois que nous entendons parler de cette convention, alors même que nous sommes très attentifs à ce genre de sujet.

L'amendement vise les personnes morales de droit privé d'au moins cinquante salariés, donc des entreprises d'une certaine taille. Je peux évidemment le rectifier, en fixant une limite de temps, monsieur le rapporteur spécial, mais je pense, de toute manière, que le président Marseille souhaite le maintenir.

Mme le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Je ne vous apprends rien : tout financement public fait l'objet d'un conventionnement. Lorsque l'État accepte une réponse à

un appel à projets, Bpifrance procède à la mise en œuvre du soutien, noue un conventionnement avec l'entreprise concernée et suit le dossier.

Cette procédure vaut pour les appels à projets liés à une relocalisation ou une modernisation, que ce soit dans le secteur de l'aéronautique ou de l'automobile, et le conventionnement porte sur le bien cofinancé par l'État.

Compte tenu du soutien que nous apportons, nous estimons légitime de savoir qu'une machine cofinancée par l'État est effectivement installée sur tel ou tel site en France. Cette machine devra être remboursée, si elle n'y est plus. Cela nécessite évidemment de réaliser des contrôles.

Mme le président. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour explication de vote.

M. Pierre Ouzoulias. Je trouve ce débat d'autant plus passionnant que nous avons eu le même, il y a très peu de temps, à propos du crédit d'impôt recherche (CIR).

Il s'agissait d'obtenir le remboursement du CIR, quand les entreprises bénéficiaires délocalisent leur recherche et développement. Le Sénat a adopté un amendement allant dans ce sens, mais je crois me souvenir, madame la présidente de la commission des affaires économiques, que vous ne l'avez pas voté – je n'en suis toutefois pas certain.

Madame la ministre, vous venez de faire une déclaration forte, en nous disant que, lorsqu'il y a une subvention de l'État, il y a une convention. Voyez-vous, c'est pour cette raison que je suis opposé au CIR : un crédit d'impôt ne permet pas à l'État de cibler son aide.

Je pense qu'il serait très intéressant, en fonction de ce que vous nous déclarez maintenant, de revoir tout le processus du CIR pour, justement, permettre cette conditionnalité que le Sénat a votée.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Après ce débat, je veux simplement insister sur un point qui me paraît important : la très grande fragilité juridique du dispositif de cet amendement. Autant j'en comprends l'esprit, autant je pense que, d'un point de vue juridique, il ne tient pas. Je confirme donc l'avis défavorable, l'assemblée étant bien évidemment souveraine.

Mme le président. Madame Goulet, l'amendement n° II-336 rectifié est-il maintenu ?

Mme Nathalie Goulet. Oui, j'ai des instructions en ce sens, madame la présidente !

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-336 rectifié.

J'ai été saisie d'une demande de scrutin public émanant du groupe Union Centriste.

Je rappelle que l'avis de la commission est défavorable, de même que celui du Gouvernement.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

Mme le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.)

Mme le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 037 :

Nombre de votants	343
Nombre de suffrages exprimés	328
Pour l'adoption	158
Contre	170

Le Sénat n'a pas adopté.

Je mets aux voix l'article 56 *sexies*, modifié.

(L'article 56 *sexies* est adopté.)

Articles additionnels après l'article 56 *sexies*

Mme le président. L'amendement n° II-207, présenté par MM. Dantec, Fernique et Benarroche, Mmes Benbassa et de Marco, MM. Dossus, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Après l'article 56 *sexies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Pour les entreprises soumises à l'obligation de déclaration de performance extra-financière prévue à l'article L. 225-102-1 du code de commerce, le bénéfice des subventions publiques directes et indirectes versées au titre des crédits ouverts par la présente loi de finances est subordonné à la souscription et à la réalisation par lesdites entreprises d'engagements en matière de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

II. – Les engagements mentionnés au I doivent être en cohérence avec une trajectoire minimale de réduction des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes du périmètre consolidé de l'ensemble du groupe définie pour la période 2020-2030, qui doit être compatible avec le plafond national des émissions de gaz à effet de serre défini par grands secteurs en application de l'article L. 222-1 A du code de l'environnement et de la stratégie nationale de développement à faible intensité de carbone définie à l'article L. 222-1 B du même code.

III. – À compter du 1^{er} janvier 2021, les entreprises ayant souscrit les engagements mentionnés au I publient, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, un rapport annuel sur le respect de leurs obligations climatiques. Il présente le bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes du périmètre consolidé de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice clos ainsi que leur stratégie de réduction de ces émissions, assortie de leurs principaux programmes d'investissements, pour les cinq exercices suivants. Le bilan précité est établi conformément à une méthodologie reconnue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie publie des trajectoires minimales de réduction des gaz à effet de serre par secteur d'activité. Un décret précise la répartition des entreprises soumises aux obligations du présent article par secteur d'activité définis par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

IV. – Le non-respect, par les entreprises mentionnées au I, de l'obligation de publication du rapport annuel sur le respect de leurs obligations climatiques, ou de leurs

engagements annuels en matière de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, est passible d'une sanction pécuniaire d'un montant égal à 2 % du montant du chiffre d'affaires annuel total.

La parole est à M. Ronan Dantec.

M. Ronan Dantec. Cet amendement du groupe écologiste constitue une occasion unique de rééquilibrer le vote des amendements précédents qui ont réduit l'écoconditionnalité pour les PME, alors qu'elle était déjà modeste.

Permettez-moi de relire l'alinéa 4 de cet amendement : « Le non-respect, par les entreprises mentionnées au I, de l'obligation de publication du rapport annuel sur le respect de leurs obligations climatiques ou de leurs engagements annuels en matière de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, est passible d'une sanction pécuniaire d'un montant égal à 2 % du montant du chiffre d'affaires annuel total. »

Voilà une véritable écoconditionnalité !

Comme l'État va verser des sommes importantes pour sauver des emplois et des entreprises aujourd'hui menacées, cet amendement est, je le répète, l'occasion unique d'engager une forte décarbonation de notre économie.

Depuis la transposition de la directive du 22 octobre 2014 et avec l'ordonnance du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises et son décret d'application du 9 août 2017, la France a fait évoluer, sous la forme d'indicateurs clés de performance, le dispositif de *reporting* extrafinancier sur les politiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises et leur résultat. Nous nous situons donc, à cet égard, dans le cadre européen.

Ainsi, les entreprises formalisent une déclaration de performance extrafinancière qui comprend les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique et les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les moyens mis en œuvre à cet effet.

Nous avons déjà un cadre très précis et cet amendement peut faire un lien entre l'aide apportée, le *reporting* et les engagements de l'entreprise.

Le rapporteur spécial a fait part de son souci de ne pas alourdir les charges des PME, mais cet amendement vise uniquement les très grandes entreprises et il n'y a aucune raison de ne pas mieux les encadrer.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Mon cher collègue, vous ne devriez pas essayer d'anticiper les éléments de ma réponse...

Votre amendement vise à renforcer les exigences environnementales pour les entreprises de plus de cinq cents salariés bénéficiant d'aides versées au titre des crédits ouverts par la présente loi de finances, notamment dans le cadre du plan de relance.

Je pense que les obligations que vous proposez vont bien au-delà des exigences de la déclaration de performance extrafinancière, à savoir publier un bilan annuel et définir des engagements.

En outre, les sanctions prévues par l'amendement sont particulièrement lourdes, puisqu'elles représentent 2 % du chiffre d'affaires.

Beaucoup d'éléments doivent être fournis dans les déclarations de performance extrafinancière, ce qui me paraît nécessaire, même si cela demande un travail important de la part des entreprises concernées. Leur champ est déjà particulièrement large et il n'est peut-être pas utile de rajouter aujourd'hui des exigences déclaratives supplémentaires.

Nous pourrions dans deux ou trois ans établir un bilan et tirer des enseignements; c'est à ce moment-là que nous pourrions éventuellement faire bouger les lignes.

C'est la raison pour laquelle j'émetts, aujourd'hui, un avis défavorable sur cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. L'avis est également défavorable. M. le rapporteur spécial a été particulièrement complet sur le sujet et je veux simplement rappeler que 2 % du chiffre d'affaires représente plus que le bénéfice pour beaucoup d'entreprises.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-207.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Je suis saisie de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-240 rectifié est présenté par Mmes de Cidrac, Bourrat et Micouleau, MM. Cambon et D. Laurent, Mmes Garriaud-Maylam et Deromedi, M. Brisson, Mmes Belrhiti et Noël et M. Meurant.

L'amendement n° II-254 rectifié *bis* est présenté par MM. Moga, Levi, Henno, Prince et A. Marc, Mme Guidez, MM. Longeot et Mizzon, Mme Gatel, MM. Janssens, Canevet et P. Martin, Mmes Morin-Desailly et Bonfanti-Dossat, MM. Détraigne, Laménie, Chauvet, Kern, Le Nay et Delcros, Mme Paoli-Gagin et M. Vogel.

L'amendement n° II-385 rectifié est présenté par MM. Corbisez, Requier, Roux, Gold, Bilhac, Artano et Cabanel.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 56 *sexies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le bénéfice des crédits mentionnés à l'action 1 du programme 362 de la mission « Plan de relance » est conditionné à la mise en œuvre par les personnes morales d'un système de management de l'environnement ou de l'énergie, certifié par un organisme de certification accrédité ou à l'obtention d'un label relatif à la responsabilité sociétale, délivré par un organisme tiers indépendant sur la base d'une évaluation sur site.

Les conditions d'application et notamment de preuve sont définies par décret.

La parole est à M. Sébastien Meurant, pour présenter l'amendement n° II-240 rectifié.

M. Sébastien Meurant. Le présent amendement vise à conditionner les crédits octroyés au titre de l'action n° 01, Rénovation énergétique, du programme 362, « Écologie », de la mission « Plan de relance » à l'application, soit d'une certification environnementale basée sur la norme internationale ISO 14 001 qui propose un cadre aux entreprises et organisations pour mettre en place un système efficace de management environnemental; soit d'une certification basée sur la norme internationale ISO 50 001 qui propose des modalités pratiques visant à réduire la consommation

d'énergie par la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie; soit d'un label basé sur la norme internationale ISO 26 000 qui propose à tous types d'organismes des lignes directrices permettant de les aider à traduire leurs principes en actes concrets et de faire connaître les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociétale dans le monde entier.

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Moga, pour présenter l'amendement n° II-254 rectifié *bis*.

M. Jean-Pierre Moga. Cet amendement vise à conditionner les crédits octroyés au titre de l'action n° 01, Rénovation énergétique, du programme 362, « Écologie », de la mission « Plan de relance » à l'application d'une certification : soit ISO 14 001, soit ISO 50 001, soit ISO 26 000. Ces normes permettent aux entreprises d'améliorer leur qualité sociétale, environnementale et énergétique.

Il y a vingt ans, je travaillais dans l'industrie et nous avons mis en place la norme 14 000. On s'aperçoit que, si beaucoup de grandes entreprises appliquent ce type de normes, ce n'est pas souvent le cas dans les petites. Elles permettent pourtant des économies d'énergie. En l'appliquant en 1996-1997, Danone avait divisé sa consommation d'eau par huit, ce qui est énorme, en particulier pour une entreprise de ce type.

Ces normes nous apportent donc quelque chose, mais les PME et les TPE ont besoin d'être accompagnées.

Je prends un exemple: la mise en place de l'isolation à 1 euro. Un grand nombre d'entreprises peu scrupuleuses utilisaient un personnel non déclaré et les chantiers étaient souvent conduits dans des conditions inacceptables. Nous avons été nombreux à recevoir des plaintes à ce sujet.

Je crois que le déclaratif ne suffit pas et qu'il faut mettre en place ces normes. Elles aideraient les entreprises à améliorer leur qualité et à faire des économies.

Mme le président. La parole est à M. Stéphane Artano, pour présenter l'amendement n° II-385 rectifié.

M. Stéphane Artano. Il est défendu.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Je ne sais pas, si la certification fait faire des économies; en tout cas, le processus en lui-même prend du temps et coûte de l'argent, au moins au départ.

J'ai donc le sentiment que cet amendement impose, dans un premier temps, je le répète, des contraintes nouvelles et supplémentaires. Le projet de loi ne le prévoit pas et il ne me semble pas que ce soit indispensable à ce stade.

Faisons déjà une première étape et faisons confiance aux acteurs! Dans un second temps, le moment venu, nous ferons le bilan du dispositif et nous verrons, s'il est besoin de poser des conditions en termes de certification.

Quand je lis ce type d'amendement, je me demande toujours: à qui tout cela peut-il bien profiter...

L'avis est donc défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. L'avis est également défavorable.

J'aimerais partager avec vous le coût de la mise en œuvre d'une certification pour une entreprise. Par expérience, je sais que, pour des sites entre 50 et 70 millions d'euros de chiffre d'affaires et entre 200 et 400 salariés, l'ordre de grandeur est de 50 000 euros...

Mme Sophie Primas. Exactement!

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Ce n'est pas l'épaisseur du trait pour une entreprise, *a fortiori* lorsqu'elle traverse un moment difficile.

Il nous faut faire très attention, lorsqu'on pose, comme cela, des décisions structurantes. C'est d'ailleurs cette forme de déconnexion avec la réalité que nous renvoient les chefs d'entreprises, lorsqu'on discute avec eux.

Pour une PME, il y a différentes façons de s'engager dans la transition écologique et énergétique et elles ne passent pas nécessairement par ces certifications, même si elles sont de grande qualité. Nous essayons de les accompagner pour cela, mais nous devons rester réalistes. (*Très bien! et applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Yves Leconte, pour explication de vote.

M. Jean-Yves Leconte. J'aimerais soutenir ces amendements, parce qu'ils n'établissent pas de sanction. Ils demandent simplement aux entreprises qui bénéficient d'un certain nombre d'aides de s'engager dans une démarche pour connaître leur empreinte sociétale et environnementale. Ce n'est rien d'autre que connaître son empreinte, rien de plus!

Or connaître son empreinte environnementale est absolument indispensable, quand on fait partie de la communauté nationale en tant qu'entreprise. C'est d'autant plus vrai, lorsque le pays s'engage dans une trajectoire de réduction de son empreinte carbone et met en place une stratégie qui s'inscrit dans des engagements européens. Il est d'ailleurs souhaitable d'aider les entreprises à participer à ce mouvement.

Madame la ministre, cela coûte effectivement un peu d'argent et il ne serait pas inutile que l'État accompagne les entreprises dans ces démarches de certification, car, si beaucoup d'entre elles s'engagent dans cette voie, nous serons mieux à même de maîtriser notre trajectoire de décarbonation.

De telles aides seraient même franchement utiles pour mieux connaître l'empreinte carbone et environnementale de l'ensemble de notre industrie. Connaître son empreinte écologique n'a que du bon!

Mme le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Permettez-moi de vous dire qu'une norme ISO, c'est l'assurance d'être conforme à un référentiel. Ce n'est pas simplement connaître son empreinte environnementale. Discutons donc de ce qui figure dans l'amendement!

M. Jean-Yves Leconte. Si vous avez travaillé dans une entreprise, vous devez savoir que c'est une connaissance!

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Laissez parler Mme la ministre!

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Nous avons justement débattu il y a quelques minutes du fait de créer un référentiel très court et simplifié pour les PME à partir des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, ce qu'on appelle les BGES. C'est cela, connaître son empreinte environnementale.

Certains nous ont fait part de leur crainte que le système soit trop compliqué pour les petites entreprises. En ce qui nous concerne, nous essayons d'avancer, mais nous faisons attention à ne pas mettre la haie trop haut.

Cela ne veut pas dire que les certifications ISO sont inintéressantes: il s'agit d'une démarche de progrès, pas d'une photographie.

M. Jean-Yves Leconte. Si, ISO 14 000, c'est une photo!

Mme le président. La parole est à Mme Sophie Primas, pour explication de vote.

Mme Sophie Primas. Madame la ministre, avec tout le respect que je dois à mes collègues Marta de Cidrac et Jean-Pierre Moga, je tiens à apporter mon soutien à votre argumentation.

J'ai moi-même mené des processus de certification en entreprise et je peux vous assurer, mes chers collègues, que, tout en étant le plus souvent bénéfiques grâce à la dynamique ainsi créée, ils sont surtout extrêmement lourds et chers.

M. Vincent Segouin. Bien sûr!

Mme Sophie Primas. Demander à une petite entreprise de se lancer dans un tel processus pour obtenir une aide dans le cadre du plan de relance ne me paraît pas raisonnable. Ce n'est pas le moment! La période est quand même légèrement compliquée pour les entreprises...

Bien sûr, les certifications sont bénéfiques et de bon aloi, mais nous ne sommes pas à un moment où les petites entreprises peuvent engager des dépenses pour cela.

Mme le président. La parole est à Mme Nathalie Goulet, pour explication de vote.

Mme Nathalie Goulet. Je tiens également à soutenir le ministre et la commission dans leurs explications.

Quelle que soit l'amitié que j'ai pour mon collègue Jean-Pierre Moga, les entreprises, en ce moment, nous demandent surtout d'éviter normes et contraintes supplémentaires. À un autre moment, et à condition que le processus soit accompagné, cela peut être une bonne idée.

Je le répète: on nous demande, pour le moment, de la simplification et de l'efficacité pour que les entreprises survivent à la crise que le pays traverse. Et cela est vrai pour tous les secteurs d'activité.

Je le répète, ce n'est vraiment pas le moment de rajouter des normes et des contraintes. Je partage en cela l'avis de la commission et du ministre.

Mme le président. La parole est à M. Sébastien Meurant, pour explication de vote.

M. Sébastien Meurant. Il manque peut-être dans cet amendement une précision quant au seuil d'application. Pour les PME et PMI, cette mesure entraîne effectivement des coûts et des contraintes supplémentaires.

Je retire donc l'amendement n° II-240 rectifié.

Mme le président. L'amendement n° II-240 rectifié est retiré.

Monsieur Moga, l'amendement n° II-254 rectifié *bis* est-il maintenu?

M. Jean-Pierre Moga. Non, je le retire, madame la présidente. Effectivement, ce n'est peut-être pas le moment, mais, avec un accompagnement de l'État, cette mesure permettrait aux entreprises et à notre économie de progresser sur la voie d'une meilleure protection de l'environnement.

Mme le président. L'amendement n° II-254 rectifié *bis* est retiré.

Monsieur Artano, l'amendement n° II-385 rectifié est-il maintenu?

M. Stéphane Artano. Non, je le retire, madame le président.

Mme le président. L'amendement n° II-385 rectifié est retiré.

Je suis saisie de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-243 rectifié est présenté par Mmes de Cidrac, Bourrat et Micouleau, M. D. Laurent, Mmes Garriaud-Maylam et Deromedi, MM. Cambon et Meurant, Mmes Noël et Belrhiti et M. Brisson.

L'amendement n° II-253 rectifié *bis* est présenté par MM. Moga, Levi, Henno, Prince et A. Marc, Mme Guidez, MM. Longeot et Mizzon, Mme Gatel, MM. Janssens, Canevet et P. Martin, Mmes Morin-Desailly et Bonfanti-Dossat, MM. Détraigne, Laménie, Chauvet, Kern, Le Nay et Delcros, Mme Paoli-Gagin et M. Vogel.

L'amendement n° II-386 rectifié est présenté par MM. Requier, Corbisez, Roux, Gold, Artano, Cabanel et Billhac.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 56 *sexies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le bénéfice des crédits mentionnés à l'action 1 du programme 363 de la mission « Plan de relance » est conditionné à la mise en œuvre par les personnes morales d'un système de management de l'environnement ou de l'énergie, certifié par un organisme de certification accrédité ou à l'obtention d'un label relatif à la responsabilité sociétale, délivré par un organisme tiers indépendant sur la base d'une évaluation sur site.

Les conditions d'application et notamment de preuve sont définies par décret.

La parole est à M. Sébastien Meurant, pour présenter l'amendement n° II-243 rectifié.

M. Sébastien Meurant. Il est retiré, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-243 rectifié est retiré.

La parole est à M. Jean-Pierre Moga, pour présenter l'amendement n° II-253 rectifié *bis*.

M. Jean-Pierre Moga. Il est retiré, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-253 rectifié *bis* est retiré.

La parole est à M. Stéphane Artano, pour présenter l'amendement n° II-386 rectifié.

M. Stéphane Artano. Il est retiré, madame la présidente.

Mme le président. L'amendement n° II-386 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-244 rectifié, présenté par Mmes de Cidrac, Bourrat et Micouleau, M. D. Laurent, Mmes Garriaud-Maylam et Deromedi, MM. Cambon et Meurant, Mmes Noël et Belrhiti et M. Brisson, est ainsi libellé :

Après l'article 56 *sexies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Les aides aux maires, qui accordent des permis de construire pour des opérations de logements denses ou des projets ambitieux en termes de densité du bâti inclus dans l'action 2 « Biodiversité, lutte contre l'artificialisa-

tion » du programme Écologie de la mission « Plan de relance », sont conditionnées à l'atteinte à minima des niveaux E3 et/ou C1.

La parole est à M. Sébastien Meurant.

M. Sébastien Meurant. Cet amendement vise à conditionner les aides que recevront les maires dans le cadre de l'action n° 02, Biodiversité, lutte contre l'artificialisation, du programme, « Écologie », de la mission « Plan de relance », lorsqu'ils accorderont des permis de construire pour des opérations de logements denses ou des projets ambitieux en termes de densité du bâti.

Afin d'améliorer la qualité des projets de construction dans le cadre du plan de relance, le présent amendement vise à conditionner les aides aux maires au regard des exigences environnementales en lien avec les niveaux E et/ou C de l'expérimentation E+C-environnementale.

Ainsi, tous les permis de construire concernant les opérations de logements collectifs, dont la densité est supérieure à un seuil défini ou pour des projets ambitieux, déclencheront le droit à une subvention par mètre carré supplémentaire pour les communes.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Je peux évidemment partager les objectifs de l'amendement, au moins en partie, mais je vois trois difficultés que rencontreraient les projets labellisés, dont il est question.

Tout d'abord, un problème juridique : le niveau de label n'a pas à être défini dans la loi, puisqu'il relève du domaine réglementaire. Ensuite, ces projets risquent de retarder l'engagement des crédits, qui doit pourtant être rapide dans le cadre du plan de relance. Enfin, je signale que les aides ne vont pas aux maires, ce qui constitue un autre problème par rapport à la rédaction de l'amendement.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'émet un avis défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. L'avis est également défavorable, et pour les mêmes motifs.

Mme le président. Monsieur Meurant, l'amendement n° II-244 rectifié est-il maintenu ?

M. Sébastien Meurant. Non, je le retire, madame le président.

Mme le président. L'amendement n° II-244 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-245 rectifié, présenté par Mmes de Cidrac, Bourrat et Micouleau, M. D. Laurent, Mmes Garriaud-Maylam et Deromedi, MM. Cambon et Meurant, Mmes Noël et Belrhiti, MM. Brisson, Mandelli et Pellevat et Mme Lassarade, est ainsi libellé :

Après l'article 56 *sexies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Les subventions accordées dans le cadre du recyclage des friches et du foncier artificialisé inclus dans l'action 2 « Biodiversité, lutte contre l'artificialisation » du programme Écologie de la mission « Plan de relance » sont conditionnées au respect de performances techniques et environnementales : bâtiment bas carbone, respect de la biodiversité aux abords et végétalisation des opérations, l'utilisation de matériaux recyclés et

biosourcés, durabilité de l'enveloppe des bâtiments pour les futures constructions ou rénovations de bâtiments sur ces friches.

La parole est à M. Sébastien Meurant.

M. Sébastien Meurant. Cet amendement concerne la revitalisation des friches et prévoit que les logements qui y sont construits devront s'inscrire dans un objectif de performance énergétique et environnementale pour le bien-être et la qualité de vie des futurs occupants. Cette préoccupation apparaît essentielle pour inciter à des constructions sobres en énergie et en carbone, utilisant des matériaux biosourcés et recyclés et respectant la biodiversité.

L'objectif de cet amendement est de bonifier les aides pour viser des performances complémentaires en termes de bâtiments bas carbone, de respect de la biodiversité aux abords des opérations et de végétalisation. Il s'agit aussi de garantir l'utilisation de matériaux recyclés et biosourcés.

En outre, il s'agit d'inciter, par des bonifications, la qualité de vie dans les logements, en intégrant pleinement la qualité des produits, par exemple par l'étiquetage des matériaux A+, le confort acoustique et la qualité de l'air dans les bâtiments.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Cet amendement est très ambitieux. Traiter les friches et la pollution des sols dans les villes et les centres urbains est un véritable sujet.

Je peux éventuellement partager l'idée générale d'intégrer des exigences supplémentaires, comme l'utilisation de matériaux biosourcés ou recyclés, mais cela risque de ralentir grandement l'avancement des travaux. Or nous sommes dans une période de relance.

Ensuite, j'attire votre attention sur le fait qu'imposer certains choix en matière de construction peut poser des problèmes juridiques en termes de concurrence – je connais des situations, où de tels problèmes se sont posés. Le risque est de favoriser certains opérateurs par rapport à d'autres.

C'est la raison pour laquelle je demande le retrait de cet amendement.

M. Sébastien Meurant. Je retire l'amendement !

Mme le président. L'amendement n° II-245 rectifié est retiré.

Je suis saisie de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-289 rectifié est présenté par Mmes G. Jourda, Artigalas et Blatrix Contat, M. Gillé, Mme Préville et MM. Cardon, Tissot et Redon-Sarrazay.

L'amendement n° II-367 est présenté par Mme Lienemann, MM. Bocquet et Savoldelli, Mmes Gréaume, Apourceau-Poly et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 56 *sexies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. - Le versement de l'aide de l'État dans les opérations de réhabilitation des friches urbaines, conformément à l'appel à projets « Reconversion des friches polluées » lancé par l'Agence de la transition écologique le 5 novembre 2020, est conditionné, lorsque les terrains dépollués ont pour destination la construction de

logements, par l'existence d'un pourcentage de logements locatifs sociaux ou de logements éligibles à l'accession sociale à la propriété défini comme suit :

- 30 % dans les zones d'urbanisation définies au IV de l'article 199 *novovicis* du code général des impôts ;

- 20 % dans les autres zones d'urbanisation.

Un décret précise les modalités de ce dispositif.

II. - Le présent dispositif est valable à compter du 1^{er} janvier 2021.

La parole est à Mme Florence Blatrix Contat, pour présenter l'amendement n° II-289 rectifié.

Mme Florence Blatrix Contat. Cet amendement propose de conditionner l'aide de l'État visant à la dépollution de friches, lorsque l'opération consiste à construire des logements. Les aides seraient conditionnées à l'existence d'un pourcentage de logements sociaux ou de logements éligibles à l'accession sociale à la propriété de 30 % dans les zones tendues et hypertendues et de 20 % sur le reste du territoire. Cette mesure permettrait d'accroître le parc de logements sociaux.

Mme le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour présenter l'amendement n° II-367.

M. Pascal Savoldelli. Il est défendu, madame la présidente.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Ces amendements vont au-delà des exigences de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite SRU, en fixant un seuil minimal à 30 %. Je rappelle que les logements sociaux ne se construisent pas en un claquement de doigts, si bien que le dispositif exclurait un grand nombre de communes. À mon avis, cela ne correspond pas à ce qui est recherché. L'avis est donc défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Je voudrais rappeler qu'il existe également des friches industrielles et je ne suis pas sûre que les gens aspirent à y voir construits des logements sociaux...

Par ailleurs, il faut être un peu raisonnable. Entre artificialiser un terrain pour implanter une industrie et utiliser une friche existante, le choix me semble rapidement fait en termes écologiques. Cet amendement rendrait ce choix impraticable.

L'avis est donc défavorable.

Mme le président. La parole est à M. Ronan Dantec, pour explication de vote.

M. Ronan Dantec. Madame la ministre, ce n'est pas l'objet de ces amendements ! Et j'engloberai, dans mon raisonnement, l'amendement précédent, dont le retrait m'a beaucoup frustré...

Il s'agit ici de la reconquête des friches dans le cadre du plan de relance. Derrière cette réhabilitation, il y a l'enjeu de la densification et, surtout, de la lutte contre l'artificialisation des sols. Barbara Pompili a beaucoup insisté sur l'exemplarité de ces opérations. (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Si elles n'intègrent pas les enjeux sociaux, lors de la production de logements, ni les enjeux de biodiversité, on ne respecte pas du tout l'esprit du plan de relance ni ce qu'a dit Barbara Pompili.

M. Rémy Pointereau. Ce n'est pas parole d'évangile !

M. Ronan Dantec. Ajouter ces éléments dans le cadre du plan de relance me paraît, au contraire, tout à fait logique.

M. Rémy Pointereau. La relance, c'est maintenant !

Mme le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} II-289 rectifié et II-367.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

Mme le président. L'amendement n^o II-368, présenté par MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Après l'article 56 *sexies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Le bénéficiaire des aides définies comme :

1^o Les crédits de la mission relance tels que définis par les programmes 362 et 363 de la présente loi,

2^o Les subventions publiques versées au titre des crédits ouverts par les lois de finances rectificatives pour 2020,

3^o Les participations financières de l'État par l'intermédiaire de l'Agence des participations de l'État,

est subordonné à l'obligation, à compter d'un an après la promulgation de la présente loi, d'avoir maintenu dans l'emploi la totalité des salariés de l'année précédente.

II. – La liste des grandes entreprises, telles que définies à l'article 3 du décret n^o 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique, recevant des aides établies au I du présent article est rendue publique au plus tard six mois après la promulgation de la présente loi.

III. – En cas de non-respect des obligations prévues au présent article, une sanction financière d'un montant égal à 4 % du chiffre d'affaires annuel total s'applique. Toute personne intéressée peut demander au président du tribunal compétent statuant en référé d'enjoindre, le cas échéant sous astreinte, à la société concernée de s'y conformer.

La parole est à M. Pascal Savoldelli.

M. Pascal Savoldelli. Nous avons eu l'occasion, ce soir, de parler de la conditionnalité. Elle a été évoquée par un sénateur qui émet souvent un avis défavorable sur nos amendements (*Sourires*) : vous avez dit, monsieur le rapporteur spécial, que l'emploi était prioritaire. Vous avez raison !

Madame la ministre, comment poser des conditions de manière à maintenir l'emploi dans les grandes entreprises qui perçoivent des aides publiques et voudraient licencier ?

Je prendrai un seul exemple : pas plus tard que le 21 novembre dernier, Danone a annoncé la suppression de 500 postes, rien qu'en France. On pourrait penser que le groupe rencontre des difficultés. Non, Danone enregistre déjà, cette année, une hausse de 0,8 % des dividendes, qui nourriront les actionnaires à hauteur de 1,5 milliard d'euros. La direction joue d'ailleurs cartes sur table : elle dit escompter 1 milliard d'euros du coup de rabot sur les emplois.

Et vous savez, madame la ministre, que je pourrais citer bien d'autres exemples !

Outre la question de l'emploi, qui doit être prioritaire dans la conditionnalité de l'aide publique versée aux grands groupes, se pose une autre question, celle du lien entre l'État et les marchés financiers. Cette question va plus loin et on ne saurait l'approfondir ce soir. Toujours est-il que, si l'on ne prévoit aucune conditionnalité, les marchés prendront le pas sur les États et le droit politique s'effacera devant le droit des marchés.

Le présent amendement est inspiré par un souci de justice sociale et de qualité et de sérieux de la gestion de l'argent public. Au-delà, il pose la question de la relation entre l'État et les marchés financiers. Que l'on ne nous parle pas, en réponse, des relations entre l'État et les entreprises ! Je parle bien de l'État, des marchés financiers et des dividendes.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Monsieur le sénateur Savoldelli, l'amendement que vous proposez ne vise pas l'État : il tend à empêcher tout licenciement.

Or on ne peut nier l'importance, pour une entreprise et ses salariés, de l'état des marchés et du niveau des carnets de commandes... Quoi qu'il en soit, je ne suis pas sûr que le temps soit à une économie administrée.

En réalité, le dispositif que vous proposez exclurait des aides publiques une palette très large d'entreprises. Malheureusement, comme on le voit autour de nous, des entreprises de toutes tailles ayant souscrit à ces différents dispositifs – PGE, chômage partiel, etc. – devront peut-être déposer le bilan en raison du confinement et de l'interdiction d'exercer leur activité. Pour celles-ci, c'est perdu ! La situation est difficile tant pour les chefs d'entreprise que pour les salariés.

L'objet de l'amendement est excessif, raison pour laquelle je ne peux qu'émettre un avis défavorable. On peut souscrire à votre préoccupation, mais je crois que personne ne licencie de gaieté de cœur.

Je veux citer un exemple qui me vient souvent à l'esprit. Il y a quelques années, une grande entreprise de pneumatiques du centre de la France a licencié, alors qu'elle faisait des profits. Tout le monde s'en est ému, mais rien n'a été fait contre cette entreprise. Deux ans plus tard, elle a embauché assez massivement.

Je ne suis pas favorable aux licenciements, mais j'estime que la réorientation de la production et de la stratégie d'une entreprise, qui se traduit parfois par des licenciements, relève de la liberté de gestion du chef d'entreprise.

L'objectif doit plutôt être de permettre aux entreprises de rester solides et de continuer à dégager des profits et à employer des salariés, cadres ou non-cadres.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. L'avis du Gouvernement est également défavorable.

Pour ma part, je prendrai l'exemple du secteur aéronautique. Aujourd'hui, ce sont d'abord, en nombre, de petites entreprises, ayant parfois perdu 80 % de leur chiffre d'affaires, qui mettent en œuvre des plans de sauvegarde de l'emploi. Si elles ne le font pas, elles crèvent ! Je ne suis pas certaine que la solution soit d'arrêter de les aider, de les empêcher de se diversifier et de les enfoncer encore plus.

Il faut vraiment comprendre la logique de ce qui est en train de se passer dans l'économie aujourd'hui.

Vous avez certainement raison, monsieur le sénateur : il y aura toujours des gens qui ne se comportent pas bien. Mais ceux-là n'auront probablement pas le plus besoin d'aide, parce qu'ils auront préservé leur trésorerie. Il ne vous aura pas échappé que les grandes entreprises ne réalisent que 15 % de leur chiffre d'affaires en France et qu'elles parviennent à se maintenir dans les autres pays. Ce ne sont donc pas elles qui bénéficieront du plan de relance.

D'ailleurs, les bénéficiaires de ce plan sont à 91 % des TPE, des PME et des ETI.

Allez à la rencontre de vos commerçants de quartier, qui viennent de voir passer les gilets jaunes et les manifestations liées à la réforme des retraites et qui ont connu le confinement. Je crains que certains ne soient en train de licencier, et je suis persuadée qu'ils n'apprécient vraiment pas d'avoir à le faire. Ils le font pour ne pas fermer boutique !

Faudrait-il ne pas les aider, ne pas les accompagner ?

M. Pascal Savoldelli. Ce n'est pas le sujet ! Nous parlons des grandes entreprises !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Non, monsieur le sénateur : relisez votre amendement !

M. Rémy Pointereau. On ne va pas les convaincre...

Mme le président. La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian, pour explication de vote.

Mme Sophie Taillé-Polian. En effet, vous n'allez pas nous convaincre ce soir. Aucune réponse n'a été apportée sur la question des dividendes. C'est incompréhensible.

M. Rémy Pointereau. C'est l'amendement suivant !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Exactement !

Mme Sophie Taillé-Polian. En ce cas, je n'interviendrai pas, lorsqu'il sera débattu. J'avais cru comprendre que M. Savoldelli avait présenté les deux amendements en même temps, puisqu'il a parlé des dividendes versés par Danone.

De toute manière, pour avoir déjà posé des amendements sur cette question des dividendes, nous savons bien quelle réponse nous est apportée : « Il ne faut pas y contrevenir... »

Quand M. Husson parle d'une entreprise qui licencie et réembauche deux ans plus tard, on voit bien que la variable d'ajustement, c'est l'emploi. Pensez-vous vraiment, monsieur le rapporteur spécial, que ce sont les mêmes personnes qui ont été réembauchées au bout de deux ans ? Pensez-vous vraiment que l'on se soit inquiété des gens dont la vie a été brisée ?

Madame la ministre, je vous pose la question : comment faire en sorte que les salariés ne soient pas les variables d'ajustement ?

Mme le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour explication de vote.

M. Pascal Savoldelli. Nous n'avons jamais parlé d'autre chose que des grands groupes ! Je n'ai pas évoqué le cas de mon commerçant de quartier.

Je peux d'ailleurs vous dire, madame la ministre, que mes commerçants de quartier, du moins ceux qui ont pu rester ouverts, ne versent pas beaucoup de dividendes...

Rien ne sert de polémiquer. Le sujet est trop important.

Nous parlons des grandes entreprises. Mon commerçant de quartier, ce n'est ni Vivendi, qui a versé 0,69 milliard d'euros de dividendes, ni Schneider Electric, qui en a versé 1,4 milliard, ni Danone – 1,37 milliard –, ni Dassault

– 0,18 milliard –, ni Total – 6,93 milliards –, ni Sanofi – 3,94 milliards –, ni Air Liquide – 1,31 milliard. L'Observatoire des multinationales a bien montré combien les entreprises du CAC 40 – Total, Sanofi, Schneider... – ont augmenté leurs dividendes.

C'est cette question que nous posons. Nous concevons que vous ne soyez pas d'accord avec nous, mais, au moins, faites preuve de respect ! Nous pensons qu'on ne peut pas laisser une entreprise qui verse des dividendes faire n'importe quoi avec l'argent public en matière d'emploi.

Ce n'est pas sur les petites entreprises et les commerces que nous vous interrogeons. Non ! C'est sur les relations entre l'emploi, l'État et les marchés.

Le Gouvernement doit se poser cette question, madame la ministre. En effet, compte tenu de l'état actuel de la dette privée, les entreprises vont assez rapidement se retrouver insolvables, non pas du fait d'un manque d'esprit d'entreprise qui les empêcherait de suivre leur chemin, mais parce qu'elles vont être complètement écrasées par les marchés financiers.

Restons-en au sujet. C'est une question de respect !

Mme le président. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Monsieur le sénateur, c'est de l'amendement n° II-368 que nous discutons !

D'après le paragraphe I de son dispositif, le bénéfice des aides définies comme les crédits de la mission « Plan de relance » « est subordonné à l'obligation, à compter d'un an après la promulgation de la présente loi, d'avoir maintenu dans l'emploi la totalité des salariés de l'année précédente. »

Il n'y a donc aucune ambiguïté : l'amendement tend à s'appliquer à toutes les entreprises. Le titre II précise simplement que la liste des grandes entreprises doit être publiée. Mais peut-être s'agit-il d'un problème de légistique...

Je suis disposée à débattre de l'amendement n° II-369, mais je propose de le faire quand Mme la présidente l'appellera en discussion.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-368.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-369, présenté par MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Après l'article 56 *sexies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Les grandes entreprises, telles que définies à l'article 3 du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique, ayant versé durant l'année 2020 ou qui verseront en 2021 des dividendes au sens de l'article L. 232-12 du code de commerce, ayant procédé à des rachats d'actions au sens de l'article L. 225-209 du même code ou versé des bonus à leurs mandataires sociaux au sens de l'article L. 225-46 dudit code ne peuvent bénéficier des mesures prévues au II du présent article.

II. – Les mesures concernées par le I du présent article correspondent :

a) Aux crédits de la mission relance tels que définis par les programmes 362 et 363 de la présente loi ;

b) Aux subventions publiques versées au titre des crédits ouverts par les lois de finances rectificatives pour 2020 ;

c) Aux participations financières de l'État par l'intermédiaire de l'Agence des participations de l'État.

III. – La liste des entreprises concernées par le présent article est rendue publique au plus tard le 1^{er} septembre 2021.

IV. – En cas de non-respect des obligations prévues au présent article, le montant total de l'aide mentionnée au II est remboursé par l'entreprise et une sanction financière d'un montant égal à 4 % du chiffre d'affaires annuel total s'applique.

La parole est à M. Pascal Savoldelli.

M. Pascal Savoldelli. Il a été défendu, madame la présidente.

Je remercie Mme la ministre de m'aider à le rédiger de manière à ce qu'il puisse être adopté... (*Sourires.*)

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Monsieur le sénateur, les entreprises font ou non le choix de distribuer des dividendes ou de procéder à des rachats d'actions. En tout état de cause, ce qui ne sera pas distribué sous forme de dividendes deviendra une plus-value sur titres, raison pour laquelle le dispositif ne me semble pas opérant pour partie.

De plus, je pense que l'adoption de votre amendement aurait un effet rétroactif hors normes et pour le moins dommageable pour les entreprises.

Enfin, la sanction prévue, qui s'élève à 4 % du chiffre d'affaires, est beaucoup trop lourde.

Par conséquent, l'avis de la commission est défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Contrairement au précédent, cet amendement concerne bien les grandes entreprises.

Je veux rappeler ce qu'est un dividende : c'est la rémunération d'un investisseur qui prend des risques. À cet égard, il est assez frappant que les banquiers puissent faire payer un taux d'intérêt, mais que les investisseurs, qui soutiennent davantage l'entreprise, ne soient pas rémunérés pour les risques qu'ils prennent.

En outre, 91 % des mesures de relance comportent des contreparties et profitent, pour l'essentiel, aux PME et aux ETI.

J'ai l'impression qu'on mélange tout. Je comprends le débat que les dividendes peuvent susciter, mais celui-ci doit avoir lieu dans un cadre plus large que cette mission du PLF. Il n'a pas grand-chose à voir avec le plan de relance.

Enfin, je rappelle que le prêt garanti par l'État a été assorti d'une mesure relative aux dividendes, parce qu'il aurait été curieux qu'une entreprise qui manque de trésorerie fasse financer le versement de son dividende avec l'argent de l'État – nous nous retrouvons sur ce point, monsieur le sénateur.

Ce n'est pas la situation que vise votre amendement, sur lequel le Gouvernement émet un avis défavorable.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-369.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Article 56 septies (nouveau)

① I. – A. – Bpifrance Financement SA est chargé de la gestion et du versement des aides au titre :

② 1° Des dispositifs de soutien à l'investissement de la filière automobile et aux projets de diversification, de modernisation et d'amélioration de la performance environnementale des procédés de production des petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises de taille intermédiaire de la filière aéronautique civile ;

③ 2° Des actions relatives à la relocalisation dans les secteurs critiques ainsi qu'aux relocalisations et aux investissements industriels territoriaux ;

④ 3° Des dispositifs de soutien à la modernisation industrielle, à des projets de relocalisation et aux projets d'« usine du futur » des entreprises de la filière nucléaire ;

⑤ 4° Des audits, conseils et accompagnements pour le développement de solutions d'intelligence artificielle « IA Booster » et du dispositif de soutien en faveur de l'entrepreneuriat en zone rurale.

⑥ B. – Bpifrance Participations SA est chargé de la gestion et du versement des aides octroyées au titre des dispositifs d'accompagnement sous forme de formations-actions auprès des très petites entreprises ainsi que des petites et moyennes entreprises dans le domaine du numérique.

⑦ II. – Des conventions entre l'État et Bpifrance Financement SA ainsi qu'entre l'État et Bpifrance Participations SA précisent les conditions de mise en œuvre des aides, sous le contrôle, au nom et pour le compte de l'État, les modalités d'enregistrement comptable des opérations et les conditions dans lesquelles ces enregistrements sont attestés par un commissaire aux comptes.

⑧ Ces conventions prévoient une reddition au moins annuelle des comptes.

⑨ Elles définissent les mandats respectifs de Bpifrance Financement SA et de Bpifrance Participations SA pour assurer le versement des aides, pour procéder aux opérations de gestion courante, notamment le recouvrement, et pour réaliser toutes opérations de maniement des fonds issus de cette activité assurée au nom et pour le compte de l'État, qui demeure le titulaire des droits et obligations nés au titre de ces opérations. – (*Adopté.*)

Article 56 octies (nouveau)

① Un comité national de suivi du plan « France Relance », placé auprès du Premier ministre, est chargé de veiller au suivi et à la mise en œuvre des mesures du plan. Le suivi porte notamment sur l'exécution budgétaire du plan et sur l'efficacité économique, sociale et environnementale au regard des objectifs poursuivis.

② Le comité est notamment chargé du suivi de la mise en œuvre de la mission « Plan de relance » de la présente loi.

- ③ Le comité comprend notamment deux députés, issus de la majorité et de l'opposition de l'Assemblée nationale, et deux sénateurs, issus de la majorité et de l'opposition du Sénat. La composition, l'organisation et le fonctionnement du comité sont précisés par décret.
- ④ Les documents communiqués par le Gouvernement au comité national de suivi sont transmis, pour information, aux commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances.
- ⑤ Le comité établit un rapport public au plus tard un an après la promulgation de la présente loi.

Mme le président. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-364, présenté par MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

I. – Alinéa 3, première phrase

Rédiger ainsi cette phrase :

Le comité comprend notamment un représentant de chaque groupe parlementaire de l'Assemblée nationale et du Sénat.

II. – Après l'alinéa 3

Insérer un alinéa ainsi rédigé :

Le comité consulte les représentants d'associations d'élus locaux sur la mise en œuvre des mesures du plan pour les différents échelons de collectivités territoriales.

La parole est à M. Pascal Savoldelli.

M. Pascal Savoldelli. Cet amendement concerne la composition du comité national mis en place, aux côtés de l'exécutif, pour suivre le plan de relance, c'est-à-dire sa rapidité d'exécution, mais aussi ses finalités et les résultats obtenus.

Nous demandons que ce comité comprenne un représentant de chaque groupe parlementaire de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Nous ne sommes pas adeptes des réunions trop larges qui ne permettent pas l'échange, mais nous estimons que, plus l'approche est pluraliste et mieux nous serons associés, moins nous solliciterons de rapports pour contrôler les résultats et l'effectivité du plan de relance.

Mme le président. L'amendement n° II-988, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Alinéa 3, première phrase

Compléter cette phrase par les mots :

ainsi que deux députés européens

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Le présent amendement vise à formaliser la participation de deux députés du Parlement européen au comité national de suivi du plan de relance.

Je rappelle que nous avons mis en place ce comité pour assurer une transparence sur le déploiement et la mise en œuvre du plan de relance, associer en concertation l'ensemble des parties prenantes à la réussite de la relance – participent à ce comité les organisations représentatives des entreprises et

des salariés, les associations d'élus, les parlementaires –, identifier les pistes d'amélioration et les points de blocage et faciliter et accélérer la levée de ces derniers.

Le comité national de suivi a été réuni autour du Premier ministre pour la première fois le 30 octobre dernier. Il se réunira régulièrement tout au long de la mise en œuvre du plan.

Il comprend notamment deux députés, issus de la majorité et de l'opposition de l'Assemblée nationale, et deux sénateurs, issus de la majorité et de l'opposition du Sénat. Deux députés du Parlement européen en sont également membres, mais l'article 56 *octies* n'en fait pas mention pour le moment. Le présent amendement tend à formaliser leur participation.

Celle-ci paraît naturelle compte tenu de l'importance des fonds européens dans le plan de relance et de la nécessité de coordonner l'ensemble des actions menées durant cette période. Je pense notamment à tous les enjeux de transition écologique, de transition numérique et d'innovation qui sont portés au niveau européen.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. La commission sollicite le retrait de l'amendement n° II-364.

Je pense que prévoir la consultation des représentants des élus locaux pourrait poser des difficultés et qu'il n'est pas nécessaire d'inscrire dans la loi que le comité peut s'adresser aux élus locaux.

Par ailleurs, je ne suis pas sûr que les groupes parlementaires, dont le rôle est de concourir à l'expression politique du Parlement et de participer à la diversité des majorités et des minorités, aient naturellement vocation à siéger en tant que tels dans les organismes extraparlimentaires.

S'agissant de l'amendement n° II-988, je considère qu'une partie de son dispositif relève du domaine réglementaire. Il a été déposé tardivement, mais je m'interroge sur l'opportunité de mentionner la présence de deux députés européens, qui n'était pas prévue dans le texte.

C'est la raison pour laquelle j'émets, à titre personnel, la commission n'ayant pu être réunie, un avis défavorable sur cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-364 ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Le Gouvernement en sollicite le retrait, puisque la composition du comité permet déjà d'avoir accès à l'information souhaitée, avec un député de l'opposition, un député de la majorité, un sénateur de l'opposition et un sénateur de la majorité.

Par ailleurs, j'indique qu'une plateforme publie très régulièrement les résultats du plan de relance et permet d'avoir accès à une information publique très précise et territorialisée. Il n'est nul besoin de demander des rapports, dès lors que l'information est d'ores et déjà disponible !

Je souhaite répondre à M. Husson sur l'amendement gouvernemental : nous souhaitons citer les deux parlementaires européens par souci d'exhaustivité. En effet, l'article 56 *octies* citant tous les autres participants au comité, il serait étrange de ne pas les y faire figurer. Ce serait également étrange compte tenu de ce qu'ils représentent et à l'égard de la Commission européenne et, plus généralement, des institutions européennes.

Pour ces raisons de forme, je vous invite, mesdames, messieurs les sénateurs, à voter cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-364.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-988.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-989, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Compléter cet article par un alinéa ainsi rédigé :

Une évaluation du plan « France Relance » est établie et rendue publique au plus tard deux ans après la promulgation de la présente loi. Un décret indique les objectifs dont l'évaluation devra vérifier la réalisation, précise les modalités de collecte des données ainsi que les informations nécessaires à cette évaluation et désigne l'organisme chargé de cette évaluation.

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Cet amendement, qui tend à prévoir la réalisation d'une évaluation du plan France Relance, devrait recueillir l'assentiment de tous. Le Gouvernement reprend en effet une proposition du rapporteur spécial qui nous paraît tout à fait utile. Nous voulons assurer la plus grande transparence sur ce plan, et surtout sur ses résultats, que nous attendons à la hauteur de nos ambitions.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Vendredi dernier, la commission a décidé à l'unanimité de retirer son amendement, estimant qu'une disposition législative n'était pas nécessaire pour prévoir un dispositif d'évaluation.

En outre, une telle disposition pourrait laisser penser que le Parlement ne serait pas légitime pour conduire une démarche d'évaluation du plan de relance, alors que cela relève clairement de son rôle et de ses compétences.

Pour ces raisons, la commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-989.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix l'article 56 *octies*.

(L'article 56 octies est adopté.)

Articles additionnels après l'article 56 *octies*

Mme le président. L'amendement n° II-317 rectifié, présenté par M. Pointereau, Mmes Bellurot et Saint-Pé, M. Rapin, Mme de Cidrac, M. Tabarot, Mme Thomas, MM. Duplomb, Perrin, Rietmann, Sautarel, H. Leroy, Sido, D. Laurent et Bonnus, Mme F. Gerbaud, M. de Nicolaÿ, Mme Deromedi, M. Bonne, Mme Gruny, MM. del Picchia, Chaize, Calvet, Lefèvre, Brisson et J. B. Blanc, Mme L. Darcos, MM. Gremillet et de Legge, Mmes Férat et Bonfanti-Dossat, MM. P. Martin, Daubresse et Hugonet, Mmes Berthet, Garnier, Noël et Richer, M. Pellevat, Mme Raimond-Pavero, MM. Longeot et Cardoux, Mmes Billon, Garriaud-Maylam et Morin-Desailly, MM. Cuypers, Chatillon, Vogel, Le Gleut, B. Fournier et Savary, Mme Lassarade, M. Mouiller, Mme Guidez, MM. Bouchet et Genet, Mmes Ventalon, Micouleau, M. Mercier et Drexler, MM. Somon et Bonhomme et Mme Di Folco, est ainsi libellé :

Après l'article 56 *octies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Il est confié à la Caisse des dépôts et consignations, au nom et pour le compte de l'État, un mandat visant à assurer, jusqu'au 31 décembre 2021, la gestion des fonds versés à partir du budget général de l'État dédiés au soutien des actions collectives de transformation numérique de l'économie de proximité.

Ce mandat a notamment pour objet la gestion administrative et financière, le maniement des fonds alloués et la mise en œuvre du dispositif précité.

Les conditions de gestion et d'utilisation de ces fonds font l'objet d'une convention entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations.

Celle-ci détermine notamment :

1° Les objectifs fixés à la Caisse des dépôts et consignations et les indicateurs de mesure de leurs résultats ;

2° Les modalités d'attribution des fonds, dont l'État conserve la décision en dernier ressort, ainsi que celles de leur contrôle ;

3° L'organisation comptable et l'information préalable de l'État sur les paiements envisagés.

La parole est à M. Rémy Pointereau.

M. Rémy Pointereau. Cet amendement vise à aider les commerçants à s'engager dans la transition numérique *via* un fonds confié à la Caisse des dépôts et consignations, plus précisément à la Banque des territoires. Ce fonds bénéficiera aux communes et aux intercommunalités éligibles notamment aux programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain ».

En 2018, le Sénat a voté à l'unanimité la proposition de loi portant Pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, dont beaucoup des propositions ont ensuite été reprises dans la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi Élan.

Ce texte comprenait une aide au e-commerce. Le Sénat avait donc déjà un temps d'avance sur cette question. Si le Gouvernement avait accepté cette disposition à l'époque, peut-être les commerçants auraient-ils pu affronter la crise sanitaire que nous traversons dans de meilleures conditions...

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. La commission est favorable à cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Avis favorable également, madame la présidente.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-317 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 56 *octies*.

L'amendement n° II-296 rectifié *bis*, présenté par M. L. Hervé, Mme Lozier, MM. Maurey, Détraigne et Bonnacarrère, Mmes Vermeillet et Guidez, M. Henno, Mmes Saint-Pé et Sollogoub, MM. J.M. Arnaud, Janssens,

Le Nay, Levi et Duffourg, Mme Billon, MM. Laugier, P. Martin et Canevet et Mme Morin-Desailly, est ainsi libellé :

Après l'article 56 *octies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – La Caisse des dépôts et consignations peut concourir, au nom et pour le compte de l'État, à la gestion et au maniement de fonds versés à partir du budget général et dédiés, dans le cadre du plan de relance, au financement de mesures de lutte contre l'exclusion numérique.

II. – À ce titre, elle apporte son appui au dispositif « Conseillers numériques » qui est piloté et animé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Il consiste notamment dans l'organisation d'actions de formation des intéressés, le versement de subventions destinées à faciliter leur recrutement par les acteurs de terrain et la fourniture d'une assistance technique et administrative au déploiement et à la gestion du dispositif, y compris auprès des collectivités et organismes employeurs de ces conseillers numériques.

III. – Ses conditions de mise en œuvre sont précisées par une convention conclue entre l'État, la Caisse des dépôts et consignations et l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour une durée, renouvelable, de trois ans. Elle détermine notamment les objectifs poursuivis, la nature des actions entreprises, les responsabilités respectives de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, ainsi que les indicateurs de suivi des résultats du dispositif. Elle peut prévoir le transfert à la Caisse des dépôts et consignations des marchés déjà conclus à la date de sa signature par l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour la mise en œuvre de ce dispositif, en particulier en matière de formation des conseillers numériques.

La parole est à M. Michel Canevet.

M. Michel Canevet. Le Gouvernement affiche des ambitions importantes en faveur de l'inclusion numérique, ce qui est tout à fait légitime.

Toutefois, eu égard à l'expertise de la Caisse des dépôts et consignations en la matière, il nous a semblé utile qu'elle accompagne le dispositif « Conseillers numériques », en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le Gouvernement. Les conditions de mise en œuvre de sa participation seraient précisées dans une convention.

Notre proposition est guidée par le seul souci de l'efficacité.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Avis favorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Avis favorable.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-296 rectifié *bis*.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 56 *octies*.

Plan d'urgence face à la crise sanitaire

Mme le président. J'appelle en discussion les amendements tendant à insérer des articles additionnels après l'article 56 *octies*, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ».

Articles additionnels après l'article 56 *octies*

Mme le président. L'amendement n° II-770 rectifié, présenté par M. Husson, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

I. – Après l'article 56 *octies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le IX de l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 est ainsi modifié :

1° Après le *b*, il est inséré un *i* ainsi rédigé :

« *i*) La déductibilité des abandons de créances de loyers prévue à l'article 3 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et le crédit d'impôt prévu à l'article ... de la loi n°... de finances pour 2021. À cette fin, le comité dispose d'une statistique sur le montant des déductions inscrites ainsi que sur le montant des abandons et renonciations de loyers au titre desquels le crédit d'impôt a été octroyé. » ;

2° Au 4°, les mots : « deux représentants des fédérations d'entreprises » sont remplacés par les mots : « huit représentants des organisations représentatives patronales et syndicales » ;

3° Au dernier alinéa, les mots : « un an après la promulgation de la présente loi » sont remplacés par les mots : « au plus tard le 31 juillet 2021 ».

II. – En conséquence, faire précéder cet article d'une division additionnelle ainsi intitulée :

Plan d'urgence face à la crise sanitaire

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Il s'agit d'ajuster la composition du comité de suivi du plan d'urgence, présidé par M. Cœuré.

Cet amendement vise ainsi à augmenter le nombre de représentants des syndicats représentatifs au sein du comité – ils ne disposent aujourd'hui que de deux sièges. La commission souhaite que les huit grandes centrales syndicales représentatives puissent y siéger.

Par ailleurs, nous proposons également de reporter la remise du rapport final, initialement prévue le 23 mars 2021, au 31 juillet 2021 afin de mieux évaluer la pertinence et la montée en charge des PGE.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Le Gouvernement est favorable à cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-770 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 56 *octies*.

L'amendement n° II-375 rectifié, présenté par Mme Taillé-Polian, MM. Parigi et Benarroche, Mme Benbassa, M. Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme Poncet Monge et M. Salmon, est ainsi libellé :

A. Après l'article 56 *octies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Pour les entreprises soumises à l'obligation de déclaration de performance extra-financière prévue à l'article L. 225-102-1 du code de commerce, le bénéfice des mesures définies au II est, à compter de la publication de la présente loi de finances, subordonné à des contreparties climatiques définies au III.

II. – Les mesures concernées par le III sont :

1° La prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire tel que défini au programme 356 de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire » ;

2° Le fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire tel que défini au programme 357 de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire » ;

3° Les participations financières de l'État telles que prévues au programme 358 de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ».

III. – Les entreprises définies au I bénéficiant des aides définies au II adoptent et publient un « rapport climat » dans les six mois suivant la réception du soutien public. Ce rapport climat intègre les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise directes et indirectes, en amont et en aval, telles que définies à l'article R. 225-105 du code de commerce, une stratégie de réduction des émissions des gaz à effet de serre telle que définie au IV du présent article. La stratégie de réduction des émissions ne doit pas prendre en compte les émissions évitées et compensées. Elle fixe une cible de réduction contraignante à partir de l'exercice 2021, ainsi que les plans d'investissements nécessaires et compatibles. Ce rapport s'appuie sur les informations fournies dans le cadre des obligations de l'article L. 225-102-1 du code de commerce et de l'article L. 229-25 du code de l'environnement. Le premier rapport climat est publié au plus tard le 1^{er} juin 2021.

IV. – Le Commissariat général du développement durable définit, en concertation avec le Haut Conseil pour le climat, la trajectoire minimale de réduction des émissions de gaz à effet de serre à mettre en œuvre par lesdites entreprises à horizon 2030, en fonction du secteur d'activité, pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris, en vue de limiter le réchauffement climatique à moins de 1,5° C, en s'appuyant sur une méthodologie définie par décret. Il définit également la répartition par secteur d'activité des entreprises soumises à l'obligation mentionnée au III.

V. – Le ministre chargé de l'environnement sanctionne les entreprises bénéficiaires des soutiens publics mentionnés au II, qui ne respectent pas les obligations de *reporting* dans les délais mentionnés au III, d'une amende équivalente au montant du soutien financier reçu tel que défini au II majoré de 2 % du chiffre d'affaires total de l'entreprise.

En cas de dépassement des objectifs annuels de réduction des émissions de gaz à effet de serre publié dans le rapport climat mentionné au III, l'entreprise doit régler une pénalité financière équivalente au montant du soutien financier reçu tel que défini au II majoré de 1 % de son chiffre d'affaires. En cas de dépassement répété des objectifs annuels de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la majoration est portée à un minimum de 4 % de son chiffre d'affaires

VI. – La liste des entreprises concernées par le présent article recevant des aides établies au I est rendue publique au plus tard un mois après la promulgation de cette présente loi.

VII. – Un décret définit les modalités de *reporting* standardisées, ainsi que le contrôle du respect du *reporting* et des objectifs fixés, la fréquence de mise à jour de la liste mentionnée au VI et les procédures de sanction aux manquements des entreprises aux obligations prévues au présent article.

B. En conséquence, faire précéder cet article d'une division additionnelle ainsi intitulée :

Plan d'urgence face à la crise sanitaire

La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

Mme Sophie Taillé-Polian. Nous avons déjà longuement discuté des questions d'écoconditionnalité et de distribution de dividendes.

Mme la ministre soulignait voilà quelques instants les prises de risque de certains actionnaires – elle a raison. Toutefois, le passage au capitalisme d'actionnaires et les exigences qui vont avec devraient s'accompagner d'une meilleure répartition des risques entre les salariés et les actionnaires. Vous savez bien que le risque n'est pas du tout de même nature, parce que pour préserver les dividendes on licencie. Il faut rompre avec cette logique !

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. Avis défavorable pour les mêmes raisons que celles que j'ai exposées sur les amendements de même nature qui concernaient le plan de relance.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Le Gouvernement est également défavorable à cet amendement.

Permettez-moi de vous rappeler un chiffre : le montant des dividendes distribués en France en 2019 est le même qu'en 2007. La perception de la trajectoire des montants distribués n'est donc pas forcément la bonne, ce qui n'enlève rien à vos propos. Ce que vous dites est vrai de certaines entreprises et de certains modèles économiques, mais prenons garde de ne pas en faire une généralité.

Mme le président. La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian, pour explication de vote.

Mme Sophie Taillé-Polian. Un autre chiffre : deux tiers des dividendes ont été captés par les 0,1 % des personnes les plus riches !

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-375 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-377 rectifié, présenté par Mme Taillé-Polian, MM. Parigi et Benarroche, Mme Benbassa, M. Dantec, Mme de Marco, MM. Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme Poncet Monge et M. Salmon, est ainsi libellé :

A. Après l'article 56 *octies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – À compter de la publication de la présente loi, le bénéfice des aides définies comme :

1° La prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire tel que défini au programme 356 de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »,

2° Le fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire tel que défini au programme 357 de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »,

3° Les participations financières de l'État telles que prévues au programme 358 de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »,

est subordonné :

a) À l'absence de licenciements pour motif personnel sans causes réelles et sérieuses depuis le début de la période d'état d'urgence sanitaire et jusqu'à la fin de l'année 2021 ;

b) À l'absence de versement de dividendes au titre de l'exercice 2020 ;

c) À l'obligation, à compter de quatre ans après la promulgation de la présente loi, d'avoir réduit les écarts de salaires en dessous d'un ratio de 1 à 20.

II. – La liste des entreprises concernées par le présent article recevant des aides établies au I du présent article est rendue publique au plus tard un mois après la promulgation de cette présente loi.

III. – En cas de non-respect des obligations prévues au présent article, une sanction financière d'un montant égal à 4 % du chiffre d'affaires annuel total s'applique. Toute personne intéressée peut demander au président du tribunal compétent statuant en référé d'enjoindre, le cas échéant sous astreinte, à la société concernée de s'y conformer.

B. En conséquence, faire précéder cet article d'une division additionnelle ainsi intitulée :

Plan d'urgence face à la crise sanitaire

La parole est à Mme Sophie Taillé-Polian.

Mme Sophie Taillé-Polian. Il est défendu.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Husson, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Défavorable, madame la présidente.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-377 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des crédits des missions « Plan de relance » et « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ».

7

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 30 novembre 2020 :

À dix heures, quatorze heures trente et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2021, adopté par l'Assemblée nationale (texte n° 137, 2020-2021) ;

Mission « Recherche et enseignement supérieur » ;

Mission « Santé » et article 65 ;

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ; articles 68 et 69 ;

Mission « Culture » ;

Mission « Médias, livre et industries culturelles » ;

Compte spécial « Avances à l'audiovisuel public ».

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le dimanche 29 novembre 2020, à zéro heure trente.)

Pour la Directrice des comptes rendus du Sénat, le Chef de publication

ÉTIENNE BOULENGER

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du samedi 28 novembre 2020

SCRUTIN N° 37

sur l'amendement n° 336 rectifié, présenté par M. Hervé Marseille et les membres du groupe Union Centriste, à l'article 56 sexies du projet de loi de finances, adopté par l'Assemblée nationale, pour 2021, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	343
Suffrages exprimés	328
Pour	158
Contre	170

Le Sénat n'a pas adopté

ANALYSE DU SCRUTIN

GRUPE LES RÉPUBLICAINS (148) :

Contre : 146

N'ont pas pris part au vote : 2 M. Gérard Larcher, Président du Sénat, Mme Pascale Gruny, Président de séance

GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (65) :

Pour : 64

Contre : 1 M. Jean-Yves Leconte

GRUPE UNION CENTRISTE (54) :

Pour : 54

GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (23) :

Contre : 23

GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE (15) :

Pour : 15

GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (15) :

Abstentions : 15

GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (13) :

Pour : 13

GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (12) :

Pour : 12

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (3) :

N'ont pas pris part au vote : 3 Mme Christine Herzog, MM. Jean Louis Masson, Stéphane Ravier

Ont voté pour :

Maurice Antiste Cathy Apourceau-Poly Jean-Michel Arnaud Viviane Artigalas Éliane Assassi David Assouline Jérémy Bacchi Arnaud de Belenet Guy Benarroche Esther Benbassa Joël Bigot Annick Billon Florence Blatrix Contat Éric Bocquet François Bonneau Philippe Bonnacarrère Nicole Bonnefoy Denis Bouad Hussein Bourgi Isabelle Briquet Céline Brulin Olivier Cadic Michel Canevet Vincent Capo-Canellas Emmanuel Capus Rémi Cardon Marie-Arlette Carlotti Alain Cazabonne Daniel Chasseing Patrick Chauvet Olivier Cigolotti Laurence Cohen Catherine Conconne Héléne Conway-Mouret Thierry Cozic Cécile Cukierman Michel Dagbert Ronan Dantec Jean-Pierre Decool Vincent Delahaye Bernard Delcros Stéphane Demilly Yves Détraigne Gilbert-Luc Devinaz Nassimah Dindar Élisabeth Doineau Thomas Dossus Alain Duffourg Jérôme Durain Vincent Éblé	Frédérique Espagnac Françoise Férat Rémi Féraud Corinne Féré Jacques Fernique Jean-Luc Fichet Martine Filleul Philippe Folliot Catherine Fournier Françoise Gatel Fabien Gay Hervé Gillé Guillaume Gontard Nathalie Goulet Michelle Gréaume Joël Guerriau Jocelyne Guidez Laurence Harribey Olivier Henno Loïc Hervé Jean Hingray Jean-Michel Houllégatte Annick Jacquemet Olivier Jacquin Jean-Marie Janssens Victoire Jasmin Éric Jeansannetas Patrice Joly Bernard Jomier Gisèle Jourda Patrick Kanner Claude Kern Éric Kerrouche Marie-Pierre de La Gontrie Sonia de La Provôté Joël Labbé Laurent Lafon Jean-Louis Lagourgue Gérard Lahellec Michel Laugier Pierre Laurent Annie Le Houerou Jacques Le Nay Claudine Lepage Valérie Létard Pierre-Antoine Levi Marie-Noëlle Lienemann Anne-Catherine Loisier Jean-François Longeot	Pierre Louault Jean-Jacques Lozach Monique Lubin Victorin Lurel Jacques-Bernard Magnier Claude Malhuret Alain Marc Monique de Marco Didier Marie Hervé Marseille Pascal Martin Hervé Maurey Pierre Médevielle Colette Mélot Franck Menonville Serge Mérillou Michelle Meunier Jean-Jacques Michau Jean-Marie Mizzon Jean-Pierre Moga Marie-Pierre Monier Franck Montaugé Catherine Morin-Desailly Pierre Ouzoulias Vanina Paoli-Gagin Paul Toussaint Parigi Évelyne Perrot Sébastien Pla Gérard Poadja Raymonde Poncet Monge Émilienne Poumirol Angèle Prévile Jean-Paul Prince Claude Raynal Christian Redon-Sarrazy Sylvie Robert Gilbert Roger Laurence Rossignol Denise Saint-Pé Daniel Salmon Pascal Savoldelli Nadia Sollogoub Lucien Stanzione Jean-Pierre Sueur Sophie Taillé-Polian Rachid Temal Lana Tetuanui Jean-Claude Tissot Jean-Marc Todeschini
--	--	--

Mickaël Vallet
André Vallini
Sabine Van Heghe

Jean-Marie
Vanlerenberghe
Marie-Claude Varailas
Yannick Vaugrenard

Dominique Vérien
Sylvie Vermeillet
Pierre-Jean Verzelen
Dany Wattebled

Muriel Jourda
Alain Joyandet
Roger Karoutchi
Christian Klingner
Mikaele Kulimoetoke
Marc Laménie
Florence Lassarade
Daniel Laurent
Christine Lavarde
Jean-Yves Leconte
Antoine Lefèvre
Dominique de Legge
Ronan Le Gleut
Henri Leroy
Stéphane Le Rudulier
Martin Lévrier
Brigitte Lherbier
Gérard Longuet
Vivette Lopez
Viviane Malet
Didier Mandelli
Frédéric Marchand
Marie Mercier
Sébastien Meurant
Brigitte Micouleau
Alain Milon
Thani Mohamed
Soilihi

Albéric de Montgolfier
Philippe Moullier
Laurence Muller-
Bronn
Philippe Nachbar
Louis-Jean de Nicolaÿ
Sylviane Noël
Claude Nougéin
Olivier Paccaud
Jean-Jacques Panunzi
Georges Patient
François Patriat
Philippe Paul
Cyril Pellevat
Philippe Pemezec
Cédric Perrin
Annick Petrus
Marie-Laure Phinera-
Horth
Stéphane Piednoir
Kristina Pluchet
Rémy Pointereau
Sophie Primas
Catherine Procaccia
Frédérique Puissat
Isabelle Raimond-
Pavero
Didier Rambaud

Jean-François Rapin
Damien Regnard
André Reichardt
Évelyne Renaud-
Garabedian
Bruno Retailleau
Alain Richard
Marie-Pierre Richer
Olivier Rietmann
Teva Rohfritsch
Bruno Rojouan
Hugues Saury
Stéphane Sautarel
René-Paul Savary
Michel Savin
Elsa Schalck
Patricia Schillinger
Vincent Segouin
Bruno Sido
Jean Sol
Laurent Somon
Philippe Tabarot
Dominique Théophile
Claudine Thomas
Anne Ventalon
Cédric Vial
Jean Pierre Vogel
Richard Yung

Ont voté contre :

Pascal Allizard
Jean-Claude Anglars
Serge Babary
Jean Bacci
Julien Bargeton
Philippe Bas
Jérôme Bascher
Arnaud Bazin
Bruno Belin
Nadine Bellurot
Catherine Belrhiti
Martine Berthet
Jean Bizet
Étienne Blanc
Jean-Baptiste Blanc
Christine Bonfanti-
Dossat
François Bonhomme
Bernard Bonne
Michel Bonnus
Alexandra Borchio
Fontimp
Patrick Boré
Gilbert Bouchet
Céline Boulay-
Espéronnier
Yves Bouloux
Toine Bourrat
Jean-Marc Boyer
Valérie Boyer
Max Brisson
François-Noël Buffet
Bernard Buis
Laurent Burgoa

Alain Cadec
François Calvet
Christian Cambon
Agnès Canayer
Jean-Noël Cardoux
Anne Chain-Larché
Patrick Chaize
Pierre Charon
Alain Chatillon
Marie-Christine
Chauvin
Guillaume Chevrollier
Marta de Cidrac
Édouard Courtial
Pierre Cuypers
Philippe Dallier
Laure Darcos
Mathieu Darnaud
Marc-Philippe
Daubresse
Robert del Picchia
Annie Delmont-
Koropoulis
Patricia Demas
Michel Dennemont
Catherine Deroche
Jacky Deromedi
Chantal Deseyne
Catherine Di Folco
Philippe Dominati
Sabine Drexler
Catherine Dumas
Françoise Dumont
Laurent Duplomb

Nicole Duranton
Dominique Estrosi
Sassone
Jacqueline Eustache-
Brinio
Marie Evrard
Gilbert Favreau
Bernard Fournier
Christophe-André
Frassa
Pierre Frogier
Laurence Garnier
Joëlle Garriaud-
Maylam
André Gattolin
Fabien Genet
Frédérique Gerbaud
Sylvie Goy-Chavent
Jean-Pierre Grand
Daniel Gremillet
Jacques Groperrin
Charles Guené
Daniel Gueret
Abdallah Hassani
Nadège Havet
Ludovic Haye
Alain Houpert
Jean-Raymond
Hugonet
Jean-François Husson
Xavier Iacovelli
Corinne Imbert
Micheline Jacques
Else Joseph

Stéphane Artano
Christian Bilhac
Henri Cabanel
Maryse Carrère
Jean-Pierre Corbisez

Abstentions :

Nathalie Delattre
Bernard Fialaire
Éric Gold
Jean-Noël Guérini
Véronique Guillotin

André Guiol
Olivier Léonhardt
Guylène Pantel
Jean-Claude Requier
Jean-Yves Roux

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher,
Président du Sénat

Pascale Gruny,
Président de séance
Christine Herzog

Jean Louis Masson
Stéphane Ravier